U d'/of OTTAWA
39003000124866

UNIVERSITAS
O. M. I.
OTTAWIENSIS

à mon cher & Eminent Confrère
Monsieur O. Gréard
Souvenir très affectueux
d'un petit vieux avocat

Ed. Rousse

B
6A
4

AVOCATS

ET

MAGISTRATS

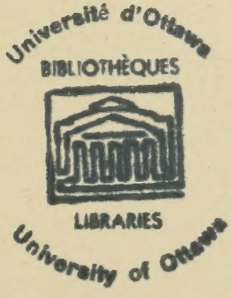

COULOMMIERS
Imprimerie Paul BRODARD.

AVOCATS

ET

MAGISTRATS

PAR

EDMOND ROUSSE

ANCIEN BATONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS
MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Université d'Ottawa
BIBLIOTHÈQUES
LIBRARIES
University of Ottawa

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1903

Droits de traduction et de reproduction réservés.

UNIVERSITÉ
O. M. I.
OTTAWIE

KJV
251
.R674
1903

PRÉFACE

« Avocats et Magistrats »... voilà un titre qui ne promet pas à ce livre beaucoup de lecteurs. Quand ils se contentent de plaider et de juger, avocats et magistrats sont aujourd'hui d'assez petits personnages, qui font peu de bruit dans le monde et tiennent peu de place dans l'État. Le public ne les aime pas; le pouvoir ne les craint plus; — et, tous ensemble, ils ne font pas la monnaie d'un député, d'un sénateur, ou d'un journaliste de quelque importance.

La Justice avec ses jugements, ses arrêts, ses huissiers, ses commissaires et ses gendarmes, ne fait plus peur à personne, — si ce n'est à ceux qu'elle rassurait autrefois. — Si elle déplaît, on l'avertit. Si elle gêne, on l'épure. Le temps n'est pas loin où, dans une semaine, quatre cents magistrats descendaient de leur siège et brisaient leur carrière pour ne point faillir à leur conscience [1].

1. Après les décrets des 29 et 30 mars 1880 sur les associations religieuses.

Quant aux avocats, qui s'inquiète de leurs consultations et de leurs plaidoiries? Lorsqu'ils parlent de droit et de liberté, qui ne sourit à ce jargon de légistes et à ces chicanes de Procureurs?

Leurs idées, leurs traditions, leurs usages séculaires et leur langage suranné sont aussi démodés que leurs grandes robes noires, leurs chaperons, leurs rabats et leurs toques ridicules. Au fond, ces confréries laïques, ces petites églises frondeuses ne sont que des congrégations suspectes, oubliées dans l'exécution de toutes les autres. Comme toutes les autres, « elles rompent l'unité nationale »; elles dérangent la symétrie des pouvoirs, l'alignement des esprits, et le parfait nivellement des consciences. Si l'on n'en débarrasse pas encore la République par un décret, — c'est que le progrès des mœurs y doit suffire.

Pour moi, quoi qu'il arrive, — et si ce vieux Barreau où j'achève de vivre doit disparaître avant moi, je lui serai demeuré fidèle jusqu'au bout. Pressé par l'âge, poussé par le temps, je rassemble à la hâte, — en attendant le reste, — ces pages écrites à de longs intervalles pendant le cours de quarante années, et qui, peut-être, ne seront pas inutiles à son histoire. Si quelqu'un les lit un jour, il saura, je crois, ce qu'a été, pendant le siècle qui vient de finir, le plus grand, — ou, si c'est trop dire, le plus important des Barreaux de France.

Je ne parle pas du rôle qu'il a joué dans la politique. Il y faudrait tout un volume, et, pour plus d'une raison, je ne me chargerais pas de l'écrire. Là, d'ailleurs, dans le Parlement, à la tribune ou dans le gouvernement de l'État, les avocats sont des citoyens comme tous les autres; libres comme tous les autres et ne relevant que d'eux-mêmes. S'ils deviennent célèbres par leur talent, par leur éloquence, par leur courage et par les services rendus au pays, le Barreau n'a que le reflet lointain de leur gloire et ne s'en doit vanter qu'à demi. S'ils se rendent fameux par quelque scandale mémorable ou par quelque discours ridicule; par des violences iniques et par des lois néfastes auxquelles leur nom reste attaché, nous ne sommes pas solidaires de tous leurs méfaits et nous n'en devons pas porter toute la peine.

Dans ce débordement de vains discours ou de sophismes mortels, dans cette furie de paraître et de parler où ce pays est emporté sans retour, et où il achève aujourd'hui de se perdre, il est commode, vraiment, de faire des avocats les prête-noms de toutes ses fautes et de toutes ses folies.

« Le règne des avocats!... Le gouvernement des avocats!!... » — Comme si les avocats parlaient seuls dans ce pays où personne ne sait se taire! Comme si tous ceux qui le représentent et le gouvernent étaient les personnages muets de ce grand théâtre où se joue, chaque jour, son histoire! — Comme si les philosophes, les pédagogues et les savants, les

écrivains et les médecins, les journalistes et les algébristes, les économistes, les vaudevillistes et les chimistes ne parlaient pas plus haut et plus fort que d'autres!... comme s'ils ne faisaient pas plus de bruit et plus de mal que n'en pourraient faire tous les avocats médiocres et tous les robins désœuvrés de la salle des Pas-Perdus!

Discours pour discours, orateurs pour orateurs, ne trouverait-on pas, aujourd'hui même, dans le Parlement, certains avocats et certains magistrats sachant se faire écouter avec respect, quelquefois même entendre par tous les partis? — Et, s'il s'agit du passé, au milieu de tous les triomphes et de tous les excès de la parole, au-dessus de ce chaos où se sont écroulées tant de popularités bruyantes et fragiles, quels sont donc, depuis cinquante ans, les deux noms qui demeurent dans la mémoire de tous comme la personnification glorieuse de la probité politique et de l'éloquence? Fût-il seul à s'en souvenir, le Barreau ne peut pas oublier que Dufaure et Berryer furent autrefois ses chefs et restent encore aujourd'hui ses maîtres. Cela nous console d'avoir prêté à la politique quelques orateurs sans talent, plusieurs politiciens sans scrupules, et beaucoup d'avocats sans causes....

La plupart des avocats dont j'ai raconté l'histoire, ou dont j'ai rappelé les écrits, n'ont été mêlés que de très loin à la politique. Aucun d'eux n'y a occupé une grande place; aucun d'eux, un seul excepté, n'a compté

parmi les plus illustres ou les plus éloquents d'entre nous. Mais tous étaient des hommes de grand sens, de grand cœur et de bonne renommée qui, par leur caractère ou par leur talent, par des façons de penser et des habitudes de vivre qui étaient à eux et non pas à d'autres, par un certain tour d'esprit et par un accent de terroir qui ne se retrouveraient pas ailleurs, représentent bien le temps, l'état, et la société particulière où ils ont vécu.

Aujourd'hui encore, dans le lointain où je les revois, je reconnais en eux ce monde du Palais si original, si curieux, si spirituellement bourgeois et si vraiment français, dont les mœurs vont s'effaçant chaque jour davantage dans les promiscuités banales de notre démocratie jalouse.

Je les ai tous connus; plusieurs ont été mes amis; quelques-uns furent mes maîtres. J'ai dit, je crois, de chacun d'eux, ce qu'en pensaient tous les autres; et, pour leur mieux témoigner mon estime, je les ai jugés avec plus de liberté que de complaisance.

Je souhaite que les rares survivants des temps dont j'ai parlé reconnaissent, eux aussi, dans ces portraits sincères, les compagnons de leur jeunesse, leurs amis, leurs maîtres ou leurs émules.

Je souhaite que les jeunes gens qui viennent après nous trouvent dans la vie de leurs anciens des leçons, des exemples et des modèles.

Puissé-je enfin, en les dégageant des mensonges du roman et des travestissements du théâtre, — avoir fait mieux connaître ces grands corps judiciaires, ces vieilles confréries de judicature qui, après avoir été mêlés durant tant de siècles à toutes les fortunes, à toutes les gloires et à toutes les fautes de notre pays, demeurent, aujourd'hui comme autrefois, le plus sûr, — et peut-être le dernier refuge de sa liberté[1]!...

Ed. Rousse.

Février 1903.

1. Plusieurs des écrits contenus dans ce volume ont été publiés par M. Worms, chez Larose et Forcel, rue Soufflot, 22, Paris, 1884, deux vol. in-8°.

PREMIÈRE PARTIE

NOTICES ET BIOGRAPHIES

CHAIX D'EST-ANGE[1]

AVOCAT A LA COUR DE PARIS, BATONNIER DE L'ORDRE
PROCUREUR GÉNÉRAL A LA COUR D'APPEL[2].

Je publie des discours dans un temps où la parole n'est plus une puissance, et des plaidoiries quand on assure que le règne des avocats est enfin passé. Malgré le prestige d'un nom célèbre et accoutumé à tous les bonheurs, ce livre, s'il réussit, n'aura donc qu'une fortune modeste, assez différente des succès éclatants qu'il doit rappeler.

Il y a plus de quinze ans, au début de ma carrière, j'ai trouvé auprès de M. Chaix d'Est-Ange un patronage bienveillant qui a été le soutien et l'honneur de ma jeunesse. J'ai été le témoin respectueux et familier de son existence brillante, dans ces années heureuses où, déjà, rien ne manquait plus à sa renommée. Chaque jour je le voyais

1. Né le 11 avril 1800 à Reims, mort à Paris le 14 décembre 1876.
2. Cette notice a été publiée en 1862, comme Préface aux *Plaidoyers et discours de M. Chaix d'Est-Ange*, Didot, éditeur.

dans l'intimité de ses travaux; et, à l'audience, assis à ses côtés, ravi par ces premiers enchantements de la parole dont rien ne saurait exprimer le charme, j'ai entendu de près plusieurs des grandes causes que je rapporte aujourd'hui. Maintenant, en lisant ces pages décolorées, j'entrevois encore l'image, le reflet assez fidèle du passé; et, en remontant vers ces vieux souvenirs, ma mémoire, sans trop d'efforts, les fait revivre dans tout leur éclat, mêlés aux rêves, aux espérances et aux épreuves de mes jeunes années.

Mais qu'ils ouvrent ce livre avec défiance, ceux qui, par curiosité seulement et pour y trouver un plaisir devenu plus rare aujourd'hui, voudraient se donner l'émotion et le spectacle de l'éloquence. La parole a eu ses flatteurs; quoi qu'ils en aient pu dire, elle ne survit pas à l'occasion et au temps. C'est quand l'orateur est debout qu'il faut le saisir et le retenir tout entier : avec le dernier son qui s'échappe de ses lèvres, la fleur de l'éloquence est tombée pour jamais. Aucun effort ne saurait la ranimer; aucun art ne saurait en garder l'empreinte.

Je ne veux pas écrire en tête de ce recueil une biographie; c'est un grand mot, qui, pour plus d'une raison, ne serait pas ici à sa place, et dont la solennité attristerait un peu cette étude. Je voudrais seulement rappeler quelques souvenirs qui chaque jour s'éloignent, quelques impressions qui chaque jour s'effacent, et qu'il importe de conserver, pour l'honneur d'une profession qui m'est chère. Parler d'un homme vivant, placé dans une position éminente, c'est-à-dire exposé à des louanges intéres-

sées et à des critiques aveugles, c'est une entreprise qui peut sembler téméraire, mais dont, quant à moi, je ne comprends pas le péril ; et, de quelque côté que je l'envisage, ne me sentant pas plus enclin à la flatterie qu'à l'ingratitude, je ne vois rien qui gêne ma liberté.

M. Chaix d'Est-Ange est né à Reims dans la première année de ce siècle. C'est à Reims qu'il commença ses études, sans trop d'ardeur, sans succès éclatants, avec cette insouciance excusable des esprits faciles, qui sentent par instinct qu'ils ont beaucoup d'avance sur la vie, et qu'ils peuvent s'attarder un peu au départ. Mais le premier bonheur de son heureuse destinée fut de lui faire trouver près de lui, et pour ainsi dire sous sa main, le genre d'éducation le mieux fait pour préparer son avenir.

Son père remplissait à Reims, sous l'Empire, les fonctions de procureur général criminel.

Dans les grands jours, il emmenait à la Cour d'assises son fils, qui, tout enfant, s'était pris d'un goût très vif pour ces sérieux et pathétiques spectacles. L'appareil, le mouvement de l'audience, le jetait dans des agitations inexprimables, et il a toujours gardé le souvenir vivant de la grande salle de l'archevêché où se tenaient les assises, et où, blotti sous le bureau du procureur général, tout entier au drame qui se déroulait sous ses yeux, il contemplait l'éloquence paternelle avec l'extase naïve des admirations domestiques.

M. Chaix d'Est-Ange m'a dit souvent que son père était éloquent. Je ne sais si, dans cet éloge, il faut faire la part de la piété filiale, et de ces premières impressions de

l'enfance qui agrandissent tout dans leur expansive sincérité. Mais j'aime à me représenter M. Chaix d'Est-Ange le père prononçant gravement de beaux réquisitoires dans un langage élevé, avec le style un peu théâtral de son temps, et donnant à son fils, par le plus touchant et le plus naturel des prestiges, sinon des modèles sans défaut, du moins le sentiment, l'ardeur, et comme les premiers frissons de l'éloquence.

Il y a dans le talent, plus souvent qu'on ne paraît le croire, un germe héréditaire, et dans l'histoire de tous les arts on rencontre beaucoup de ces pères prodigues qui, donnant à leur fils plus qu'ils n'avaient eux-mêmes, sont, dans la famille, les précurseurs généreux et modestes de celui qui doit l'illustrer un jour.

Une organisation judiciaire nouvelle supprima les fonctions que remplissait M. Chaix d'Est-Ange et le fit rentrer dans la vie privée. Il vint à Paris et se fit avocat.

Nos révolutions nous ont endurcis au spectacle de ces vicissitudes. Depuis cette époque, bien des magistrats sont venus chercher au barreau, soit des revanches illustres contre les caprices de la fortune politique, soit un exil supportable en attendant ses nouvelles faveurs. Ce sont des épreuves périlleuses pour ceux qui les doivent tenter, et le bonheur ne les y suit pas toujours. Bien souvent ce n'est pas le talent qui leur manque, mais un talent qui soit là précisément à sa place. Dans une carrière où l'esprit doit chaque jour se plier et se rompre aux efforts les plus divers, ils apportent ordinairement plus de solennité que de souplesse, une certaine contrainte que des

esprits prévenus prendraient pour de la roideur, et, en même temps, une assez longue inexpérience de ces habitudes et de ces traditions nécessaires qui sont comme les mœurs de leur profession nouvelle.

M. Chaix d'Est-Ange avait à lutter contre des obstacles plus sérieux encore. Il était pauvre; il avait passé depuis longtemps l'âge des occasions imprévues et des hasards favorables. Enfin, il était trop fier pour chercher ces relations utiles et ces amitiés profitables qu'il est donné à peu d'hommes de poursuivre activement sans qu'il en coûte à leur dignité de très sensibles sacrifices. Livré à d'honorables travaux et à l'éducation de ses enfants, il supporta noblement la médiocrité, et il vécut assez pour que ses derniers jours n'aient pas été sans consolation.

Tout ce qui lui échappait à lui-même, il le retrouvait, ou du moins il put l'espérer et le pressentir pour son fils. C'était un jeune homme d'un esprit décidé, très promptement ému, mais déjà très ferme dans ses desseins. Il avait dans le caractère un tour belliqueux, une sorte de vaillance native, et au milieu des embarras charmants de l'adolescence, cette pointe d'intrépidité qui donne confiance à la fortune. Sa sensibilité était plus ardente que tendre, comme il convient aux hommes nés pour agir et pour lutter. Ses traits indécis, comme enfantins, et dont aucune ligne saillante ne gênait la mobilité, semblaient attendre les impressions pour les saisir et les refléter au passage; sa voix était vibrante, souple et naturellement habile : il était prêt pour l'éloquence.

A dix-neuf ans, la mort de son père le laissa seul, sans ressources, sans appui, avec une sœur dont il était

l'unique soutien. Mais, dans sa détresse, il eut au moins ce bonheur de connaître la mauvaise fortune à propos, à l'âge où elle vous instruit sans vous briser, où l'extrême jeunesse en adoucit l'amertume, et où se mêlent aux misères présentes des ambitions sans bornes et des espérances indomptables.

Pressé d'agir, il ne connut pas les années rêveuses de la vie, ces ardeurs nonchalantes et cette poésie dangereuse qui emportent tant de jeunes esprits vers d'insaisissables chimères. Il avait un dessein, il avait un but, et, dès les premiers pas, sûr de l'atteindre, il y marchait avec un courage que les obstacles ne devaient pas effrayer. Les occasions ne se firent point attendre.

On était en 1819 : c'était le temps des complots et des conspirations militaires. Aujourd'hui que ces événements sont si loin de nous et qu'on peut en parler sans passion, il est permis de penser qu'après nos désastres, la restauration de la maison de Bourbon était encore le plus sensé, le plus national, et, pour tout dire, le plus nécessaire des établissements politiques. Mais il s'était fondé au lendemain d'une effroyable défaite ; il était né de la défaite elle-même, sous la main du vainqueur ; et, comme si ce n'était pas assez, par un aveuglement presque inévitable dans des esprits dépaysés par un long exil, les royalistes rentraient en France avec des prétentions de race et des illusions de naissance qui étaient pour les générations nouvelles la plus insupportable des surprises. C'était beaucoup pour un pays où la gloire des armes et l'égalité sont, quoi qu'on en dise, les seules passions

publiques dont un gouvernement doive en même temps tout espérer et tout craindre. La liberté qu'apportait le régime nouveau, et qui était sa condition nécessaire, semblait une compensation insuffisante pour l'orgueil national humilié; et, comme si, après la Convention et l'Empire, on avait eu le droit de se montrer très difficile de ce côté, l'on affectait de trouver trop étroites des franchises politiques accordées par un gouvernement suspect, et auxquelles la nation ne paraissait pas attacher alors une bien grande importance.

Habitué depuis près de trente ans au régime de la force, aux tyrannies abjectes ou aux violences glorieuses, le pays ne comprenait pas encore les ressources que des institutions régulières et libres pouvaient offrir aux passions et aux prétentions des partis. On ne les touchait que d'une main défiante, et les mécontents, au lieu d'employer le droit nouveau à la défense de leur patriotisme ou au service de leurs intérêts, se jetèrent dans les expédients des époques de servitude, les conjurations et les complots.

Les moyens d'action ne leur manquaient pas. C'étaient, d'abord, les sectes démagogiques que la Révolution avait nourries dans ses clubs, que l'Empire avait, sans le savoir, enrôlées dans ses armées, et qui, tout en courant l'Europe, par une de ces contagions bizarres que développent les longues guerres, avaient emprunté des armes plus éprouvées et une organisation plus savante aux vieilles sociétés secrètes de l'Allemagne et aux *ventes* de l'Italie.

C'étaient ensuite les soldats licenciés de l'Empire, qui, dénués pour la plupart d'intelligence politique, mais

poussés à la fois par les plus nobles souvenirs et par les préjugés les plus puérils, par les ressentiments les plus légitimes et par les intérêts les plus vulgaires, associaient dans leur fanatisme confus le nom de Napoléon à celui de la liberté. Tels furent les éléments principaux de ces conspirations militaires qui, pendant plus de six années, firent couler en France tant de sang, et dont le but semblait être un idéal indéfini de république bonapartiste où les forces vives de la discipline militaire se mêlaient aux mystères redoutables de la franc-maçonnerie politique.

En 1821, la Cour des Pairs fut appelée à juger une de ces conjurations, qui avait failli éclater à Paris même. Parmi les accusés se trouvait un jeune sous-officier M. Chaix d'Est-Ange, qui s'était fait remarquer au Palais dans quelques petites affaires, fut chargé de le défendre. Le client avait vingt et un ans; l'avocat avait vingt ans. Ce fut là sa première occasion de paraître, au milieu des avocats les plus distingués de cette époque.

Tout est bonheur aux gens heureux. Son extrême jeunesse, ses traits plus jeunes encore que son âge éveillèrent d'abord l'attention. Son talent fit le reste. Beaucoup de modestie et de liberté; une audace candide tempérée par une respectueuse prudence, une émotion très naturelle servie par une voix prédestinée à laquelle l'expérience n'avait à enseigner aucun secret : il n'en fallait pas tant pour exciter sur les bancs de la Pairie une espèce d'intérêt paternel qui fut comme une distraction bienvenue au milieu de ces graves soucis.

Le jeune homme sut plaire surtout au grand référendaire, M. de Sémonville. — M. de Sémonville n'a jamais

passé pour être sujet aux engouements inutiles; mais il avait cette bonté perspicace qui, chez les hommes habiles et rompus aux affaires, est encore une manière très heureuse d'avoir de l'esprit. Il fit appeler chez lui le jeune avocat. Il l'encouragea par ses éloges. Il chercha, par la séduction de sa bienveillance et par l'attrait de l'ambition, à le conquérir aux fonctions publiques.

M. Chaix d'Est-Ange résista. Mais il a toujours gardé le vif souvenir des avances que le grand référendaire, dans une position où l'on n'aime pas les refus, avait faites à sa jeunesse et à sa pauvreté: et longtemps après, quand M. de Sémonville est mort un peu oublié, un peu calomnié peut-être, le témoignage public rendu à sa mémoire par l'avocat devenu célèbre eut une grâce touchante qui m'a beaucoup frappé lorsque j'en ai retrouvé la trace[1].

1. En 1839, quelques jours après la mort de M. de Sémonville, M. Chaix d'Est-Ange adressa la lettre suivante au rédacteur en chef du journal *le Droit :*

« Mon cher camarade, vous avez parlé de M. de Sémonville, et vous avez bien fait; puisqu'il avait commencé par être magistrat, il vous appartenait de consacrer quelques lignes à sa mémoire. J'aurais dû y songer d'abord, et vous faire part d'un souvenir que je voudrais voir recueilli, et dont peut-être vous pourriez profiter encore.

« Lors du grand procès jugé en 1821 par la Cour des Pairs, M. de Sémonville était grand référendaire, et les avocats qui ont eu l'honneur de plaider dans cette affaire n'oublieront jamais la façon dont ils furent accueillis par lui. Après le procès, chacun de nous alla le remercier. J'y allai comme les autres : tout jeune et tout inconnu que j'étais, M. de Sémonville fut pour moi d'une bonté paternelle. Il m'engagea avec une vive insistance à entrer dans la magistrature, me promettant que j'avancerais, qu'il en ferait son affaire. Je refusai, m'excusant sur ce que je n'avais aucune fortune. M. de Sémonville le savait déjà sans doute, et la suite de sa conversation me prouva qu'il s'était enquis de moi. Voyant qu'il ne pouvait me vaincre : « Votre père, me dit-il, n'a-t-il pas été procureur général à Reims? — Oui, monsieur, il y a dix ans. — Précisément. « Eh bien! j'ai connu votre père; je l'ai beaucoup connu. » Et quoiqu'il n'en fût rien, il entrait dans quelques détails pour me le persuader. « Il « faut me traiter, ajoutait-il, comme un ancien ami. Vous commencez « votre état; vous pouvez éprouver quelques moments de gêne; agissez « sans façon avec moi. Dites-vous : J'ai là Sémonville, un vieil ami de mon

Dès cette époque, la place de M. Chaix d'Est-Ange était marquée dans les rangs de cette génération plus mûre, que le siècle entraînait dans le courant de ses idées, de ses passions et de ses affaires.

Peu à peu on s'habituait aux institutions nouvelles; et, sans y chercher peut-être encore un instrument de guerre pour renverser la monarchie qui les avait données, on les maniait avec plus de hardiesse et de confiance. Aux violences inutiles, aux conjurations étouffées dans le sang avaient succédé les mouvements et les efforts les plus divers de l'intelligence. La pensée, pendant si longtemps distraite ou domptée, se retrouvait elle-même dans une renaissance invincible. Elle éclatait et perçait de toutes parts, dans les luttes de la tribune, dans la polémique des journaux, dans les études historiques rajeunies, dans la poésie renouvelée, dans les pamphlets, dans la chanson, dans toute cette littérature mêlée, vivace et féconde qui a été l'honneur dangereux de cette période de notre histoire, et dont le tableau brillant a été tracé tant de fois.

Rien ne vieillit plus vite que les noms éphémères dont

« père, qui a toujours cent louis à ma disposition. Venez les prendre et « ne vous en tourmentez pas. Quand vous serez riche, vous les rendrez « à moi ou à mes enfants. »

« Je suis bien malheureux de ne pas pouvoir vous rendre l'expression de ces paroles, vous dire combien il y avait de naturel et de bonté dans ce mensonge inventé pour rassurer ma délicatesse. Et alors j'étais dans une telle situation!... et il le savait sans doute, que cette offre pouvait me sauver, et qu'elle s'adressait à un pauvre enfant de vingt ans, qui n'était pas connu de lui, et n'avait plus dans le monde personne qui pût l'assister.

« J'ai toujours cette conversation présente à la mémoire, et, comme elle montre tout ce qu'il y avait en M. de Sémonville de délicat et de généreux, je voudrais que le souvenir n'en fût pas perdu, et que sa mémoire reçût ce témoignage de ma reconnaissance.

« CHAIX D'EST-ANGE.

« Paris, 14 avril 1839. »

les partis décorent et glorifient leurs passions. Le nom de *libéral* est un mot suranné, presque ridicule aujourd'hui. Pour les uns, c'est le mot d'ordre banal de l'arbitraire qui ne veut pas dire son vrai nom ; pour d'autres, c'est le titre décrié de je ne sais quelle école contemplative et naïve, perdue dans les rêves d'une philanthropie chimérique, inhabile à gouverner, impuissante aux entreprises viriles et aux longs desseins de la politique. Mais alors, c'était le nom juste et bien trouvé de ce mouvement généreux qui, dans la politique, dans les lettres, dans la science, dans tous les arts, à travers mille imprudences et mille dangers, emportait l'esprit français, comme en son essor naturel, vers les entreprises et les découvertes de la liberté.

C'était dans les classes moyennes surtout qu'éclatait ce besoin de penser, de parler et d'agir librement. La bourgeoisie reprenait son rôle justement au point où elle l'avait quitté en 1790. Dépossédée par le despotisme populaire du pouvoir qu'elle avait lentement conquis ; bientôt après, effacée par les splendeurs militaires de l'Empire et humiliée par les dédains d'une noblesse nouvelle, elle sentait renaître toutes ses espérances sous un régime où le travail, la science des affaires, le talent dans ses variétés infinies, en un mot, tous les arts et toutes les vertus de la vie civile, semblaient devoir trouver enfin leur emploi nécessaire. Elle avait d'ailleurs, pour soutenir son ambition légitime, le sentiment de son éducation depuis longtemps achevée, de son intelligence mûrie par d'illustres épreuves, et la conscience des longs services qu'à travers tant de siècles elle avait rendus à la monarchie en même temps qu'à la liberté.

Par quel étrange malheur fut-il permis de croire que cet élan national trouvait, du côté de la royauté restaurée, des obstacles invincibles? Quelles antipathies profondes divisèrent chaque jour davantage le pouvoir et la nation? D'où vinrent les fautes les moins excusables? Ce n'est pas dans cette humble étude qu'il convient d'aborder ces questions dangereuses. Quoi qu'il en soit, quand la lutte s'engagea, la place du barreau y était marquée d'avance.

Nés des entrailles mêmes de la bourgeoisie, liés par leurs origines et par leur histoire à toutes les idées politiques du tiers état, les avocats allaient se ranger parmi les adversaires naturels du pouvoir. La Restauration, il est vrai, avait délié leur langue captive après le long silence de l'Empire; mais cette liberté de la défense paraissait déjà lui peser comme bien d'autres; et, en politique, il ne faut rien donner de ce qu'on entend reprendre un jour. D'ailleurs, le pouvoir nouveau inclinait visiblement à relever les privilèges de la noblesse. Il laissait prendre au clergé catholique, dans les affaires et sur les consciences, cette influence envahissante dont tous les ancêtres glorieux du barreau, depuis les Pithou et les Pasquier, avaient sans cesse combattu les empiétements. Sous d'autres formes et dans d'autres temps, c'était encore le vieux levain parlementaire et gallican qui fermentait dans ces esprits entêtés des antiques maximes du droit français, que la révolution semblait avoir consacrées pour toujours.

Bientôt les imprudences de la liberté ou les ombrages du gouvernement, en suscitant des procès politiques, donnèrent aux avocats des accusés à défendre : la Charte les appelait à les défendre devant le pays lui-même; et

dès lors, pour les pousser dans la lutte, les devoirs les plus sacrés de leur état s'unirent aux tentations les plus suspectes de l'ambition et de la popularité.

M. Chaix d'Est-Ange fut emporté dans ce mouvement, bien moins par un penchant naturel ou par des résolutions arrêtées, que par la force même des choses et par les occasions inévitables qui venaient le solliciter chaque jour. Il était trop jeune, et sa pauvreté lui laissait trop peu de loisirs pour qu'il pût faire de longues méditations sur les événements dont il était le témoin; mais, en politique, les engagements se forment plus vite que les convictions, et très souvent on est d'un parti avant d'être d'une opinion. L'éducation, la famille, les souvenirs, les amitiés, la profession, y sont pour beaucoup, et le hasard presque toujours en décide.

M. Chaix d'Est-Ange était né bourgeois. Son père avait rempli des fonctions importantes sous l'Empire. Au barreau, il avait trouvé lui-même un parti très actif qui, pour l'attirer dans ses rangs, avait fait à son talent des avances intéressées. Quand les accusés politiques vinrent réclamer son patronage juvénile, ses devoirs et le souci légitime de son avenir s'accordèrent sans effort avec ses traditions de famille et avec les encouragements de la société qui l'entourait.

L'affaire de la conspiration de 1820 l'avait fait connaître. Il eut, bientôt après, un rôle secondaire dans le procès sanglant des sergents de la Rochelle. Mais il n'est resté de sa plaidoirie que quelques phrases très vives, et une petite scène d'audience où, je l'avoue, le sage président des assises[1] me semble avoir gardé sur le jeune

1. M. de Montmerque.

défenseur tous les avantages que peuvent donner l'expérience et le bon goût sur les ardeurs d'un zèle impétueux.

Quelques années plus tard, son talent plus mûr rencontra un succès décisif. C'était en 1828. Depuis longtemps déjà, M. Cauchois-Lemaire harcelait le gouvernement de ses inépuisables publications. M. Cauchois-Lemaire n'était, à mon sens, ni un grand politique, ni même un bon écrivain. Il était très loin d'avoir la pensée forte, nerveuse et profondément pénétrante de Paul-Louis Courier. Il n'avait pas, comme lui, ce style personnel, imprévu, plein de surprises savantes, cette forme originale, concise et hardie où la verve gauloise en sa bonhomie trompeuse, où le vieil idiome de la Touraine avec son accent rustique et robuste se mêlaient, dans un esprit merveilleusement cultivé, à tous les raffinements des littératures classiques. Cauchois-Lemaire était un publiciste banal, écrivant au jour le jour des idées courantes dans la langue de tout le monde, encadrant avec une certaine adresse des allusions transparentes dans un style pédestre, sans invention et sans couleur. Ses brochures dangereuses étaient répandues partout, lues partout, comprises partout; les moins clairvoyants pouvaient en deviner à demi-mot les réticences et les finesses; les moins délicats se plaisaient à y retrouver des traits et des malices qu'ils croyaient avoir eux-mêmes inventés. Littérature expéditive et hâtive qui a sa place et son importance dans l'histoire des partis, mais qui n'a rien de commun avec l'art, et qui ne saurait avoir la prétention de survivre aux intérêts passagers qu'elle a servis.

M. Chaix d'Est-Ange plaida pour Cauchois-Lemaire dans une de ses aventures judiciaires. Étrange retour des choses de ce monde, et bien fait pour dégoûter de la gloire facile que donnent les partis! Le nom de Cauchois-Lemaire prêtait alors le reflet de sa popularité au nom modeste de son jeune défenseur; et aujourd'hui la mémoire du client n'échappe guère à l'oubli que par le plaidoyer de son avocat. Dans ce discours, les principes, les nécessités du gouvernement constitutionnel, sont exposés avec une précision remarquable et une singulière confiance. La balance égale des pouvoirs, la part qu'il convient de faire à l'opinion publique dans leurs résolutions, le rôle de cette opposition patriotique qui éclaire le gouvernement de ses conseils désintéressés — sans l'ébranler jamais par ses excès, — tout cet équilibre symétrique et savant sur lequel s'essayaient alors les destinées de la France y est décrit avec une bonne foi éloquente qui ne prévoit pas les mécomptes, et à laquelle il ne manquait sans doute qu'une expérience plus sûre et plus mûre des passions humaines. Mais aujourd'hui, lorsqu'en relisant ces théories ingénieuses, on songe aux effroyables secousses qui, vingt ans après, devaient faire voler en éclats ce mécanisme réglé pour durer toujours, on ne peut s'empêcher de sourire avec amertume, en admirant la courte sagesse des hommes.

A cette époque, M. Chaix d'Est-Ange commençait à compter dans l'élite des intelligences de son temps. Quand le succès arrive tard, il perd à peu près tout son prix. Il s'y mêle trop de regrets, de trop amers souvenirs, et la satisfaction sévère qu'il apporte avec lui n'efface pas le

ressentiment des longs efforts qu'il a coûtés. Mais ce doit être un charme sans égal quand il vient à son heure, dans les pleines années de la jeunesse, pour en redoubler les ardeurs et mettre le comble à ses enchantements. M. Chaix d'Est-Ange réussit à temps. A vingt-huit ans, il se voyait recherché du monde, et pour son talent, et pour la bonne grâce avec laquelle il portait sa précoce renommée. Il fut mêlé de loin, silencieusement, comme il convenait à sa jeunesse, à cette brillante société libérale qui, pendant les dernières années de la Restauration, attendait ou préparait des événements plus inévitables chaque jour. Il fut accueilli dans ces salons spirituels, sérieux et causeurs, où, sur le pied d'une égalité intelligente, se rencontraient des écrivains illustres, des artistes célèbres, des généraux éloquents, des millionnaires courageux, des banquiers hardis politiques, — et où le poète des *Gueux* imposait sans effort aux princes de la finance sa simplicité orgueilleuse et le sentiment tyrannique de sa popularité.

Quand la révolution de juillet éclata, M. Chaix d'Est-Ange avait à peine trente ans. Il fut nommé député par la ville de Reims, et pendant seize ans il conserva son mandat. Le gouvernement représentatif, dans son essor puissant et périlleux, conviait à la vie publique toutes les intelligences, tous les talents; et si le jeune député avait eu le goût des honneurs ou du pouvoir, la route était facile à suivre; les sollicitations comme les exemples ne lui manquaient pas [1]. Mais une inquiétude secrète, une répu-

1. En 1831, le garde des sceaux avait proposé M. Chaix d'Est-Ange pour la croix de la Légion d'honneur. Il refusa cette distinction, et il écrivit

gnance de tempérament et d'instinct, le tinrent éloigné de ces tentations brillantes; et, à mesure que son esprit plus mûr voyait de plus près les institutions qu'il avait rêvées, les espérances sincères de sa jeunesse firent place à ce qui était le fond même de son caractère et de ses idées.

Pendant seize ans il fut le témoin attentif, courageux, mais plutôt résigné qu'enthousiaste, du gouvernement constitutionnel parmi nous; même aux jours les moins troublés, il était bien plus touché de ses périls que de ses grandeurs; et s'il prenait un plaisir d'artiste aux luttes éloquentes de la tribune, il n'eut jamais dans les institutions elles-mêmes cette foi profonde qui conseille les dévouements passionnés ou qui soutient les ambitions persévérantes.

Dans tout établissement politique, au-dessous de la scène où s'accomplit le drame changeant de l'histoire, il y a un fond plus ou moins bien caché où se pressent tous les vices, toutes les bassesses, toutes les passions odieuses ou risibles qui sont comme les ressorts nécessaires de ces grands théâtres. L'épreuve souvent mortelle des gouvernements libres, c'est de laisser voir trop à nu ces infirmités et ces misères, d'être obligés de parler, d'agir, de vivre au grand jour, et de ne pouvoir s'envelopper dans ce prestige favorable que donnent le lointain et le silence.

M. Chaix d'Est-Ange avait l'esprit trop délicat pour ne pas être choqué très vivement des brutalités et des ridi-

au Ministre une lettre dans laquelle se trouve la phrase suivante : « Il y a tel magistrat, M. B...., par exemple, qui compte vingt années de la magistrature la plus honorable, et qui n'est pas décoré.... Je n'oserai jamais passer avec ma croix devant lui.... » Le Ministre fit acte de bon goût. Il donna à M. B.... la décoration qu'il destinait à M. Chaix d'Est-Ange; et celui-ci reçut la croix peu de temps après.

cules qu'entraîne avec elle la vie orageuse et familière des assemblées. Sa nature fine, élégante, un peu railleuse et hautaine, se soulevait à la vue des injustices et des inepties de l'esprit de parti. Ces importances subalternes, ces vanités exigeantes, ces coteries jalouses, ces conjurations de médiocrités turbulentes et niaises qui souvent opprimaient de leurs clameurs les plus fermes caractères et les talents les plus intrépides, c'était là pour lui un spectacle insupportable, et dont rien ne lui semblait pouvoir racheter le dégoût. A ses yeux, l'honneur même de la liberté ne valait pas ses dangers; et, si la liberté était dans son cœur, dans son caractère, dans les nécessités de sa profession, dans l'essence même de son talent, il ne se seutait pas le courage de souffrir patiemment les sacrifices qu'elle pouvait coûter[1].

1. La lettre suivante, que M. Chaix d'Est-Ange écrivait en 1839, pourra montrer quel était le fond de ses sentiments politiques :

« ... Dans le billet anonyme qui accompagnait votre envoi, on dit en parlant de moi : *Votre ami, qui n'est pas, je crois, le nôtre.* Que veut dire ceci, je vous en prie, et pourquoi donc ne suis-je pas l'ami de vos amis? Est-ce parce que j'ai parlé contre la disjonction, ce malheureux expédient qui énervait la justice militaire et rendait la justice civile impossible : loi imprudente, imaginée dans un premier mouvement, dans un juste mouvement de colère, mais dont les gens du métier devaient, avec un peu de réflexion, apercevoir tous les dangers? Je l'ai combattue; mais, ceux qui ont lu mon discours se le rappellent peut-être, je l'ai combattue parce qu'elle était mauvaise pour le gouvernement, parce qu'elle paralysait entre ses mains l'action de la justice politique. Si quelqu'un devait s'irriter de ce que j'ai dit, ce ne sont pas vos amis, ce sont leurs ennemis.

« Et, à ce propos, n'est-il pas vrai qu'il est d'une mauvaise politique de se détacher ainsi des gens pour peu qu'ils ne pensent pas en tous points comme nous? Il a voté un jour autrement que moi : il est mon ennemi! Il m'a une fois crié gare : il est mon ennemi! On finirait par se trouver seul, à force d'être si exigeant et si exclusif.

« Au reste, au milieu de l'incertitude où on nous laisse au milieu de l'anarchie qui nous dévore, je voudrais vous dire quel profond chagrin, quel découragement profond j'éprouve. Parce que les tribunaux siègent encore, parce que les sentinelles sont à leurs postes, parce que les boutiques se ferment et se rouvrent à l'heure accoutumée, on croit qu'il y a là un état paisible et une société puissante. Eh bien! on se trompe. Ne

Je n'ai pas à juger ici des sentiments qui ne sont pas les miens. J'ose dire toutefois que, quand un esprit de cette trempe touche à la politique, il faut qu'il s'y abandonne tout entier. Si M. Chaix d'Est-Ange, à cette époque, l'avait pu faire, la grandeur du but, l'importance et la variété des intérêts, la passion du succès, et, par-dessus tout, les revanches glorieuses que la liberté prend sur elle-même, auraient sans doute fait taire ses répugnances et l'auraient élevé au-dessus des détails misérables qui blessaient sa délicatesse. Mais, pendant cette période de sa vie, il était entraîné par les exigences jalouses de son état, et il n'aborda la tribune que pour y montrer, dans quelques occasions éclatantes, tous les services que son éloquence pourrait rendre au parti qu'il voudrait choisir.

Dans le trouble où tant d'événements imprévus ont jeté les esprits sincères, je ne saurais dire si une révolution est jamais légitime. Mais, dans tous les cas, les seules qui puissent se vanter de l'être, ce sont celles qui portent avec elles une génération d'hommes prête à les défendre, à les servir où à les illustrer. Tel a été le caractère et l'honneur incontestable de la révolution de 1830.

voyez-vous pas comme depuis quelques mois la confiance s'en va, le respect de toutes choses s'affaiblit, les liens se relâchent, l'anarchie morale augmente? Soyez sûr qu'il est temps, car il en est temps encore, d'y mettre ordre. Qu'on se hâte surtout, au nom du Ciel, dans l'intérêt de vos amis, qui est notre intérêt à tous! Qu'on ne prolonge pas ces agonies ministérielles, malheureuses épreuves durant lesquelles le pays s'alarme et le pouvoir périt.

« Est-il possible qu'au lieu de vous parler seulement de vos affaires, je vous ai fait une telle lettre, — moi que la politique ennuie, à vous qui n'êtes pas condamnée à vous en mêler? Pardonnez-moi, Madame; après vous avoir dit combien je ne suis pas l'ennemi de vos amis, je voudrais bien vous prouver combien je suis

« Tout à vous,

« CHAIX D'EST-ANGE.

« 11 avril 1837. »

De toutes les classes, de tous les rangs, de toutes les professions, elle a fait surgir comme à l'envi une multitude de talents variés et puissants. Dans cette levée de toutes les intelligences prêtes pour agir, le barreau devait fournir sa part. Dès les premiers jours, un grand nombre d'avocats quittèrent le Palais pour se jeter dans les luttes parlementaires, pour occuper des emplois publics, ou pour revêtir des dignités auxquelles leur nom devait ajouter un utile éclat.

Les premiers rangs avaient été éclaircis par ces désertions illustres. M. Dupin, l'avocat, le conseiller et l'ami du nouveau roi, apportait à la magistrature l'autorité de sa science profonde, en même temps qu'il consacrait à la politique l'originalité puissante de son talent capricieux, plein de retours imprévus, dont tous les partis allaient pendant plus de vingt ans éprouver les brusques atteintes.

M. Berryer vouait à la mémoire et aux douteuses espérances de la légitimité vaincue l'éclat de son éloquence incomparable, les richesses de sa large intelligence ouverte de toutes parts aux passions généreuses, et le prestige d'une nature magnifique qui donnait aux idées dont il prenait la défense la seule popularité à laquelle il leur fût permis alors de prétendre.

Hennequin, l'élégant Hennequin lui-même, allait risquer dans la mêlée politique, à travers les rudesses d'une révolution à peine calmée, son talent plein de recherche et les charmants efforts de sa rhétorique convaincue; — tandis que d'autres, pour soutenir et fonder le gouvernement nouveau, pacifiaient leur improvisation turbulente,

et sacrifiaient à l'intérêt du pays, ou à leur ambition, d'anciens et compromettants souvenirs.

Il semblait qu'en voyant s'éloigner à la fois tant d'esprits distingués, le barreau eût perdu désormais tout son éclat. Mais quelques hommes y étaient restés, qui allaient bientôt réparer cette brèche; et, à côté d'eux, d'autres grandissaient dans cette obscurité laborieuse et inquiète qui, au Palais plus que partout ailleurs, pèse souvent sur des talents depuis longtemps accomplis.

Je ne crains de blesser personne en disant qu'après 1830, pendant plusieurs années, Philippe Dupin, Paillet et M. Chaix d'Est-Ange occupèrent, dans la vie active du barreau, la première place parmi leurs égaux.

C'étaient les esprits et les caractères les plus différents.

Chez Philippe Dupin, la pensée, la voix, l'accent, l'action, les traits du visage, s'accordaient dans une harmonie rude et robuste où la vigueur l'emportait de bien loin sur tout le reste. Une rapidité de conception inouïe, une sûreté de raison, une clarté de pensée qui perçait droit au but; le génie inné des affaires, la mémoire très sûre et très ornée sans beaucoup de choix; une langue pittoresque, heurtée, inattendue, la langue fraternelle débordant de sève natale; irrésistible quand elle restait dans sa force, contrainte et surannée quand elle visait aux élégances : — telle est, à travers les années, l'image que ce grand maître a laissée dans mes souvenirs.

Dans Paillet, rien, au premier coup d'œil, ne révélait l'homme éminent dont la vie a été l'honneur du barreau, et la mort un deuil public. Sur ses grands traits coupés à vive arête, sur son visage long et souriant, on ne voyait

d'abord qu'un air de bienveillance distraite et d'indifférence mélancolique. L'animation de ses joues osseuses et imberbes, l'éclat de ses yeux humides, pouvaient seuls trahir l'effort de l'esprit et l'agitation secrète de la pensée. Quand il plaidait, c'était, au début, une parole lente, paresseuse, tombant à regret, contenue et comme retenue par un accent saccadé. Mais bientôt la clarté, l'ordre, la pureté concise du discours, je ne sais quelle grâce discrète, je ne sais quelle flamme lointaine, vous gagnaient, vous échauffaient et vous entraînaient. Sous cette parole sérieuse et charmante on sentait un cœur d'or, des passions ardentes, et une nature féconde qui ne livrait que la moitié de ses richesses. La raillerie, quand elle tombait de ses lèvres, ne paraissait d'abord offenser personne; mais elle avait un tranchant si poli et une trempe si fine, que l'adversaire était blessé avant d'avoir senti la blessure. Même aux endroits les plus délicats, aucune affectation, aucune recherche, aucun excès, même sous le coup de l'émotion la plus vive. Je ne crois pas que l'éloquence ait jamais obtenu plus naturellement et avec moins de bruit de plus irréprochables victoires.

C'est à côté de ces émules redoutables, et de beaucoup d'autres dignes d'eux, que M. Chaix d'Est-Ange se trouva forcé de paraître, de combattre, et de justifier l'éclat dangereux de ses premiers succès par des épreuves décisives où la bonne grâce de la jeunesse ne devait plus avoir la première place. Il apporta dans ces luttes la résolution naturelle de son caractère, la fermeté flexible de son esprit, et toutes les ressources que l'étude et le désir ardent de réussir pouvaient ajouter à une vocation merveilleuse.

Au bon sens incorrect, à la logique impétueuse de Dupin, il opposait une parole pleine de mouvement et d'inspiration, disciplinée par un travail opiniâtre. Il préparait de loin le terrain sous les pas de son puissant adversaire. Il l'attirait dans les endroits dangereux, il le dépaysait par des digressions habiles; il le tourmentait et parfois le mettait hors de lui par ses railleries caressantes. Il regagnait pour ainsi dire en détail, par la finesse, par l'élégance, par une attention constante, par le charme d'un art qui ne dédaignait aucun de ses avantages, tout ce que l'autre avait pris d'un seul coup et d'un seul bond.

Devant Paillet, il se livrait, ce me semble, avec plus d'abandon; et quand, par une tactique savante dont il connaissait le secret, il était parvenu à parler le dernier, son éloquence plus ample, son langage plus décidé, sa voix d'un courant plus rapide, la verve et l'entrain de sa parole nerveuse, l'emportaient souvent sur la méthode précise, sur la logique contenue, sur la phrase nette et sobre de son contradicteur. Ce que Paillet soumettait aux magistrats avec le calme de son esprit impartial, M. Chaix d'Est-Ange essayait de le leur arracher par l'ardeur d'une conviction intrépide. Toutefois, bien qu'il maniât la raillerie avec une habileté proverbiale, il me semble qu'avec Paillet il se tenait, de ce côté, souvent en garde et comme à distance. En effet, les saillies brillantes de l'un enlevaient l'auditoire et blessaient au vif le plaideur; mais les malices tranquilles de l'autre faisaient sourire le juge, et laissaient dans son esprit un utile souvenir.

Quel que fût l'adversaire, M. Chaix d'Est-Ange avait d'ailleurs des avantages qu'il était difficile de lui disputer.

La nature et le travail lui avaient donné une qualité puissante, la plus enviable peut-être de toutes celles qui font l'éloquence, et où je ne crois pas qu'aucun de ses rivaux l'ait jamais égalé : c'était l'art d'intéresser et de passionner son sujet. Sous sa parole, tout prenait un air original et saisissant. Les personnages vivaient, parlaient, agissaient vraiment devant vous. La cause se peuplait de scènes imprévues, émouvantes ou gracieuses, amusantes ou terribles. Les passions les plus intimes, pénétrées avec une irrésistible clairvoyance, étaient développées avec une émotion contagieuse, avec une hardiesse qui faisait quelquefois trembler, mais qui s'arrêtait toujours juste à temps. Récits, apostrophes, interruptions, réticences, inspirations soudaines, l'habileté muette du geste, le charme savant de la voix, il prenait, il retenait l'attention par tous les moyens à la fois. Jamais orateur n'a poussé plus loin l'art et le génie de se faire écouter.

L'improvisation était sa vocation et son triomphe. Je ne parle pas de cette facilité banale et souriante dont La Bruyère a dit : « Il y a des gens qui parlent un instant avant que d'avoir pensé; » je parle de l'improvisation qu'enfante une méditation inquiète, et qui permet à la parole longtemps contenue de courir enfin librement dans l'espace marqué par d'infranchissables limites. Pour tenter avec honneur cette épreuve périlleuse qui est la plus redoutable curiosité de l'éloquence, il faut avoir longtemps pensé, beaucoup écrit, sentir son esprit échauffé, tourmenté et comme emporté de haute lutte par le souffle intérieur. Alors seulement, comme l'a dit le maître souverain des orateurs, on peut jeter les notes et

les écrits : « Quand la barque est lancée, le rameur peut lever l'aviron; elle continue sa route sous l'élan qui l'entraîne[1] ».

M. Chaix d'Est-Ange tenait de la nature les deux qualités essentielles de l'improvisateur ; un esprit résolu, et beaucoup de goût. C'est un étrange supplice que celui d'un homme incertain et lettré qui s'entend mal parler sans pouvoir s'en défendre; qui, engagé dans une phrase incorrecte ou pesante, se sent traîner jusqu'au bout, à travers les plus humiliantes rencontres. S'il s'écoute, sa tête s'égare; s'il se reprend, malheur à lui! s'il hésite entre deux mots, il est perdu; et avant qu'il ait décidé quel est le plus élégant ou le plus juste, la nécessité de parler en fait passer un troisième, qui n'est ni le mot juste, ni le mot élégant, — ni même souvent un mot qui soit français.

M. Chaix d'Est-Ange n'eut jamais à redouter ces incertitudes mortelles. Il avait bien trop de goût pour ne pas voir qu'en parlant, l'excès du goût est un écueil, et que la perfection absolue du langage n'est pas la qualité principale de l'éloquence. Une fois pénétré de son sujet, il se jetait résolument dans la lutte, très ému, mais très vaillant, ajoutant au plan tracé d'avance les incidents imprévus, les hasards favorables, tous ce qui lui venait de l'adversaire, du public, du juge, et tournant sa voile à tous les vents propices avec une promptitude incomparable. Son esprit naturel, l'instinct plus que la pratique

1. Ut, concitato navigio, cum remiges inhibuerunt, retinet tamen ipsa navis motum et cursum suum, intermisso impetu pulsuque remorum : sic in oratione.... (Cicéron, *de Oratore.*)

des lettres, enfin ce Génie familier qu'entendent seuls les vrais orateurs, lui donnaient à point nommé le mot juste, le nombre, l'harmonie; et si, dans le mouvement pressé du discours, dans cet inconcevable travail de la parole soudaine, il se glissait une de ces banalités qui prennent la pensée au dépourvu, ou une de ces trivialités qui la déconcertent, il les ramassait avec audace et les relevait par la nouveauté du tour, par le geste, par l'accent, par un de ces mille artifices bienvenus dont nul, mieux que lui, n'a connu la puissance.

Si j'ai su donner quelque idée de cette nature à la fois ardente et habile, on comprendra sans peine que, dans les affaires criminelles, M. Chaix d'Est-Ange n'ait rencontré presque aucun égal. On raille volontiers, dans le monde, l'éloquence tragique de la Cour d'assises, la littérature sentimentale des circonstances atténuantes, et l'on rencontre à chaque pas de ces fanfarons de sévérité qui se composent à l'avance, contre les entraînements de la parole, un front inexorable et un sourire sans pitié. Laissons de côté ces étourderies présomptueuses qui, grâce à Dieu, quand vient l'épreuve, se donnent presque toujours à elles-mêmes les plus honorables démentis. Mais, pour les esprits élevés, pour les cœurs généreux qui ne sont étrangers ni aux passions ni aux épreuves de la vie, un grand procès criminel sera toujours la plus humaine et la plus pathétique des leçons. Quel étonnement! quel effroi! quelle pitié! lorsque, soudain, au milieu du mouvement policé qui nous environne, à deux pas de ces splendeurs qui nous éclairent et de cette civilisation raffinée

qui nous éblouit, on se trouve face à face avec ces passions inconnues, ces misères sans nom, ces appétits indomptés, avec ce monde rebelle et furieux qui s'agite si près de nous ; quand on voit enfin les instincts de l'homme, ramenés par quelque hasard funeste à leur brutalité native, briser en un moment toutes les barrières que la naissance, la religion, le devoir, l'honneur, les lois, avaient élevées vainement devant eux ! Là, tout en gardant une sévérité nécessaire, la conscience est contrainte souvent à d'étranges retours. Et quant aux orgueilleux qui arrivent le front haut et le cœur sec à ces redoutables spectacles, souvent ils apprennent là, pour la première fois, la compassion et l'humilité. Pourquoi ne pas le dire? Il y a des fautes que beaucoup d'hommes sont sûrs de ne jamais commettre. Il y en a d'autres pour lesquelles il ne leur a manqué peut-être qu'une passion plus vive, un obstacle plus incommode, une tentation plus violente, en un mot l'occasion.

Si la défense des accusés devenait pour un avocat l'emploi banal et l'occupation insouciante de chaque jour, je conviens sans peine que cette pitié intarissable et cette ardeur toujours prête pourraient prendre aux yeux du public des dehors suspects; les plus brillants succès ne sauraient absoudre ces jeux d'esprit où le talent n'est pas seul en péril. Mais quand, après y avoir bien songé, un orateur habile accepte le patronage d'un accusé; soit qu'il atteste, seul, l'innocence d'un malheureux accablé par de fausses preuves; soit qu'il répète le cri de la passion qui se confesse elle-même; soit qu'il raconte un de ces hasards effroyables qui donnent à quelque accident imprévu l'ap-

parence d'un crime; il n'y a pas d'entreprise plus digne d'attention et de respect; il n'y en a pas où le caractère, la conscience, le cœur de celui qui parle, soient plus en jeu; où l'homme enfin paraisse et se livre par plus de côtés à la fois.

M. Chaix d'Est-Ange sentait plus vivement que personne le poids de ces tristes épreuves. Il s'y engageait en frémissant; il les voyait approcher avec une anxiété contre laquelle les plus éclatants succès n'ont jamais pu l'aguerrir; c'était pour lui comme des crises périlleuses où il lui semblait à chaque fois qu'il allait risquer toute sa vie. Rien ne peut exprimer le trouble qui précédait pour lui ces grandes journées, et l'agitation de ces veilles laborieuses où parfois cette nature nerveuse, montée par le travail, irritée par la fatigue, excitée par l'attente, semblait tout à coup se détendre et se brisait en sanglots.

Mais, une fois la lutte commencée, cette organisation robuste retrouvait sa puissance et son infatigable ressort. L'avocat s'emparait de sa cause et s'y abandonnait tout entier. Toutes ses facultés y étaient tendues, attachées et comme fixées. Il la couvrait par tous les endroits en même temps; il la surveillait avec une attention jalouse; amis ou ennemis, il n'y laissait entrer personne. Il la possédait seul, il la protégeait seul, il la menait seul, avec ardeur, avec prudence, et avec une vigilance passionnée qu'aucun hasard ne pouvait surprendre.

Nul n'a réclamé plus hardiment que lui tous les droits du barreau dans les affaires criminelles, et ne les a fait respecter avec plus d'énergie. Entre le magistrat qui

accuse et l'avocat qui défend, il ne voyait aucune préséance, aucune supériorité nécessaire; et ce n'est pas à lui qu'il aurait fallu demander cette condescendance timide qui fait souvent balbutier à des lèvres novices des politesses obséquieuses, ou qui semble excuser comme une témérité l'accomplissement du plus sacré des devoirs. « Monsieur le Procureur général, au talent près nous sommes égaux, » répliquait-il un jour à une interruption inopportune! — et cette fière réponse, où l'on verrait à tort une épigramme, était la revendication légitime d'un droit nécessaire à l'honneur de la justice autant qu'à la liberté de la défense.

Plusieurs de ses plaidoyers sont demeurés dans les traditions de nos Cours d'assises comme des légendes touchantes ou terribles. A quoi bon les analyser froidement? on lira ce que j'en ai pu sauver. Dans ces pages effacées à demi, on pourra ressaisir le mouvement, le dessin, ces grandes lignes où, à travers les hasards d'une improvisation brûlante, les faits venaient se ranger dans un ordre merveilleux; on suivra ces rapides récits qui, sans digressions, sans détours, sans déclamations stériles, par le seul effet de leur marche agitée, portaient peu à peu la terreur, la pitié, le trouble dans tous les cœurs. Mais la couleur, le trait, l'accent! Le geste indigné ou suppliant tour à tour!... La voix émue et vibrante, pleine de larmes ou de colère!... La vie enfin, ce souffle enivrant de la parole, qui fait de l'éloquence le plus puissant et le plus fragile de tous les arts!... Il n'y faut plus songer; tout cela s'est évanoui pour toujours.

A force de travail, de succès et de bonheur, M. Chaix

d'Est-Ange arriva, très jeune encore, à cet honneur suprême qui, dans nos vieux usages, achève et consacre les renommées judiciaires. Il avait quarante-deux ans à peine lorsqu'il fut élu bâtonnier.

Il allait gouverner un peuple étrange : des hommes que le monde connaît mal, qu'il craint beaucoup, qu'il raille souvent, honore à regret, et dont il sollicite chaque jour les services sans se piquer d'en garder longtemps la mémoire.

Les avocats, il est vrai, ne ressemblent à rien de ce qui les entoure, et je comprends qu'ils soient pour bien des esprits l'objet d'une curiosité défiante. Placés au milieu même des idées, des passions et des affaires de leur temps, au plein courant du siècle et pénétrés de tous les souffles qui l'agitent, ils ont gardé dans leurs traditions, dans les règles sévères qu'ils observent, aussi bien que dans les plis de leurs antiques robes noires, l'empreinte vivante du passé. Je ne crois pas que nulle part en France on trouve un type mieux conservé de la vieille bourgeoisie dont ils sont les enfants, et dont ils ont retenu, comme un air de famille, les qualités généreuses et les incommodes défauts.

En morale, les lois séculaires de leur profession entretiennent chez la plupart d'entre eux des vertus hors d'usage, une dignité un peu surfaite, un désintéressement superbe et naïf qu'aucune déception ne peut rebuter; enfin une indépendance rétive qui ne relève en rien de la fortune, que ne tentent pas les honneurs; et qui semble à beaucoup de gens la plus prétentieuse des niaiseries.

En politique, depuis 1789, ils n'ont pas avancé d'un

jour, il n'ont pas reculé d'une idée. A travers tous les mécomptes et au lendemain de tous les revers, ils croient à la force inaltérable du droit, de la loi, de l'intelligence qui discute et qui gouverne; enfin aux renaissances les plus inespérées de cette liberté cent fois vaincue, dont les excès même et les malheurs n'ont jamais découragé leur foi crédule. Leur humeur frondeuse n'accorde pas à la puissance souveraine des faits la prompte obéissance qu'elle obtient ailleurs. Ils argumentent, ils protestent lorsque depuis longtemps déjà personne ne les écoute plus; et, quand les institutions elles-mêmes viennent à manquer à leur éloquence, les malices de leurs causeries les consolent encore des défaites de leurs discours.

Mais, avec tous ces travers, ils ont une expérience consommée des hommes, la science pratique de la vie, une sagacité aiguisée par de continuelles épreuves, un bon sens rapide et sûr, — enfin ce génie de tout comprendre, qui les rend nécessaires dans les gouvernements mêmes où l'on croirait pouvoir le plus aisément se passer d'eux.

Rien n'est plus curieux que cette mêlée de tant d'esprits actifs, venus de partout, doués des instincts les plus divers, préparés par les éducations les plus contraires, et gardant, sous une même règle et dans de communs travaux, leur type d'origine, leur accent natal, et comme le pli naturel que rien ne peut effacer. Il y a là des âmes tout unies, *plus droites que des lignes* [1], des hommes dont

1. « . . . Je trouve des âmes plus droites que des lignes, aimant la vertu comme naturellement les chevaux trottent... » (Madame de Sévigné, 21 juin 1680.)

l'honnêteté candide ne connaît ni pour eux-mêmes ni pour ceux qu'ils défendent les secrets détours et les expédients qui mènent aux rapides succès. Mais on y trouve aussi des natures alertes, droites, naïvement intrigantes et remuantes, qui, même dans les plus justes causes et dans leurs ambitions les plus légitimes, ne veulent pas laisser à la justice seule tout l'honneur de la victoire, et lui prêtent encore les finesses inutiles de leur infatigable dextérité.

Au barreau, les intelligences et les talents ne sont pas moins mêlés que les caractères. Les uns plaident une cause comme ils laboureraient un sillon, avec patience, avec constance, avec l'application et le respect dus à une tâche nécessaire; ils ne songent à y rien ajouter de leur propre fonds, et leur logique robuste traverse du même pas les épisodes les plus émouvants et les détails les plus arides. Pour d'autres, il n'y a ni intérêts médiocres ni sujets vulgaires. Ceux-là tournent autour de leur procès jusqu'à ce qu'ils aient trouvé l'endroit favorable par où l'art et l'imagination y peuvent entrer; et, une fois maîtres de cette brèche, ils poussent jusqu'aux raffinements et jusqu'à la sensualité le plaisir de parler juste, et de donner au langage la couleur, l'harmonie, la nouveauté, le mouvement, toutes ces forces secrètes que le prestige de la forme peut ajouter à l'expression exacte de la pensée.

Il n'y a guère de profession où l'inégalité des intelligences amène dans les situations et dans les fortunes des contrastes plus sensibles. Nulle part la vanité publiquement humiliée n'a moins de retraites; nulle part la pau-

vreté n'est aux prises avec de plus poignantes épreuves et de plus héroïques scrupules. Mais une sorte de familiarité fraternelle rapproche les distances, adoucit beaucoup d'amertumes, déconcerte l'envie; et, comme il arrive souvent dans les carrières où le hasard a sa place, la médiocrité se console de ses mécomptes en rêvant des revanches lointaines, tandis que la misère elle-même confie ses illusions secrètes aux dieux inconnus de l'avenir.

Quoi qu'il en soit, et si présomptueux que puisse paraître ce jugement, j'ose dire qu'on chercherait vainement une réunion d'esprits plus éclairés, plus libres, plus ouverts à toutes les idées, mieux préparés à tous les hasards, moins étonnés des faveurs ou des revers de la fortune; enfin, au milieu des mœurs très effacées de notre temps, une société qui soit restée plus originale encore, et au fond plus vraiment française.

M. Chaix d'Est-Ange arrivait au bâtonnat à une époque où le barreau comptait pour beaucoup dans l'estime publique. Il s'efforça de lui conserver sa place et son rang dans le monde. Il fut sans pitié pour ces doctrines faciles qui, sous prétexte de les rajeunir, voudraient corrompre nos vieilles mœurs. Il ne laissa porter aucune atteinte à ces règles étroites de délicatesse et de probité qui sont le point d'honneur de notre noblesse roturière. Il ne souffrit pas qu'au Palais la rivalité de l'argent remplaçât l'émulation du talent, et que le cabinet d'un avocat pût devenir une de ces agences bâtardes où des courtiers de procès et de plaidoiries organisent des tarifs surfaits et des concurrences mercenaires.

Mais, en même temps, l'Ordre dont il était le chef se vit entouré au dehors d'un luxe inusité. Une large hospitalité conviait les plus obscurs même et les plus pauvres d'entre nous avec les personnages les plus renommés, artistes, magistrats, orateurs, ministres de la veille et ministres du lendemain. Les rencontres les plus imprévues rapprochaient les illustrations les plus diverses. Quant à nous, perdus dans cette foule brillante, nous regardions, nous écoutions avidement; et nous éprouvions cette agitation salutaire, cette émulation féconde qu'excite dans des cœurs de vingt ans la vue d'un homme célèbre ou le retentissement d'un grand nom.

Rien ne manqua à l'éclat de cette royauté laborieuse et heureuse. Une grande affaire criminelle fournit au bâtonnier la fortune singulière d'aller plaider hors de France, et ce fut pour lui l'occasion d'un triomphe inouï, qu'il reconnut en laissant sur son passage un modèle accompli de l'éloquence judiciaire [1].

Bientôt après, il eut à soutenir les droits des avocats dans une de ces aventures fâcheuses dont leur histoire offre plus d'un exemple.

L'alliance de la magistrature et du barreau sert de texte depuis longetmps aux mercuriales les plus somptueuses et aux allocutions les plus touchantes. Mais cette concorde séculaire ne va pas, à travers les temps, sans quelques malentendus et quelques mécomptes. Nos traditions nous ont conservé la mémoire de plusieurs de ces grandes querelles de Palais, et c'est à l'une d'elles qu'il y a deux

1. L'affaire Caumartin-Sirey, à Bruxelles.

cents ans, notre langue a dû un chef-d'œuvre de simplicité, de grâce et de finesse sérieuse[1]. Le bâtonnat de M. Chaix d'Est-Ange fut marqué par un de ces accidents domestiques.

Je ne crois pas manquer de respect envers la mémoire de M. le premier président Séguier, en disant que d'autres ont porté plus loin que lui la gravité du maintien, la dignité du langage, et cette solennité sereine qui semble un des attributs consacrés de la magistrature. Héritier d'un grand nom judiciaire, vieilli lui-même, sous quatre règnes, dans l'exercice d'une charge éminente à l'ombre de laquelle avaient vécu ses ancêtres, il considérait le Palais comme sa maison. A l'audience, il était chez lui; et il y recevait la Justice avec le sans-façon de son brusque caractère et de son esprit impétueux. Conseillers, avocats, avoués, les plaideurs, les huissiers et le public, étaient pour lui comme une famille façonnée de longue main à ses habitudes, et vis-à-vis de laquelle il ne songeait pas à se contraindre.

Je vois encore ce petit vieillard alerte, blotti et comme tapi sur son banc, ramassé dans les plis de sa robe, le mortier sur les yeux, l'air à la fois spirituel et chagrin, le regard inquiet, semblant guetter plutôt qu'attendre les plaidoiries. Il les écoutait d'abord avec une sorte d'impatience résignée, puis bientôt il s'y mêlait par un entrain involontaire. Son front, ses yeux s'animaient, et sa familiarité turbulente débordait en interruptions et en saillies. Tantôt il approuvait l'avocat; et, pour le lui faire bien

1. Le *Dialogue des avocats*, de Loysel.

voir, il parlait avec lui, il le questionnait, il le devinait, il allait en avant, il le rappelait en arrière; il l'escortait, il l'accompagnait des chuchotements incommodes de sa voix discordante. Tantôt l'orateur lui semblait lourd et diffus, la cause mauvaise, le plaideur déloyal. Alors c'était une guerre à outrance; il pressait l'avocat, il le poussait, il le talonnait, il l'éperonnait de ses malices criardes; il le gourmandait avec aigreur, lui, son client et son procès, jusqu'à ce qu'il l'eût réduit à se fâcher ou à se taire. Jamais on ne vit un auditeur plus gênant dans sa bienveillance ni plus insupportable dans son humeur. Mais, à travers ces défauts très sensibles, il avait dans les veines du vrai sang de magistrat, la tradition et l'instinct de la justice, l'horreur de la fraude, et, avec l'art de tout animer autour de lui, des coups d'esprit et des lumières soudaines qui le faisaient souvent voir loin et juger juste.

M. Séguier aimait les avocats, comme d'anciens amis de sa maison, comme la compagnie et la distraction coutumière de toute sa vie; et, quant à eux, bien qu'ils se plaignissent très haut de ses brusques fantaisies, ses vivacités étaient cependant si franches, ses boutades si originales, si amusantes, et suivies de si sincères retours, qu'ils ne lui gardaient pas de longues rancunes. Je ne sais si je me trompe; mais il ne me paraît pas impossible qu'avec tous ses travers, le premier président Séguier reste, aux yeux du barreau, la figure judiciaire la plus accentuée, la plus vivante et la plus populaire de notre temps.

Un jour, en pleine audience, M. Séguier adressa à un

avocat un mot blessant qui, dans sa généralité malsonnante, atteignait l'Ordre tout entier. Le conseil s'émut, et, d'un commun accord, les avocats cessèrent de paraître devant le magistrat qui les avait publiquement offensés. Pendant quelque temps, M. Séguier feignit l'indifférence. Il fit le magnanime; il affecta de prendre goût aux explications concises des avoués, et de montrer aux avocats combien il lui était facile de ne les plus entendre. Mais il avait beau faire, il était visiblement malheureux; il lui manquait quelque chose de plus qu'une vieille habitude; il sentait ce que la liberté des plaidoiries peut seule donner à l'autorité des arrêts, et le silence du barreau troublait au fond de sa conscience le sentiment et l'idée même de la justice.

Cet interrègne de la parole dura quatre mois. Les vacances amenèrent une trêve bienvenue; — et après les vendanges on fit la paix. Tout le monde la désirait sans que personne voulût le dire. Mais M. Séguier, qui était le plus pressé, fit les premières avances, et les avocats n'eurent garde de se montrer trop cruels. Ils descendirent en bon ordre de ce *mont Sacré* où ils se sont retirés tant de fois aux mauvais jours de leur histoire, et ils se rendirent à l'audience de rentrée pour y renouveler leur serment. Ce raccommodement de famille ne coûta rien à la dignité de personne. Le premier président en fut quitte pour quelques paroles spirituelles dans la chambre du Conseil, avec une accolade pétulante qu'il infligea au bâtonnier; et, en public, pour une de ces phrases pompeuses que la banalité du style officiel prête si aisément aux situations délicates, et qui laissent, dans le vide de leurs périodes

ambiguës, toute la place qu'il faut à l'amour-propre de chacun.

Si M. Chaix d'Est-Ange, sous le gouvernement constitutionnel, ne put donner aux affaires du pays qu'une attention partagée par d'autres devoirs, au barreau du moins il servit de tout son talent les principes politiques auxquels il est toujours demeuré fidèle.

On sait assez quelle a été, surtout pendant les dernières années du gouvernement de Juillet, la violence des partis; et, pour quiconque aime la liberté comme il le faut faire, c'est une triste épreuve que de retrouver, à travers les années, la trace encore vivante des excès qui l'ont tant de fois perdue.

Les injures les plus grossières, les mensonges les plus effrontés, les calomnies les plus stupides, semblaient ne rien coûter aux passions excitées, et les réputations les plus pures subissaient chaque jour d'indignes outrages. Aujourd'hui, à la distance où nous sommes, cette vile poussière est tombée, et les noms respectés qu'elle essayait de ternir sont entrés dans notre histoire politique sans avoir rien perdu de leur éclat. Mais alors, au milieu même du combat, chacun de ces noms avait un sens et une puissance que ces attaques violentes pouvaient amoindrir. Le talent, l'honnêteté, la vertu de certains hommes ne leur appartenaient pas à eux seuls; c'étaient aussi les armes et la force d'un parti tout entier qui, en défendant l'honneur de ses chefs, défendait sa propre cause et l'honneur de son drapeau. On ne pouvait rien céder à la mauvaise foi de l'ennemi, rien abandonner à la crédulité prodigieuse du public; il fallait, devant le

pays lui-même appelé à les juger, démentir chaque jour ces fables odieuses et en confondre les auteurs.

M. Chaix d'Est-Ange ne faillit pas à cette tâche. Par sa fermeté, par la vigueur de son talent incisif et guerroyant, il semblait plus propre qu'un autre à ces luttes où il ne fallait ni reculer ni faiblir, et où, devant des adversaires prêts à tout oser, devant un jury intimidé souvent par des menaces, la mollesse de l'avocat aurait pu laisser un prétexte à la malignité publique et une retraite à la faiblesse du juge.

Bien souvent des fonctionnaires intègres, des hommes d'État éminents, vinrent faire appel à son patronage. Ils le trouvèrent toujours prêt, et plus d'une fois sa parole ardente déconcerta les champions les plus audacieux de la liberté de tout dire. On se souvient qu'un jour, un d'eux eut l'imprudence de l'appeler ironiquement l'*avocat des ministres*; — mais il s'attira sur-le-champ une réplique si vive, si mordante et si juste, que personne ne fut tenté d'y revenir; et il fut entendu qu'un avocat pourrait plaider, même pour un ministre, sans avoir trop à rougir de cette clientèle compromettante.

Cependant les mauvais jours approchaient; et, en 1846, les élections générales, qui devaient être les dernières, furent partout le signal d'une agitation violente. Sous les intérêts purement politiques perçaient déjà d'autres questions autrement redoutables qui, s'enveloppant dans des théories confuses et se mêlant aux desseins d'une philanthropie suspecte, allaient soulever en convoitises sinistres l'amertume que la misère entretient au sein des classes souffrantes.

Les villes industrielles étaient surtout l'objet de ces excitations dangereuses. A Reims, par un choix habile, les comités de l'opposition présentaient pour candidat un économiste, un écrivain distingué dont les travaux avaient appelé l'attention publique sur le sort des ouvriers; c'était M. Léon Faucher, que trois ans plus tard le parti démocratique allait vouer à l'exécration des amis du peuple, mais qui alors, précédé de proclamations bruyantes, salué par des comices tumultueux et applaudi par la multitude, put goûter, pendant huit jours tout entiers, dans des ovations de province, les courts enivrements de la popularité.

La lutte fut opiniâtre; M. Chaix d'Est-Ange la soutint avec un rare talent et un infatigable courage. Enfin, son concurrent l'emporta de quelques voix, et l'ancien député de Reims, en quittant sa ville natale, put entendre les clameurs ingrates qui célébraient une victoire si vaillamment disputée.

Pourtant, même en cette disgrâce, le succès l'avait trahi, mais non pas la fortune; et, le premier déplaisir une fois passé, il put considérer son brillant échec comme un des bonheurs les plus manifestes de son heureuse destinée. Il évita ainsi d'assister de plus près aux événements lugubres et sans gloire qui marquèrent la fin de la monarchie constitutionnelle en France. Il ne vit pas, dans la confusion de tous les partis, se dissoudre peu à peu les liens les plus nécessaires, s'aveugler les esprits les plus clairvoyants; des hommes politiques auxquels une longue expérience aurait dû enseigner la sagesse, faisant par mégarde une révolution, et renversant, au nom de la

liberté, un des gouvernements les plus libres, les plus éclairés et les plus humains dont, jusque-là, ait pu s'honorer notre histoire.

Je n'étonnerai personne en affirmant que M. Chaix d'Est-Ange vit la révolution de février sans enthousiasme. Il en prit même son parti moins vite que beaucoup d'autres, et il ne voulut contracter avec elle aucune de ces intimités provisoires qui peuvent rendre plus tard les ruptures moins faciles et les séparations plus suspectes. Mais il dut à la République, qu'il n'aimait pas, un service qu'il serait injuste de méconnaître.

Dans les époques troublées, il y a comme une contagion de mouvement et d'énergie qui gagne presque tous les esprits, élève les caractères et fortifie les talents. De tous les arts, l'éloquence est celui qui s'acclimate le mieux en ces régions orageuses, qui se mêle le plus activement aux passions, les ressent de plus près et les exprime avec le plus de puissance. Le souffle des révolutions paraît aviver cette flamme. Les anciens, ces artistes sans rivaux, l'ont dit dans un langage qu'il serait téméraire de traduire : *Magna eloquentia, alumna licentiæ, comes seditionum, effrenati populi incitamentum, sine obsequio, sine servitute, contumax, temeraria, arrogans, quæ in bene constitutis civitatibus non oritur*[1].

M. Chaix d'Est-Ange prit à la révolution tout ce qu'il lui pouvait emprunter pour combattre ses excès. Il usa, pour protester contre ses licences, de toute la liberté qu'elle

1. Tacite, *Orator*.

se vantait de nous avoir donnée. Le spectacle de cette société bouleversée mûrit son esprit, retrempa son ardeur, donna à ses convictions une forme plus précise et à son éloquence un accent plus ému. Sans vouloir toucher aux affaires publiques, sans cesser un instant d'être avocat, il fut plus d'une fois l'interprète véhément, le tribun d'un grand parti; et lorsqu'un jour une occasion imprévue lui permit de dire publiquement ce qu'il avait au fond du cœur, son indignation lui inspira une apostrophe vengeresse qui s'est gravée, pour n'en plus sortir, dans la mémoire des contemporains[1].

Bientôt la République tomba, et ses amis eux-mêmes furent moins étonnés de sa chute qu'ils ne l'avaient été de son soudain avènement. Elle s'éteignit presque à jour marqué, sous cette loi immuable et sans cesse oubliée, qui fait succéder le silence aux abus de la parole, et l'autorité d'un seul homme aux excès de la liberté. La tribune allait disparaître pour longtemps, et la parole judiciaire elle-même allait se ranger sous une discipline plus sévère : « L'éloquence, comme tout le reste, se pacifia sous une main souveraine[2] ».

L'énergie dans le chef, l'obéissance chez les agents, le commandement en haut, l'ordre partout, et dans le lointain la liberté, telles étaient les promesses du régime nouveau; et elles répondaient trop bien aux vœux de M. Chaix d'Est-Ange pour qu'il ne les saluât pas de toute sa reconnaissance.

1. L'affaire du journal l'*Assemblée Nationale* contre Marrast.
2. *Magna principis disciplina eloquentiam, sicut omnia alia, pacaverat.* (*Orator.*)

Peu à peu il rentra dans la vie publique où, pour la première fois, il se sentait complètement à son aise et à sa place; et, lorsqu'il reçut de l'Empereur les fonctions éminentes qu'il occupe aujourd'hui, il eut ce bonheur singulier de n'avoir à sacrifier à sa situation nouvelle ni les opinions, ni les attachements, ni les souvenirs de son passé.

En recueillant les plaidoiries que l'on va lire, je me suis proposé d'être utile au barreau, de mettre sous ses yeux des exemples profitables, et de lui rappeler des souvenirs dont il doit être fier.

Peut-être quelques-uns de ces discours, survivant aux intérêts périssables qui les ont inspirés, franchiront-ils les bornes étroites de nos traditions domestiques et trouveront-ils un jour leur place dans l'histoire littéraire de notre temps. Toutefois je n'ose pas leur assurer cette fortune lointaine. Bien des voix convaincues célébrèrent à l'envi l'antique fraternité des lettres et du barreau. Mais, à mes yeux, cette alliance fameuse n'est qu'une parenté incertaine, dont les titres ne sont pas clairs, et sur laquelle nous aurions tort de compter.

Il ne faut pas demander aux écrivains ce qu'ils en pensent. Tour à tour, au gré de leurs besoins ou de leurs caprices, ils nous vantent sans mesure ou ils nous dénigrent sans pitié. La veille d'un procès, un avocat peut être flatté, même par des poètes; mais il faut se défier du lendemain. Voltaire, après avoir lu le mémoire d'Élie de Beaumont pour les Calas, écrivait « qu'il se trouvait ramené aux beaux jours de l'éloquence, quand Cicéron

plaidait dans l'assemblée du peuple pour Amerinus accusé de parricide ». Mais Voltaire n'en croyait rien; il savait mieux qu'un autre que M. Élie de Beaumont n'était pas Cicéron; et, dans le franc-parler de sa correspondance littéraire, il appelait tout simplement les avocats « des bavards secs »; ou bien il affirmait avec son sérieux cruel « qu'il croyait bien que leurs plaidoyers sur les coutumes du Hurepoix et du Gâtinais passeraient à la dernière postérité ». A vrai dire il n'était pas plus juste dans ses dédains qu'il n'était sincère dans ses éloges. Mais si ce grand artiste, au lieu de composer des mémoires médiocres pour les Sirven, pour les Calas, pour Lally et pour le chevalier de la Barre, avait pu entendre un Gerbier plaider librement et publiquement ces grandes causes, au nom de la justice, de la tolérance et de l'humanité, sans doute le souffle de cette parole vivante l'aurait lui-même emporté; et les discours sur la coutume du Hurepoix ne lui auraient pas paru le dernier mot et l'effort suprême de l'éloquence judiciaire.

Quant à la postérité, — puisque ce grand mot s'est rencontré sous ma plume, — les avocats et les orateurs y prétendent rarement; s'ils y arrivent quelquefois avec les littérateurs et les poètes, c'est par des chemins plus ardus et au prix d'un plus rude labeur.

L'écrivain qui, dans une retraite paisible, élève librement son esprit vers les intérêts ou les rêves éternels de l'humanité; qui contemple sa pensée en silence, qui la polit, l'arrange et la compose à son gré, puis en creuse enfin l'image dans une forme lentement cherchée, a du côté de l'avenir de trop sensibles avantages. La distance,

le lointain, n'enlèvent rien à sa gloire. Le temps même prête souvent à ces œuvres exquises de l'art un jour plus favorable et je ne sais quoi de plus achevé.... Non, les orateurs ne sauraient disputer cette immortalité tranquille que le génie des lettres peut donner.

L'éloquence ne connaît ni la méditation ni le repos. C'est une puissance inquiète et troublée qui, dans la mêlée de nos passions et de nos affaires d'un jour, trace en courant des ébauches incorrectes et rapides. D'un mot inachevé, d'un geste involontaire, d'un cri, d'un regard, elle agite, éclaire, entraîne les esprits et les cœurs. Mais son pouvoir souverain n'a que la portée de la voix qui tombe, la durée de la parole qui s'enfuit. L'heure présente est son domaine, la vie est son empire; et, quand l'orateur arrive devant la postérité, il s'y présente comme un roi détrôné, sans éclat, dépouillé de ses splendeurs fragiles, seul avec le vain bruit de sa renommée, et quelques pâles écrits qui sont les témoins impuissants de son génie.

Mais ce sont là des querelles inutiles. Je ne sais si, dans le domaine sans limites de l'intelligence, si dans les vocations diverses de l'esprit, il y a des rangs et des préséances nécessaires. Dans tous les cas, ce n'est pas moi qui oserais prendre le droit de les régler. Ce que je veux seulement dire encore, c'est qu'entre la littérature et l'éloquence d'une époque, — fût-ce l'éloquence des procès, — il y a des conformités saisissantes, beaucoup d'emprunts mutuels, beaucoup d'échanges involontaires; des traits communs et un air de famille frappant, qu'il est curieux d'observer à distance. En lisant Cochin ou d'Aguesseau, on pense volontiers à Racine : ils parlent, comme lui,

ou du moins après lui, cette langue mâle, harmonieuse et saine que leur jeunesse avait entendue au déclin du grand roi. En parcourant les mémoires de Linguet, d'Élie de Beaumont ou de Bergasse, les réquisitoires de La Chalotais ou de Servan, les plaidoiries mêmes de Gerbier, il vous vient, malgré vous, des réminiscences de Diderot, de Marmontel, de *Bélisaire* et du *Père de famille*.

M. Chaix d'Est-Ange est bien l'avocat de son pays et de son temps. Sans le vouloir, sans le savoir, et quoi qu'il en puisse penser peut-être, il a été un des complices actifs de ce mouvement qui, aux jours de sa jeunesse oratoire, éclatait avec des succès divers dans tous les arts de l'intelligence. Grâce à lui et à ses illustres émules, il y a des déclamations pompeuses, des lieux communs emphatiques, une rhétorique molle et bouffie qu'on est à peu près sûr de ne plus rencontrer au Palais. Ils en ont débarrassé la Justice, pendant que de grands écrivains délivraient la tragédie des confidents, des récits et des *songes*.

Mais, tout en rendant, pour sa part, à l'éloquence des affaires, la simplicité, le naturel et la vigueur, M. Chaix d'Est-Ange a su parler une langue originale, élégante, ornée, pleine de ces surprises bienvenues qui arrêtent, charment et maîtrisent l'attention. Il n'a jamais pensé qu'en plaidant, le mouvement, la passion et le style fussent, comme on voudrait nous le faire croire aujourd'hui, des curiosités inutiles ou des licences importunes; et il n'aurait jamais subi ces formules écourtées que la sagacité hâtive du juge prétend parfois imposer au libre essor de la parole.

M. Chaix d'Est-Ange a donné au barreau de brillants modèles; il n'y fondera pas une école. Comme tous les artistes doués d'une originalité puissante, il défie les imitateurs; et pour nous qui avons été ses disciples, prenons garde que ses exemples ne nous inspirent l'ambition téméraire de lui vouloir ressembler.

Il appartient à cette lignée de grands avocats qui, depuis quarante ans, ont illustré notre histoire, et que les honneurs, la fatigue, le cours impitoyable du temps nous enlèvent tour à tour. Leur jeunesse a respiré un air généreux, tout chargé d'idées, de passions et d'ardeurs. Ils ont grandi au milieu de tous les bruits de l'intelligence, au milieu de tous les orages des partis, en des temps où le barreau se mêlait à la vie publique par une active et féconde familiarité. Des occasions favorables ont élevé leur pensée, agrandi leur talent, ouvert l'horizon devant eux : et aujourd'hui, même dans le cercle étroit où des événements imprévus les ont ramenés, leur parole a gardé, soit dans l'ampleur de sa forme, soit dans sa vigoureuse clarté, soit dans les raffinements de son incomparable élégance, je ne sais quel souffle d'un grand art qui s'en va, je ne sais quel vol large et libre que rien ne saurait égaler.

Peu à peu, ces maîtres disparaissent; je ne sais s'ils seront un jour remplacés, et je ne veux pas dire ici pourquoi il est permis d'en douter. Mais, pendant qu'il en est temps encore, soyons attentifs à ces voix admirées. Ne laissons pas périr à jamais les traces de cet art merveilleux et fragile qui a ému, instruit, charmé notre jeunesse. Soyons ses témoins fidèles; et, si nous ne pouvons

garder nos souvenirs tout entiers, retenons au moins le fantôme et l'ombre de l'éloquence qui s'enfuit. Recueillons d'une main dévouée, pour ceux qui vivront après nous, ces pages muettes qu'aucun souffle ne fait tressaillir, ces discours que la parole n'anime plus. Faisons comme ces artistes modestes qui, dans la solitude et le silence, sur des fragments épars, sur des vestiges à demi disparus, copient et recomposent quelque monument désert où retentissaient autrefois les bruits de la vie...

22 mars 1862.

CHARLES SAPEY[1]

DOCTEUR EN DROIT, AVOCAT GÉNÉRAL
A LA COUR D'APPEL DE PARIS

Lorsqu'il y a près de trois ans Charles Sapey mourut, à peine au déclin de la jeunesse, la magistrature et le barreau de Paris ressentirent comme il le fallait l'amertume d'une telle perte. Une pitié respectueuse et tendre se mêlait à notre commune douleur. Ce n'était ni un deuil ordinaire, ni ce tribut de bienséances accoutumées que l'homme doit et paye volontiers à la mort.

Je reviens seul, aujourd'hui, vers ce doux compagnon de mes jeunes années, pour demander aux jours d'autrefois des souvenirs que le temps n'a pas effacés. A travers ce demi-lointain qui déjà l'environne, je voudrais envisager une dernière fois cette figure délicate, et tâcher d'en fixer l'empreinte sans trop altérer sa pureté.

1. Charles-Alexandre Sapey, né à Paris le 28 novembre 1817, mort le 27 juillet 1863.

Il y a bien longtemps que le nom de Sapey m'a frappé pour la première fois. Lorsque j'étais encore enfant, je l'entendais mêlé chaque année aux pompes classiques de notre vieux collège, et salué par les fanfares de la Sorbonne parmi les noms de ses lauréats les plus glorieux. C'était peu de temps après 1830; Charles Sapey suivait alors les classes du collège de Saint-Louis. Son application au travail, ses succès constants, la douce gravité de son caractère et de ses traits inspiraient autour de lui un sentiment qui déjà ressemblait à de la déférence, et son excessive réserve, en l'isolant un peu, lui donnait, en cette extrême jeunesse, un air de mélancolique maturité.

Des maîtres distingués prenaient plaisir à cultiver cette intelligence attentive et cette âme charmante. Mais le premier de tous fut son père; et c'est à lui qu'appartient, avant tous les autres, l'honneur des succès de sa jeunesse et des vertus de toute sa vie.

Sapey avait dix-huit ans à peine lorsqu'il perdit ce maître adoré, et il apprit à connaître la mort par le coup le plus terrible qu'elle lui dût jamais porter. Dès qu'au milieu de ses larmes il put se reconnaître et penser, il résolut d'élever à cette chère mémoire un monument digne d'elle. « Le souvenir de mon père bien-aimé, dit-il, ne s'effacera jamais de mon cœur; mais je veux qu'il vive encore après moi... ». Un exemple classique enhardissait ce jeune esprit tout pénétré du respect de l'antiquité. Il ouvrit son Tacite, et, tout en relisant la vie d'Agricola, il écrivit la bibliographie de son père[1].

1. *Mon père*, 1838, avec cette épigraphe : « Posteris suis narratus et traditus superstes erit ». (Tacite, *Vie d'Agricola*.)

Rien n'égale les élans de reconnaissance et de tendresse qui éclatent à chaque page de cette petite épopée domestique. Avec une incomparable piété, dans ce style un peu larmoyant et vieilli de la fin du dernier siècle dont il n'a jamais pu se débarrasser tout à fait, il peint son père, en revenant sans cesse sur ce trait : « comme le plus vertueux, *le plus sensible* de tous les hommes. Il avait, dit-il, de l'esprit, de la finesse, une intelligence remarquable, des connaissances variées et profondes; mais il avait surtout de l'âme, il faisait tout avec son âme... ».

Comme la plupart de ses contemporains, M. Sapey avait vu sa jeunesse traversée, déroutée à chaque pas par les secousses de la Révolution. Tour à tour élève de l'École polytechnique naissante à peine, défenseur officieux devant le jury, commis d'intendance à la suite des armées républicaines, littérateur par goût, auteur dramatique par occasion, M. Sapey avait fini par enfouir dans un bureau et heurter contre une disgrâce des facultés supérieures un esprit de premier ordre, et cette grande âme *sensible et vertueuse*, dont l'indépendance se pliait mal aux petites misères des tyrannies subalternes. En 1825, il quitta résolument des fonctions où il semble qu'il étouffait un peu, et se consacra tout entier à l'éducation de son fils.

Il faut entendre Sapey raconter, les larmes aux yeux, comment la patience et la bonté de son père luttaient contre « cette timidité extrême qui avait besoin à chaque instant d'être encouragée, rassurée, consolée; comment ce maître excellent savait tout débrouiller, tout éclaircir; comment il lui inspirait l'amour du travail, l'émulation, l'ardeur du succès... ». Mais ce qu'il faut surtout recueillir

avec soin, comme un monument d'un autre âge, comme une curiosité respectable au milieu de notre société distraite et superbe, c'est le récit des soirées de famille qui couronnaient les travaux et les plaisirs innocents de chaque jour : « Après le repas, nous revenions tous nous pressser au coin du feu; et alors mon père nous faisait, avec sa voix douce, *sensible*, émue, avec cette voix que nous n'entendrons plus sur cette terre, une lecture instructive et touchante.... Il nous parlait de ses affaires; car il ne nous cachait rien; et dans tout ce qu'il nous disait, dans ses projets qui se rapportaient tous à nous, nous trouvions toujours de nouvelles raisons de l'aimer davantage. On ne pouvait pas s'arracher à ces conversations du soir; mais, enfin, il donnait le signal; nous nous mettions à genoux, et nous faisions tout bas, mais tous ensemble, afin que Dieu fût au milieu de nous, la prière du soir. Oh! comme la sienne devait être belle! Nous nous étions mis à genoux, nous nous levions ensemble. Alors nous l'embrassions tous et nous reposions en paix toute la nuit, car la bénédiction du père de famille était sur nous... »

Cela se passait en 1828, au refrain des chansons de Béranger, au bruit des pamphlets de Courier, à la veille d'une révolution. Telle était alors, dans son intimité la plus discrète, prise en flagrant délit de ses antiques vertus, cette vieille famille bourgeoise, royaliste et catholique, que l'esprit du XVIIIe siècle avait cependant échauffée de son souffle, qui avait donné des gages aux idées libérales de son temps, et dont la foi tranquille ne demandait aux puissances de ce monde ni encouragements ni récompenses.

C'est à cette pieuse école, dans ce cadre sévère, un peu étroit peut-être, que l'intelligence de Sapey se fortifia et mûrit. Ses succès de collège avaient fait de bonne heure à son nom une sorte de popularité respectueuse. Mais jamais rien ne put vaincre cette défiance de soi-même qui, au milieu de nos emphases contemporaines, devait rester le trait singulier et l'honnête défaut de toute sa vie. Il entra dans le monde très instruit, très sage, très pieux, un peu trop discipliné peut-être, trop accoutumé à sentir près de lui le guide infaillible sur lequel il réglait tout son esprit et toute son âme. C'est là l'écueil de ces chères tyrannies de la famille, quand elles rencontrent des intelligences dociles et tendres. Elles les envahissent tout entières; l'habitude et le charme d'obéir y endort doucement la liberté; ensuite, quand vient le temps de penser seul et d'agir, il faut à l'homme un long effort pour effacer la marque et le pli de l'enfance. Sapey ne put échapper tout à fait à ce danger.

Vers 1832, au moment où il terminait ses études, le mouvement littéraire né en France à la fin du XVIIIe siècle, vainement comprimé sous l'Empire, et salué sous la Restauration comme une des formes les plus populaires de la liberté, achevait, après mille combats, sa marche victorieuse. Par surprise ou par violence, le romantisme avait forcé les portes de nos écoles, et, à travers les brèches ouvertes de tous côtés, des souffles inconnus agitaient nos jeunes têtes. L'insurrection grandissait chaque jour. Dans nos cahiers de rhétorique, au milieu des vieilles élégances arrachées au *gradus*, on voyait se dresser tout à coup de formidables nouveautés. Des distiques séditieux paro-

diaient les hexamètres pompeux de la *Henriade*, et des caricatures vengeresses outrageaient, au frontispice de l'*Art poétique*, la figure sereine de Boileau.

Rien n'est risible, quand on les relit à cette distance, comme les compositions que forgeait en ce temps-là notre adolescence naïve. C'était un mélange d'imitations puériles et d'inventions démesurées; des enluminures monstrueuses flamboyant au reflet des *Orientales*; d'extravagantes rêveries poussées à la dérive par la brise perfide du *Lac*; ou les orages de *Manfred* déborbant en enjambements désespérés dans des stances fatales. La maladie de René nous tenait presque tous. Mais dans ce pêle-mêle bizarre on sentait courir je ne sais quel souffle de vie, une puberté maladroite et vigoureuse qui éclatait en généreux efforts, et dont la jeunesse d'aujourd'hui, pour ne la point connaître, aurait mauvaise grâce peut-être à trop médire.

Le sage Sapey se tenait à l'écart de ces audaces. Sa nature, son éducation, ses premiers succès, tout le poussait vers la littérature, au moins vers cette littérature de jeunesse et de passage qui, sans engager la vie tout entière, est, à vingt ans, la distraction ou la passion de toute âme bien née. Mais en cédant au besoin d'écrire qui nous tourmentait presque tous, il demeura fidèle à la religion dans laquelle il avait grandi. Son père, — qui récitait *Zaïre* avec transport, et qui avait commencé une tragédie tirée des *Incas*[1]!.. — avait vu l'invasion roman-

1. « Je l'ai vu, il y a trois ans, faire fondre en larmes son auditoire, à la lecture de *Zaïre*. » (*Mon père*, par Ch. Sapey.)
— La tragédie commençait ainsi :

C'est à vous, Alonzo, que je dois la victoire;
Vous vous êtes acquis une immortelle gloire;
Huascar est vaincu, etc. (*Ibidem.*)

tique avec effroi. C'était assez pour que son disciple docile s'interdît tout commerce avec les barbares. La piété filiale, le point d'honneur de l'école, une sorte de terreur religieuse, s'accordaient sur ce point avec la délicatesse craintive de son goût; et si parfois il prêtait l'oreille à quelque dangereux enchanteur, l'ombre paternelle se dressait devant lui pour mettre en fuite ces chimères.

J'ai sous les yeux la plupart de ses premiers essais, ces *Juvenilia* que l'on ne doit jamais dédaigner; car, après tout, c'est là que nous mettons souvent le meilleur de nous-mêmes. Dans ces ébauches juvéniles de Sapey, il faut regarder de bien près pour découvrir la marque et la date de son temps. Nulle part on n'y sent cette intime souffrance, ce malaise de la pensée et du langage, cette veine inégale, turbulente et troublée qui, dans ses grandeurs comme ses faiblesses, trahit de si loin toute la littérature de cette époque. Dans ses jours de hardiesse, il se hasarde bien quelquefois jusqu'à Ossian et jusqu'à Shakespeare, — en se faisant présenter par Ducis et par Baour-Lormian; — on rencontre bien dans ses écrits des *Olga*, des *Elfride* et des *Ethelwood* qui ont dû coûter quelques inquiétudes à sa conscience. Mais presque partout ce sont de petites compositions classiques où revit l'inspiration courte et correcte des écrivains secondaires du dernier siècle. Des fables, des épîtres, des nouvelles, des pièces dont le titre dit tout : *La rose et le rosier*, *Estelle ou la Bergère reconnaissante*, des adieux poétiques à *la Maisonnette des Champs*, qui rappellent, de loin, la *Chartreuse* de Gresset; enfin toute une œuvre élégante, légère et facile, qui aurait bien tenu sa place à la petite cour de

Sceaux, dans la bibliothèque du duc de Penthièvre, entre les pastorales de Florian et les *Saisons* du chevalier de Saint-Lambert.

En se défendant ainsi contre la révolution littéraire qui l'envahissait de toutes parts, Sapey subissait pourtant le joug d'un formidable novateur. Dès son enfance, il avait voué au génie de J.-J. Rousseau un culte qui ne s'est jamais démenti. Là encore, c'est de son père que lui venait l'inspiration et l'exemple :

« J.-J. Rousseau, nous dit-il, était l'auteur de prédilection de mon père. Il ne lisait jamais sans attendrissement les belles pages d'*Émile* ou de *Julie*. La profession de foi du *Vicaire savoyard* était pour lui le chef-d'œuvre de l'éloquence.... Il pleurait en lisant ces lignes qu'écrivit l'âme de Jean-Jacques; et, quand il me voyait, avec une nature moins heureuse, mais qui sent cependant, et surtout qui veut sentir, rester froid à de certains passages, il répétait ce vers qu'il eût été digne de faire :

Malheureux! tu n'as donc jamais versé de larmes!... »

Quoi qu'il en soit, cette grande âme insurgée de Rousseau l'avait subjugué tout entier; elle l'emportait dans son vol; elle échauffait de ses ardeurs sa fine et frêle nature qui *voulait sentir*, et qui avait la curiosité, sinon le tempérament des passions. Il se livrait sans crainte à ce penseur solitaire qui, dans les tâtonnements de sa logique aveuglée, semble chercher la lumière avec une si âpre sincérité; qui ébranle le vieux monde d'une main respectueuse, sans raillerie, sans insulte, avec des soupirs et des larmes, comme si la vérité, quand il la croyait

entrevoir, lui coûtait, ainsi qu'à la sibylle antique, de mystérieux déchirements. Mais dans les écrits de Rousseau, ce qui entraînait surtout l'esprit si cultivé de Sapey, c'était la forme incomparable dans laquelle s'écoule en s'apaisant cette pensée tumultueuse et puissante; c'était, — pour parler un peu comme lui, — cette langue correcte, magnifique et limpide, pareille à un fleuve où les torrents tombent en grondant, sans jamais troubler sa pureté.

Dans les essais de sa jeunesse, dans les œuvres de sa maturité, partout on trouve la trace, l'imitation, j'ai presque dit l'obsession de Jean-Jacques. Quelquefois cet esprit scrupuleux semble inquiet de son admiration, et alors il s'efforce de la justifier par des subtilités ingénieuses. Il écarte les dissentiments profonds qui devaient le séparer de Rousseau, et il ne veut voir que les endroits où ils se peuvent entendre. Catholique fervent, il sait gré du moins au Vicaire savoyard de croire en Dieu. Partisan de la monarchie, il rend grâce au rêveur du *Contrat social* de juger la France trop corrompue pour la république. Homme de famille, il va jusqu'à ressusciter dans un petit roman bizarre le fils de Thérèse Levasseur, et dans un coin de la forêt d'Ermenonville, il le pousse entre les bras de ce père suspect qui l'a si durement abandonné[1].

Même dans l'intimité de sa vie si pure, l'idée fixe de Jean-Jacques le poursuit. Si l'un des siens tombe malade, ce qui le frappe d'abord, en cette austère douleur, c'est

1. Fragment trouvé sous les ruines d'une cabane, dans la forêt d'Ermenonville. (Ch. Sapey, *Manuscrits.*)
— J.-J. Rousseau était-il l'ennemi de la religion catholique? (*Ibidem.*)

un ressouvenir presque lascif des confessions : « Il eut des maux de tête d'une terrible violence, des tintements, des bourdonnements dans les oreilles, quelque chose enfin d'analogue à ce que Jean-Jacques Rousseau a éprouvé chez Mme de Warens... ».

C'est encore ce génie familier et tyrannique qui semble lui prêter quelques traits de caractère, et, si je l'osais dire, quelques manies minutieuses à travers tant de talent. En parcourant d'une main respectueuse ces notes, ces manuscrits si nets, si bien classés, reliés avec tant de soin, que mon pauvre camarade a laissés, je ne peux m'empêcher, à mon tour, de songer à cette belle écriture dont Rousseau était si fier, et à cette copie de la *Nouvelle Héloïse* « qu'il mit au net avec un plaisir inexprimable, employant pour cela le plus beau papier doré, de la poudre d'azur et d'argent pour sécher l'écriture, et de la non-pareille bleue pour coudre les cahiers[1] ».

Enfin, pour que rien ne manque à l'unité de ce culte fidèle, l'un des derniers écrits de Sapey contient le récit d'un pèlerinage aux Charmettes, et des vers :

Au précepteur d'Émile, à l'amant de Julie,

que l'on peut lire, tracés par cette chaste main, à deux pas de l'alcôve de Mme de Warens[2].

Lorsque vint pour Charles Sapey le moment de choisir une carrière, aucune vocation impérieuse n'enchaînait son avenir. Sa rare intelligence, sa forte éducation lui

1. *Confessions* de J.-J. Rousseau (2e partie, liv. IX).
2. *Une visite aux Charmettes*, par M. Ch. S., 1858.

auraient assuré presque partout le succès. Il lui fallait cependant un état qui ne gênât pas de trop près son indépendance, la dignité un peu sauvage de son caractère, et ce goût très vif des lettres qui avait fait le charme et l'honneur de ses premières années. Les conseils de son père et des convenances de famille l'attiraient vers la magistrature ou vers le barreau. Il obéit, par déférence et par préférence à la fois, pressentant que de ce côté il trouverait encore un horizon assez ouvert, avec des échappées faciles vers les études et les rêveries familières de sa jeunesse.

Il fit son droit comme il avait fait ses classes, avec une supériorité constante et des succès éclatants. A la fin de ces études nouvelles, le hasard d'un concours lui donna un sujet de dissertation magnifique, *le droit des étrangers en France*. Le jeune docteur n'était pas homme à traiter légèrement cette bonne fortune. Après l'épreuve officielle, dont il sortit vainqueur[1], il reprit son travail, le remit sur le métier, le finit à loisir; deux ans après, l'humble thèse était devenue un ouvrage excellent et complet[2], qui attestait dans le talent de l'écrivain un progrès désormais plus sensible chaque jour.

Tout en suivant les cours de l'école, Sapey commença, selon l'usage, à fréquenter le Palais, pour s'acclimater à ce pays où il devait passer sa vie. Sa bonne renommée l'y avait précédé. Les stagiaires lui ouvrirent avec empressement les rangs de leurs conférences, et les

1. Médaille d'or au concours de 1842.
2. *Les étrangers en France sous l'ancienne et la nouvelle législation*, Paris, Joubert, 1843.

magistrats lui confièrent avec sécurité des défenses d'office épineuses. Il lui fallut tenter alors cette épreuve redoutable de la parole, pour laquelle de fortes études et une vocation littéraire décidée ne sont quelquefois ni une préparation nécessaire, ni une garantie infaillible.

Personne ne devait ressentir plus vivement cette inconcevable émotion que donne la vue du public, cette terrible maladie de la peur qui, aux débuts, n'épargne pas même les plus braves; qui plus tard, au moment où ils y songent le moins, les reprend quelquefois par de perfides accès; et que, dans de certaines natures, ni l'âge, ni l'habitude, ni le succès, ne peuvent jamais bien guérir. Mais le sentiment du devoir, la volonté de bien faire et l'ambition de bien dire furent les plus forts; la première épouvante passée, il ne resta que la grâce, la finesse, la pureté d'un langage prémédité jusqu'à la recherche, une dextérité singulière pour mêler, sans que l'on pût apercevoir la jointure, les familiarités de l'improvisation aux élégances de la plume; en un mot cet art délicat qui, pour être moins rare alors au Palais qu'il ne l'est aujourd'hui, ne laissait pas cependant d'être déjà parmi nous une singularité assez curieuse.

En 1842, Sapey reçut de l'estime de ses confrères une distinction enviée. Il fut appelé à prononcer le discours d'usage, à l'ouverture des conférences. Pour qui connaissait l'orateur, il était assez facile de prévoir le texte du discours : « L'alliance des lettres et du barreau... ». Il y avait là de quoi séduire cet esprit ingénieux, plus élégant que hardi, qui n'avait pas alors pour les lieux communs une aversion invincible, et qui, tout plein des

souvenirs récents du collège, était sujet à des retours assez marqués de rhétorique. Il écrivit son discours avec esprit, avec grâce ; il le lut avec une émotion habile, avec cet accent pénétrant et doux qui était l'accent juste et comme la voix de son talent. Son succès fut complet.

Quant au fond même du discours, quant à cette alliance si vantée des lettres et du barreau, je ferais volontiers bien des réserves. Pour prouver cette fraternité douteuse, il y a depuis longtemps des procédés convenus et comme des recettes oratoires qui sont restés classiques parmi nous. Siècle par siècle, on recherche les avocats ou les magistrats qui ont trouvé dans des travaux littéraires la distraction de leurs austères devoirs. Rien n'échappe, pas même un sonnet. On rappelle avec orgueil la *Plume dorée* de Terrasson, les *Mercuriales* de Daguesseau, le goût si sûr de Patru, Pellisson et ses mémoires à l'Académie, Loysel et son dialogue charmant, Pithou et la *Satyre Ménippée*, les distiques latins de Guillaume Duvair et du grand L'Hospital, les *Recherches historiques* de Pasquier, sans oublier ses petits vers audacieux sur la puce de Mlle Des Roches ; — et quand on a groupé avec art ces ombres illustres sous le Péristyle du Palais, on fait le tour de ce petit Parnasse judiciaire, en invoquant les muses et en rendant grâces aux dieux. C'est un peu ce que fit Sapey.

Dirai-je qu'à mon sens il y a dans tout cela quelque exagération, une confusion d'idées dont notre vanité s'accommode et que l'usage perpétue?... A quoi bon? Il y a dans certains états comme dans certaines familles des préjugés utiles qu'il ne faut pas décourager trop durement.

Comme toutes les institutions qui ont derrière elles un long passé, notre vieux barreau vit sur un fonds de traditions et d'illusions qui sont comme la légende dorée de son antique histoire. Son alliance avec les lettres est une de ses croyances les plus chères. Malgré bien des mécomptes, à travers bien des querelles de famille, il tient à cette parenté séculaire qui le relève et l'ennoblit. Ne regardons pas de trop près à ses titres, et, fût-ce un rêve, respectons aujourd'hui plus que jamais cette innocente chimère. Un jour, je l'espère, lorsque cette vaine critique sera depuis longtemps oubliée, un stagiaire convaincu célébrera encore devant nos jeunes descendants cette alliance éternelle des lettres et du barreau qu'auront vantée ses ancêtres; et ce jour-là, par un hommage légitime, le nom de Charles Sapey prendra sa place entre Patru et Terrasson, à quelque distance de Daguesseau, sur cette liste glorieuse où il a inscrit lui-même les noms de ses devanciers.

L'âge venait cependant. Il fallait entrer plus avant dans ce monde des affaires dont il ne connaissait guère que les dehors, ou dont les côtés brillants frappaient seuls son imagination. Il fallait pénétrer cette foule d'hommes intelligents et actifs, que l'ambition, le hasard ou le besoin de vivre poussent dans cette route difficile. Au milieu de cette mêlée, il lui fallait un guide sûr. Il sollicita l'honneur de travailler avec M. Paillet, et devint bientôt l'un de ses secrétaires les plus utiles. La maison de ce grand avocat était une demeure hospitalière, ouverte de tous côtés au mouvement et aux bruits aimables de la vie.

Pour Sapey, cette existence expansive devait faire un contraste assez sensible avec l'austère tranquillité du foyer paternel. Mais il trouvait là une famille intelligente et simple, pleine d'esprit et de bonhomie, dont les malices bienveillantes égayaient, sans le blesser, son humeur sérieuse. Il vivait dans un petit cercle de compagnons polis et lettrés, parmi lesquels il rencontrait un des émules les plus brillants de ses premiers succès[1]. Il entrait ainsi, en très bonne compagnie, sans froissement, sans secousse, presque à son insu, dans ce monde judiciaire où, livré à lui-même, il aurait eu quelque peine sans doute à trouver son chemin.

De tous les maîtres du barreau, M. Paillet était celui peut-être dont les leçons lui devaient être le plus profitables. Mieux qu'aucun autre, il pouvait, par ses exemples, lui enseigner la sobriété oratoire, la discrétion en toute chose, même dans l'élégance, les ménagements que l'avocat doit à la sagacité ou à l'impatience du juge, et comment, à l'occasion, il faut savoir jeter à la mer ses richesses, son bagage, son lest, et parfois jusqu'à ses agrès. *Amo in juvene unde aliquid amputem*, a dit Cicéron, qui pourtant n'aimait guère pour son propre compte ces sortes d'amputations. Il y avait quelque chose à couper dans le talent de Sapey; et si l'on veut me permettre cette réminiscence classique qu'il me pardonnerait plus volontiers que personne, — Paillet était un peu la *hache de ses discours*.

Sapey avait alors vingt-huit ans; il était, je n'ose pas

1. Alfred Lévesque, avocat distingué, dont les succès universitaires on fait époque dans la légende du pays latin.

dire dans toute la force, mais dans toute la grâce de la jeunesse, et depuis cette époque, les années l'ont à peine changé. Pour tracer son portrait sans effacer les lignes délicates du modèle, il faudrait une main plus légère, et je ne le saurais tenter. Mais dans ces heures solitaires où, loin des agitations vaines de la vie, nous redemandons à la mort l'image de ceux qu'elle nous a pris, qui de nous ne revoit encore ce beau front large et tranquille, ces traits si purs, cette pâleur transparente que le bleu des veines nuançait par endroits sans la colorer; ces yeux tour à tour pensifs ou curieux, souvent cernés par la souffrance, et dont un sourire plein de finesse relevait la douceur? Par instants, ses traits exprimaient une sorte de mélancolique ironie; d'un geste qui lui était familier, il vous prenait amicalement les deux mains, et fixait sur vous son regard limpide qui semblait chercher au loin votre pensée. Alors, si simple que fût l'entretien, on se sentait pénétré de je ne sais quel trouble affectueux et triste; c'était comme cet embarras étrange que cause parfois, sans que l'on s'en puisse défendre, le regard candide des enfants.

Le barreau convient aujourd'hui moins que jamais à ces natures contemplatives et un peu repliées sur elles-mêmes; elles y ont peut-être une place, mais ce n'est pas la première. Sapey avait plus de goût pour rêver que pour agir, une sensibilité extrême, mais point de passions vives; un certain dédain des intérêts de l'heure présente et des aventures vulgaires de la vie; il avait aussi l'amour et le besoin de la perfection, qui ne lui permettaient ni de tra-

vailler vite ni de déplacer promptement son esprit; enfin, toutes ces qualités délicates qui, au barreau, font attendre longtemps le succès, le font payer cher, et le laissent rarement aller très loin. Après une courte épreuve, il se tourna du côté de la magistrature, et c'est par un trait de vigueur que le timide jeune homme débuta dans cette carrière nouvelle.

Comme il sollicitait peu et mal, on crut qu'il accepterait tout; et par une distraction de chancellerie, on le nomma substitut dans une petite ville, à l'extrême frontière de la cour de Paris. Cet exil honorable révolta, non pas sa vanité, mais ce sentiment d'exacte justice et de dignité qui est la force invincible des âmes élevées; il refusa de partir : « Je ne suis guère ambitieux, écrivait-il à l'un de ses dignes amis, et je ne me persuade pas que quelques efforts dont je sens mieux que personne toute la faiblesse m'aient acquis le moindre titre; mais enfin, je n'ai pas fini mon droit d'hier; et sans être bien téméraire, sans porter bien haut mes espérances, je croyais que quatre ans de Palais me vaudraient au moins de ne pas être traité comme un étudiant qui vient de passer sa thèse de licence, et envoyé précisément dans la plus petite, la plus inoccupée, et presque la plus lointaine de toutes les résidences du ressort. Bar-sur-Seine mérite toutes ces épithètes[1] »...

Il semble qu'il ne devrait y avoir aucun courage à décliner respectueusement une faveur inopportune. Dans notre pays, cependant, il faut, pour s'y hasarder,

1. Lettre à M. Marie, aujourd'hui conseiller à la cour de Paris, 3 novembre 1844.

quelque chose de plus qu'une fermeté ordinaire. Aux yeux de bien des gens, le refus de Sapey passa pour une hardiesse périlleuse, et le gouvernement, en lui faisant attendre trop longtemps une nomination nouvelle, sembla vouloir venger Bar-sur-Seine des épithètes et des dédains de ce substitut réfractaire. Enfin, au bout de deux ans, il fut nommé juge-suppléant à Versailles; et bientôt le ministre de la justice, M. Hébert, qui avait ses raisons pour ne pas trop tenir rigueur aux cacactères tranchés et aux consciences résolues, l'appelait auprès de lui comme chef de son cabinet.

Personne n'était mieux fait pour ces fonctions difficiles où la patience, le tact, l'art d'écouter avec résignation, d'accorder sans hauteur, de refuser sans dureté, sont des grâces d'état nécessaires, et où la bonté est encore le plus utile peut-être des talents.

On connaît le mot charmant de Titus : « Il faut que personne ne sorte mécontent de l'audience du prince[1] ». Les ministres ne sont pas des princes, et en 1847, si je ne me trompe, ils n'étaient même pas des Excellences; — mais il ne tient qu'à eux, dans tous les temps, d'être sur ce point des Titus, et de mettre en usage sa maxime. Sapey avait tout ce qu'il fallait pour faire patienter les ambitions exigeantes, calmer les vanités meurtries, mêler aux reproches officiels des encouragements, et consoler par sa bienveillance les gens qu'il était contraint d'affliger par sa fermeté. Dans la mesure discrète de son influence, c'était un de ces hommes qui semblent nés tout exprès

1. Non opportet quemquam a sermone principis tristem discedere. (SUÉTONE.)

pour rendre aimable le pouvoir quand ils le veulent servir; et il complétait ainsi très heureusement le chef habile qui avait eu la sagacité de se l'attacher. Il adoucissait ce qu'avait d'un peu âpre, dans son abord, l'homme éminent qui gouvernait alors la magistrature d'une main ferme et juste, avec l'autorité d'un grand talent et d'un vigoureux caractère.

Bientôt, la révolution, qui renversa la royauté fondée en 1830, emporta comme un grain de poussière la fortune légère et les grandeurs naissantes du jeune magistrat. Sapey revint au milieu de nous inquiet, humilié, triste au spectacle de tant de ruines. Il voyait avec douleur tomber le gouvernement qu'il servait et qu'il aimait, des institutions viriles qui suffisaient à la liberté, et un prince longtemps habile, dont les vertus privées égalaient le patriotisme sincère. Enfin, dans tout le cours de ses études dont le souvenir lui revenait sans cesse, il avait vu grandir avec lui les fils du Roi, qui par la communauté de l'éducation et des idées, par leurs talents, leur courage et leur tournure d'esprit toute française, étaient vraiment alors les princes de la jeunesse. Sa raison et son cœur souffraient également; mais il n'était pas découragé pour lui-même. Ses fonctions perdues, son avenir et sa fortune menacés, n'étaient que de petits accidents au milieu des malheurs de la patrie. « Les regrets particuliers, écrivait-il, doivent se perdre et s'effacer dans l'inquiétude générale, et pour chacun de nous la perte de sa carrière doit être peu de chose au milieu des événements qui compromettent toutes les exis-

tences. Pour moi, lorsque j'aurai pris un repos qui m'est nécessaire après une année bien occupée, et surtout après des commotions si vives, je me ferai inscrire au tableau des avocats, et je reprendrai, s'il plaît à Dieu, et si les événements m'en laissent le cœur, ces petits travaux paisibles, ces études solitaires qui ne sont plus guère de ce siècle, mais qui conviennent à mon caractère et à la mélancolie de mon âme [1].... »

Sapey se tint parole à lui-même. Dans ce temps de troubles, le Palais était souvent désert, et les affaires nous laissaient de tristes loisirs. Tout en plaidant un peu, il reprit la plume; il continua, en remontant le cours de notre histoire, des travaux commencés de longue main; et plongé dans une solitude laborieuse, il demanda au passé la distraction et la consolation du présent.

Ce qu'il voyait autour de lui n'avait rien qui pût calmer sa *mélancolie*. Après des alternatives de luttes sanglantes et d'agitations ruineuses, interrompues pendant quelques mois par une loyale dictature, la république née depuis un an à peine penchait visiblement vers quelque crise mortelle. Ce n'était pas la première fois que la nation traversait une de ces épreuves périlleuses, et les études que Sapey poursuivait alors devaient lui faire envisager sans trop d'étonnement cet épisode nouveau de nos tragiques aventures. Cependant, pour lui comme pour beaucoup d'autres, ce n'étaient plus là des commotions politiques; ce n'étaient plus des idées, mais des appétits qui faisaient le fond et le dessous de cette révolution; pour en

1. Lettre à M. Marie, 22 mars 1848.

trouver dans le passé quelque image, il lui semblait qu'il fallût redescendre jusqu'aux convoitises sauvages qui précipitaient les Barbares sur le monde romain. A ses yeux c'était la civilisation elle-même qui périssait, et il n'espérait pas que la France vieillie fût d'âge ni de force à la sauver avec les seules ressources de la raison et de la liberté.

« Si la main de Dieu ne nous arrête sur la pente de l'abîme, écrit-il au mois de mai 1849, combien faut-il encore de temps pour que nous y tombions complètement? Un esprit de vertige s'est emparé de ce malheureux pays, et le pousse fatalement à sa ruine.... Le socialisme a fait d'effrayants progrès, et je crains bien que ce peuple insensé ne puisse être guéri de son délire qu'après avoir mis à l'épreuve ces doctrines désolantes qui ne laisseront que des ruines après elles. Quand toutes les digues sont rompues, qui peut arrêter le torrent? Et les digues peuvent-elles êtres réparées par les mains qui les ont brisées[1]? »

Quand elle s'arrête sur notre vieux monde pour le perdre ou pour le sauver, « la main de Dieu », que l'âme religieuse de Sapey entrevoyait au-dessus de l'abîme, ne se manifeste plus par des signes aussi clairs qu'autrefois. Il est permis de ne pas la reconnaître toujours à ses premiers coups; et les passions des hommes semblent tenir une grande place dans les changements qu'elle accomplit. Un an après, il était facile de voir quelle serait la main mortelle qui fermerait, au moins pour un temps,

1. Lettre à M. Marie, 24 mai 1849.

« ces digues brisées, qui relèverait ces ruines » ; et dans les événements politiques qui se développèrent alors sous ses yeux, Sapey crut démêler assez distinctement pour s'y soumettre les desseins cachés de la Providence[1].

L'un des torts graves de la révolution de Février avait été de prétendre au pouvoir sans être prête à l'exercer, de trouver assez peu de ressources en elle-même, et, sauf des exceptions éclatantes, de n'être guère bien servie que par des hommes qui n'étaient pas de sa famille. République ou monarchie, sous tous les régimes et dans tous les temps, il faut à la magistrature des hommes doués de ce sens particulier de la justice, beaucoup plus rare qu'on ne le pense, qui va souvent avec le talent, mais que le talent seul ne remplace pas. Dans les premiers jours, les rangs du parquet avaient fourni aux nécessités, aux convenances ou aux revanches de la République, des victimes nombreuses et choisies. Mais une fois la première rancune soulagée et les ambitions les plus intraitables satisfaites, il se trouva que si les places étaient toutes occupées, elles n'étaient pas toutes remplies; et il fallut bien redemander au passé des magistrats qui ne fussent pas seulement d'anciens amis de la maison.

On fit à Sapey des avances honorables. Il s'y refusa, tant qu'il pensa que la transformation politique du pays amènerait dans l'organisation de la justice de profonds changements. Mais dès qu'il cessa de le craindre, dès qu'il reconnut que l'exercice des fonctions publiques ne demandait plus que du talent et du courage, il accepta celles qui

1. Le Coup d'État du 2 décembre 1852.

lui étaient offertes, et, en 1850, il fut nommé substitut à Versailles. Peu de temps après, il épousa une femme digne de lui, et en s'alliant à une famille honorable, sans s'éloigner de sa mère et de sa sœur bien-aimées, il trouva ce bonheur intime qu'il méritait si bien, et que la mort a sitôt brisé.

Poussé par son mérite, par ses services, par des succès d'audience qui commençaient à signaler son nom au public, Sapey devait avancer rapidement. En 1852, il était nommé substitut au tribunal de la Seine, et bientôt après appelé à la première chambre, c'est-à-dire sur la scène la plus brillante et la plus dangereuse qui puisse effrayer le zèle d'un magistrat ou tenter son ambition.

La première chambre est à peu près pour le tribunal ce qu'était pour le parlement la grand'chambre. C'est là que se plaident les grandes affaires, celles que leur importance, ou quelque autre intérêt puissant, recommandent de plus près à l'attention du juge. C'est là aussi que viennent le prendre à l'improviste ces brusques incidents nés à toute heure du mouvement rapide et des hasards compliqués de la vie. Grands procès, difficultés de pratique, mesures d'urgence, il faut que l'organe du ministère public soit prêt, sur tout, à toute heure. Une science sûre, un coup d'œil prompt, le sens juste des affaires, un esprit qui puisse descendre et s'élever sans effort, toucher d'un côté à la procédure, de l'autre à l'éloquence : telles sont les qualités diverses, souvent contraires, qu'il y doit montrer; tout le mérite d'un avocat qui en aurait beaucoup, avec une difficulté de plus, — prendre un parti sur l'heure et choisir sa cause à l'instant.

Pour un esprit curieux et lettré comme celui de Sapey,

la barre de la première chambre présentait, à cette époque, un spectacle digne d'attention. La révolution du 2 décembre, qui ne se piquait pas de ressembler à d'autres, avait rendu au Palais plus d'avocats qu'elle ne lui en avait empruntés. Chaque jour on voyait revenir les réfugiés de la politique, des confrères qui, sortis de nos rangs, y rentraient avec une satisfaction plus ou moins sincère, nous apportant dans les plis de leur robe, avec quelques formules de bienséance parlementaire assez nouvelles parmi nous[1], une éloquence agrandie par les luttes de la tribune, et des exemples magnifiques de ce que gagne la parole de l'homme quand elle se mêle aux orages de la liberté.

On voyait arriver aussi peu à peu ces hommes distingués que le suffrage universel avait été chercher naguère à la tête des barreaux de province pour les jeter dans les assemblées républicaines, et qui maintenant, dépaysés par une assez longue absence, sachant bien à quoi s'en tenir sur les retours de la faveur populaire, et très peu sûrs de retrouver dans les électeurs de la veille les clients du lendemain, venaient tenter de conquérir au barreau de Paris une place qu'ils n'étaient pas certains de reprendre ailleurs. Ce n'étaient pas précisément pour nous des étrangers, mais comme des *Latins* qui venaient demander à Rome leur droit de cité. Beaucoup d'entre eux apportaient parmi nous des habitudes différentes des nôtres, de très fortes études juridiques, une intelligence merveilleuse des affaires, des talents fortement trempés, frottés de procédure et de coutumes, enfin une éloquence

1. « Mon *honorable* confrère, mon *honorable* contradicteur, l'*honorable* défenseur ».

robuste et sûre d'elle-même, qu'une grande célébrité de terroir et l'admiration patriotique du prétoire natal encourageaient à quelque prolixité [1]. Çà et là, on entendait des idiotismes indigènes qui tranchaient au vif sur le fond un peu terne et banal des élégances parisiennes, — ce que Cicéron aurait appelé *infusa peregrinitas*. Le flot est passé maintenant, et il n'en est resté que le meilleur, cette alluvion bienfaisante qui rajeunit et fertilise les vieilles terres. Mais alors on pouvait craindre que cette irruption provinciale ne laissât chez nous une trop forte empreinte; et au milieu de ces courants confus par lesquels notre vieille langue judiciaire semblait remonter vers ses sources vives et ses affluents généreux, Sapey, avec sa parole toujours pure, sa diction un peu étudiée et son style académique, représentait bien la règle, la mesure, l'harmonie, la langue française enfin, polie par les siècles, arrivée à sa perfection, et par ses raffinements mêmes faisant songer de loin à la décadence.

En 1856, il entra comme substitut au parquet de la cour. C'est là que pendant six années, — hélas! les dernières années de sa jeunesse et de sa vie, — nous l'avons entendu presque chaque jour, chaque jour supérieur à lui-même; chaque jour faisant quelque conquête nouvelle sur son talent, quelque progrès tranquille dans l'admiration affectueuse de la magistrature et du barreau.

Au tribunal, il avait traversé vaillamment le courant tumultueux des affaires, qui devait parfois l'étourdir un

1. Senard, Hébert, après eux Baze, Freslon, Théodore Bac et beaucoup d'autres.

peu. A la cour, il respirait plus à l'aise; il voyait de plus haut et de plus loin. Sur ce grave et vaste théâtre, son mérite pouvait se développer tout entier, et nul ne concourut avec plus d'ardeur à cette œuvre difficile et quelquefois méconnue que la cour de Paris accomplit.

Il se peut qu'ailleurs le droit français garde plus vive l'empreinte de ses vieilles origines; que dans quelques contrées, la tradition, les mœurs, les préjugés même des populations qui les entourent, fassent descendre plus avant dans la conscience des magistrats l'antique génie des Pandectes ou des Coutumes. Il se peut que la solitude et les loisirs silencieux de la vie de province prêtent à leurs méditations quelque chose de plus austère, et à leurs arrêts un plus grand air d'autorité. Mais à Paris, les nécessités et les devoirs de la justice ne sont pas les mêmes. Elle n'a plus seulement à juger ce fonds éternel d'inévitables querelles qu'enfantent les passions immuables des hommes. Placée au cœur de la France, dans ce foyer de vie et de lumière que mille causes diverses, que les désertions même et les défaillances dangereuses de nos provinces agrandissent tous les jours, la cour de Paris doit, sans relâche, à travers un dédale de lois hâtives et confuses qui laissent à la sagacité du juge une redoutable liberté, *dire le droit* sur une multitude de questions neuves, inconnues autrefois, qui aujourd'hui ne naissent qu'auprès d'elle et jusqu'à présent ne sollicitent guère que d'elle des arrêts.

Sapey, malgré ses pieux retours vers la tradition et vers le passé, comprenait mieux que personne ces nécessités; et par des réquisitoires pleins de science, d'élévation

et d'heureux mouvements, il a préparé plus d'une fois cette jurisprudence large, libérale, humaine, pour laquelle la cour de Paris a droit à la reconnaissance du pays tout entier[1].

Il improvisait sans effort, sur un fonds très solide de connaissances abondantes, avec toutes les ressources que donnent l'habitude et le goût d'écrire. Sa parole était si élégante que quelquefois elle l'était un peu trop, et qu'à de certains endroits les anciens se prenaient à sourire en croyant entendre encore le spirituel M. Berville. Son débit était caressant, pathétique, inclinant par instant à l'homélie : « Voilà Sapey qui prêche », disions-nous tout bas. — Mais il avait ces qualités oratoires que dans un magistrat rien ne remplace et qui sont sa vraie éloquence, la dignité sans dédain, l'élévation sans emphase, l'accent profondément honnête, et sans le feu de la passion, la chaleur d'une émotion vive.

Sapey n'a été chargé, je crois, d'aucun procès politique, et je doute qu'il l'ait jamais regretté. Il y aurait apporté cette indépendance calme et simple, qu'il serait malséant de louer chez un tel homme, et qui n'était que le tempérament lui-même de son âme. Mais il y avait des affaires qui, si je puis ainsi parler, n'étaient pas bien dans sa voix, et qui, en la forçant, lui auraient fait perdre quelque chose de sa justesse et de son charme :

« Il était né d'une fort doulce nature, et quasi non sus-

1. « Sapey avait surtout un mérite bien précieux pour ses collaborateurs. Il ne se contentait pas de traiter les questions qui convenaient le mieux à l'élévation de son esprit : il savait s'abaisser jusqu'aux moindres détails, et rien ne lui paraissait à dédaigner pour accomplir l'œuvre de la justice. » (Lettre de M. le président Cazenave, 7 décembre 1865.)

ceptible de passions, de sorte que s'il eust entrepris une grande et véhémente action, ou s'il eust fallu déployer les maîtresses voiles de l'éloquence, j'ay opinion qu'il ne lui eust pas réussi[1]. » En empruntant à Sapey lui-même ce trait que Guillaume Duvair applique à l'un des esprits les plus brillants du XVIe siècle, j'espère ne rien laisser entendre qui puisse paraître blessant pour sa mémoire.

Il approchait de quarante ans. Il arrivait ainsi à ces années fécondes où commence seulement, pour les natures délicates et défiantes d'elles-mêmes, la pleine maturité de la vie. Par un rapprochement qu'il a dû faire, c'est à l'âge où son cher Jean-Jacques publiait ses premiers écrits, que lui-même, pour la première fois, il donnait à ses travaux littéraires une direction sérieuse et suivie. Tout l'y conviait d'ailleurs, et en voyant autour de lui, dans les rangs du parquet ou sur les sièges de la cour tant d'émules distingués partagés entre le soin des affaires et l'étude des lettres, il devait croire plus fermement que jamais à cette bienheureuse *alliance* qu'avait rêvée sa jeunesse.

Plus de dix années auparavant, il avait publié une notice sur Guillaume Duvair ; il la refit complètement pour la rattacher à une série de travaux dont il avait conçu le projet, et qu'il aurait appelée : « l'histoire des parlementaires[2] ».

Le sujet qu'il avait choisi était à plus d'un titre digne d'étude. Tour à tour conseiller au parlement de Paris pen-

1. Portrait du président Brisson. Voir l'*Etude de Sapey* sur Guillaume Duvair, p. 170.

2. *Etudes biographiques pour servir à l'histoire de l'ancienne magistrature française*, par C.-A. Sapey, Amyot, 1858.

dant la Ligue, premier président du parlement de Provence et ambassadeur sous Henri IV ; deux fois garde des sceaux sous Louis XIII ; prêtre tout juste assez pour devenir évêque et pour passer commodément dans une abbaye les intervalles de ses grandeurs, Duvair fut un citoyen courageux, un grand magistrat, un écrivain de premier ordre, — et un ministre médiocre. Pendant la Ligue, après quelques hésitations faciles à justifier, il joua sa vie dans les carrefours de Paris avec cette intrépidité bourgeoise que les hommes de notre temps doivent avoir appris à respecter. Au Palais, bravant la colère de Mayenne sur les bancs mêmes d'où la populace avait arraché naguère Brisson et Larcher, il tira hardiment de la poudre du greffe, comme une machine de guerre oubliée, notre vieille loi salique qui, ce jour-là, sauva le royaume et fit Henri IV roi de France.

Vingt ans après, Marie de Médicis avait besoin d'un honnête homme sur qui la France pût reposer ses yeux des scandales florentins de la cour où Concini régnait en maître. Duvair, à son corps défendant, fut nommé garde des sceaux. Mais déjà c'était un homme de l'ancien temps, vêtu à la mode du roi Henri, et attardé dans ce monde nouveau. Il y apportait cet esprit formaliste et cette morale scrupuleuse qui réussit rarement dans le gouvernement des États. Fourvoyé au milieu de ces intrigues sanglantes, il n'eut pas l'audace de sa vertu. Au lieu de se retirer fièrement devant la fortune naissante de Richelieu, il tâtonna, se fit renvoyer et se laissa reprendre. Autant qu'on en peut juger à cette distance, c'était un de ces

hommes honnêtes qu'un politique habile prend avec lui pour masquer de leur bonne renommée ses projets suspects, qu'il ménage jusqu'à la veille d'un coup d'État, et qu'il congédie au point du jour...

Sapey, l'un des premiers, a mis la main, une main intelligente et heureuse, sur les documents inédits qui éclairent cette grave figure. Je suis trop ignorant pour bien parler de ces trouvailles savantes, et pour fixer les rangs entre les érudits qui s'en disputent les prémices. Mais ce qui me paraît appartenir à lui seul, c'est l'honneur d'avoir fait vivre et parler ces vieux témoins. L'histoire, qui a ses injustices ou ses distractions, avait laissé Duvair dans l'oubli. Son nom ne servait guère qu'à grossir la liste de ces parlementaires et de ces politiques perdus dans le cortège de l'Hospital et de Mathieu Molé, auxquels s'attache un vague souvenir de patriotisme et de courage, mais que l'on ne songe pas à envisager à part et de près. Sapey a rendu à celui-ci la place que lui assignent ses talents, ses vertus, et la grande part qu'il a prise dans le salut de la patrie. Il l'a mis dans son vrai jour, il l'a jugé sans complaisance, il l'a loué sans excès, avec cette précision de détails, cette abondance de renseignements, cette passion d'exactitude et de certitude qui est le caractère et l'honneur de la critique de notre temps. Au mâle contact de l'histoire, à la lecture de ces vieux manuscrits, son style devient plus ferme et plus simple. Il y reste bien, par endroits, certaines élégances convenues, des phrases balancées avec trop d'art, quelques-uns de ces parallèles symétriques où se complaisait au siècle dernier l'éloquence académique de Thomas; mais ce sont là des

taches légères, qui n'altèrent pas sensiblement la couleur sévère du tableau.

A mes yeux, la partie vraiment neuve et supérieure de cet écrit, c'est celle où, quittant le magistrat et le ministre, Sapey étudie, dans Guillaume Duvair, le philosophe, l'orateur, l'écrivain, et du même coup « cette littérature des parlementaires, à la fois austère et enjouée, profondément empreinte de l'esprit français, à laquelle sans doute a manqué le génie, mais non pas la dignité ni la grâce[1] ». On le voit, mûri par l'âge et par l'étude, Sapey ne s'en tient plus à des banalités juvéniles sur l'alliance des lettres et du barreau; et en indiquant par un mot juste ce qui manque à ces nobles esprits, il fait voir lui-même ce qu'il y avait de trop dans les louanges qu'il leur donnait autrefois.

Une étude sur Antoine Lemaistre suit la biographie de Guillaume Duvair[2]. Mais les dates et l'ordre des temps rapprochent seuls ces deux existences; il serait difficile, en effet, d'imaginer deux natures et deux destinées plus différentes.

Lemaistre, né dans une des plus vieilles familles de la bourgeoisie de Paris, était le petit-fils d'Antoine Arnaud qui, sous Henri IV, passait pour le plus célèbre avocat du royaume. Il appartenait ainsi à cette race étrange et forte des Arnaud qui, pendant plus d'un siècle, a eu sa

1. *Etude sur G. Duvair.*

2. Ces deux ouvrages ont inspiré à M. le conseiller O. Pinard un des chapitres les plus ingénieux de son beau livre *le Barreau au XIXe siècle.* Voir aussi, sur ces ouvrages de Sapey, un article de M. Ch. Jourdain, *Revue contemporaine* du 31 juillet 1858, et un article de M. Léon Feugère, *Revue encyclopédique*, avril 1847.

place à part dans notre histoire, ou plutôt qui a eu elle-même, comme une nation, son histoire, ses mœurs, sa langue, son génie et sa foi.

Avant la naissance de Lemaistre, ses tantes Angélique et Agnès avaient pris le voile dans l'antique couvent de Port-Royal des Champs. Quelques années après, son aïeule et sa mère les y allèrent rejoindre. Quatre femmes ouvrirent ainsi cette marche pieuse et bizarre qui bientôt entraîna la famille tout entière, et plus tard cette foule de pénitents illustres et de belles pécheresses qui venaient offrir à Dieu les restes de leur gloire, de leur ambition ou de leurs amours.

A vingt ans, Lemaistre était avocat, et dès son début il n'avait plus de rivaux.

A vingt-neuf ans sa gloire était à son comble. Quand il plaidait, les courtisans se pressaient à la grand'chambre, et le soir, l'hôtel de Rambouillet retentissait de ses louanges. Le chancelier Séguier lui envoyait des brevets d'avocat général et de conseiller d'État; et « le grand Balzac, dont les lettres dispensaient la renommée, le comparait à Périclès[1] ».

Jeune, riche, célèbre, il ne lui manquait plus que d'être heureux. Il voulut épouser une jeune fille sage et de bonne maison. Dans une autre famille, personne n'aurait vu là, sans doute, une témérité scandaleuse; mais chez les Arnaud, c'était différent. A qui Lemaistre pouvait-il confier son dessein? Son aïeul était mort; son père était un homme vulgaire, vivant seul, vicieux, et, qui pis est, hérétique. Sa famille, c'étaient son aïeule, sa

1. Sapey, *Etude sur Lemaistre.*

mère, ses tantes, tout Port-Royal enfin. « Mais Port-Royal était devenu de plus en plus austère. La doctrine impitoyable du jansénisme s'y était réfugiée comme dans une forteresse. Dans ces lieux où avait passé en souriant la douce et vénérable image de François de Salles, apparaissait alors la sombre figure de Saint-Cyran. Quand Lemaistre était admis à la grille du parloir, on ne faisait retentir que des paroles de pénitence à ses oreilles encore remplies des applaudissements du monde; chaque fois que le récit d'un de ses succès pénétrait les murs du cloître, un concert de prières s'élevait au ciel pour cette âme en péril[1]. »

Lemaistre se décide pourtant à découvrir son projet. Parmi toutes ces femmes saintement endurcies, il cherche la moins farouche; il écrit à la mère Agnès et lui ouvre son cœur. On connaît la réponse, cette lettre célèbre citée si souvent :

« Mon très cher neveu, ce sera la dernière fois que je me servirai de ce titre : autant que vous m'avez été cher, vous me serez indifférent, n'y ayant plus de reprise en vous pour y fonder une amitié qui soit singulière. Je vous aimerai dans la charité chrétienne, mais universelle, et comme vous serez dans une condition fort commune, je serai pour vous aussi dans une affection fort ordinaire. Vous voulez devenir esclave, et après cela rester roi dans mon cœur; cela n'est pas possible[2]. »

A cette dure réponse, Lemaistre hésite; il insiste, il raisonne, il supplie; mais son éloquence mondaine se

1. Sapey, *Etude sur Lemaistre.*
2. *Id., ibid.*

brise contre ces volontés inflexibles, contre cette ténacité de femme et de moine. Alors les enseignements, les exemples, les terreurs de sa pieuse enfance le viennent assaillir; le vertige le prend à son tour, et il se sent emporté dans cette folie des Arnaud qui, à travers les siècles fait revivre en ces âmes ardentes la sainte folie de la croix. Un hasard, que plus tard il appellera un miracle, le met, au chevet d'un lit de mort, face à face avec Saint-Cyran. D'un regard il est vaincu; mais du moins le voilà tranquille. Lentement, simplement, sans que rien trahisse en lui un effort ou un regret, il met en ordre ses affaires; il rend au monde les derniers soins que le monde lui demande, il délie une à une toutes les chaînes qui le retiennent; puis, libre enfin, à trente ans, il va s'ensevelir dans la solitude, pour expier par des pénitences implacables sa jeunesse innocente, sa pure renommée, et le scandale de n'avoir été jusque-là qu'un homme de bien.

Telle est la vie étrange que Sapey a racontée.

Cette fois, il ne s'agissait ni d'une découverte imprévue, ni d'une réparation pieuse envers une mémoire dédaignée. Port-Royal, ses luttes, sa grandeur et sa ruine, sont un des épisodes les plus curieux et les plus connus de l'histoire de l'esprit humain. Jamais solitaires n'ont fait plus de bruit et n'ont tenu plus de place dans le monde. De nos jours encore, de grands écrivains ont porté de ce ce côté leurs études ingénieuses et profondes; et dans le tableau que M. Sainte-Beuve a tracé de cette communauté célèbre, il a consacré quelques pages à Lemaistre. Enfin, par une assez piquante rencontre, au moment même où Sapey terminait son travail, à côté de lui

M. l'avocat général de Vallée publiait un essai sur l'éloquence judiciaire au XVIIe siècle, et faisait d'Antoine Lemaistre le sujet principal de ce brillant écrit.

Je n'ai pas le goût des parallèles littéraires, et celui-ci d'ailleurs aurait pour moi plus d'un danger. Entre ces écrivains distingués, des deux côtés à la fois une vieille amitié pourrait gêner ma franchise; ou plutôt, à dire vrai, j'aurais peur que le souvenir de celui des deux qui n'est plus ne m'entraînât à quelque partialité pieuse pour sa mémoire. Dans les deux ouvrages d'ailleurs, presque tout diffère, la pensée, le but et la forme. Ce que M. de Vallée étudie surtout chez Lemaistre, c'est l'éloquence d'un temps dans lequel il a lui-même beaucoup vécu, d'où il semble arrivé depuis peu, et où il retourne souvent. Orateur éminent, pour juger Lemaistre, il l'écoute plutôt qu'il ne le lit. Sous l'emphase du style et à travers de sensibles défauts, il retrouve aisément l'émotion de la parole vivante. Il est vraiment à l'audience, entre Balzac et Voiture; comme eux, il se laisse toucher; il admire, il applaudit avec eux. Il leur répète un beau passage de la plaidoirie en sortant de la *lanterne* de la grand'chambre. Et plus tard, quand il vient à parler de Port-Royal et des atroces austérités de Lemaistre, il le fait encore comme un lettré de ce temps-là qui nous raconterait ses souvenirs, — dans le style héroïque du *Cid*, avec cette ampleur cornélienne qui répand sur tout un air de gloire....

Ce qui attire Sapey, au contraire, et ce qui le retient auprès de Lemaistre, c'est bien moins sa parole que son silence. Il essaye, de bonne foi, d'admirer ces plaidoyers tant vantés. Il se dit tout ce qu'il se faut dire sur les mé-

comptes inévitables de la parole et sur ce qu'en emporte le temps. Il se répète que nous-mêmes, quand nous cherchons, le lendemain, dans les plaidoiries de nos maîtres, les émotions qui, la veille, nous charmaient à les entendre, c'est à peine si nous en pouvons ressaisir quelques traces. Mais on voit bien que ses efforts sont inutiles. Chaque fois qu'il revient à ces vieux discours, le goût délicat du littérateur arrête sur ses lèvres la louange. Racine a passé par là avec les *Plaideurs*, et dans la mémoire inexorable de Sapey, les rimes moqueuses de Petit-Jean achèvent malgré lui les périodes solennelles de Lemaistre.

Avec le solitaire et le pénitent, il se sent plus à l'aise; non pas que son esprit modéré comprenne sans effort cette abdication soudaine des succès les plus légitimes, et cette furie de pénitence qui s'empare tout à coup d'une âme innocente. Il y a là une bizarrerie mystique, une intempérance de sainteté qui inquiète à bon droit sa raison. Mais il en parle avec simplicité et avec respect. Après Sainte-Beuve, après M. de Vallée, après tant d'autres et sans ressembler à personne, il nous intéresse encore à Lemaistre et à ses austères compagnons. Il les comprend et les dépeint mieux peut-être, parce que son caractère et sa foi les unissent à lui par des affinités plus intimes et comme par une entente plus familière.

Port-Royal, à ses yeux, n'est pas seulement une Thébaïde paisible où, dans ces temps de troubles, le dégoût et l'ennui de vivre jettent des intelligences rêveuses et des âmes tendres. C'est la dernière des *places de sûreté* où, fuyant la main pesante de Richelieu, l'esprit du XVIe siècle

est venu chercher un asile. C'est cet esprit de libre examen, d'opposition et de réforme qui prête au sombre Saint-Cyran je ne sais quel air de famille avec Calvin; c'est lui qui mène jusqu'à l'hérésie la foi raisonneuse et le génie querelleur du grand Arnaud; c'est lui qui jaillit en traits immortels sous la plume de Pascal. Lemaistre lui-même, abîmé dans sa pénitence, relève parfois la tête à ce souffle de liberté. Le cardinal, qui n'aimait pas les petites Églises et qui venait de faire cesser comme l'on sait les extases des religieuses de Loudun, envoie un jour à Port-Royal Laubardemont. « Vous avez des visions? » dit-il à Lemaistre d'un air de compassion sinistre. « Oui-dà, monsieur, répond l'ermite : quand j'ouvre cette fenêtre, je vois le village de Vaumurier; et quand j'ouvre celle-ci, je vois celui de Saint-Lambert[1].... »

Sapey a bien senti, bien décrit cette vie intérieure de Port-Royal, et les feux mal éteints qui couvaient sous cette cendre. Quoiqu'il s'en défende, il écrit un peu cette histoire avec la ferveur d'un moine qui écrit l'histoire de son couvent. Quiconque y touchera désormais devra beaucoup à ses ingénieuses recherches. Dans cet ouvrage, enfin, il se dégage de plus en plus des réminiscences de style, des phrases toutes faites qui encombraient sa mémoire et pesaient quelquefois sur son talent. Il sent ce qu'il vaut, ce qu'il peut de son chef, et en maint endroit il se décide à être lui-même, c'est-à-dire un très bon écrivain, à sa façon et pour son compte[2].

1. Sapey, *Etude sur Lemaistre*. — De Vallée, *Éloquence au XVIIe siècle*.
2. Sapey venait d'être nommé avocat général.

En 1862, Sapey fut chargé par M. le procureur général Chaix d'Est-Ange de prononcer le discours d'usage à l'audience de rentrée de la cour.

Il y a parmi nous des esprits impatients, des fanfarons d'activité qui croient tout perdu si l'on dérobe une heure aux procès pour penser à la Justice, et pour qui ces harangues solonnelles sont une insupportable souffrance. Quant à moi, je le confesse sans détours, j'aime cette littérature de tradition, un peu cérémonieuse et toute française. L'esprit de l'homme est oublieux. L'habitude de juger et de voir juger chaque jour peut affaiblir à la longue, dans les consciences les plus honnêtes, le sentiment absolu de la justice. Il est bon de revenir quelquefois à cet idéal austère, et d'en remettre sous nos yeux la parfaite image. Rappeler à la magistrature et au barreau leur histoire, les exemples qu'ils ont reçus et ceux qu'ils doivent laisser, recommander aux juges l'humanité, la modération et l'indépendance, aux avocats la prudence et la dignité, ce ne sont en aucun temps, même dans le nôtre, des discours inutiles, et ils ne sont guère importuns qu'à ceux qui auraient le plus souvent besoin de les entendre.

On reproche quelquefois à ces harangues difficiles une hauteur de pensée trop soutenue, une élégance un peu tendue et certaine recherche de style. On a souvent raison; mais soyons justes. Au Palais, nous sommes exposés chaque jour à commettre contre la vieille langue maternelle de trop sensibles offenses, pour ne pas souffrir du moins qu'une fois l'an on lui offre chez nous, avec quelque pompe, une réparation

publique pour le passé, et une amende honorable pour l'avenir.

Sapey pouvait, mieux que personne, donner de ce côté le conseil et l'exemple; mais il avait à craindre un danger que des hommes de grand talent n'ont pas toujours évité, et auquel son esprit bienveillant l'exposait plus que tout autre : c'était de faire entendre à ses auditeurs plus de compliments que de leçons.

Il se tira d'affaire comme on le fait souvent, en traçant le portrait de quelques grands magistrats d'autrefois, et en laissant à ceux d'aujourd'hui la liberté de s'y reconnaître. Il détacha quelques pages de ses travaux commencés; et comme il avait écrit la vie de Duvair et de Lemaistre, il raconta l'histoire de Séguier. Plus tard sans doute il aurait développé cette étude, en la dégageant de la forme et des convenances étroites d'un discours officiel. Mais tel qu'il est, le discours est excellent, un des meilleurs qu'ait produits la littérature solennelle des mercuriales, un de ceux qu'elle peut citer avec orgueil pour sa défense.

Je regrette que dans ce livre d'or d'une noble famille judiciaire, Sapey n'ait consacré que quelques lignes un peu vagues au premier président Séguier, que notre génération a connu, et devant qui, dans sa jeunesse, il avait quelquefois plaidé. Il aurait été curieux d'entendre le doux orateur parler de ce magistrat impétueux, dans cette chambre même où il a siégé si longtemps, où ni la science, ni le talent, ni la fine gravité de ses illustres successeurs n'ont pu le faire oublier tout à fait, et où il était si vivant, que son ombre inquiète

semble encore, de temps en temps, y revenir en murmurant des arrêts. C'était un portrait qui, à cette place, avait ses dangers, mais qui devait tenter le talent d'un peintre si habile. Sapey avait la main assez délicate pour le bien faire; il est fâcheux qu'il n'ait pas eu l'esprit assez résolu pour l'entreprendre.

J'en dirai autant de la notice sur le président Debelleyme, qu'il a publiée peu de temps après. La sûreté de main, la sobriété, la concision avec lesquelles elle est écrite vont bien à l'histoire de ce magistrat actif qu'on a pu appeler un jour, avec une heureuse hardiesse, le *Dictateur des référés*. Sapey nous montre, tel que nous l'avons connu, l'homme du monde, l'homme d'esprit, l'homme de talent et l'administrateur sans rival[1]. Mais, pour le Palais, il aurait fallu quelque chose de plus... M. Debelleyme, à l'audience, valait la peine d'être observé de près et jugé avec soin. Il a été le chef d'une école expéditive qui pourrait faire courir à la justice de grands dangers, si les disciples venaient un jour à ne point avoir la sagacité rapide et le génie des affaires qui étaient l'excuse du maître. C'était, à sa manière, un président Séguier très supérieur et très maître de lui, poli, aimable, n'interrompant jamais avec humeur les plaidoiries, mais demandant grâce d'un air si spirituel, avec un geste si rassurant et un sourire si plein de promesses, qu'il eût été vraiment inhumain de lui résister. Il adressait aux deux avocats tour à tour des signes d'intelligence si obligeants, que, se voyant compris à demi-mot, ils s'asseyaient à moitié

1. M. de Belleyme avait été préfet de police en 1828, pendant le ministère de M. de Martignac.

route, et que, par une illusion bien agréable, le procès semblait gagné certainement des deux côtés à la fois... le lendemain on en avait toute la surprise.

Pourquoi Sapey n'a-t-il pas relevé ces traits si connus, avec la grâce et la nouveauté qu'il y aurait su mettre? Pour les mieux faire ressortir, il aurait trouvé assez aisément un contraste que lui seul peut-être pouvait indiquer, sans paraître blesser ni flatter personne. Il n'avait qu'à peindre, d'inspiration ou de souvenir, un magistrat qui, très prompt à tout comprendre, se fait cependant une loi de tout écouter, et qui, sorti des premiers rangs du barreau pour occuper le siège de M. Debelleyme, semble se rappeler sans cesse le temps où il avait l'honneur difficile de plaider devant lui[1].

Mais je cherche des défauts dans les ouvrages de Sapey, quelques taches légères dans son talent, quand je ne devrais songer qu'à louer sa force d'esprit et son courage. La notice sur M. Debelleyme est le dernier écrit qui soit tombé de sa plume; en l'achevant, il luttait déjà contre le mal qui devait quelques mois après l'emporter. C'était une faiblesse incurable, une langueur mortelle à laquelle se mêlaient d'insupportables souffrances. Bien que Dieu lui eût mesuré d'une main paternelle les fatigues et les épreuves de ce monde; bien qu'il n'eût connu ni les soucis vulgaires qui usent le cœur, ni les passions violentes qui le déchirent, le seul effort de vivre avait épuisé sa frêle nature. Chaque jour on voyait empreinte

1. M. Benoit-Champy, ancien avocat, président du tribunal de la Seine après M. de Belleyme.

plus profondément sur ses traits cette mélancolie prophétique des hommes qui doivent mourir avant le temps. Mais la flamme voilée qui veillait dans ce corps fragile résistait à toutes les secousses. Il alla jusqu'au bout de ses forces, toujours luttant, espérant toujours, donnant au devoir chacune des courtes trêves que la mort semblait lui laisser. Il ne la croyait pas d'ailleurs si près de lui; et quand des avertissements pieux lui firent comprendre que son heure était venue, il s'étonna « *que ce fût si tôt* ». Puis, avec sa coutumière douceur, il régla ses derniers instants comme il avait réglé toute sa vie. Il ne brava pas la mort avec la dure intrépidité du philosophe qui soutient contre la destinée son orgueilleuse gageure. Il l'accueillit avec cette tristesse tranquille, mêlée d'espérance et de crainte, qui, dans ce grand adieu, suffit à la dignité de l'homme et convient mieux à sa faiblesse. Catholique fidèle, il rendit à Dieu son âme pure, fortifiée par les secours et par les promesses de sa foi. Il réunit dans un dernier souvenir ceux qu'il avait ici-bas le plus tendrement aimés; et, laissant tomber sur ce monde qu'il quittait si jeune un regard de regret, il cessa de souffrir et de vivre.

On lira les paroles touchantes que le procureur général Cordoën a prononcées sur sa tombe. En quelques mots pleins d'élévation, et d'une justesse singulière, il a peint ce caractère ferme et doux qu'il était digne de comprendre; et lorsque peu de mois après il succombait à son tour, entouré d'unanimes respects, ce fut son honneur que dans le portrait qu'il avait tracé de Sapey chacun pût le reconnaître lui-même. Un peu plus tard, dans un discours

qui restera parmi nous comme un pieux souvenir, M. Dupré-Lasale a fait couler bien des larmes en parlant avec une exquise tendresse du collègue regretté dont il partageait les goûts, les travaux et les succès, et dont le talent avait avec le sien plus d'un trait de ressemblance fraternelle.

Pour moi, qui viens si longtemps et si loin après eux parler de l'homme excellent qu'ils ont loué, je serais heureux si ces lignes imparfaites pouvaient, quelques instants encore, prolonger au milieu de nous son souvenir. Je l'ai peint comme je l'ai vu, sans exagération, sans flatterie, avec plus de sévérité que d'indulgence, comme il aurait voulu lui-même être jugé, s'il avait pu souffrir la pensée qu'un jour on porterait de lui ce témoignage. Quand on considère, à la distance où nous sommes, cette existence si simple, ce qui s'en dégage et survit, c'est un sentiment général de douceur, de distinction, de bonne grâce; une harmonie fine et tranquille de nuances discrètes. Quelques juges sévères trouvaient dans la sérénité bienveillante de Sapey quelque chose d'un peu banal et comme effacé. Mais au fond il n'en était rien. Ce qu'il y a de banal dans l'homme, ce sont ses engouements passagers, ses vices et ses fautes. Que chacun de nous descende en lui-même... il reconnaîtra ce qui séparait du vulgaire ce talent rebelle aux nouveautés, cette âme absolument exempte d'orgueil, et ce cœur plein de tendresse, que les passions n'ont jamais troublé. Telle fut l'originalité paisible de cette heureuse nature. A vingt ans on peut rêver une vie plus agitée que celle de Sapey, de plus singulières

aventures et une célébrité plus bruyante. Mais quand l'âge a dissipé les chimères de la jeunesse, quand on a vu de près les misères serviles de l'ambition, les extases de l'orgueil satisfait, et ce que coûtent ces grandeurs d'un jour dont les petites âmes sont toutes remplies, on se retourne avec respect vers ces hommes intelligents et modestes pour lesquels les affaires et les honneurs ne sont point toute la vie, qui attendent le succès sans forcer la main à la fortune, et, tenant pour ce qu'elles valent ses faveurs, ont au dedans d'eux-mêmes des retraites impénétrables à ses caprices. Le vulgaire les dédaigne parfois et les raille. Il les appelle, suivant les temps, des philosophes, des rêveurs, quelquefois même des poètes. La conscience publique les appelle des hommes de bien; et il n'est pas rare que, par un juste retour, ils trouvent après leur mort ce qui, de leur vivant, manquait encore à leur renommée.

Avril 1866.

ALFRED LEVESQUE

AVOCAT ET CONSEILLER A LA COUR DE PARIS

Alfred-François-Nicolas Levesque est né à Soissons le 28 mars 1820.

Sa mère[1] était de Sedan, où les Pillas comptaient deux lieutenants civils parmi leurs ancêtres. C'était une intelligente et sainte femme, catholique fervente, avec cette pointe de raideur puritaine que le passage de Bayle et de Calvin a laissée pour toujours dans cette sérieuse cité.

La famille de son père était une des plus anciennes et des plus respectées du Soissonnais. Un échevin figure, au XIIIe siècle, dans ses annales. En 1820, lorsque naquit son fils, M. Levesque était juge au tribunal de Soissons. Nommé président en 1826, pendant plus de trente ans il remplit sa charge avec une droiture, une sagesse et une fermeté dont le souvenir ne s'est jamais effacé dans ce pays.

M. Levesque était un magistrat de l'ancien temps, un de ces personnages consulaires dont le nom était l'hon-

1. Jeanne-Ide Pillas.

neur d'une province. Il était savant et bon, silencieux et paisible; — grand chasseur, dit-on, pendant les vacances. — Je l'ai vu souvent, et je me le rappelle toujours avec respect : un petit vieillard maigre et voûté, parlant bas et avec bienveillance; boitant à petits pas sur les dalles muettes de son vieil hôtel de la rue Saint-Christophe. Qui pouvait penser alors que dans ce logis patriarcal, où tout respirait l'ordre et la paix, une mort tragique briserait, au milieu de toutes les épouvantes de la guerre, cette longue et belle vie?

Alfred Levesque commença ses études au collège de Soissons. Là aussi commencèrent ses succès; et le pauvre lycée en porta la peine. Malgré son amour pour sa chère province, le sage président pensa que les murs du collège natal étaient un peu étroits pour cette gloire naissante; et lorsque son fils eut treize ans, il le fit partir pour Paris.

Sur les frontières les plus reculées du quartier Latin, dans les sombres bâtiments d'un ancien couvent, le collège Rollin faisait revivre alors les fortes traditions de la vieille université de France, et la renommée de l'antique Sainte-Barbe dont il avait d'abord porté le nom.

C'est dans cette école déjà célèbre, sous le gouvernement habile et paternel de M. Defauconpret, que le jeune provincial vint continuer ses études. Dès la première année, il était cité parmi les plus brillants élèves de la maison. Bientôt il n'y rencontrait plus guère de rivaux.

En 1834, Levesque remportait sept prix au collège, sept prix au concours.... Quatorze prix !... Quant aux couronnes, on n'en a jamais su le nombre. C'était autour de lui comme une jonchée triomphale; car, dans un élan

superbe et charmant d'admiration juvénile, tous les lauréats, prenant leurs classiques diadèmes, s'étaient mis à en bombarder gaiement le héros stupéfait de cette tumultueuse apothéose. L'ombre du sage Rollin dut tressaillir à ce spectacle; et M. Guizot, lui-même, se penchant vers le timide vainqueur, lui adressa, de sa belle voix éloquente et grave, d'affectueuses félicitations.

Mais le pauvre Levesque n'était pas au bout de sa gloire! Ce jour-là, dans la grande salle de la Sorbonne, une mère, — une admirable mère[1], était venue pour voir couronner un de ses fils. Le triomphe du jeune écolier l'émut jusqu'au fond du cœur. Le lendemain il recevait, — de la part du Roi, — une magnifique collection des classiques latins, et il s'en alla dîner, sans cérémonie, au palais des Tuileries, au milieu de cette belle famille qui donnait au pays l'exemple de toutes les vertus et le spectacle de tous les bonheurs. Ainsi a commencé, au milieu des fêtes enchantées de la jeunesse, cet échange fidèle de respectueux attachement et de cordiale bienveillance que n'ont jamais altéré le hasard des révolutions ni les caprices de la fortune.

En 1838, Levesque avait fini ses études classiques, et quatre ans après, il terminait ses études de droit.

La littérature avait alors au Palais quelque crédit. Les orateurs d'Athènes et de Rome avaient à Paris des rivaux, et les rhéteurs quelques émules. On citait des avocats qui avaient lu Démosthène, et plusieurs imitaient clandes-

1. La reine Marie-Amélie.

tinement Cicéron. Philippe Dupin, Berryer, Paillet, Bethmont, Chaix d'Est-Ange, Marie, Jules Favre, tant de maîtres fameux émerveillaient notre jeunesse et la poussaient aux grandes aventures.

De tous ces chefs illustres, Paillet était peut-être le plus aimé. Ce n'était pas seulement un grand avocat, mais le plus simple des hommes et le meilleur. Il était de Soissons, le compatriote de Levesque et l'ami de son père. Il admit le stagiaire dans son cabinet, ce qui voulait dire dans sa famille.

Cétait une heureuse maison que cette vieille maison de la rue Thérèse; gouvernée par la plus aimable des femmes, belle et sage, rieuse et sérieuse à la fois; une maison très bourgeoise, avec beaucoup d'entrain et de liberté; animée par la verve tranquille du maître; pleine de jeunesse, pleine de contrastes; où l'on s'amusait à l'ancienne mode; où chacun travaillait à sa guise, et où le travail n'était, pour tout le monde, que le plus sérieux des plaisirs.

Il y avait là Charles Sapey, le doux et brillant Sapey, qui, lui aussi, sortait du collège tout frotté de rhétorique et tout chargé de lauriers; aussi savant, aussi lettré que Levesque, mais plus pensif; un peu rêveur, mélancolique, penchant à l'églogue et à l'élégie : le Virgile de cet Horace.... J'imagine que dans leurs causeries, Théocrite et Lamartine devaient faire bien du tort à monsieur Duranton.

Il y avait là notre bon Poyet, non pas plus jeune, mais jeune depuis moins longtemps qu'aujourd'hui; conteur intarissable et charmant; plus tard, aussi bon magistrat

que bon avocat; en ce temps-là le plus envié des élèves de Paillet et le plus heureux, — qui allait bientôt épouser sa fille.

A côté d'eux, Edmond Gressier, l'infatigable travailleur, l'hoplite robuste de cette phalange légère; aujourd'hui encore un des plus redoutables *debaters* du barreau, après avoir été, à son heure, un politique très avisé et un ministre utile.

Gressier et Poyet, tous deux se rappellent, j'en suis sûr, une figure originale et touchante qui égayait cette aimable maison : un vieux camarade de M. Paillet, avocat non sans mérite, mais sans clients; jurisconsulte muet, qui emportait et rapportait discrètement des dossiers mystérieux; commensal silencieux du logis, un peu sacrifié à la gaîté commune; habitué fidèle des petits jours et convive assidu des grands lendemains. Longtemps après la mort de Paillet, on le voyait encore au Palais, tous les jours, travaillant sans dire un mot, sans lever les yeux, à la même place, dans la vieille salle basse et sombre de notre ancienne bibliothèque. On n'a jamais bien su ce qu'il écrivait ainsi; peut-être des notes posthumes que cette ombre de secrétaire préparait pour l'ombre de son maître, dans des procès jugés depuis dix ans. Quand il se levait pour aller chercher un livre, les anciens suivaient du regard, en souriant, sa longue redingote verte, souvenir... inusable d'une illustre et prévoyante amitié.

Pendant près de sept ans, Levesque fut un des collaborateurs familiers de Paillet, un des ouvriers modestes qui travaillaient à son éloquence. C'est durant ces années

laborieuses qu'il fut nommé secrétaire de la Conférence des avocats.

Nous n'étions pas encore en république, et pourtant, au barreau, le suffrage universel disposait alors de tous les honneurs. Le bâtonnier, le conseil de l'ordre, les secrétaires et les orateurs du stage, tous étaient les élus du peuple souverain. Là, du moins, le peuple souverain savait à peu près ce qu'il voulait faire. Il connaissait les candidats. Il était en mesure de les bien juger. Si quelques cabales cherchaient parfois à l'égarer, ses erreurs étaient rares et n'avaient pas, pour l'État, de bien graves périls.

Pour Levesque, cet honneur nouveau fut comme la suite de ses succès universitaires. On restait collégien, alors, bien plus tard qu'aujourd'hui; et dans nos conférences d'avocats, — je le dis sans honte, — chacun redoublait un peu sa rhétorique.

En 1846, il fut choisi pour prononcer le discours de rentrée; c'était un beau sujet : *Le Barreau et la Liberté sous les Valois*. Il le traita en écrivain habile et en penseur novice; comme un très bon élève de M. Poirson qui aurait fait un jour l'école buissonnière avec Michelet. Sa composition est savante et fougueuse, correcte et hardie; un peu encombrée et touffue, comme ces premières œuvres où l'on veut tout mettre et tout dire à la fois. Çà et là, des pages originales et superbes, mêlées avec une assez grande quantité de lieux communs à la mode, et avec quelques-unes de ces déclamations innocentes qui étaient alors, plus qu'aujourd'hui, l'éloquence de la jeunesse.

Le temps marchait, cependant; et sans qu'il fût né précisément pour la lutte, à force d'entendre plaider autour de lui, Levesque sentait à la fois le désir et la peur de s'entendre plaider à son tour.

L'occasion lui vint, comme elle nous est venue à tous. Pour lui, ce furent d'abord quelques miettes de Paillet... quelques-uns de ces petits procès errants qui flottent comme une poussière dans le cabinet des grands avocats; que le maître écarte d'une main distraite; que les disciples guettent de loin comme une proie sans défense; et qu'un jour, enfin, le plaideur économe et lassé d'attendre se décide à leur confier avec toutes sortes de recommandations paternelles, — comme il leur donnerait sa fille... sans dot!

Quelquefois, c'était un petit bourgeois de Bucy-le-Long ou un gros fermier de Salsogne, qui, sur la foi d'un avoué indigène, faisait plaider devant le tribunal du chef-lieu le jeune compatriote dont on lui vantait le talent, le désintéressement, et peut-être l'utile parentage.

Il s'en allait ainsi, en bonne fortune, à Soissons, où le prétoire paternel ouvrait joyeusement à l'enfant prodigue ses portes hospitalières; à Laon, où M. Suin était alors dans tout l'éclat de son talent et de sa juste renommée; et même jusqu'à la cour d'Amiens, où le vieux Malo, Creton, Dauphin et Daussy formaient une des phalanges les plus solides que les barreaux de province aient jamais opposées aux incursions oratoires du barreau de Paris.

Levesque plaidait contre tous ces maîtres; et il plaidait bien, avec une irréprochable droiture, une application

minutieuse, une méthode sans défaut; avec une élégance enfin et une pureté de langage qui tenait en éveil la curiosité du juge et ne lassait pas encore sa patience.

Pendant vingt ans nous l'avons vu presque chaque jour au Palais. Personne n'y a jamais été plus estimé que lui. Personne n'y a trouvé des amitiés plus sûres et n'y a laissé de plus fidèles souvenirs.

Pourquoi s'est-il lassé de cette carrière, au temps où, d'ordinaire, elle rend à notre âge mûr ce que lui a prêté notre jeunesse? Que lui a-t-il manqué pour réussir tout à fait? Je ne sais; pour lui comme pour d'autres je l'ai souvent et vainement cherché.

Est-il vrai que, dans cet état où l'homme ne semble devoir rien attendre que de lui-même, le hasard ait, plus encore qu'ailleurs, sa part et sa place... le hasard, l'accident heureux, le trait favorable et le signe propice; ce je ne sais quoi qui, d'avance, assortit l'ouvrier à la tâche qu'il doit faire, et le personnage au rôle qu'il doit jouer?

Très jeune encore, à la suite de ses triomphantes études, Levesque avait été, durant près d'une année, gravement malade. Il était sorti de là un peu long, un peu frêle et maigre, voûté avant l'âge et comme penché, avec une allure incertaine, inquiète, qui semblait chercher et attendre. Il n'avait pas cette éloquence du corps, « *sermo corporis* », que vantent les anciens, et qui, chez les modernes, a illustré tant de sottises. Sa voix lente et roide chantait un peu quand elle s'animait, et ne chantait pas toujours juste. Je connais des gens qui, avec de pires défauts, ont été plus loin et plus haut que lui. Mais souvent il n'en faut pas davantage pour qu'un avocat excel-

lent ne franchisse jamais le pas hasardeux qui sépare le mérite de la fortune.

Un jour, j'ai cru que pour Levesque cette chance était venue. C'était en 1863. Paillet était mort depuis sept ans, et on allait inaugurer, à Soissons, sa statue. M. Dufaure était notre bâtonnier, et nous avions suivi en foule le chef illustre auquel revenait l'honneur de parler au nom de l'ordre tout entier.

M. Dufaure fut ce qu'il était toujours. L'homme, l'orateur, la pensée, la voix, le geste, ne faisaient qu'un bloc éloquent, robuste et sonore, coulé dans le même métal, sorti de la même trempe, donnant partout le même son vibrant et solide.

Levesque allait parler après lui. Ancien disciple de Paillet, il avait voulu rendre un hommage public à la mémoire de son compatriote et de son maître. Lorsque je vis mon digne ami monter, de son pas indécis et timide, les marches de cette estrade foraine, en plein air, en plein jour, devant une multitude où les délicatesses de la pensée, les nuances élégantes du langage devaient s'assourdir et se perdre, j'eus peur presque autant que lui. Mais dès les premiers mots je fus rassuré. Son discours était excellent, et il le dit avec une émotion si vraie, si heureusement contenue, qu'il eut tous les honneurs de la cérémonie.

Ce fut un jour sans lendemain. On n'inaugure pas toutes les semaines des statues. Après cette éloquente échappée, il fallut reprendre le chemin du Palais, et le souvenir du succès de Soissons se perdit bientôt dans le bruit de ces procès pédestres où s'usaient la patience de l'avocat et le talent délicat de l'artiste.

Au mois d'août 1870, Levesque fut nommé juge au Tribunal de la Seine. Ces fonctions nouvelles ne coûtaient rien à son indépendance; elles le ramenaient à des traditions de famille dont il était fier. Il allait trouver, enfin, dans cette carrière laborieuse et dans un poste d'honneur, l'emploi tout entier de sa haute intelligence et de sa tranquille activité.

Je le dis sans crainte d'être démenti par personne, Levesque a été, non pas seulement un excellent magistrat, mais un éminent magistrat. Il aimait la justice. Il savait le droit; et pour parler comme nos pères, il *disait le droit* avec une sûreté de raison et une précision de langage singulières. D'autres, ici, pourraient rendre à la mémoire de ce juge exemplaire un témoignage autrement précieux que le mien; et, en l'attachant, en le retenant jusqu'au bout à la 1re chambre du Tribunal, le président Aubépin a montré l'estime profonde qu'il avait conçue pour un collaborateur si digne de lui.

Dans les dernières années de sa vie, trop tard au gré de beaucoup d'entre nous, Levesque fut appelé à siéger à la Cour. Il n'y eut alors qu'une voix au barreau pour ratifier un tel choix. Il n'y eut qu'une voix au Tribunal pour regretter un tel juge.

Oserai-je le dire, cependant? S'il avait été le maître absolu de sa vie, il est une gloire paisible à laquelle il aurait sacrifié sans regret les honneurs de la magistrature et les succès les plus brillants du barreau. Il était né avec le goût et le talent d'écrire. Tout en plaidant, tout en jugeant, il était sans cesse hanté par le souvenir lointain

des études qui lui étaient chères. Il entendait toujours les voix de sa jeunesse; et, sans le détourner un instant de ses devoirs, les lettres occupaient et tourmentaient ses loisirs.

Il faut avoir vécu dans l'intimité de cet honnête homme pour connaître tout ce qu'il y avait de bon sens, de finesse, d'esprit et de savoir dans cette vie discrète. Ses connaissances étaient étendues et variées; sa mémoire, surprenante. Il aimait à citer et à réciter des vers. Lecteur curieux, causeur charmant, les énormes gaîtés de Rabelais ne l'effrayaient pas plus que les naïvetés narquoises de Lafontaine ou les libertés impertinentes de Musset. Il riait aux larmes d'une bonne histoire, même quand c'était lui qui l'avait faite.... Avec cela, le mot juste, le mot vif, et qui parfois, avec un accent de bonhomie, emportait la pièce.

Levesque avait trop d'esprit pour ne pas savoir tout ce qu'il valait; mais il ne l'a jamais dit à personne. Trop modeste pour concevoir des ambitions qu'aurait pourtant justifiées son mérite, il se plaisait dans ces sociétés littéraires si respectables et si utiles qui sont comme les rivales patientes des grandes académies. Il y lisait souvent des travaux remarquables, quelquefois même des vers touchants qu'un malheur ou une joie de famille avait fait naître, et auxquels il ne manquait qu'un peu plus d'essor pour franchir le cercle de cette intelligente intimité.

En même temps, il se prenait fortement à des études plus suivies et à des travaux de plus longue haleine. Lentement, en silence, pendant les années les plus laborieuses

de sa vie, il a préparé des œuvres importantes, dont une partie seulement a vu le jour.

En 1866, il a publié un livre sur un sujet qui, déjà, n'était plus guère à la mode : « *Le Droit nobiliaire français au XIXe siècle* ». Mais que de science, que de talent, quel charme sérieux et sincère dans cette étude de fine érudition et de saine critique!

Pourquoi donc y a-t-il des hommes qui, par une sorte de vocation, et comme par don de nature, semblent être les artisans obligés de la fortune d'autrui? dont personne ne parle et qui ont tout fait; que personne ne cite et qui ont tout dit; qui prêtent du talent à tout le monde, et auxquels personne ne rend même les intérêts de leurs avances? Quand parut ce livre, aucun critique de quelque renom ne s'est mis en peine de l'annoncer au public. Plus tard, j'ai vu paraître, entourés de louanges bruyantes, des ouvrages qui avaient avec celui de Levesque bien des ressemblances suspectes, qui lui devaient presque tout, et où son nom n'était même pas rappelé. Les hommes et les livres ont leur destin!

Après avoir fait son excellent traité sur la noblesse, le laborieux écrivain reprit tranquillement son œuvre. Il mit en ordre toutes les études qu'il n'avait pas pu faire entrer dans son livre; et plongeant plus loin encore dans les obscurités de nos origines nationales, il recomposa de toutes pièces « *l'Histoire de la Pairie en France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789* ». Tels étaient les termes du programme qu'en 1879, l'Académie des sciences morales et politiques avait proposé aux recher-

ches des érudits. Les érudits, qui sont pourtant des gens intrépides, reculèrent devant cette tâche ardue. Un seul tenta l'entreprise... un avocat, un juge, un laïque.... Ce fut Alfred Levesque.

Pendant deux ans, il s'enferma dans son travail, distrait seulement par la diversion laborieuse des audiences et des procès. Il passait toutes ses heures de loisir à la Bibliothèque nationale ou aux Archives, en compagnie de Beaumanoir et de Pierre de Fontaine, de Dom Vaissette, de Ducange et du père Ménestrier ; entassant les *Capitulaires* de Charlemagne sur les *Assises* de Jérusalem et sur les *Établissements* de saint Louis ; analysant les procès-verbaux du sacre des rois de France et tous les grands procès féodaux, depuis celui de Jean Sans-Terre jusqu'à ceux du comte de Champagne et de la comtesse de Flandre.

Un jour, enfin, il sortit de ce labyrinthe féodal avec un énorme manuscrit de 978 pages, qu'il porta comme il le put au secrétariat de l'Institut, — sans rencontrer personne sur sa route. — Les... *médiévistes* de la section regardèrent avec mélancolie ce mémoire solitaire. Ils le soupesèrent d'une main accoutumée à tous les fardeaux ; et ils le trouvèrent... un peu léger ! Ils opinèrent qu'entre le xe et le xiiie siècle, au temps de Hugues Capet, ou devers le règne de Louis le Hutin, l'auteur avait omis quelques textes qui devaient être d'une certaine importance et qui devaient se trouver quelque part ; et tout en confessant « que la question était des plus obscures, que le problème était, non pas seulement difficile, mais presque impossible à résoudre », ils constatèrent que le vaillant

Œdipe avait laissé aux griffes du sphynx capétien quelques lambeaux de son énigme. Œdipe ne fut pas dévoré pour cela; au contraire!... Le rapporteur, qui est un savant très aimable et d'un esprit rare, le combla de louanges bien méritées; mais, tout compte fait, on évalua à 500 francs les cartulaires qu'il redevait à l'Académie; et tout en le couronnant, on diminua d'autant sa récompense.

Malgré le léger déplaisir qu'ils ressentirent de ce petit rabais, les amis de Levesque furent bien heureux d'une distinction si précieuse. Il ne leur fut pas défendu d'espérer qu'un jour, dans la salle même où l'on venait de proclamer son nom, ils pourraient voir siéger parmi les maîtres de la sience le lauréat que de tels juges tenaient déjà en si haute estime.

Il n'en fut pas ainsi. Là devaient s'arrêter les travaux, les fatigues et les succès de cette vie laborieuse, à laquelle ni les épreuves ni les douleurs n'avaient manqué.

En 1855, après quelques années de mariage, en pleine jeunesse, en plein bonheur, Levesque avait perdu un fils en bas âge. Le souvenir de cet enfant, qui avait à peine vécu, ne l'a jamais quitté. Il en parlait souvent; il y pensait sans cesse. Dans des poésies que j'ai sous les yeux, qui ne manquent ni de force ni de grâce, cette douleur revient sous toutes les formes.

Plus tard, ce fut sa mère, puis une sœur bien-aimée, son frère enfin, auxquels il fallut dire adieu pour toujours.

En 1870, lorsque vint la guerre, sa femme et ses trois filles étaient avec lui loin de Paris. Il voulut y revenir seul. Il y resta pendant toute la durée du siège, faisant

son devoir dans la mesure de ses forces, et sans autres nouvelles des chères absentes que ces rares messages qui échappaient, par miracle, à la vigilance du vainqueur. De son père, il n'avait rien su. Le jour où les portes de Paris furent ouvertes, il apprit une effroyable nouvelle. Le 16 octobre, trois mois auparavant, à Soissons, le vieux président Levesque avait été frappé, au chevet de sa fille malade, par un obus parti des batteries allemandes. Trois jours après, il était mort, sous une pluie de fer et de feu, dans un caveau de sa maison, où ses serviteurs l'avaient emporté pour abriter son agonie. Il avait quatre-vingt-quatre ans!...

Un si étrange malheur, mêlé aux désastres de cette année maudite, avait laissé dans l'âme de Levesque une mortelle douleur. Témoin inconsolable de la ruine de la Patrie, il sentait plus âprement peut-être qu'aucun d'entre nous cette amertume profonde que, pour les hommes de notre âge, aucun espoir ne peut adoucir.

Sa santé déclinait de jour en jour, et si ses forces, soutenues par une âme maîtresse d'elle-même, ont suffi jusqu'au bout à des travaux où il ne les ménageait guère, on sentait que, désormais, le moindre choc les devait briser.

Un soir, en revenant du Palais, où l'audience s'était attardée jusqu'à la nuit, il fut renversé par une voiture, et blessé gravement. La blessure guérit, mais non pas le malade. Cette mésaventure vulgaire le laissa plus faible encore, plus souffrant et plus exposé à tous les maux. Sans que son intelligence perdît rien de sa verdeur, il dépérissait, il diminuait, il disparaissait, pour ainsi dire, à vue d'œil.

Le 20 mars 1883, il est mort comme il avait vécu, en chrétien et en sage; « doux envers la mort » comme il avait été doux envers la vie; laissant dans sa famille un vide que rien ne saurait combler, et dans le cœur de ses amis un ineffaçable souvenir.

Pour ceux qui l'ont connu de loin seulement, par ses discours, par ses écrits, par les dehors discrets que sa modestie laissait parfois entrevoir, puissent-ils trouver dans cette esquisse fidèle l'image durable d'un homme de bien et d'un homme de cœur, qui avait un rare talent et beaucoup d'esprit, qui valait bien plus encore que sa bonne renommée, et qui, suivant un mot célèbre, qu'il citait souvent, *n'a pas rempli tout son mérite*!...

BOINVILLIERS

Boinvilliers! Combien sommes-nous encore, au Palais, qui l'ayons connu, même dans sa vieillesse? Songez donc! il est né dans l'autre siècle, en 1799, sous le consulat de Napoléon Bonaparte, quelques semaines après le retour d'Égypte, quinze jours avant le 18 brumaire, et six mois avant Marengo! Il a vu l'empire et l'empereur tout entiers, les Cent Jours, le Champ de Mai, — et le lendemain de Waterloo! — En 1823, il plaidait dans le procès des sergents de la Rochelle. En 1830, il chevauchait dans l'état-major du général Lafayette. Candidat à la députation en 1832, sénateur dix ans après, il est mort fidèle au second Empire sous la troisième République; — et c'est près d'un siècle après sa naissance que je cherche dans les souvenirs de cette longue et belle vie quelques traits qui puissent en prolonger parmi nous la mémoire[1].

M. Boinvilliers est né à Beauvais : mais il n'était pas

1. Ernest-Éloi Boinvilliers, né à Beauvais le 28 novembre 1799, mort au château de Beauval, près la Motte-Beuvron, le 12 mars 1886.

Picard pour cela; tout au plus un Picard d'occasion et de passage. Sa famille était de Versailles, où son père, avant 1789, avait débuté dans la carrière de l'enseignement.

En supprimant du même coup les ordres religieux et l'ancienne Université de France, la Révolution avait mis d'accord ces antiques ennemis et avait fait taire, pour un temps, leurs querelles séculaires. Sur les ruines illustres de la Sorbonne, de Port-Royal, de l'Oratoire et des Jésuites, la Convention avait créé partout des écoles centrales pour l'enseignement des lettres et des sciences. En 1799, M. Boinvilliers, le père, était professeur de « belles-lettres », comme on disait alors, à l'école centrale de Beauvais.

Bientôt après, quand les écoles centrales devinrent des collèges et des lycées, il fut nommé censeur du lycée de Rouen; plus tard, inspecteur de l'académie de Douai; et enfin, en 1800, membre de la troisième classe de l'Institut[1].

C'était un écrivain laborieux, un humaniste savant, et, au sens le plus honorable du mot, un infatigable compilateur. Mais avant de se fixer dans les régions tempérées de l'orthographe et de la grammaire, cet esprit actif avait entrevu d'autres horizons et tenté de plus hasardeuses aventures. Outre un *Manuel du républicain* et un *Code politique*, où le jeune professeur se montrait le disciple enthousiaste et un peu bouffi de Jean-Jacques Rousseau, il composa, au plus fort de la Révolution,

1. Jean-Étienne Boinvilliers, né à Versailles le 3 juillet 1764, mort le 1er mai 1830.

deux pièces de théâtre, une comédie, *le « Marquis »*, et un drame, « *la Fuite de Condorcet* », qui furent représentés, dit-on, mais dont les titres seuls sont restés dans la mémoire de ses descendants.

Après ces courtes envolées, sa muse pédestre avait replié ses ailes et l'avait déposé doucement à terre, un peu contusionné toutefois et tout étourdi de cette équipée révolutionnaire, qu'il se promit de ne recommencer jamais.

On était aux premières années de ce siècle qui va finir. Il y avait alors, au fond du quartier Latin, une grande librairie classique dont la renommée a devancé celle des Belin, des Delagrave et des Hachette, qu'elle partage encore aujourd'hui. M. Boinvillers fut assez heureux pour trouver chez MM. Delalain une enviable hospitalité. Sous ce patronage puissant, il se mit résolument au travail, et, en quelques années, il devint un des savants ordinaires de la maison, un des ouvriers les plus utiles et les plus féconds de cette usine respectable. Grammaires, lexiques, prosodies, abrégés, manuels, anthologies latine et française, dans un espace de vingt ans il a publié plus de cent volumes, grands et petits, dont les titres seuls font frémir : *Scribendi argumenta gallica ad usum quintanorum*; *Apollineum opus in gratiam professorum*; *Apollinei operis carmina*; *Calendrier des enfants* ou les *Étrennes d'Esope*; *Cacographie*, ou Recueil de phrases dans lesquelles on a violé *à dessein* l'orthographe des participes; *Dictionnaire de tous les mots contenus dans Cornelius Nepos!...* »

J'ai sous les yeux quelques-uns de ces livres redou-

tables, où, quand j'étais écolier, nos maîtres prenaient les devoirs de la semaine et les pensums des jours de sortie. Encore aujourd'hui, je ne peux m'empêcher de considérer avec respect leur frontispice légendaire, où la grande et honnête signature d'*Auguste Delalain* s'enroule dans un paraphe compliqué, — que précède un avis aux contrefacteurs.

Sous la direction d'un tel père et à une telle école, le jeune Boinvilliers ne pouvait manquer de faire de bonnes études.

Je ne sais pas s'il apprit par cœur « tous les mots contenus dans *Cornelius Nepos* »; et si, à la veille du jour de l'an, « *les Étrennes d'Esope* lui paraissaient la plus désirable des surprises.. . » mais il fut, comme on peut le croire, très fortement frotté de grec et de latin; et, quant au français, il en savait, en sortant de ses classes, beaucoup plus qu'il n'en faut aujourd'hui pour parler sans embarras la langue de la politique et du barreau.

La politique et le barreau! C'est de ce côté que se tourna, de très bonne heure, son ambition juvénile; à vingt et un ans il débuta devant le tribunal de Versailles, et, en 1822, il se faisait inscrire au stage du barreau de Paris.

Alors grandissait dans la nation tout entière, mais surtout dans la bourgeoisie, ce soulèvement contagieux des esprits, ce tumulte d'écrits et de discours qui, à travers les malentendus les plus fâcheux et les plus étranges équivoques, devait aboutir à la Révolution de 1830.

La République n'était pas assez loin dans le passé pour que les espérances trompées et les feux mal éteints de la

Liberté ne puissent se rallumer à la première étincelle. L'Empire venait de disparaître, laissant dans tous les yeux l'image de ses grandeurs, l'éblouissement de ses victoires, et le spectacle tragique de sa chute. De ces temps héroïques qui s'achevaient à peine, un peuple orgueilleux et mobile semblait avoir oublié les misères. Dans les imaginations ébranlées par tant de secousses, il s'était fait un grand vide où avaient disparu les échafauds de la Terreur, les hécatombes des grandes guerres, les chevauchées des deux invasions. Et, au-dessus de cette trouée silencieuse, il ne restait qu'une idole, un idéal populaire de gloire et de patrie, où se mêlaient, dans une vision confuse, les images vengeresses de la République et de l'empereur.

La République et l'empereur; la servitude et la liberté unies ensemble dans une fabuleuse légende, telle est la chimère, tel est le *monstre politique* qu'il faut avoir sans cesse devant les yeux, quand on veut juger beaucoup d'hommes de ce temps-là — et même certains hommes d'aujourd'hui. Qu'on relise les discours de Manuel ou les chansons de Béranger, partout l'impression est la même. C'est cette empreinte que reçut la jeunessse de Boinvilliers. Il devait la garder toute sa vie. Il avait à peine vingt ans, qu'il était déjà mêlé à toutes les agitations des partis.

C'est par des violences, par des trahisons, par des complots sans grandeur suivis de châtiments sans pitié, qu'aussitôt après la chute de l'Empire commença ce dangereux mouvement. Il était propagé dans la bourgeoisie et dans l'armée par des agents redoutables; les

sociétés secrètes, la charbonnerie, les *ventes* récemment importées d'Allemagne et d'Italie ; les loges maçonniques enfin, qui depuis longtemps ne paraissaient plus être que des antiquités ridicules, mais dont le terrible réveil aurait pu faire prévoir l'étrange fortune et la future toute-puissance.

L'affaire des quatre sergents de la Rochelle fut le dernier et le plus tragique épisode de ces drames lugubres. Porté devant la cour d'assises de la Seine au mois d'août 1822, au moment où le général Berton allait être décapité à Poitiers, et le colonel Caron fusillé à Strasbourg, tandis qu'une procédure formidable, menée par le procureur général Mangin, enveloppait Lafayette, le général Foy, Manuel, Laffitte et Benjamin Constant dans une redoutable complicité, ce procès mit le comble à l'irritation des esprits.

Goubin, Raoux, Pommier et Bories, le plus vieux de ces conspirateurs avait 27 ans. Leurs nombreux complices étaient, presque tous, plus jeunes encore.

L'avocat général de Marchangy soutenait l'accusation.... Marchangy, l'auteur bizarre et chansonné de la Gaule poétique. Mais, dans cette occasion comme dans d'autres, on vit que le même homme peut être à la fois un orateur éloquent et un écrivain ridicule. Marchangy, le Gaulois, ne fit rire personne[1]....

Si l'on veut voir un monument imposant des passions politiques de cette époque, il faut lire ce réquisitoire implacable, œuvre d'un esprit étroit et robuste que rien

1. Voir les chansons de Béranger.

n'arrête dans sa marche, que rien ne détourne de son but. L'histoire des sociétés secrètes y est tracée de main de maître ; et — s'ils ne savaient pas tout par eux-mêmes, — nos politiques d'aujourd'hui pourraient y trouver d'utiles leçons. Ces affiliations invisibles et ces menées souterraines, qui couvrent toute l'Europe, se trouvent dévoilées avec une méthode merveilleuse dans cette vaste harangue, où la passion ne fait que prêter à la logique un accent plus impérieux et plus convaincu. C'est à peine si, dans ce sombre discours, on sent passer, par instants, quelques lueurs de pitié pour la jeunesse et le courage des coupables. Le châtiment terrible qui les attend n'est, pour l'orateur, qu'une expiation nécessaire ; un exemple mémorable que commandent le bien de l'État et le salut de la monarchie.

Au banc de la défense, on voyait des avocats déjà fameux, d'autres qui l'allaient bientôt devenir. Ils auraient eu mauvaise grâce à décliner ce devoir. Tous, ou presque tous, étaient affiliés aux sociétés secrètes dans lesquelles leurs clients étaient enrôlés. Quelques-uns d'entre eux étaient des dignitaires de la charbonnerie, des membres de la haute-vente qui tenait les fils de tous ces complots.

Malgré les louanges suspectes qui leur ont été jadis prodiguées, il est permis de penser que cette situation équivoque avait gêné leur éloquence. En relisant leurs plaidoieries, je ne trouve ni dans les lourdes déclamations de Barthe, ni dans l'argumentation sèche et terne de Merilhou, ni dans les minces élégances de Berville, l'émotion et le mouvement qui, à travers le temps, fait revivre,

souvent de bien plus loin, certains orateurs et certains discours.

Boinvilliers et Chaix d'Est-Ange étaient les plus jeunes des défenseurs; et, comme leurs clients, presque des enfants. Ils défendaient, l'un un soldat, l'autre un sergent, accusés (dans ce temps-là c'était un délit) de n'avoir pas révélé le complot dont ils avaient reçu la confidence. Le soldat s'appelait Bicheron, le sergent s'appelait Cochet.

Cochet n'avait pas l'âme romaine, et, dans cette dangereuse aventure, il n'avait pas joué le rôle d'un héros. Embauché par surprise, à la première alerte le pauvre garçon avait lâché pied. Pris de peur, il n'avait su ni parler à temps ni se taire à propos; et, comme il advient souvent, en politique, à de plus habiles que lui, des deux côtés à la fois on le considérait comme un traître.

Boinvilliers présenta sa défense. Je n'en ai pu retrouver aucune trace; mais, soit qu'il eût été choisi par l'accusé, soit qu'il eût été désigné d'office, c'était pour un si jeune homme un grand honneur de tenir sa place dans ce mémorable procès, à côté des avocats les plus renommés, et d'avoir été jugé digne de cet illustre voisinage.

Quant à Chaix d'Est-Ange, il anima ces mornes audiences par un enfantillage audacieux qui fit passer dans cette tragédie un éclair de gaîté cruelle. Il avait alors vingt-deux ans. « Lui aussi, il était membre d'une société secrète. Lui aussi, il était franc-maçon!... » il le disait, du moins.... Et tirant tout à coup de sa grande robe noire un petit poignard, il se mit, en plaidant, à le brandir avec une véhémence comique devant les jurés stupéfaits; se moquant ainsi, à la fois, et des rites innocents de ces

mystérieuses pagodes, et de la naïveté du pouvoir qui, disait-il, se laissait effrayer par de si risibles épouvantails.

Presque seul, entre les violences pompeuses de l'accusation et les ardeurs embarrassées de la défense, un homme reste, à mes yeux, le représentant véritable de la raison, de la justice et de l'humanité. Le président de Monmerqué était un magistrat jeune encore; de vieille souche parlementaire; royaliste loyal et sage; lettré délicat et sagace.

Il dirigea ces formidables débats avec une gravité, une prudence, une droiture d'esprit et de cœur singulières; trouvant à chaque incident le mot juste et prompt qui coupait court aux violences inutiles; arrêtant avec fermeté les prétentions hautaines de l'accusation et les bravades théâtrales de la défense; confisquant avec une bonhomie paternelle le petit couteau du jeune Chaix d'Est-Ange; laissant voir sans affectation et sans faiblesse la compassion profonde que lui inspiraient les accusés; montrant enfin, dans une occasion si difficile, la parfaite image d'un honnête homme, d'un bon citoyen et d'un vrai magistrat.

Je ne sais pas si, en allant à l'audience, Boinvilliers avait mis, lui aussi, son poignard dans son dossier. Dans tous les cas, il eut le bon goût de l'y laisser et de n'en rien dire. Mais il n'est guère permis de douter que, dès cette époque, le jeune avocat ne fût engagé dans des liaisons politiques assez hasardeuses. A vingt-cinq ans, ce n'est pas un crime sans excuse; et de plus aventureux sont revenus de plus loin. La Société « Aide-toi, le ciel t'aidera », dont il était un membre très actif, n'était pas,

après tout, une société secrète; elle guerroyait au grand jour, dans la presse, à la tribune des deux Chambres, à la barre des tribunaux. Les malentendus les plus singuliers y rapprochaient des hommes qu'allaient séparer bientôt les plus implacables dissentiments; et, à la distance où nous sommes, il est difficile de distinguer nettement les secrètes visées de chacun, dans une association politique qui comptait parmi ses chefs Jules Bastide, Godefroy Cavaignac... et M. Guizot!

Dans cette phalange de toutes armes, Boinvilliers escarmouchait aux avant-postes, plaidant et bataillant contre les « gens du roi », pendant que d'autres prodiguaient ailleurs les manifestes et les harangues.

Les occasions ne manquaient pas à son ardeur. Aux conspirations et aux procès tragiques des premières années avaient succédé les émeutes, les échauffourées et les bagarres de carrefours. L'année 1827 fut particulièrement agitée. Après les obsèques tumultueuses du duc de Larochefoucauld, les funérailles épiques de Manuel.

Qui se soucie de Manuel, aujourd'hui?... Il fut pourtant, pendant plus de dix ans, le héros et l'idole de la bourgeoisie de Paris. Lorsque, en 1823, il avait été expulsé de la Chambre des députés, le sergent citoyen qui refusa de le prendre au corps fut, — après lui, — pendant tout un mois, le personnage le plus populaire de France. On vendait chez les libraires le portrait du « brave Mercier ». Les députés de la Gauche allaient, par groupes, s'inscrire à sa porte.... Et, quant au colonel de Foucault, il est passé tout droit à la postérité, chargé de ces mots légendaires : « Gendarmes, empoignez Monsieur Manuel! » Un pareil

homme, qui était à la fois un conspirateur prudent et un orateur redoutable, ne pouvait pas s'en aller en terre comme un autre. Il se fit beaucoup de tapage à ses obsèques. Son cercueil fut pris et repris, emporté d'assaut, comme une citadelle. Les étudiants et les gendarmes en vinrent aux mains; et tandis qu'en tête du cortège, les meneurs de cette apothéose déclamaient impunément de violents discours, les traînards de l'arrière-garde se faisaient ramasser par la police à la porte du cimetière. Un de ces comparses obscurs s'appelait Chauffard, et Boinvilliers plaida pour lui. Malheureusement le procès et la plaidoirie ne firent pas tout le bruit qu'ils auraient pu faire. Les esprits étaient ailleurs. Il venait de paraître une brochure qui contenait le récit éloquent de cette journée, avec une biographie de Manuel, où l'on parlait de « son expulsion triomphale », et où l'on ne ménageait ni le gouvernement ni les gendarmes. L'écrivain téméraire fut traduit en justice. C'était un petit journaliste, protégé de Laffitte et de Béranger; un jeune Provençal à la tête chaude; élégant et plein d'esprit; d'une singulière beauté; à qui rien ne manquait pour « traîner tous les cœurs après soi... ». Il s'appelait François Mignet[1].... Mauguin — lui-même — s'était chargé de le défendre; et son acquittement « triomphal » comme l'avait été l'expulsion de Manuel, fit bien du tort à Chauffard et à son jeune défenseur.

Il est rare qu'un gouvernement attaqué par tant de

1. Mignet, compatriote de Thiers et son ami; historien très remarquable; membre de l'Académie française et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.

côtés à la fois demeure jusqu'au bout maître de lui-même. Ayant contre lui presque toute la jeunesse, et, il faut bien le dire, presque toute l'intelligence du pays; séparé de ses vrais amis par des défiances obstinées; mal servi par des ministres à courte vue, le pauvre roi crut tout sauver par un acte de vigueur. Mais un coup de tête n'est pas un coup d'État, et l'on sait comment celui-ci échoua.

Boinvilliers avait-il prévu et souhaité ces extrémités? Je l'ignore; mais une fois la lutte engagée, il prit bravement le fusil et fut, en juillet 1830, un des vainqueurs « des trois glorieuses journées »; peut-être même, comme on l'a dit sans rire, un des aides de camp de Lafayette!... Plus tard, conseiller d'État et sénateur de l'Empire, il devait se rappeler quelquefois avec étonnement ce souvenir lointain de sa jeunesse.

Quoi qu'il en soit, à se jeter ainsi dans la bataille, il avait plus à risquer que beaucoup d'autres; car, si jeune qu'il fût alors, ce bouillant politique était, depuis assez longtemps déjà, le plus aimé des maris et le plus tendre des pères. A peine sorti de ses classes, il s'était épris d'un ardent amour pour une jeune cousine, aussi bonne que belle. Il avait vingt-deux ans lorsqu'il l'épousa, et cette honnête idylle devint l'heureuse histoire de toute leur vie. Jamais affection plus profonde et plus fidèle n'unit deux cœurs plus purs et qui aient mieux mérité leur bonheur.

J'ai lu quelque part que, le 30 juillet 1830, après la victoire, en compagnie de Cavaignac, de Bastide et de quelques autres victorieux, Boinvilliers avait été trouver au Palais-Royal le duc d'Orléans : « Prince, demain vous serez roi... ». Et, après cette prophétie à bref délai, le

jeune avocat aurait fait subir au prince un interrogatoire hautain sur la façon dont il entendait traiter l'Europe et gouverner la France. C'est Alexandre Dumas qui raconte cette entrevue dans ses *Mémoires*, et c'est sur la foi de ce grand témoin que M. Louis Blanc a fait entrer cette légende dans son histoire!

Un écrivain moins prévenu aurait pu avoir à cet endroit quelques scrupules. La forme seule de ce monologue surprenant, et la réminiscence shakespearienne qui ouvre la scène, auraient pu le mettre en défiance contre l'imagination merveilleuse du grand conteur. Quelques recherches sommaires sur le caractère du duc d'Orléans et sur celui de son interlocuteur auraient fait le reste. Mais quoi?... Puisque c'est Alexandre Dumas qui l'a dit, il faut bien le croire. Qui de nous a jamais douté de l'histoire de Monte-Cristo et des aventures des trois Mousquetaires?...

Dans tous les cas, si M. Boinvilliers fut, ce jour-là, le conseiller très inattendu du nouveau roi, il ne fut, le lendemain, ni son courtisan ni son ministre. Ses opinions, ses relations et ses engagements politiques lui auraient ouvert l'accès des plus hauts emplois. Il n'en est aucun que n'eussent honoré son caractère et sa droiture, aucun auquel son mérite ne lui eût donné le droit de prétendre. Mais il voulut rester avocat. Dans ce grand barreau que Barthe, Mauguin, Mérilhou, Berville et Dupin l'aîné venaient de quitter, mais où grandissaient Philippe Dupin, Chaix d'Est-Ange, Paillet, Delangle, Marie, Liouville, Jules Favre et Berryer, il sut se faire dans les premiers rangs une place; bientôt sa vive intelligence des affaires, son ardeur au travail et son talent justifièrent la renommée

qu'il avait due, d'abord, aux engouements de la politique et à la faveur d'un parti.

A ses amis d'autrefois, il ne refusa jamais son dévouement désintéressé ni l'appui secourable de sa parole. Mais entre eux et lui, il y avait un malentendu que sa loyauté s'est toujours efforcée de faire disparaître. Bien qu'il fût permis peut-être de s'y tromper, Boinvilliers n'avait jamais été républicain; et même au lendemain des événements de 1830, il ne se sentait aucun goût pour le devenir.

En 1831, il le déclarait hautement aux électeurs de Joigny, en leur demandant leurs suffrages; et peu de temps après, il disait, dans un discours où je ne voudrais pas voir une prophétie : « La République ne serait qu'une tentative funeste au profit de l'étranger; elle conduirait la France à périr dans les misères et dans les querelles sans nom du Bas-Empire... ».

Il n'y avait là, de sa part, ni défection, ni apostasie, mais le sentiment réfléchi d'un esprit sincère et d'une âme désintéressée ; car, à la royauté nouvelle, il n'a jamais rien demandé. Il ne paraît pas que la politique du grand et bon roi Louis-Philippe ait contenté son patriotisme exigeant, et il ne prêta jamais à la dynastie de 1830 qu'une déférence résignée qui laissait une large place aux boutades de sa querelleuse indépendance.

Capitaine de la garde nationale, il combattait vaillamment les émeutes. Son sabre rentré dans le fourreau, il gourmandait durement le Pouvoir et les ministres.

C'est ainsi que, sans avoir été jamais élu député, il traversa les dix-huit années de ce règne heureux et sage,

dans cet état de malaise politique que bien d'autres ont connu, entre un gouvernement qui n'avait pas ses sympathies et des partis qui n'avaient pas sa confiance.

En 1838, un procès retentissant l'avait mis aux prises avec un rude adversaire.

Le général Bugeaud était un vieux soldat des guerres de l'Empire, un officier intrépide et sagace, un administrateur intègre; et, dès cette époque, une des figures les plus originales et les plus puissantes de notre temps.

Gouverneur de la citadelle de Blaye pendant que la duchesse de Berry y était détenue; élu ensuite député dans son pays de Dordogne, il avait été nommé, en 1836, au grade de lieutenant-général.

Envoyé aussitôt en Afrique, il avait mené contre Abd-el-Kader une courte et vigoureuse campagne où le grand homme de guerre s'était révélé par les plus heureuses entreprises.

L'année suivante, l'Afrique était dans un état des plus critiques. La première expédition de Constantine venait d'échouer, et l'émir tenait partout la campagne. — Bugeaud fut envoyé dans la province d'Oran, avec une mission mal précisée et des pouvoirs mal définis. Autorisé à négocier sans l'assentiment du gouverneur général, et à combattre sans le concours du commandant de la province, il n'était, à vrai dire, le supérieur ni le subordonné de personne, et cette situation équivoque suffisait à lui susciter de graves embarras.

Il faut ajouter que ce nouveau venu n'avait ni le commandement aimable ni l'obéissance commode. De grands

services, d'éclatants succès n'avaient pas encore popularisé ses défauts; et sa bonhomie cassante, sa familiarité hautaine, sa franchise intempérante et sa verve gasconne devaient lui faire des ennemis très attentifs aux fautes qu'il pouvait commettre.

Après avoir guerroyé pendant quelques mois, tout à coup, à tort ou à raison, il conclut avec Abd-el-Kader le fameux traité de la Tafna, qui faisait à l'émir des avantages auxquels il semblait lui-même assez loin de s'attendre.

Le général de Brossard commandait alors la province d'Oran; et un juif véreux l'avait compromis dans un des marchés que l'exécution du traité rendait nécessaires. Bugeaud l'avait sommairement relevé de son commandement et renvoyé en France. Au mois d'août 1838, le général révoqué comparaissait, à Perpignan, devant un conseil de guerre, et il avait chargé Boinvilliers de le défendre.

C'était le rapport du général Bugeaud qui servait de base à l'accusation. C'est contre le général Bugeaud que furent dirigées les représailles de la défense.

Cité comme témoin, il parvint, par la maladresse impétueuse de ses explications, à se donner, dans cette affaire déplaisante, un rôle fâcheux que personne ne songeait sérieusement à lui prêter.

Il trouva, du moins, dans Boinvilliers, l'adversaire le plus loyal et le plus généreux. A l'audience, comme le pauvre grand soldat s'empêtrait dans des raisonnements obscurs, où sa colère l'empêchait de se reconnaître :

« Le général ne comprend sans doute pas, s'écrie le

défenseur, tout ce qu'il y a de faux dans la position qu'il a prise.

— Ah ça! je ne puis donc pas parler?

— En continuant ce débat, vous vous placez dans la situation la plus fausse du monde. »

Et comme le président, éprouvant la même gêne que le défenseur, priait le témoin d'abréger : « Je vous dis que j'aurais déjà fini, répliqua brusquement Bugeaud, si vous ne m'aviez pas interrompu. J'avais bien des choses à dire, mais je me tais, puisque vous m'ôtez la parole ».

A travers les froissements les plus violents et les chocs les plus durs, il y a toujours un point par où de certains caractères très droits et très sincères semblent se toucher entre eux et se reconnaître :

« Le défenseur, s'écriait Bugeaud dans une autre audience, m'a attaqué dans mon honneur, qu'il a si bien défendu chez le général de Brossard. Je demanderai d'être traduit devant un conseil de guerre, et je ferai choix de M. Boinvilliers pour me défendre, car j'ai admiré son beau talent.... »

Le général de Brossard fut acquitté.

Après la révolution de 1830, M. Boinvilliers était devenu l'avocat de la ville de Paris. C'était le temps où commençaient, par des essais prudents, ces grands travaux qui, plus tard, devaient prendre dans les affaires, et même dans la politique du pays, une large place.

Par une assez piquante rencontre, les adversaires que l'avocat de la ville trouvait le plus souvent à la barre étaient de sa famille ou de sa proche intimité. C'était Ganneval, le frère de sa chère femme, — le beau Ganne-

val, — comme nous disions; un des avocats les plus aimables que les gens de mon âge aient eu pour camarade et aient encore, grâce à Dieu, pour ami.

C'était Baud, disputeur agile et allègre, plein d'esprit et d'entrain, jouant d'une main alerte, le sourire sur les lèvres, avec les plus lourdes affaires et les chiffres les plus accablants; toujours debout, toujours en mouvement; amusant les jurés de ses intarissables saillies, harcelant son grand confrère de ses insupportables malices.

C'était un spectacle curieux de voir aux prises ces deux athlètes si différents l'un de l'autre : l'hoplite et le vélite du barreau. Quand Baud s'arrêtait, se posait un instant, Boinvilliers se levait gravement. Il plaidait, il discutait, il s'animait, il foudroyait de son éloquence, il écrasait de sa pitié ce futile adversaire. Puis, quand il le croyait étourdi par ses coups, il étendait le bras lentement, comme pour le saisir et l'achever.... Mais l'autre était déjà loin. Il avait repris son vol et bourdonnait à distance....

Pendant vingt ans, Boinvilliers eut, au Palais, une clientèle importante qu'il devait à son talent, à son caractère bienveillant et loyal. Il eut tous les honneurs que l'estime et l'affection de ses confrères lui pouvaient donner. Elu membre du Conseil de l'Ordre en 1839, il y siégea pendant treize ans sans interruption, jusqu'au jour où il quitta le barreau pour se donner tout entier à la politique.

Un honneur plus grand encore lui était réservé. Au mois de juillet 1848, il fut élu bâtonnier. Il avait pour prédécesseur Baroche, et ce fut Gaudry qui lui succéda.

Il m'est resté de cette époque de sa vie un souvenir qui le fait bien connaître. Un jour, il était bâtonnier depuis quelques mois seulement, je m'en allais au Palais la tête basse, le cœur gros, l'esprit occupé de quelque exorde en souffrance, et portant sous mon bras deux ou trois minces dossiers, — toute mon éloquence, toute ma fortune de la saison. — Je longeais la rue de Choiseul, où demeurait mon grand confrère ; et, comme je passais devant sa porte, il montait en voiture... en fiacre.

« Mon cher camarade, je vous emmène, » me dit-il avec cet air de bonhomie grandiose qui donnait à sa bienveillance une si originale solennité. — Et, après quelques cérémonies respectueuses, me voilà près de lui, assis sur le bord de la banquette, et me faisant plus petit que je n'étais encore. Chemin faisant, je crus qu'il était de bon goût de le complimenter sur sa dignité nouvelle. Il m'interrompit aussitôt : « Oui, bâtonnier... et bien étonné de l'être. Voyez un peu; je ne suis pas un jurisconsulte, comme Duvergier.... — Oh ! Monsieur le bâtonnier !... — Ni un orateur comme Chaix d'Est-Ange.... — Oh ! Monsieur le bâtonnier !... — Ni un homme d'affaires comme Liouville... — Oh ! Monsieur le bâtonnier !... — Ni un lettré comme Duval... — Oh ! Monsieur le bâtonnier !... — Non, non, je me connais bien, allez !... » Et voilà mon digne bâtonnier me donnant, l'une après l'autre, toutes les raisons pour lesquelles il ne le devait pas être !... — Ces raisons ne valaient rien ; mais je n'en étais pas moins au supplice. Il ne voulut pas, ou il ne parut pas s'en apercevoir ; et, arrivés dans la salle des Pas-Perdus, il me quitta en me donnant une de ces grandes poignées de

main royales et familières dont j'avais quelquefois souri comme d'autres, mais dont, ce jour-là, je fus touché jusqu'au fond du cœur.

Comme il faut peu de chose pour se faire aimer! Jamais, depuis quarante ans, je n'ai oublié cette rencontre, cette bienveillance touchante d'un ancien et d'un maître pour un confrère bien obscur; cette modestie expansive dont je n'ai jamais un instant mis en doute la sincérité. De ce jour-là je me suis pris à aimer l'homme lui-même sans que, à mes yeux, le mérite de l'avocat ait souffert de ce qu'il m'avait dit la moindre atteinte.

En se faisant une si petite place parmi les avocats de son temps, l'excellent bâtonnier se trompait. En se comparant à d'autres, il aurait pu, sans trop d'orgueil, se trouver l'émule des plus grands, et l'égal des meilleurs.

Ce qui lui a manqué, peut-être, ç'a été de ne pas oublier à temps le langage et les modes de sa jeunesse. Chaque époque a son éloquence, et rien ne vieillit aussi vite que l'éloquence des procès. Il avait gardé dans les plis de sa robe quelque reste des somptuosités oratoires de M. de Marchangy, des élégances attardées de Bonnet et d'Hennequin. La parole ne s'ajustait pas toujours assez étroitement à la pensée; le geste était quelquefois un peu large pour le discours. On y sentait, par endroits, quelques vides... et sa grande voix creuse faisait parfois l'effet d'un écho dans une caverne.

Léon Duval, — qui n'épargnait personne, — s'est moqué un jour de la *Manche oratoire* de Boinvilliers; et le mot est resté, avec beaucoup d'autres qui atteignaient les plus illustres. Cette méchanceté pittoresque ne man-

quait pas, après tout, de justesse, — et Boinvilliers lui-même en a dû rire. — Ce qu'il disait était simple et juste ; mais ce qui ne l'était pas toujours, c'était sa manière de le dire. Il avait une façon de vous appeler *mon camarade*, qui mettait entre vous et lui de prodigieuses distances ; et quand il serrait la main du plus obscur d'entre nous, on aurait cru voir un consul romain scellant un traité de paix avec un barbare.

La révolution de 1830 avait trouvé Boinvilliers jeune et ardent, libéral fougueux, montant la garde, entre Bastide et Recurt, derrière les barricades de juillet. La révolution de 1848 le retrouvait mûri par l'âge, assis au Conseil de l'Ordre des avocats entre Gaudry et Berryer, et calmé, du côté de la liberté, par d'amers désenchantements.

Des chimères politiques de sa jeunesse, une seule était restée, qui allait bien à la tournure épique de son esprit ; c'était l'idéal naïf et persévérant d'une France invincible et unie, dominée par un héros, faisant à la gloire le sacrifice de la liberté, et donnant ses lois, ses idées et ses mœurs, à l'Europe — pénétrée de reconnaissance.

C'est bien là le fond généreux d'épopée patriotique qui se trouve dans ses écrits, dans ses discours, dans ses manifestes électoraux d'après 1830. Plus clairement encore, dans ses discours de bâtonnat, on voit passer à travers quelques nuages, et poussées par d'assez grands souffles d'éloquence, les espérances prochaines dont l'*idée napoléonienne* berçait alors ses croyants et ses fidèles.

« L'histoire ne date les révolutions que du jour où elles

finissent... », disait-il aux stagiaires de 1848. « Du sein des sociétés ébranlées surgit une pensée de résistance et de sagesse.... »

Puis cette confession pleine de candeur — que d'autres nous rappellent aujourd'hui — : « Notre jeunesse s'est passée à combattre le pouvoir. Je crois que le temps est venu où les âmes fortes doivent s'occuper de le défendre.... »

Et il le croyait si bien que, deux ans après, il saluait le matin du 2 décembre comme l'aurore un peu froide, mais brillante encore, de l'ère triomphale qu'il avait rêvée.

Deux fois, de 1830 à 1848, Boinvilliers avait sollicité vainement les suffrages des électeurs. En 1849, il fut élu, à une forte majorité, député du département de la Seine à l'Assemblée législative.

Rapporteur de la loi sur la convocation de la haute cour à Versailles et de la loi sur les clubs; chargé sans cesse de travaux importants dans les grandes commissions de l'Assemblée; partout il donna la mesure de son caractère conciliant et courageux, de son esprit éclairé, de son jugement droit et sûr.

J'ignore si Boinvilliers prit une part bien active aux manœuvres qui ont préparé le coup d'État de Louis Bonaparte. S'il en était ainsi, je ne lui en ferais ni un mérite ni une injure. Nous vivons dans un temps où la morale politique n'a ni lois assurées ni règles certaines. Aux yeux de bien des gens, les crimes et les folies de la veille ont pour excuse les folies et les crimes du lendemain. On peut dire seulement que si, en préparant et en

soutenant l'Empire, Boinvilliers a cru assurer à la France cette grandeur souveraine que son patriotisme avait rêvée, nous avons tous, avec lui, payé chèrement cette erreur.

Au mois de décembre 1851, il fut appelé dans la commission consultative d'où sortit le conseil d'État de l'Empire. Conseiller d'État bientôt après, plus tard président de trois sections différentes, en 1864, il était nommé sénateur.

Si jamais un homme dut croire au bonheur, c'est Boinvilliers à cette époque de sa vie. Il était arrivé, par son travail et par son mérite, à la situation la plus enviable. Les dignités dont il était revêtu remplissaient toute son ambition[1], et sa petite fortune suffisait à ses désirs. Autour de lui, dans un domaine agrandi et fertilisé par ses soins, il voyait se presser une famille nombreuse où deux générations en pleine jeunesse, en pleine beauté, continuaient la forte lignée de sa patriarcale descendance; et deux fils dignes de lui se tenaient à ses côtés, comme les compagnons respectueux et vigilants de sa robuste vieillesse.

Dans l'état politique du pays, tout semblait répondre aux espérances de ses jeunes années et aux vœux de toute sa vie. La France, victorieuse et libératrice, prospérait sous un maître dont aucune faute irréparable n'avait encore dérangé la fortune. Rien ne l'empêchait de croire que sa chère patrie était pour longtemps l'arbitre du monde, et que, dans le même siècle, la même race lui avait donné pour souverains deux grands hommes....

1. Grand-officier de la Légion d'honneur, membre du Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur, membre du Conseil général du Loiret.

Ce beau rêve dura peu, et la guerre de 1870 fut pour lui un terrible réveil. Aux calamités publiques, qu'il ressentit plus que personne, vinrent s'ajouter, année par année, deuil par deuil, tous les malheurs que la providence lui avait pendant si longtemps épargnés.

Un de ses fils n'était pas marié. En 1870, dès le début de l'invasion, et bien qu'il eût passé l'âge où l'on fait la guerre, il s'enrôla comme simple soldat dans l'armée qui défendait les abords de Paris. Il fit son devoir avec une muette intrépidité, sans accepter aucun grade, sans vouloir aucune récompense, sans une défaillance pendant la lutte, sans une plainte après la défaite.

J'ai raconté ailleurs cette histoire[1].

Mais la guerre ne prend pas d'un seul coup tous ses morts. Deux ans après, ce fils bien-aimé succombait lentement, auprès de son père, aux fatigues et aux souffrances qu'il avait stoïquement supportées.

Après celui-là, d'autres, et d'autres encore. Après les jeunes filles, les jeunes mères, qu'une admirable tendresse défendait vainement tour à tour; et, au milieu de tous ces deuils, l'aïeul restait debout, témoin invincible et désolé de ces inconsolables tristesses.

Quelques années après la guerre, Boinvilliers revint au Palais. Le stagiaire de 1820, le bâtonnier de 1848 reprit son rang, après les jeunes, sur notre tableau. Il essaya de plaider encore, pour occuper son ennui, pour tromper son chagrin; sans doute aussi pour obliger d'anciens clients qui se souvenaient de son éloquence, et

1. Discours à l'ouverture des Conférences, 1871.

d'anciens amis qui ne voulaient pas confier à d'autres leurs secrets.

Rien n'est plus triste que ces révoltes inutiles contre le temps, et ces retours tardifs dans un monde qui ne vous connaît plus... où votre visage est oublié, où votre nom, si l'on s'en souvient encore, éveille à peine la curiosité distraite de quelque survivant d'autrefois. Heureux si, en vous entendant nommer au passage, des jeunes gens ne disent pas, sans se retourner : « Je le croyais mort depuis longtemps »....

Je crois bien que j'ai été, au Palais, son dernier adversaire. C'était en 1875. Il s'agissait d'un procès de séparation de corps assez bizarre entre deux vieux époux; et il plaidait pour un de ses contemporains, un septuagénaire comme lui!... Le plaideur ne sut pas attendre la fin de la procédure. Il mourut pendant les vacances; et Boinvilliers perdit son dernier client, au moment où, peut-être, il allait gagner son dernier procès.

Il avait acheté en 1848, près de la Motte-Beuvron, un domaine que possédait alors son frère. Il s'était attaché avec une sorte de passion compatissante à cette contrée misérable, malsaine, couverte alors de marais et de bruyères. Au temps de ses grandeurs, il avait attiré sur cette terre ingrate l'attention et les faveurs du souverain. Cet avocat laboureur avait, lui aussi, ses utopies agricoles. Celles-là sont moins dangereuses que d'autres pour le pays. Il obtint du gouvernement de l'argent; il obtint des routes; il obtint un canal. A l'entendre, il aurait fini par faire de la Sologne un grenier d'abondance, et de la Motte-Beuvron le chef-lieu d'une petite Beauce.

En attendant, il fut le bienfaiteur et le patriarche de cette pauvre contrée, qui lui rendit en affection et en respect tout le bien qu'il lui avait fait. Son fils Ernest fut, tant qu'il vécut, le maire perpétuel de la Motte. Quant à lui, il était le conseiller général immuable du canton, et le président nécessaire de tous les comices agricoles. Il n'était, à dix lieues alentour, bœuf ou génisse de bonne maison qui ne fût couronné par ses mains et complimenté par cette voix éloquente.

C'est à cette retraite paisible qu'il est allé demander l'allégement de ses chagrins et l'oubli de ses grandeurs. Jusqu'aux derniers jours de ses quatre-vingt-six ans, il avait conservé les habitudes, les goûts, presque les forces de sa jeunesse. A voir de loin ce grand vieillard maigre et droit, marcheur infatigable, chasseur intrépide, enjamber, le fusil sur l'épaule, les ajoncs et les genêts; à observer au passage ces traits mélancoliques et sévères, qu'éclairait par instant un large rire silencieux, un étranger aurait cru voir le vieux Trappeur de Cooper, profilant sur l'horizon de la prairie sa silhouette imposante. Mais les gens du pays ne s'y trompaient pas, et la figure légendaire du châtelain de Beauval leur était une rencontre toujours bienvenue.

Quand il mourut enfin, presque debout, entouré de tous les siens, en paix avec Dieu, envisageant la mort avec la tranquillité d'une âme accoutumée à penser par delà cette vie, — un char de campagne, traîné au milieu d'une foule respectueuse par ses serviteurs et par ses fermiers, le conduisit au cimetière de la commune où il repose entre sa femme et son fils.

Des funérailles rustiques, sans discours, sans fanfares, sans autre maîtrise que les chantres de sa paroisse, sans autre escorte guerrière que les pompiers de son village, tels furent les derniers honneurs rendus à ce personnage consulaire qui avait porté de si hautes dignités sans en concevoir aucun orgueil, qui avait rempli de grands emplois sans jamais songer à sa fortune, et qui, après avoir vu de près les splendeurs, les révolutions et les ruines d'un siècle tout entier, avait achevé dans la solitude et dans le silence une vie fatiguée des vains bruits et des agitations inutiles de ce monde.

BENOIT DA[1]

« *Domum mansit*; *lanam fecit...* » Quand je songe au vieux camarade, au digne confrère dont je voudrais faire revivre ici quelques traits, je ne sais pourquoi la belle épitaphe de la matrone romaine me revient obstinément à la pensée : « *Elle resta au logis et fila de la laine* ». Il vécut au Palais et plaida ses affaires. N'est-ce pas là, en effet, le résumé tranquille de toute sa vie, et l'éloge discret qui convient le mieux à sa mémoire?

Rien de plus simple, de plus droit, de plus uni que cette existence paisible. Il semble que tout, — jusqu'à son nom, — y ait été arrangé d'avance à son goût et à son gré, pour faire moins de bruit et tenir moins de place. *Da*, le jour de sa naissance; le jour de son baptême, *Benoît*.... Voilà tout; et c'était assez, car ç'a été le nom respecté d'un homme de bien et d'un homme de cœur, le nom d'un avocat de grand savoir, de beaucoup de talent et d'un rare mérite.

1. Notice lue à l'assemblée générale de l'Association des anciens Secrétaires de la Conférence des Avocats, le 22 décembre 1892.

A le voir si appliqué à sa besogne, si exact à son devoir, si attentif à ses procès, qui aurait pu croire que l'homme ne fût pas là tout entier? avocat de la tête aux pieds, tout d'une venue et tout d'une pièce, sans un intervalle, sans un joint par où les distractions du monde et le *libertinage* de l'esprit pussent pénétrer dans cette forteresse professionnelle, dont le Code civil et le Code de procédure, comme deux sentinelles vigilantes, semblaient garder les accès et défendre les approches.

Je voudrais cependant franchir cette enceinte; voir, au delà de cette porte close, ce qui se passait dans cette vie si bien fermée, dans cet esprit circonspect et solitaire que nous n'avons connu que par un côté; aller au fond de ce cœur fier et timide qui, même à ses affections les plus chères, n'a jamais prêté toutes ses richesses et ne s'est jamais livré qu'à demi. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui faire de la *psychologie*, étudier *un état d'âme*. On écrit avec cela des drames naturalistes et des romans *documentés*, comme si les noms étaient tout, et comme si les grands mots remplaçaient les grands œuvres...

La vie de Benoît Da n'est ni un roman ni une comédie; c'est une histoire, une histoire *vécue*, comme on dit encore; très honnête et très simple, pleine de beaux exemples et d'utiles leçons, où ne manquent même ni les contrastes ni les surprises.

Cet homme si correct et si droit, si invariable et si solide, est né dans un moulin à vent, — ou tout proche.... Son père et son grand-père étaient des meuniers faisant de blé farine; race de Picards honnêtes et tenaces, âpres

au travail plus qu'au salaire, et qui, en deux générations, n'avaient pas eu le talent de faire fortune.

Quand il vint au monde, à Chambly, au mois de mai 1813, son père était marié depuis trois ans avec la fille d'un gros fermier. Un fils était déjà né de ce mariage. Celui-là, par droit d'aînesse, s'appelait César...

Comment le digne meunier, devançant le siècle, avait rêvé de faire de ses enfants des bacheliers et des savants, je l'ignore. Toujours est-il que, quand ils commencèrent à grandir, il les envoya tous les deux à Paris dans une pension renommée. Là ils suivirent les cours d'un collège qui a changé de nom presque aussi souvent que la France a changé de gouvernement. Un peu avant, c'était le lycée Fontanes; un peu après, c'était le lycée Bonaparte; cette année-là, c'était le collège Bourbon.

Dans un milieu si nouveau, le petit Benoît ne se trouva ni dépaysé ni surpris; mais, tout de suite, il donna la mesure de son caractère calme, opiniâtre et patient. Ce n'était pas un de ces esprits capricieux et brillants qui, se sentant en avance sur la vie, s'attardent au départ et s'amusent sur la route. Il partait à l'heure et arrivait à point; tirant sur sa tâche à petits pas, traçant son sillon droit devant lui, à la Picarde, sans secousses ni brusques reprises, comme il devait faire toute sa vie.

Il avait l'amour du travail pour le travail, l'horreur du bruit, de la grosse joie et des gros mots. Très sensible à la poésie, dont la cadence, le rythme et la mesure plaisaient à son esprit bien ordonné, il s'était épris surtout des lettres latines qui contentaient son bon sens et enchantaient sa raison; mais, de ces trésors entr'ouverts

devant lui, il usait comme de toutes choses, avec réserve et avec sagesse, en prenant juste assez pour désennuyer ses loisirs et pour donner plus d'agrément à ses études.

Cet écolier surprenant n'aimait ni les congés ni les vacances, trouvant dans la continuité méthodique de son labeur sa récompense et son repos. A ce compte il fut moins un sujet brillant qu'un excellent élève, et il obtint plus de succès qu'il ne remporta de victoires.

La vie de pension et de collège n'était point du tout, alors, ce qu'elle est aujourd'hui. On n'y connaissait point ces jeux olympiques, ces *landits* pédadogiques, ces solennités gymnastiques, ces championnats athlétiques et ces gambades universitaires auxquelles préside gravement un ministre; ces amusements continuels et variés qui font maintenant des classes et des leçons les rares entr'actes et les intermèdes maussades de ces agréables *surmenages*. Les quatre Facultés ne s'assemblaient pas en cérémonie pour distribuer les prix de la course, de la boxe ou de la paume. On s'amusait pour rien, pour le plaisir; on jouait aux barres sans aucune solennité; on se donnait des coups de poing sans prétendre pour cela à des couronnes, il n'y avait pas d'accessit d'hygiène, et l'on ne s'en portait pas plus mal pour cela... les générations ainsi formées ont vécu âge d'homme. On travaillait aussi beaucoup; on ne comptait pas les heures de la journée par les promenades, les jours de la semaine par les spectacles; et les républiques de ce temps-là ne chômaient qu'un saint chaque année.

On a beaucoup dit que le collège était alors une prison

ou une caserne. Pas tout à fait, bien qu'il y eût à cela quelque apparence; mais, dans tous les cas, le jeune Da n'était point de cet avis. A la pension ou au collège, il ne connut qu'un gros chagrin : c'est quand il fut menacé d'en sortir. Pendant le cours de ses études, des revers de fortune avaient atteint ses parents. Deux enfants à Paris, deux pensions à payer, c'était trop pour ce petit patrimoine ébréché. L'un des fils devait revenir au logis, mais lequel? On leur laissa le choix et, comme dans cette famille tout se faisait avec ordre, l'aîné dut voter le premier. Il n'hésita pas un instant : il choisit le grand air et la liberté. César franchit allègrement le Rubicon, et je ne sais où l'a porté sa fortune. Quant à l'autre, il fut deux fois heureux : d'abord du bonheur de son frère, ensuite des quelques années de travail assuré que lui-même il avait encore devant lui. Il put ainsi poursuivre ses études jusqu'au bout, et c'est avec chagrin qu'il en vit arriver le terme.

Avoir vingt ans, savoir un peu de grec, un peu de français et beaucoup de latin; avoir entrevu, par échappées, tout ce que, depuis tant de siècles, les plus grands génies du monde ont senti, ont pensé, ont laissé après eux d'âge en âge au patrimoine commun de l'humanité, « je ne suis pas de ceux qui disent ce n'est rien.... je dis que c'est beaucoup ». Ce n'est pas tout pourtant, et il faut vivre : *Primo vivere, deinde philosophari.*

Il faut vivre, et ce jeune homme se trouvait seul dans Paris, sans fortune, sans appui, avec une âme très fière, une conscience intraitable, un esprit droit et raide qui connaissait très exactement sa mesure, qu'aucune illusion

ne pouvait tromper, et qui tenait en mépris les chimères. Quand on est pauvre, ce sont là des voisins et des hôtes incommodes.

Il n'eut pas même, entre l'enfance et la jeunesse, entre l'apprentissage et le métier, ces années d'embarras charmant et d'incertitudes nonchalantes où le cœur, enivré des bruits du monde, s'épanouit aux premiers enchantements de la liberté. Il fallait tout de suite gagner sa vie, et, par surcroît, venir en aide aux parents devenus vieux. Des bancs de l'école, Da passa tout droit au pupitre d'une étude : ce n'était guère que changer de classe et de maître.

Si vous avez lu un des plus beaux romans de Balzac, *le Colonel Chabert*, vous savez ce qu'était une étude d'avoué parisien aux environs de 1830. Vous avez vu les clercs de Me Derville arrivant à l'étude dès le matin, ne la quittant qu'à cinq heures, et revenant le soir travailler à la chandelle; à midi, le petit clerc allant chercher le déjeuner chez le charcutier et chez la fruitière; pour les riches, une côtelette de porc frais; pour les autres, un maigre triangle de fromage; puis, debout, autour du poêle, Huré, Boucard et Godeschal échangeant, la bouche pleine, des charges d'atelier et des calembours. Vous entendez encore les remontrances rogues du *principal*, la voix grave et galante du patron qui reconduit une cliente. A travers ces échappées de jeunesse et de gaieté, vous suivez d'un regard curieux le labeur famélique de cette bohême bourgeoise, si différente de notre basoche correcte, bien gantée et un peu précieuse d'aujourd'hui; et, au milieu du vacarme, vous écoutez, malgré vous, la

dictée impassible, le ronflement grossoyé de cette Requête légendaire qui semble l'accompagnement monotone, la basse sans repos de cet étrange concert.

Telle était l'étude de Me Derville où Balzac a placé ses personnages; telle était l'étude de Me Vallée où Da conquit lentement et pas à pas tous ses grades, se mêlant assez peu, j'imagine, aux extravagances de ses camarades, haussant les épaules aux facéties de Desroches ou de Simonin, et cherchant sagement dans la procédure les jouissances infinies qu'elle tient cachées aux regards des profanes. Faire rentrer par des manœuvres savantes une créance désespérée; débarrasser un mari d'une méchante femme, une femme d'un mauvais mari; arracher à des parchemins séculaires les preuves d'une généalogie douteuse ou les titres d'une propriété mal assise; nettoyer un héritage des chicanes qui le ruinent et des agences véreuses qui le dévorent; écouter avec patience les longues histoires des plaideurs; faire sortir la vérité de leurs mensonges; tirer de leur bavardage la substance et le résidu qu'il en faut garder; écrire et parler clairement pour que le juge comprenne vite et puisse bien juger; c'est là, pour un esprit curieux, une entreprise qui a ses émotions, ses plaisirs et son attrait. C'est là, sous la main d'un honnête homme, une œuvre utile et salutaire, où les romanciers à court d'inventions trouveraient, chemin faisant, des drames d'une poignante réalité, et les psychologues en titre d'office des *états d'âme* dont la perversité ingénue leur causerait peut-être quelque surprise.

Da se plaisait à ce travail obscur et malaisé. Il y appliquait toutes les forces de son esprit pénétrant et subtil.

Comme il avait été un écolier intelligent, laborieux et docile, il fut un clerc avisé et assidu, ne perdant jamais un instant, menant de front l'étude et l'école, les examens et l'audience; allant des Pandectes au cahier des charges, de la justice de paix aux référés; bien noté par le rude Bugnet et par le dangereux Ducaurroy; remarqué par le président de Belleyme; apprenant à plaider en plaidant; si bien qu'il se trouva un jour avocat sans même y penser, sans début et comme de plain-pied; sans qu'on pût faire aucune différence entre le stagiaire de la veille et l'avocat du lendemain.

A la Conférence, en effet, il avait marqué sa place au premier rang, et, pendant le bâtonnat de Marie, il avait été nommé secrétaire avec Nogent-Saint-Laurens, Gressier et notre bon ami Josseau.

On était alors en 1840. C'était l'âge épique de la procédure et des procès, le temps où les grands avoués ne dédaignaient pas l'audience; où les Glandaz, les Guidou, les Denormandie se trouvaient tous les jours à la barre de la première chambre, se mesurant quelquefois, dans les escarmouches qui précédaient les grandes batailles, avec les Paillet, les Berryer, les Chaix d'Est-Ange et les Dupin, sous l'œil fin et pénétrant de M. de Belleyme.

C'est devant cet auditoire redoutable que le jeune stagiaire, chargé des petites besognes de son étude, glissait de temps en temps une observation respectueuse, ou répondait à une question impatiente du Président; mais bientôt il eut ses affaires et ses clients; il plaida et il fut écouté pour son compte.

Ses clients, c'étaient ceux de son patron qui l'avaient vu

si souvent à l'œuvre, qui avaient mis à l'épreuve son dévouement et son habileté. Ils vinrent à lui, beaucoup moins par reconnaissance que par intérêt, moins pour lui que pour eux, pensant que celui qui débrouillait si bien une affaire dans son cabinet devait l'expliquer mieux que personne à l'audience.... Cela n'est pas toujours vrai; mais pour celui-là, ils avaient raison.

Da fut bientôt un avocat excellent, ne négligeant rien pour préparer son procès, ne laissant rien au hasard, ordonnant avec art, dans des notes écrites avec soin, tous les moyens qui devaient faire la charpente solide de sa plaidoirie; exact à l'audience, toujours prêt, et forçant à l'être l'adversaire indolent ou trop habile qui, de semaine en semaine, ménageait des loisirs à la paresse de l'avocat ou des sursis à la mauvaise foi du plaideur.

Son discours, très substantiel, offrait à la quiétude du juge la tentation irrésistible d'un jugement tout fait et d'une justice commode. Sa parole, très sobre d'ornements, était un peu sèche et rêche, nerveuse par instants, un peu courte et comme saccadée; point violente d'ordinaire, mais taquine quelquefois et irritante pour l'adversaire que ses petites flèches harcelaient, et que tourmentait la démangeaison de la réplique; en somme, et à travers quelques détours, faisant son chemin, portant juste et allant au but.

Da n'a plaidé, que je sache, aucune affaire retentissante. Il n'a jamais été ni au-dessus ni au-dessous de lui-même. C'est par la continuité de son labeur, par l'égalité de sa méthode, par la sûreté de son talent qu'il a mérité la notoriété dont il a joui à si juste titre.

Parmi ces avocats utiles qui, dans la génération dont je parle, ont été pour nous des modèles et des maîtres, je nommerai, — tout à fait à part et au premier rang, — Templier; puis, avec un peu moins de concision et d'autorité, Lacan; après eux, et sans qu'il ait trop à souffrir de ce voisinage dangereux, l'excellent confrère que j'ai si bien connu, et qu'à travers ces souvenirs effacés quelques-uns d'entre vous retrouveront peut-être.

Il me semble le voir encore, traversant les corridors du Palais de son petit pas rapide et court, saluant d'un geste distrait, sans s'arrêter, pour ne pas manquer l'appel et pour ne pas faire attendre la Justice; puis, au sortir de l'audience, abordant quelqu'un d'entre nous, et dépensant dans des causeries, — parfois un peu complaisantes, — le temps qui lui restait entre les procès qu'il venait de plaider et les plaideurs qui l'attendaient chez lui à son retour.

C'est ainsi que nous l'avons vu, que nous l'avons aimé pendant un peu plus de cinquante ans, sans que jamais on ait surpris dans cette vie si pure une tache, dans ce caractère droit et ferme un artifice ou une défaillance, sans que jamais il ait paru mécontent de sa fortune, — ni de celle d'autrui....

Il est entré au Conseil de l'Ordre trop tard, à un âge où les succès et les honneurs ont perdu presque tout leur prix. Il en est sorti trop tôt, dans un temps où le courage, le désintéressement, l'attachement à nos traditions et la volonté de les faire respecter y sont plus que jamais nécessaires. Vainement ses amis se sont efforcés de le retenir. Il avait fixé lui-même le terme d'un mandat qu'il

avait attendu sans impatience et qu'il avait scrupuleusement accompli. Sur ce point, comme sur tant d'autres, il avait par devers lui des principes inflexibles qui ne se sont jamais démentis, une jurisprudence immuable qui ne s'est jamais déjugée.

En vous rappelant ce que fut l'avocat, je vous ai fait connaître l'homme lui-même, car les deux ne faisaient qu'un, et l'on ne saurait séparer l'un de l'autre.

Marié, jeune encore, à une femme d'élite qui lui a dévoué toute sa vie, père de deux enfants qui, jusqu'à sa mort, l'ont entouré de leur respect et de leur amour, il était heureux à sa manière, simplement, sans bruit, sans grands élans; heureux sans phrases, ne laissant paraître son bonheur que par échappées et comme à regret. Ses amis savaient bien cependant tout ce qu'il y avait de tendresse et d'ardeur dans ce cœur en apparence si discret.

L'éducation de son fils fut pour lui un sujet continuel d'inquiétudes que les succès les plus brillants ne rassuraient jamais qu'à demi. C'était, au milieu de tous ses dossiers, sa plus grosse affaire, et à ce client, qui devait le payer si largement de ses soins, il ne ménageait ni son temps ni sa peine. Lorsque le jeune homme remporta, à l'École de Droit, une récompense mémorable, ce fut une fête dans ce cœur silencieux et dans cette austère maison. Lorsqu'un peu plus tard le brillant stagiaire allait être nommé secrétaire de cette Conférence dont nous rappelons aujourd'hui les chers souvenirs, l'heureux père était là, anxieux, agité, se cachant à demi, causant et souriant avec une gaucherie touchante qui ne trompait que lui-même, et qui trahissait son inquiétude à tous les yeux.

Il fut du moins rassuré bien vite, et il vécut assez, grâce à Dieu, pour voir ces premiers succès d'un fils bien-aimé grandir chaque année, nous faisant honorer, aimer, nous aussi, chaque jour davantage, un nom qui déjà nous était si cher.

Ce père de famille exemplaire était en même temps un excellent citoyen. Partisan entêté de la monarchie, il pratiquait toutes les vertus républicaines qui, dans notre pays, ne semblent pas être le privilège exclusif des républicains. Il mettait les lois fort au-dessus de ses intérêts et de ses désirs. Absolument indifférent à l'argent et aux honneurs, le seul voisinage des grands de ce monde gênait son indépendance rétive; et lorsqu'au lendemain de quelque révolution, il voyait un de ses amis en passe de devenir un personnage, cet homme singulier se retirait de lui peu à peu et ne le tutoyait plus qu'à distance.

Un jour, cependant, il sembla céder à l'attrait du pouvoir : après une courte résistance, il se laissa nommer... suppléant du juge de paix de Saint-Denis ! C'était en 1860, et, pendant dix années, sous un gouvernement dont ni ses principes ni ses goûts ne lui défendaient d'accepter les faveurs, il trouva le secret de ne jamais être rien de plus, — pas même officier d'académie. La Révolution et la guerre le trouvèrent et le laissèrent à son poste. C'était un de ces naïfs qui, au jour du danger, restent là, pendant que les autres sont ailleurs.

J'en ai dit assez, peut-être, pour fixer dans votre souvenir l'image de celui qui n'est plus. Je l'achèverai de peindre en disant qu'il aimait la nature avec toute la

passion d'une âme tranquille. Botaniste zélé, voyageur « aux rives prochaines », plus amoureux des collines que des montagnes, jardinier plus fervent qu'habile, lorsque, pendant les vacances, il n'allait pas faire le tour du lac de Genève, il donnait tout son temps à son potager de Montmorency. « Maintenant, cultivons notre jardin », disait Voltaire. Ce que disait Voltaire sans le faire, Da le faisait sans le dire. Il cultivait son jardin ; et il y travaillait encore le matin du jour où la mort l'est venu surprendre.

Un dernier trait que, j'en suis sûr, vous n'attendez pas : Da était poète ! je veux dire qu'il aimait la poésie et qu'il faisait des vers... et il les faisait bien... et, ce qui vaut mieux encore, il ne les lisait à personne. Classique par tempérament et par goût, il ne se défendait pas d'une manie respectable qui, d'ordinaire, atteint plus particulièrement les militaires en retraite et les politiques en disgrâce.... Il traduisait Horace ! Et tous les jours, en allant à l'audience ou en revenant du Palais, il avait dans sa poche deux ou trois carrés de papier contenant des passages du texte sacré, sur lequel, tout en cheminant, il ajustait ses vers à lui, avec leurs variantes laborieuses. Quand vous le rencontriez sur le Pont-Neuf, ses gros dossiers sous le bras, un sourire distrait sur les lèvres, vous vous figuriez qu'il préparait un exorde ou qu'il repassait une péroraison.... Point du tout ; il cherchait une rime.

> « *Ibam forte viâ sacrâ.....*
> *Nescio quid meditans nugarum, totus in illis* ».

Il faut bien que par quelque endroit les esprits les plus sérieux paient leur dette à la fantaisie.

J'ai eu sous les yeux, j'ai parcouru avec une surprise respectueuse des fragments assez étendus de ce grand travail : des épîtres et des satires d'Horace, sous lesquelles sa petite écriture droite et correcte chemine sagement, cherchant à rattraper le poète qui court devant lui : quoi encore? la première scène des *Adelphes* de Térence, à laquelle Molière a emprunté des traits si humains et si touchants. Autant que j'en ai pu juger, la traduction est fidèle, le vers est plein, sans trop de chevilles, et le modèle se laisse bien voir sous la copie.

Chose étrange! jamais ses plus intimes amis, jamais ses enfants eux-mêmes n'ont connu cet honnête secret. Jamais ils n'ont pu surprendre le poète en flagrant délit de poésie. Ils n'ont rien su, jusqu'à sa mort, du commerce chaste et discret que ce rêveur silencieux entretenait avec la Muse. Un poète qui ne parle pas de ses vers! un avocat qui ne parle pas de ses plaidoiries! Voilà un trait qu'Horace lui-même, il y a dix-huit cents ans, trouvait déjà bien remarquable. Je ne sais s'il est moins rare aujourd'hui.

Mais laissons cela! Ce n'est pas le versificateur ou le poète que nous cherchons ici; c'est le confrère et l'ami, c'est l'avocat irréprochable qui, pendant plus de cinquante ans, fut un des meilleurs d'entre nous. Quand je songe à cette existence si simple et si bien remplie, à cet homme si affectueux et si bon, si indépendant et si courageux, si fidèle à ses devoirs et si modéré dans ses désirs, je me dis qu'après tout c'est là une belle vie, qui, au temps où nous vivons, distrait et repose de beaucoup d'autres.

ÉDOUARD THUREAU

1830-1893

Dans ce livre toujours ouvert, dont chacun de nous écrit tour à tour quelques pages, un nom qui nous est trois fois cher doit aujourd'hui prendre sa place[1].

Thureau était un des derniers survivants de cette forte lignée d'avocats qui, après tant d'années, restent encore nos modèles et nos maîtres : Berryer, Philippe Dupin, Paillet, Chaix d'Est-Ange, Bethmont, Delangle, Marie, Jules Favre, Dufaure. — C'est dans cette illustre compagnie qu'il a vécu et qu'il a vieilli. Il y a trouvé un patronage utile et des amitiés fidèles. Il doit y garder le rang qui lui appartient, — à quelque distance des plus éloquents ; — au niveau de tous par son savoir et par son mérite ; — au-dessus de quelques-uns par la fermeté de son caractère, sa fière indépendance et la dignité tranquille de sa vie.

1. Édouard Thureau, avocat, doyen de l'Ordre ; Georges Thureau, vice-président au Tribunal de la Seine ; Paul Thureau-Dangin, membre de l'Académie française, tous trois anciens secrétaires de la Conférence des avocats.

Son père, qui appartenait à une honnête famille de Melun, trop nombreuse pour être bien riche, était venu très jeune à Paris, où un de ses parents l'avait appelé. L'oncle Dangin était, comme on disait alors, receveur de rentes. Il dirigeait un de ces cabinets solides et bien famés qui avaient survécu à l'ancien régime, dans lesquels se réglaient les affaires courantes, les comptes souvent embrouillés de la haute bourgeoisie et de la noblesse, quelquefois même les déconfitures fameuses et les faillites illustres de certains grands seigneurs, amis trop heureux de la Guimard ou de Mlle Duthé. Chargé des intérêts des plus nobles familles et de la régie de leurs domaines, quand vinrent la Révolution et les lois sur les émigrés, ce mandataire intègre était resté à son poste, au risque de sa vie; et il avait défendu le patrimoine de ses clients avec la plus courageuse fidélité. M. Thureau le père fut d'abord l'élève, le clerc de ce digne patron, qui, au bout de quelques années, lui cédait son cabinet, ses dossiers et sa clientèle.

Sous l'Empire, ce tabellionat au petit pied était installé depuis longtemps et comme caché au cœur du vieux Paris, rue du Chevalier-du-Guet, dans une ruelle étroite et sombre du quartier des Halles qui n'existe plus aujourd'hui, mais que j'ai bien connue, avec ses pignons branlants, penchés les uns sur les autres depuis plus de deux cents ans, avec les antiques barreaux de fer qui, jadis, défendaient les fenêtres des salles basses contre les entreprises des truands et des malandrins.

C'est là que Thureau est venu au monde au mois de novembre 1808, et qu'il a passé sa première enfance,

jusqu'au jour où il lui fallut quitter le logis paternel pour commencer ses études.

On ne connaissait guère, alors, ces éducations commodes que la mollesse de nos mœurs a, plus tard, acclimatées parmi nous; qui ne sont ni tout à fait la vie du monde, ni tout à fait la vie de l'école; où l'on mélange, à doses inégales, un peu de discipline et beaucoup de liberté; expédient irrésolu d'une société qui ne sait ni ce qu'elle doit penser du présent ni ce qu'elle veut faire de l'avenir. Les pères, même les plus tendres, envoyaient bravement leurs enfants en pension ou au collège; j'entends qu'ils les y laissaient pendant des années, mêlés ensemble dans une rude égalité; préparés ensemble aux épreuves de la vie, que la dureté des commencements leur faisait envisager sans trop de crainte, et traverser sans trop de lâchetés. Je ne dis pas que ce fût là le meilleur des systèmes, et que l'on n'y pût trouver rien à reprendre; je dis seulement que cela était ainsi, et qu'après tout, les générations élevées à ce régime n'ont pas fait trop mauvaise figure dans le monde.

Thureau fut placé, tour à tour, dans plusieurs maisons renommées, qui relevaient toutes du collège Henri IV, et qui étaient comme les colonies de cette vieille métropole universitaire. On dit qu'il fut d'abord un écolier assez turbulent. Cela serait donc à l'honneur de ses maîtres, qui ont su faire de l'enfant insoumis un homme si rangé à tous ses devoirs, sans gêner l'entrain et la libre allure qui devaient faire l'originalité respectable de cette existence bien gouvernée.

Il ne paraît pas, d'ailleurs, que la vivacité de son carac-

tère ait fait trop de tort à ses études; car, au collège, il fut, au sens classique de ce mot, un bon élève; fort curieux de grec et de latin; chercheur assidu des racines grecques, parasite ingénieux du *Conciones* et du *Gradus*; — un de ces petits champions intelligents et têtus que le professeur façonnait pour les concours et les fanfares de la Sorbonne; comme on dresse aujourd'hui nos petits gymnastes anémiques pour les entraînements du trapèze et pour les *records* solennels de la vélocipédie pédagogique.

Quoique, à l'heure qu'il est, tout le monde se mêle de parler et d'écrire, — au fond, — l'on se soucie médiocrement de l'étude des lettres, et de ces nobles enseignements que nos pères appelaient d'un si beau nom : *les humanités*. A entendre certaines gens, on croirait vraiment qu'au collège, les succès littéraires sont la récompense évangélique des pauvres d'esprit, et que les *forts en thème*, comme on les appelle, n'ont dans l'avenir ni d'autres ambitions à contenter ni d'autres honneurs à prétendre. Laissez dire! Ce sont là des bravades d'impuissants ou des insolences de parvenus. Dieu, qui peut tout, peut faire un jour d'un collégien paresseux un écrivain remarquable; d'un rhétoricien ignorant un avocat en renom ou un politicien en crédit; — cela s'est vu; — mais il ne faut pas s'y fier. Quand on n'est pas bien sûr d'avoir plus tard du génie, le plus court est d'avoir tout de suite du bon sens; d'apprendre la grammaire avant de faire des discours; l'orthographe (je dis l'orthographe de tout le monde) avant d'écrire des drames ou des romans; et de bien connaître l'histoire des républiques d'autrefois, avant de vouloir gouverner les républiques d'aujourd'hui.

Thureau était un écolier de cette école. Par tradition de famille et par vocation de nature, il aimait le commerce des écrivains de l'antiquité, l'histoire des aventures changeantes de notre race, la légende des idées, des rêves ou des chimères qui, « depuis qu'il y a des hommes qui pensent », ont soulevé les esprits des plus hardis ou des plus sages vers les espaces infinis où se cache le secret de nos destinées. Il y appliquait son intelligence tout entière; chaque année, de justes succès récompensaient ses efforts; et en quittant les bancs du collège, où il avait trouvé des émules redoutables, le jeune philosophe remportait au concours général un prix dont, malgré sa modestie, il a toujours été fier.

Au collège, Thureau avait eu deux camarades dont il s'est souvenu toute sa vie, dont il parlait souvent, et qui ne se ressemblaient guère, si ce n'est peut-être par l'élégance naturelle de leur personne, par la distinction singulière de leurs traits, et par l'amitié qu'ils avaient l'un pour l'autre. L'un était « *un petit blondin* » sérieux et studieux, timide et hautain, qui ne frayait pas volontiers avec le vulgaire; qui avait quelques amis et point de camarades. Il ne plaisait pas non plus à tout le monde; et son entrée au collège avait été saluée par une grêle de coups de poing. Mais chaque année, à la Sorbonne, il soutenait avec éclat l'honneur de la maison; et ses maîtres se montraient pleins de respect pour cet écolier glorieux — qui, bientôt, allait se moquer avec tant d'irrévérence « des *pédants et des cuistres* ». — Il s'appelait Alfred de Musset.

L'autre était un beau jeune homme de haute taille, de

grand air et de bonne mine, l'air sain et robuste; la main loyalement ouverte; affable aux grands et aux petits; ardent au travail et au plaisir; qui allait, le sourire sur les lèvres, au-devant de la vie. C'est bien de lui que son ami de Musset aurait pu dire :

« Alors sa joue en fleur plaisait à la déesse
« Qui porte dans ses mains la force et la santé. »

Pauvre fils de Roi! qui devait sitôt manquer à la France, mais qui, dans ces belles années de renaissance littéraire, de liberté politique et de guerres heureuses, a été vraiment parmi nous le Prince de la jeunesse!

Le duc de Chartres avait pour Thureau une estime singulière, et une affection dont il lui a donné plus d'une preuve. Quant à Thureau, il aimait de tout son cœur ce brillant camarade; mais il lui laissait faire presque toutes les avances; se tenant en arrière et à l'écart, avec cette timidité fière qui, dans de certaines natures et dans de telles rencontres, ne laisse place ni aux intimités dont on peut se faire honneur dans le monde, ni aux familiarités dont on peut aider sa fortune. Au lieu de se ménager un accès aux Tuileries pour devenir un personnage, il chercha au Palais une étude d'avoué pour y faire l'apprentissage de la procédure. Bientôt il se trouva tout heureux d'entrer, comme treizième clerc, dans la cohue laborieuse d'une de ces vieilles basoches qui ont illustré, chez nous, à des degrés divers, les noms des Mala et des Boudin, des Glandaz et des Denormandie. Puis, quand il en sut assez de ce côté, — d'un même effort et d'un seul élan, ce terrible travailleur, allant tour à tour du Palais à l'École, enlevait en quatre mois trois examens; si bien qu'en

1830, à vingt-deux ans, il se trouvait armé de toutes pièces et prêt aux occasions honnêtes qu'il pourrait rencontrer sur sa route.

Mais au milieu de ces travaux nécessaires, du fond de ses Pandectes, de ses Codes et de ses dossiers, le jeune bachelier faisait de fréquentes échappées vers d'autres études où son esprit se trouvait plus à l'aise. Cousin, Guizot et Villemain faisaient alors, à la Sorbonne, ces cours fameux où, sous des formes très différentes, le génie littéraire de la France paraissait rassemblé tout entier; tous trois rivaux d'éloquence et de renommée, dont une foule enthousiaste assiégeait la chaire et acclamait les leçons; trinité laïque dont le culte populaire ne trouvait dans ces milliers d'intelligences recueillies ni un incrédule ni un athée. Là encore, Thureau rencontrait son ancien camarade de collège. Profitant d'un privilège que, j'imagine, la République, à l'occasion, ne dédaignerait pas d'emprunter à la monarchie, le jeune prince avait, non loin de la chaire, une place réservée; et auprès de celle-là, dans les grands jours, il en gardait une autre où, sans que personne en prît ombrage, le modeste clerc de procureur venait s'asseoir en rougissant à ses côtés.

Ainsi s'en allaient les jeunes années, toutes pleines de longs espoirs, de nobles plaisirs et de labeurs tranquilles, lorsque advint la révolution de 1830, « saluée avec enthousiasme par la jeunesse française », nous dit Thureau dans le Journal de sa vie. Ces mots nous montrent assez, sans qu'il soit besoin des confidences plus claires encore qu'on y peut lire, quelles étaient alors les opinions de ce politique de vingt ans. Il était ce qu'à quelques

années de distance nous avons été presque tous, nous autres enfants de la bourgeoisie, et ce qu'étaient surtout nos pères : des libéraux.

Cet « enthousiasme » dont il parle me rappelle bien, à travers tant d'années, ce que nous entendions dans nos familles, lorsque, les pieds sur les chenets, les vieux amis de la maison devisaient entre eux des affaires du jour. C'étaient, suivant le temps et la saison politique, les conspirations bonapartistes et les conjurations militaires; le procès du général Berton ou des sergents de la Rochelle; la guerre d'Espagne et la prise du Trocadéro; la destitution de M. de Chateaubriand et le triomphe de M. de Villèle; la salle à manger scandaleuse de M. de Peyronnet; les menées souterraines des Jésuites et la dernière chanson de Béranger; l'avènement de M. de Polignac et l'adresse des 221; puis, à quelque temps de là, « les trois glorieuses journées qui avaient clos pour toujours en France l'ère des révolutions »; et le général Lafayette qui, après de longues recherches dans les deux mondes, venait de découvrir tout près de lui, au Palais-Royal, la meilleure des républiques.

Quant à Thureau, son enthousiasme révolutionnaire ne pouvait être, dans un esprit si naturellement tempéré, qu'un emportement passager; il ne devait ni le distraire de ses travaux, ni l'éloigner de son but. « Je montai ma première garde le 10 août », nous dit-il avec quelque fierté; mais je suis bien sûr que, le lendemain de ce jour mémorable et de cette date sinistre, il ôtait tranquillement son sabre et sa giberne pour se rasseoir à son pupitre, au *corbillard* de son étude. Après quelques tâton-

nements heureux, après quelques essais d'éloquence applaudis par ses camarades, il prit son parti et se fit avocat.

Il n'y a guère que dans les vaudevilles qu'un stagiaire débute par une cause célèbre et un coup d'éclat; hors du théâtre, il en faut beaucoup rabattre, et dans notre métier, ce n'est pas tout d'avoir du talent... quand on en a...; encore faut-il trouver des gens de bonne volonté qui se risquent à en faire les premiers frais. Les débuts de Thureau furent moins difficiles que d'autres. Dans ce temps-là bien plus qu'aujourd'hui, les avoués pouvaient, pour leurs petites affaires, choisir leur petit avocat; et, à mesure qu'il montait en grade, le treizième clerc de Me Mala avait fait ses preuves auprès d'eux. Il trouvait d'ailleurs, dans le cabinet très important que dirigeait son père, une clientèle toute prête qui semblait sa réserve légale et comme une part de sa *légitime*. Mais en 1831, alors qu'il plaidait depuis un an à peine, il lui advint une bonne fortune qui devait le tirer de la foule et assurer son avenir.

M. Delangle n'était pas alors (il s'en fallait de plus de dix ans) l'avocat renommé que les hommes de mon âge ont connu. Pour s'aider à vivre pendant qu'il faisait son droit, le futur bâtonnier, qui arrivait sans un sou de sa petite ville nivernaise, s'était fait d'abord maître d'étude dans un collège de Paris. Ses débuts au barreau n'avaient guère été remarqués que par quelques praticiens et par quelques connaisseurs de la salle des Pas-Perdus. Quand Thureau vint le trouver dans son modeste logement de la rue des Bons-Enfants pour lui demander de l'agréer comme

secrétaire, Delangle dut éprouver quelque surprise et peut-être quelque inquiétude. Un secrétaire? Il en avait un, déjà, qui suffisait à égarer ses dossiers et à déranger ses notes de plaidoiries; c'était un jeune compatriote, un brave garçon intelligent, instruit et distrait; laborieux de temps en temps, sans beaucoup de suite ni de méthode; qui paraissait souvent rêver et parlait volontiers tout seul en se souriant à lui-même; arrivant régulièrement à l'audience un quart d'heure après l'appel; se trompant quelquefois de chambre et de juge; il s'appelait Duchollet. Je l'ai beaucoup connu; je l'ai beaucoup aimé, comme nous l'aimions tous; et il me semble que je le vois là-bas, arrivé en retard, avec son grand corps maigre et voûté, ses bons yeux myopes qui vous examinaient avec curiosité, et le pli spirituel de sa grande bouche doucement moqueuse.

« *Êtes-vous exact, jeune homme?* » me demandait M. Delangle de sa voix sèche et brève, le jour où, plusieurs années après, je lui fus présenté par mon père. En m'adressant cette apostrophe bourrue, le rude bâtonnier pensait peut-être encore à Duchollet! Et quant à moi, j'étais si troublé que je ne me rappelle pas quelle fut ma réponse; mais ce que je sais bien, c'est qu'à ma place Thureau n'aurait pas ressenti le même embarras.

L'exactitude! La méthode! La précision! Le grand art de partir à temps, d'arriver à l'heure et de parler à propos; de faire les choses dans le moment où l'on doit les faire; de ranger ses idées dans l'ordre où elles doivent être rangées; d'en forger une chaîne solide, rivée fortement aux deux bouts du discours, qui le tienne serré tout

entier, sans aucun intervalle, sans aucune fente par où, du dehors, on le puisse entamer; telles étaient les qualités essentielles du maître et de l'élève, la conformité particulière de ces deux esprits bien ordonnés; et le jour où Delangle accepta la collaboration de Thureau, il se trouva que, par une rare fortune, ils avaient fait, l'un et l'autre, une très bonne affaire.

Delangle n'a jamais été un avocat éloquent, au sens un peu théâtral et bien français où, chez nous, à cette époque surtout, on le pouvait entendre. Dans les occasions où l'homme tout entier doit paraître, où un grand orateur trouve dans son cœur « des raisons que la raison ne connaît pas », je l'ai toujours vu contraint et mal à l'aise. Il avait trop d'esprit pour ne point s'en apercevoir; et parfois il en concevait quelque dépit; mais s'il lui arrivait alors, pour se tirer d'affaire, d'enfler les joues, de vouloir hausser le niveau jusqu'où ses idées et ses sentiments pouvaient atteindre, il devenait aisément maladroit et déplaisant; moins énergique que brutal; violent à froid et déclamateur à vide. Son talent et sa force, c'était l'art naturel d'argumenter et de débattre, de raisonner avec vigueur, loyalement, droit devant lui, sans arguties, sans artifices; ne s'arrêtant jamais à moitié chemin et poussant jusqu'au bout ses avantages. Un rude jouteur, dont il ne fallait attendre aucun ménagement, mais dont on n'avait à craindre aucune surprise.

Chez lui, l'avocat et l'homme allaient bien ensemble; un petit homme raide et trapu, les yeux très vifs et les lèvres minces, charpenté vigoureusement, marchant des épaules, tout d'une pièce, sans perdre un pouce de sa

taille; très alerte pourtant, très gai dans ses libres propos; amusant — quand il ne plaidait pas; — et gardant pour ses causeries l'esprit qu'il jugeait inutile de mettre dans ses discours.

A cette école, Thureau ne pouvait pas manquer de faire des progrès rapides. M. Delangle apprécia bien vite tout ce qu'il valait, et, à partir de ce moment, devint pour lui le patron le plus actif et le plus utile. Il le fit admettre d'abord dans deux conférences alors fameuses, dont il est bon que les noms ne tombent pas en oubli parmi nous; c'était la conférence Toullier, où Lacan et Duvergier tenaient alors le premier rang; et la conférence de l'Athénée, que Dupin l'aîné avait fondée hardiment, en 1810, en plein empire, à cette époque ingrate où les avocats n'étaient guère en crédit, et où l'empereur voulait qu'un gouvernement sage leur pût, par décret, faire couper la langue.

Enfin, en 1832, pendant le bâtonnat de Parquin, sous le régime du suffrage universel que le gouvernement de Juillet venait de nous octroyer en don de joyeux avènement, Thureau était élu secrétaire de la conférence du stage. « Je ne suis pas de ceux qui disent : Ce n'est rien! Je dis que c'est beaucoup », au Palais du moins.... Au Palais, un secrétaire de la conférence est un petit personnage; presque un dignitaire de l'ordre; candidat à l'éloquence et en passe de faire son chemin; désigné par son titre aux plaideurs besogneux qui sont à court d'avocats, et aux accusés qui sont en peine de défenseurs; connu des anciens; bien vu des magistrats; admis aux fêtes de famille du bâtonnier; — et surveillé par la police inquiète

des mères de famille qui cherchent un gendre.... Quand il plaide, on le discute; il a des détracteurs et des envieux... que dis-je? Il est nommé quelquefois dans la gazette! Ce n'est peut-être pas tout à fait « ce premier regard de la gloire » dont Vauvenargues a vanté la douceur; mais c'est un premier succès dans une carrière difficile, et un honneur dont, ici, j'aurais vraiment trop mauvaise grâce à médire.

Thureau en jouit avec modestie et en profita discrètement. Il n'avait pas au Palais le goût du théâtre. Les émotions, les succès de la cour d'assises n'avaient rien qui le pût tenter. Et je ne crois pas que la Société reconnaissante lui ait jamais dû l'acquittement d'un scélérat de quelque importance. Il était né *juriste*, au sens le plus relevé du mot; j'ai presque dit *jurisconsulte*; avec cet instinct particulier du droit qui découvre sûrement la raison générale d'une loi et en déduit avec précision les conséquences; avec cet esprit net et rapide qui va tout de suite au fond d'un texte et au cœur d'un procès; prévoyant presque à coup sûr par où une affaire se doit gagner, et par où elle se peut perdre.

Comme il arrive souvent, mais pas toujours, ses relations, ses amitiés, la pente et le courant naturel de sa vie le portèrent doucement du côté où, par inclination, il voulait aller; vers les affaires civiles et les questions de droit, qu'il débrouillait avec une sagacité singulière et plaidait avec une rare lucidité. Tout le monde l'aidait comme à l'envi, et jamais un mérite plus sérieux ne fut secondé plus à propos par des auxiliaires plus utiles. Quand il se présentait à la barre, il trouvait devant lui,

parmi les juges, des visages souriants, des figures familières qu'il avait vues la veille dans quelque honnête salon; des magistrats de bonne souche et de vieille roche, tout prêts à lui faire perdre son procès rondement et de bonne amitié s'ils croyaient qu'il avait tort; mais qui l'écoutaient sans impatience jusqu'au bout, — ce qui n'est pas un petit avantage. — Il y avait là, dans ses entours et parmi les amis de sa famille, le digne M. Hallé, un pieux et austère magistrat qui, avec ses grands traits rigides, semblait un vieux parlementaire descendu de quelque triptyque votif du XVIe siècle, et prêt à y remonter après l'audience; M. d'Herbelot, avec ses allures militaires, qui avait fait devant l'émeute ses preuves de courage, et qui gardait, sur son siège, le ton un peu brusque et la décision rapide du commandement; M. Roussigné, dont la mine bourrue effarouchait quelquefois les débutants; enfin le président Barbou, homme de droit, homme d'affaires, juge sagace, actif et laborieux; très doux sans faiblesse; très ferme sans dureté; par surcroît, homme d'esprit et lettré délicat; un des magistrats les plus accomplis dont le barreau doive garder le souvenir.

Lorsqu'à la fin de sa journée ou dans les intervalles de ses plaidoiries, Thureau rentrait dans notre vieille *parlotte*, il n'y trouvait que des camarades bienveillants qui lui savaient gré de la bonne grâce avec laquelle il portait ses succès faciles; et parmis ces causeurs un peu bruyants, ses amis les plus chers, Desboudet, Caignet, Boulanger, Saint-Amand, Lacan, de Verdière, Templier, Liouville, Paillard de Villeneuve..., de tous ces jeunes d'autrefois, pas un ne reste aujourd'hui! Un des der-

niers qui nous aient quittés était Mathieu, que Thureau avait connu de très près, qui avait été son camarade et son successeur dans le cabinet de M. Delangle.

C'est durant ces années d'heureux apprentissage que Thureau a vu passer devant lui, comme il arrivait alors aux hommes de son âge, quelques figures singulières d'autrefois; revenants attardés de la Révolution et de l'Empire, que l'on croyait morts depuis longtemps, et dont les noms seuls avaient survécu à ce monde évanoui; un, entre autres, dont l'apparition rapide semble l'avoir assez vivement frappé : « C'était au fond d'un vaste cabinet, un petit vieillard sec, œil vif, figure fine, qui m'accueillit avec bienveillance et me fit de grands compliments.... »

Ce petit vieillard « bienveillant, complimenteur » et correct, que le jeune avocat allait consulter ce jour-là sur une question d'hypothèque légale, et qui se défendait généreusement contre les petits honoraires qu'il lui apportait, c'était Merlin! Merlin de Douai!!! le régicide de 1793; le conventionnel farouche, promoteur de la loi des suspects; le jurisconsulte savant que Napoléon avait fait, dix ans après, Procureur Général au Tribunal de Cassation. La Restauration l'avait exilé; le gouvernement de Juillet l'avait laissé rentrer en France où, pauvre et chargé d'années, il vivait étroitement de sa science, de la rente que lui faisait son libraire, et des rares consultations que de vieux praticiens lui pouvaient faire demander....

Merlin avait pourtant un secrétaire. Thureau trouva dans la salle d'attente un jeune homme qu'il connaissait bien : Leblond, le doux et bon confrère qui est resté si

longtemps parmi nous; un républicain d'avant la République, qu'une révolution nous a pris pour en faire, lui aussi, un homme politique, un sénateur et un magistrat[1]. Encore une figure curieuse, ce brave Leblond, et que j'aimerais tant à revoir! Il était laborieux et instruit, très lettré, grand voyageur; laissant deviner à ses amis, sous son air monacal, une âme ardente et un cœur inquiet; — avocat habile et très honnête; parlant bien, trop bien, presque aussi bien que Jules Favre. Il s'en est toujours fallu de très peu qu'il n'arrivât au premier rang. Bâtonnier... moins quelques voix; orateur... moins quelque chose.... A le voir à la barre, les yeux baissés, les mains jointes sur son dossier, avec son teint de cire, son visage glabre, ses joues creuses et sa maigreur d'ascète; à entendre cette voix cadencée, lente et triste, qui semblait psalmodier son discours, on excusait presque l'insolence affectueuse des stagiaires qui, en le regardant passer, disaient tout bas entre eux : « Voilà l'avocat des dernières prières »....

Mais pendant que je m'attarde à ces souvenirs, Thureau est déjà loin. Il a franchi d'un pas égal et bien réglé les premières étapes de la carrière. Il n'est plus un inconnu; c'est un jeune maître avec lequel les plus célèbres doivent compter. Il a plaidé contre Philippe Dupin, contre Paillet, contre Chaix d'Est-Ange, alors dans le plein éclat de leur talent; contre Hennequin et Teste vieillis, qui représentaient encore à la barre, l'un, les élégances un peu apprêtées, l'autre, les véhémences un peu théâtrales de l'ancienne école. Vainqueurs ou vaincus, les noms de ces

1. Procureur général à Paris en 1870.

grands avocats jetaient sur leur jeune adversaire comme un reflet de leur renommée. Des affaires importantes, menées à bien à force de travail et de ténacité, attiraient dans son cabinet de grandes clientèles plus que de gros profits. Malgré quelques exemples contagieux, il s'obstinait à ne point s'enrichir. Les habiles et les sots, qui se ressemblent quelquefois plus qu'on ne pense, le considéraient comme un naïf; il les laissait dire; entre eux et lui, sa bonne renommée marquait assez les distances; et en 1847, à trente-huit ans, gagnant de 10 à 12 000 francs dans son année, il était élu membre du Conseil de l'Ordre, où il venait prendre sa place à côté des plus éloquents et des plus illustres.

Voilà des exemples — qu'en tout temps, il est bon de rappeler. Je sais bien que les chiffres n'ont rien de très oratoire ni de très littéraire; mais il ne s'agit pas en ce moment de rhétorique, et le chiffre que vous venez d'entendre, qui ferait peut-être sourire ailleurs, vaut mieux ici que beaucoup de belles phrases. Il rend superflues beaucoup d'épithètes.

Thureau siégeait au Conseil depuis six mois à peine, lorsque la Révolution de 1848 emporta en quelques heures la royauté populaire que la Révolution de 1830 avait cru fonder. Il en fut extrêmement choqué. Cette brusque surprise ne froissait pas seulement ses affections et ses sentiments personnels; elle détruisait brutalement l'idéal de liberté intelligente et de sage progrès que presque toute la jeunesse de son temps avait rêvé; cette monarchie constitutionnelle et ce gouvernement parlementaire, où tant de bons citoyens et tant de politiques

consommés avaient cru voir l'achèvement glorieux de la France de 1789 et le développement nécessaire de son histoire. Cette révolution sans cause lui parut être la plus désastreuse des folies, qui en devait faire redouter beaucoup d'autres; pour tout dire d'un mot, que je trouve écrit de sa main dans ses souvenirs, il y vit une *catastrophe*. Je ne cherche pas s'il avait tort ou raison. J'ai dit ailleurs qu'il avait l'esprit juste et qu'il se trompait rarement..

Au plus fort de cette bourrasque, il avait gardé assez de sang-froid pour voir nettement ce qui se passait autour de lui. Il l'a raconté au courant de la plume, avec une simplicité saisissante. Je ne peux me défendre d'emprunter à son récit quelques lignes qui peignent sur le vif une époque, un caractère, un grand avocat qui nous touche de près. Elles montrent bien à quelles illusions prodigieuses sont sujets les remueurs de foules et les faiseurs de révolutions. Le 24 février, le matin, Thureau conduisait au collège son jeune fils; trouvant les grilles du Louvre fermées, il était revenu vers la rue de la Monnaie, où il demeurait alors.

« Tout à coup, dit-il, j'entendis sous mes fenêtres un roulement de tambour, puis une voix bien connue : « Mes « amis! mes amis! tout est fini! détruisez les barricades; « nous avons Thiers et Odilon Barrot pour ministres! » C'était mon voisin Crémieux. Je descends lui serrer la main, et je lui demande si je peux, sans imprudence, m'aventurer avec femme et enfant jusqu'au faubourg Saint-Germain... « Eh! oui! tout est fini! nous avons Thiers « et Odilon Barrot! » Six heures après, revenant de la rue Garancière à la rue de la Monnaie, je me trouve arrêté

par un flot de peuple qui marchait vers l'Hôtel de Ville en hurlant : « Vive la République! » Au milieu, un grand gaillard portait sur sa tête un fauteuil doré et était suivi d'un cabriolet dont la capote renversée laissait voir, à côté d'un homme du peuple, Crémieux triomphant.... Quelques jours après, il venait, encore plus joyeux, son portefeuille de garde des sceaux sous le bras, nous surprendre à l'une des séances du Conseil.... »

Crémieux était un avocat merveilleux, le plus complet, peut-être, le plus étonnant que j'aie entendu de ma vie. Et quel brave homme! Un peu vaniteux, mais avec tant de bonne humeur, de bonhomie, de bonne foi! Si content de se faire voir, — quoiqu'il ne fût pas beau, — de paraître, de parler, de causer, de faire plaisir aux gens; d'entendre l'accent de Nîmes et de Tarascon résonner dans une bouche éloquente. Point ambitieux, au fond; mais, en politique, se laissant aller au vent sans même s'apercevoir que le vent avait tourné : « Nous avons Odilon Barrot! Nous avons Thiers! » Et le soir, c'était lui qui était ministre de la République! Ce jour-là, il était si heureux qu'il aurait embrassé tout le monde; comme, la semaine d'après, à la chancellerie, il embrassait Baroche et Billault, dégrisés des banquets et « consternés » de leur victoire.

Le cœur plein de bonnes intentions, la tête pleine de beaux projets, le nouveau ministre demandait alors au Bâtonnier de lui désigner, dans le jeune barreau, des sujets d'élite pour repeupler ses parquets appauvris. Rien n'aurait été plus facile pour Thureau que de s'assurer ainsi une situation tranquille et brillante. On peut affirmer qu'il

n'y songea même pas. Dix ans auparavant, au cours d'une longue maladie qui le tenait éloigné du Palais, le duc d'Orléans lui avait fait proposer de changer de carrière, et lui avait offert, pour l'y aider, son appui. Bien longtemps après, lorsque le second Empire était dans son plein éclat, M. Delangle le pressa d'accepter un siège d'avocat général à Paris. Il ne se rendit point à ces avances, et bien qu'il n'ait eu, à aucune époque, aucun engagement avec aucun parti, jamais il ne se laissa violenter ni séduire.

Si la Révolution de Février froissa ses sentiments et ses idées, elle ne dérangea pas sa vie. La *catastrophe* eut même pour lui ce bon côté, qu'elle jeta dans la politique, qui devait nous les rendre plus tard, plusieurs avocats de grand renom, et qu'elle fit ainsi, dans les premiers rangs du barreau, une trouée par où les jeunes purent passer. Thureau passa avec les autres; et aussitôt, il prit au Palais un emploi considérable qui, par son seul mérite, devait, pendant plus de trente ans, augmenter chaque jour. De grandes industries aux prises avec des concurrences ruineuses; les anciennes entreprises de transport disputant à la tyrannie naissante des chemins de fer les restes de leur clientèle séculaire; des institutions financières associées de près à la fortune et au crédit de l'État; l'État lui-même, vinrent tour à tour solliciter son patronage. Sans avoir vécu dans ces temps-là, on peut bien imaginer que l'avocat des usines Cail, des Messageries générales, de la Compagnie d'Orléans, de la Banque de France et du ministre de l'Intérieur ne devait pas être, au Palais, un petit personnage.

Quelques procès importants lui permirent de donner, dans des genres très divers, toute la mesure de son talent, et il ne faillit jamais à l'épreuve. Le monde des lettres, — qui ne nous aime pas, — et qui a peut-être pour nos pauvres plaidoiries un peu trop de dédain, ne se doute guère que si les *Mémoires* du duc de Saint-Simon sont sortis du demi-jour où la prudence des descendants de Louis XIV les avait tenus enfermés depuis plus d'un siècle, s'ils ont survécu aux mutilations que leur avaient fait subir des contrefacteurs sans scrupules, c'est à deux modestes avocats que, pour une bonne part, on en est redevable. Thureau plaidait avec Templier dans ce grave procès; et, dans cette occasion comme dans tant d'autres, on put admirer la sûreté de sa science juridique, la droiture de son jugement; sa parole nette et précise, énergique sans déclamation, mordante sans méchanceté; enfin cette probité oratoire sans laquelle il n'y a, chez nous, ni succès durable ni longue renommée. Caractère et talent, c'était vraiment l'avocat, — j'entends l'honnête homme qui sait parler.

Au Conseil, les traditions, les règles, la discipline de notre ordre n'ont pas eu de défenseur plus vigilant, plus actif et plus utile. Chargé de poursuivre de graves abus, il était devenu comme le grand prévôt de notre état-major pacifique; surveillant sans relâche les rôdeurs qui traînent toujours à l'arrière-garde et dans les bagages des armées; promenant aux abords des prisons, dans les couloirs du Palais, derrière les piliers de la salle des Pas-Perdus son infatigable justice; et, son *Mollot* à la main, donnant la chasse aux coureurs de greffes, aux agents

d'affaires travestis, aux soumissionnaires à prix fixe d'expropriations véreuses; à toute cette bohème judiciaire qui, blottie sous notre robe, s'efforçait vainement d'échapper à ses atteintes.

Pendant quinze ans, chaque élection avait ramené au Conseil celui qui nous y rendait de si précieux services; mais quinze ans, c'est bien long! et la reconnaissance n'est pas le fait des démocraties. En 1862, lorsqu'au dehors tout semblait pacifié et comme endormi sous la main d'un maître, un vent de nouveautés souffla tout à coup sur notre vieille demeure et s'abattit sur les Pères Conscrits de notre République. On s'avisa qu'au Conseil de l'Ordre, les nouveaux arrivaient bien tard, les anciens ne s'en allaient pas assez vite; et comme, après tout, on n'avait guère contre ceux-ci d'autre grief, comme on ne voulait chagriner séparément aucun d'eux, on les immola en bloc, ou peu s'en faut... on les décima à l'ancienneté, par rang d'âge et de taille.... *Summa papavera metit.* A ces élections meurtrières, la moitié des membres du Conseil resta sur le carreau; et Thureau avec eux. Il faut, dit-on, respecter le suffrage universel jusque dans ses erreurs; et, quand on y regarde de près, on trouve quelquefois un grain de raison au fond de ses extravagances. Mais je peux bien dire que cette fois, parmi les nouveaux élus, il y en eut au moins un qui ne s'attendait guère à cet honneur, et qui en ressentit quelque confusion...[1].

Thureau, comme on le peut croire, supporta cette petite disgrâce avec une parfaite tranquillité. Il en sourit

1. Les nouveaux élus étaient : M. Dufaure, Nicolet, Colmet, Rousse, etc.

même doucement; mais il ne voulut pas s'exposer deux fois à une pareille aventure. Il s'en expliqua très simplement avec ses amis; et comme on savait que, lorsqu'il avait pris une résolution, il n'en changeait guère, on se le tint pour dit à l'avenir. « Les années se sont écoulées, a-t-il écrit dans ses notes, et nous sommes tombés dans l'oubli... » Il se trompait. Les années, bien loin de le faire oublier, nous forçaient de l'aimer et de le respecter chaque jour davantage. Chaque jour, elles avaient porté plus haut ses succès et sa fortune, lorsqu'en 1880, les scrupules d'une admirable délicatesse l'éloignèrent de la barre. Son fils ayant été appelé à présider une des chambres civiles du Tribunal, il ne voulut point plaider devant lui. Ces deux hommes singuliers se seraient gênés l'un l'autre; et devant un juge si fortement prévenu, l'avocat aurait eu trop de peine à gagner ses procès....

En 1880, d'ailleurs, Thureau avait soixante-douze ans; et bien que son talent n'eût rien perdu de sa vigueur, il arrivait à l'âge où la défiance de soi s'empare des plus hardis et des plus forts; où l'on ne doit plus prendre d'engagements ni envers les autres ni envers soi-même, et où le succès de la veille ne rassure pas contre la défaillance du lendemain. C'est une grande tristesse!... Heureux du moins qui a su lui-même s'avertir « du temps qu'il se faudra résoudre à ce passage », et qui n'a pas attendu, pour cela, comme l'archevêque de Grenade, les conseils embarrassés de ses amis, ou l'honnête bévue d'un serviteur trop sincère!

En cessant de plaider, Thureau ne s'éloigna guère de

ce vieux Palais, où le ramenaient, comme malgré lui, les souvenirs de toute sa vie. Pour y revenir, il prenait toutes les occasions, j'allais dire tous les prétextes. Il n'y avait pas de semaine où on ne le rencontrât aux abords de notre bibliothèque, guettant les anciens à la porte du Conseil; ou, dans la salle des Pas-Perdus, entre le banc d'Allou et la statue de Berryer, *propter statuam Platonis*; penché au bras d'un ami d'autrefois; salué par tous, souriant à tous, allongeant tant qu'il le pouvait ces aimables causeries; toujours occupé de nos grandes affaires et de nos petites histoires; puis, si quelque propos notable le frappait au passage, s'arrêtant court, et vous « assénant », par-dessus ses lunettes, un coup d'œil d'une expression singulière; un regard très particulier, tantôt chargé de malice, tantôt curieux et sévère, qui, quelquefois, vous gênait un peu et en disait plus que bien des discours.

Ce qu'il n'aurait manqué pour rien au monde, c'était un jour d'élection; une de ces grandes journées où le peuple est en rumeur, où la ruche bourdonne et s'agite. Dès la veille, il était là, s'inquiétant des vides qui allaient se faire dans les rangs des anciens, s'informant des noms nouveaux qu'il ne connaissait plus, qu'il ne voulait mettre sur sa liste qu'à bon escient, après enquête, et sous caution.

Et l'ouverture des conférences? Le voyez-vous, au premier rang, mêlé à cette jeunesse, passant sa tête blanche entre les moustaches de deux stagiaires; tendant l'oreille pour ne rien perdre des discours; — puis, quand il fut devenu notre doyen, siégeant à la droite du Bâtonnier;

souriant, approuvant, applaudissant aux beaux endroits, fronçant le sourcil à certains passages; donnant à cette assemblée de famille, sans qu'il parût s'en douter, un attrait plus intime, une solennité plus respectable et plus touchante?

Il n'a pas tenu à nous, du moins, qu'il ne connût « ce je ne sais quoi d'achevé » que le temps ajoute aux dernières douceurs d'une belle vie. Il paraissait si jeune qu'on avait oublié son âge; mais un jour, en l'inscrivant au tableau pour la soixantième fois, on s'aperçut qu'il avait passé de dix ans la saison des noces d'or! Le Conseil lui offrit une médaille au nom de l'Ordre tout entier. On lui donna, malgré lui, un grand banquet, — un de ces banquets féroces où tout le monde mange et boit de bon cœur, excepté le héros de la fête. — Mais Thureau n'était pas de ces esprits superstitieux et timides dans lesquels ces anniversaires triomphants éveillent de tristes pensées et laissent de lâches pressentiments. Il fut bien d'abord un peu troublé. Il fallut bien faire violence à sa modestie : *nolebat episcopari*; mais, une fois son parti pris, il fit simplement, le sourire sur les lèvres et la paix dans le cœur, les honneurs de cette fête patriarcale qui réunissait à son fils et aux fils de son fils les derniers témoins de sa vie, et tout ce qui restait encore des compagnons de sa jeunesse. A l'allocution éloquente du Bâtonnier, il répondit par un petit discours plein de tendresse et de sérénité. Jamais le vieil avocat n'avait fait une plus aimable plaidoirie.

J'ai parlé de l'avocat, de son talent et de ses succès. L'homme, grâce à Dieu, n'a pas eu d'histoire. Les pas-

sions violentes l'ont épargné; le devoir a réglé sa vie. Il a connu tous les bonheurs où le sage borne ses désirs, tous les plaisirs qui charment l'esprit et occupent le cœur. Il aimait les lettres et les arts en connaisseur délicat, sans préjugé bourgeois de parti, de date ni d'école. Il était de cette petite troupe aventureuse qui, dans un temps où l'on ne voyageait guère, a popularisé au Palais le goût des voyages. Il s'en allait, chaque année, découvrant quelque cime — commode — des Alpes ou des Pyrénées; préparant son itinéraire avec le soin qu'il apportait à ordonner ses plaidoiries; cherchant ensuite, de par le monde, tout ce qui pouvait mettre plus de lumière dans ses yeux, dans ses idées plus d'espace et plus d'air; tout ce qui pouvait élever son intelligence vers des horizons plus larges, au delà de la besogne et de la tâche nécessaire de chaque jour.

En perdant, avant le temps, une femme adorée, il a payé d'un seul coup et d'une seule douleur tout ce qu'il devait à la destinée; mais, de la vieille maison où ils avaient vécu si heureux ensemble, est sortie une vaste lignée, intelligente et robuste, droite d'esprit et de cœur, qui, de génération en génération, vient tour à tour prendre dans le monde la place qu'il lui avait d'avance préparée. Il est mort doucement, sans longues souffrances. Né chrétien et catholique, il a vécu, il est mort fidèle à la religion qu'il avait reçue de ses pères et à l'Église qui avait béni son berceau.

On raille souvent dans le monde la littérature académique; les louanges qu'une amitié trop vive prodigue à ceux qui ne sont plus. A ce compte, je suis, ici, deux fois

suspect. Et pourtant, en relisant ce que je viens d'écrire, je n'y trouve rien d'excessif, — je veux dire rien d'académique. On en peut retrancher beaucoup de mots inutiles, qui sont à moi, mais rien, ce me semble, de ce qui appartient à l'avocat éminent et à l'homme de bien dont j'ai essayé de vous retracer l'image.

18 décembre 1893.

PROSPER PÉRONNE

1824-1900

Il y a un peu moins de quatre-vingts ans, quelque temps avant la Révolution qui allait emporter la branche aînée de la maison de Bourbon, il y avait en France, — à Brive-la-Gaillarde, — une dynastie plus modeste, dont la popularité tranquille ne devait connaître ni les aventures changeantes de la politique, ni les déchéances brutales des révolutions.

A cela près, — et avec quelques réserves encore qu'il y faudrait faire, — on disait à Brive-la-Gaillarde, en 1827 : « Les Péronne », comme on disait à Florence, il y a quatre cents ans : « Les Médicis ».

Descendant d'une longue lignée « de pleine et parfaite roture »[1], apparenté aux familles les plus anciennes de sa petite ville, M. Péronne, le père, était un honnête marchand qui réunissait sur sa tête presque tous les honneurs auxquels, en ce temps-là, un bourgeois de province pouvait prétendre.

1. Saint-Simon.

Juge au tribunal de commerce, adjoint au maire, administrateur de la caisse d'épargne, secrétaire perpétuel des comices agricoles de la région, conservateur de la bibliothèque de la ville, ce citoyen considérable tenait à la fois au négoce, à la justice, à la finance, à l'agriculture; à la politique par le bout de son écharpe municipale; et par la plus agréable des sinécures aux belles-lettres, — aux « Bonnes Lettres », comme disaient alors à Paris M. Royer-Collard et M. de Vatimesnil.

Ajoutez à cela que, dans cette famille presque plébéienne, on était, de père en fils, royaliste, catholique et libéral. J'imagine que, sous la troisième République, en temps d'élections, ce personnage consulaire aurait été le candidat hasardeux des *ralliés* de sa province, combattu par le journal de la sous-préfecture, soutenu par le cercle conservateur, — et patronné discrètement par l'évêque....

Autour de lui, un petit groupe de braves gens laborieux, instruits et sagaces comme lui : des parents, des voisins, d'anciens camarades de l'école et du collège, tous Limousins de bonne race, — j'allais dire de pur sang, — attachés, cramponnés de cœur et d'âme à la forte terre de la Corrèze, mais qui, plus tard, devaient conquérir à Paris leurs titres civiques et leur droit de bourgeoisie. C'étaient les Langlade, les Favard, les Marbeau, — non pas le soldat légendaire des mémoires, — mais l'admirable inventeur des asiles et des crèches, le grand homme de bien qui, pour aider les humbles et pour secourir les misérables, n'avait pas attendu que la philanthropie haineuse des partis ait supplanté chez nous la charité de l'Évangile. Et puis, avec eux, le premier de tous peut-

être, le plus populaire et le plus respecté, l'oncle Maza, comme on l'appelait[1]; le principal du collège de Brive, un universitaire de la vieille roche, du temps des grammaires de Port-Royal et du *Jardin des racines grecques* de Lancelot; du temps de Lhomond et du « que retranché »; du temps où le participe passé s'accordait servilement avec le substantif, sans que ni les écoliers ni les maîtres parussent en ressentir le moindre malaise, et sans que le gouvernement songeât à supprimer, par ordonnance, cet abus innocent d'un autre âge.

M. Péronne avait trois fils : Émile qui n'est pas arrivé à l'âge d'homme; Henri, qui a été, pendant trente ans, avoué à Paris; un des hommes les meilleurs que j'aie rencontrés sur ma route; Prosper enfin, le confrère et l'ami dont je voudrais vous retracer la vie, en y prenant surtout ce que très peu d'entre vous ont pu connaître, et ce qui est resté le plus avant dans mon souvenir.

Prosper Péronne est né à Brive le 6 janvier 1824. En 1829, tout petit encore, il suivait, de très loin, les classes du collège, sous le regard émerveillé de son oncle Maza. C'est ce digne homme qui, à travers tant d'années, va nous donner le premier document de notre histoire.

Voici ce qu'il écrivait, le 19 juillet 1829, à Henri Péronne, dont les palmarès du collège Louis-le-Grand portaient chaque année jusqu'à Brive les succès et la jeune renommée :

« Ton petit frère me donne autant de satisfaction que tu m'en aies jamais donné. A une mémoire des plus heu-

1. Père de l'avoué honoraire, et grand-père de l'avoué au tribunal civil de la Seine.

reuses il joint le jugement le plus sain. Il récite imperturbablement les noms, prénoms et adjectifs; il commence à bien apprendre les verbes. Il énonce, à première vue, quelque nombre que ce soit jusqu'à un million! Jamais tu ne m'as causé pareille admiration.... » Le mot y est; l'enfant admirable avait cinq ans!...

Vous devinez ce que furent les progrès d'un tel élève sous un tel maître. Ce n'était pas seulement un écolier actif et studieux, menant allégrement sa besogne, expédiant avec entrain et avec goût ses versions et ses thèmes, devançant de très loin et comme en se jouant tous ses émules; mais, dans ses cahiers et dans ses brouillons, sur la marge de ses livres, sous les ratures impatientes d'une improvisation hâtive, on pouvait déchiffrer çà et là quelques vers chevillés avec adresse, quelques hémistiches hardis enjambant lestement la césure, des plagiats heureux arrachés furtivement au *Gradus*. Rien n'est plus curieux à observer dans un enfant que ces premières échappées de littérature et de poésie, ces tâtonnements d'esprit et de cœur, ces poussées soudaines d'une intelligence qui s'éveille, qui se débrouille, — et dont il faut se garder de gêner trop tôt l'exubérance juvénile. Il sera toujours temps d'élaguer ce fouillis d'herbes folles et de broussailles printanières : *Amo in juvene undè aliquid amputem*, a dit Cicéron avec sa bonne humeur familière.

Quand ce terrible lauréat eut quinze ans, ne voyant plus dans tout le département aucun rival à sa taille, la famille assemblée jugea que les horizons de la Corrèze étaient un peu courts, l'air natal un peu lourd pour cette intelligence alerte et précoce. On résolut d'envoyer l'en-

fant à Paris, et l'oncle Maza lui-même — *volens, nolens* — fut bien obligé d'y consentir. Quoique jamais aucun *exeat* ne lui eût, sans doute, autant coûté, le digne proviseur entr'ouvrit la porte de son collège; — et l'aiglon prit son vol....

A Paris, le petit Péronne avait son gîte tout prêt. Le grand frère l'attendait, et, aussitôt arrivé, le cadet prenait au collège Louis-le-Grand la place que l'aîné avait illustrée naguère par ses succès. Sur ce terrain plus difficile et plus âprement disputé, le jeune Limousin ne fit que dépayser ses victoires: et, dans les archives de cette heureuse famille, on conserve, pour servir d'exemple aux générations futures, les bulletins qui attestent la gloire jumelle des deux frères.

En voilà bien long, n'est-ce pas, sur ces histoires de collège et sur ces niaiseries universitaires? C'est que, malgré moi, ces niaiseries me tiennent au cœur; c'est que, comme tant d'autres, je ne peux voir sans douleur disparaître de nos écoles ces vieilles méthodes auxquelles, après tout, notre pays doit le meilleur de son passé; — ces catéchismes qui faisaient des âmes et ces « humanités » qui faisaient des hommes. — Et qu'est-ce donc que le latin, qu'est-ce que le grec; et cette rhétorique démodée, et cette philosophie dédaignée, sinon la parole vivante des plus grands esprits et des plus grands cœurs dont la race humaine ait gardé, à travers les âges, la pensée, les enseignements et les immortels souvenirs?... Quiconque a vécu, pendant son enfance, dans cet illustre commerce et y a trouvé quelque charme, en porte, dût-il les renier un jour, la marque et l'empreinte profondes. « Tout honnête

homme doit, au moins, avoir oublié le latin, » disait un des maîtres de ma jeunesse [1]. Péronne a fait mieux : il savait le latin, et il ne l'a jamais oublié.

Le latin, cependant, le grec et la philosophie ne sont pas tout dans ce monde; et notre philosophe l'allait bien voir pendant ces années d'apprentissage que nous avons tous connues, où l'on passe tour à tour des bancs du collège à l'amphithéâtre de l'école, des cours de droit au pupitre vermoulu d'une étude, de la conférence Cujas à la conférence Molé, à travers les examens et les thèses, les boules blanches du baccalauréat et les boules rouges de la licence; au milieu des incertitudes, des inquiétudes, des projets changeants et des soucis vite oubliés de la jeunesse.

Péronne traversa ces épreuves avec son bonheur accoutumé; ne se croyant jamais au-dessus de sa tâche ni de ses maîtres; regardant, au delà des besognes les plus vulgaires, le profit qu'il en pourrait tirer un jour; grossoyant une requête ou débrouillant une liquidation sans mauvaise humeur; allégeant le poids de la procédure par les diversions d'un esprit très ouvert aux récréations délicates du monde, et par ces distractions aimables auxquelles, à vingt ans, les plus noirs ennuis ne résistent pas toujours.

Incertain d'abord de la route qu'il devait suivre, poussé vers le barreau par des affinités respectables plutôt que par une vocation impérieuse, mais enhardi assez vite par quelques essais heureux, il devenait bientôt un des dignitaires du stage.

1. Saint-Marc Girardin.

En 1851, il était désigné pour prononcer un de ces discours qui, chaque année, inaugurent nos conférences, et où se révèlent, comme nous l'avons vu il y a quelques jours encore, des talents si distingués et si divers.

En ce temps-là, c'était le Conseil de l'Ordre qui, — seul, — donnait aux stagiaires le sujet de leur discours, et on ne leur laissait pas, comme cela s'est vu plus tard, le soin dangereux de le choisir eux-mêmes, aux risques et périls de l'orateur... et de ceux qui le devaient entendre.

Cette fois, du moins, le Conseil avait eu la main heureuse, et le personnage dont Péronne fut chargé de célébrer la mémoire semblait, comme à souhait, assorti au goût et au talent de son panégyriste... c'était Patru....

Patru, Boileau, Racine et La Fontaine..., Lamoignon, Talon et Séguier..., Richelieu, Retz et Mazarin : l'Académie française dans tout l'éclat de sa gloire naissante; les galeries du Palais avec cette cohue de beaux esprits et de précieuses, d'avocats et de procureurs, de plaideurs et de badauds qui s'y coudoyaient chaque jour...; pour tout dire enfin, cette alliance fameuse des lettres, de la magistrature et du barreau, dont la légende obstinée a survécu parmi nous à tant de mécomptes; — il y avait là, pour Péronne, avec l'attrait d'une étude qui lui devait plaire, une fortune inespérée que l'oncle Maza lui-même n'aurait point osé souhaiter à son élève.

L'avocat fut digne du client. Grâce à lui, Patru n'est plus ce personnage pesant et correct, moitié avocat moitié pédagogue, que nous nous représentions alors drapé lourdement dans les plis de sa robe emphatique,

gourmé dans les préceptes étroits de sa syntaxe surannée; c'est un homme de son pays et de son temps; très souple et très alerte; qui agit et qui s'agite; qui aime et qui souffre; qui vit et qui pense. Que dis-je? Il voyage pour son plaisir, comme vous le faites vous-mêmes, — mais un peu moins à son aise....

En 1624, à vingt ans, alors que le Cardinal met toute une journée pour aller du Palais-Royal à Rueil, ce petit robin aventureux s'en va, cahoté de coche en coche, jusqu'au bout de l'Italie. Le cœur au vent, la tête brouillée de romans et de comédies, il trouve à Turin le chevalier d'Urfé, qu'il appelle « un homme divin »; qui le traite comme son fils, et qui lui promet, sans les lui donner, les « clefs » de l'*Astrée*.

De retour à Paris, appauvri, sinon ruiné, par les amusements coûteux et par les galanteries honnêtes d'une jeunesse avide de tout connaître, il se décide à plaider pour vivre. Il ne se contente pas d'apprendre les principes du droit dans les traités fameux où, naguère, Dumoulin et Cujas avaient remis en honneur ces nobles études. Par delà les justices brutales de la féodalité, la diversité des coutumes et le latin barbare du Code Justinien, il remonte ces grands courants de la pensée, de la philosophie et des lettres humaines que Cicéron retient presque tout entiers dans les périodes somptueuses de sa large éloquence. Cicéron lui paraît encore plus « divin » que d'Urfé. Il commente ses traités qui renferment toute la sagesse de l'ancien monde. Il traduit un de ses discours. Aux familiarités grandioses de cette éloquence souple et limpide, il assouplit sa parole et son style; et lorsque, au

Palais, assis à côté de ses confrères, il entend les extravagances oratoires de Gaultier et de ses émules; lorsqu'il se sent sur le point de parler comme eux, son bon sens et son bon goût se révoltent. Il s'enhardit à ne les point imiter. Et, au grand scandale de la buvette, il se met à parler mieux que personne la langue de tout le monde.

Ce fut une grande curiosité dont le bruit vint jusqu'à la Cour; et bientôt, quand l'avocat déjà célèbre va plaider pour le comte de Béthune contre la duchesse de Rohan, ou pour le prince abbé de Conty contre les chanoines de Saint-Léon, les familiers du salon de Julie se pressent pour l'écouter dans la *lanterne* de la Grand'Chambre.

Je ne crois pas que Richelieu ait jamais eu le loisir ou le goût de l'aller entendre, non plus que de se faire lire ses plaidoyers; mais on menait grand bruit dans ses entours de cet avocat singulier qui parlait en français; et lorsqu'un jour les banalités officielles d'une Épître dédicatoire vinrent charmer la vanité de ce redoutable ami des lettres, Patru lui parut tout à fait digne de prendre séance dans son académie.

Un immortel étant mort juste à point, Patru fut élu à sa place tout d'une voix, — sans compter la voix du Cardinal; — élu à trente-six ans, sept ans avant Pierre Corneille, quatre ans après le *Cid*, quelques mois après *Horace* et *Cinna*; sans que personne dans l'auguste Compagnie semblât croire qu'il y eût là un passe-droit dont le public se pût émouvoir! Elle ouït même, dit-on, avec une condescendance sereine, le remerciement mémorable et les énormes flatteries de ce petit avocat qui, sachant si bien parler, s'avisait encore de si bien écrire.

Bientôt, d'ailleurs, le jeune académicien fit bien voir qu'il était à la hauteur de sa fortune. Avec le vieux Vaugelas, il fut un des ouvriers les plus actifs de ce dictionnaire toujours ouvert aux nouveautés que lui apporte le temps, et qui reste, dans sa sage lenteur, le témoin toujours présent de nos usages, de notre histoire et de nos mœurs.

Du Palais et de l'Académie, la renommée de Patru gagna la République des Lettres tout entière ; et lorsque parut, aux premières splendeurs d'un nouveau règne, ce groupe d'écrivains hardis qui devaient l'illustrer un jour, tous, à l'envi, recherchèrent l'amitié de ce sage critique et sollicitèrent ses conseils.

Racine, La Fontaine, Labruyère, Boileau lui-même, le plus effronté de ces novateurs, allaient le trouver, entre deux audiences, à son pilier de la Grand'Salle. Ils lui soumettaient leurs écrits, le pressaient quelquefois d'y travailler avec eux ; et quand on lit la Préface des *Plaideurs*, où Racine parle des « amis qui, dit-il, ont mis la main à son ouvrage », il ne semble guère douteux que Patru n'ait été à la fois le secrétaire de l'Intimé, le souffleur de Petit-Jean, et l'assesseur de Perrin-Dandin. Avocats et juge, c'est à ce collaborateur discret que les uns doivent probablement les plus beaux traits de leurs plaidoiries, et l'autre les considérants les plus mémorables de son arrêt.

Ajoutez, avec Péronne, que cet homme d'esprit fut, au sens où on l'entendait au XVIIe siècle, le plus honnête homme du monde ; que cet avocat célèbre ne sut pas gagner d'argent au Palais ; que cet écrivain si pur, ce cri-

tique si sûr, cet épistolier si fin et si aimable ne fut même jamais pensionné par la Cour; qu'il vécut pauvre avec goût, qu'il est mort indigent sans se plaindre; qu'enfin, à sa dernière heure, éconduisant avec respect le grand Bossuet qui lui marchandait un peu durement son salut, il se contenta du P. Bouhours pour mourir en bon chrétien dans les bras miséricordieux d'un Jésuite.

Voilà ce que Péronne nous racontait, il y a cinquante ans presque jour pour jour, dans cette vieille salle basse et sombre que plusieurs d'entre vous ont pu connaître, et que nos splendeurs d'aujourd'hui ne doivent pas leur faire oublier. Le discours est charmant, très simple, très solide et plein de recherches savantes; sans aucune trace de ces magnificences oratoires qui ont tant décrié notre littérature domestique; ne faisant de Patru ni un grand orateur, ni un grand écrivain, pas même un avocat très habile; mais le donnant pour ce qu'il était : un curieux, un lettré, un causeur utile, ayant du goût et du bon sens, pour d'autres qui n'avaient que du génie.

En voilà encore beaucoup sur ce Patru; mais lorsque, au bout de deux cent cinquante ans, deux académiciens, avocats tous les deux, se rencontrent dans une assemblée comme celle-ci, cela ne peut guère aller, vous le comprenez, sans quelques compliments et sans un peu de cérémonie....

Quant à Péronne, son brillant début passa les murs du Palais et fit au dehors quelque bruit. Applaudi la veille par ses amis, il lui advenait, le lendemain, un insigne honneur dont les fastes du jeune barreau doivent garder à jamais la mémoire.

De très loin, de très haut, des sommets de l'Académie française, un écrivain célèbre aperçut là-bas cet infiniment petit. M. Sainte-Beuve daigna le nommer par son nom, en tête d'un de ses « lundis »; et s'acquittant d'avance envers lui par un mot protecteur, il lui emprunta, sans les lui rendre, le titre et les meilleures pages de son discours. Oserai-je dire qu'à mon avis l'article ne vaut pas le discours? Qu'importe?... Un mot de Sainte-Beuve; un regard du grand critique tombant de cette hauteur, dans un coin de la salle des Pas-Perdus, sur la toge *prétexte* et sur la toque encore toute neuve de cet orateur novice, n'était-ce pas, vraiment, ce « premier regard de la gloire » dont parle Vauvenargues, « plus doux, suivant lui, que ne le sont les feux de l'aurore? »

Mais, au Palais, la gloire passe vite; les « feux de l'aurore » n'y durent qu'un instant; et, après avoir jeté quelque éclat, l'oraison funèbre de Patru se perdit bientôt dans le bruit des audiences, et dans le courant monotone des plaidoiries. Il fallait attendre désormais des clients moins illustres et des succès plus solides. Péronne ne devait pas trop attendre. A défaut d'une clientèle opulente, l'étude de son frère allait offrir à son éloquence des occasions de parler et de plaider que lui ont dû envier beaucoup d'autres.

Il y avait là pour lui comme une clinique oratoire où il pouvait s'essayer à son gré, tantôt sur les petits plaideurs que l'assistance judiciaire y hospitalisait chaque jour, tantôt sur ces dossiers errants qui passent rapidement de main en main, et qui, après avoir fait tout le tour du

Palais sans tenter aucun avocat de quelque importance, reviennent prendre leur place dans les casiers de l'étude avec leurs cotes fripées, leurs pièces en désordre et leurs procédures en détresse.

Péronne les attendait au retour, les recueillait avec soin, et y trouvait encore son compte. Dans la salle des Pas-Perdus, ces écritures indigentes enflaient discrètement son portefeuille, où les dossiers étaient trop à l'aise; à l'audience, les juges s'accoutumaient à le voir et à l'entendre; — il y en avait même qui, de temps en temps, l'écoutaient — et qui, levant un peu la tête, se disaient son nom l'un à l'autre. Cela n'arrive pas à tout le monde...

Au cours de ces heureux débuts, il devint le secrétaire de deux avocats très différents l'un de l'autre et dont l'appui lui fut également utile. D'abord Étienne Blanc, travailleur infatigable, orateur abondant, clair et robuste, qui, le premier, par ses plaidoyers et par ses livres, entreprit d'assurer aux écrivains et aux inventeurs, aux artisans et aux artistes, ce droit abstrait et subtil dont, après tant d'efforts, ni les législateurs ni les légistes n'ont encore pu trouver le vrai nom. Ensuite, Chaix d'Est-Ange, alors dans toute sa gloire; qui n'était peut-être pas le plus commode des patrons; qui ne pouvait guère vous apprendre à parler comme lui; mais qu'il était bon d'entendre souvent, et de près, pour vous ôter l'envie dangereuse de le vouloir imiter.

Péronne avait près de trente ans lorsque survint le coup d'État du 2 Décembre, et bientôt après la proclamation de l'Empire.... Il ne devait rien à aucun pouvoir; il n'attendait rien d'aucun parti.... Je ne suis pas sûr que la

République, en tombant, lui ait laissé d'inconsolables regrets; et il aurait pu, comme beaucoup d'autres, chercher dans les hasards de la politique une carrière plus brillante, plus facile et plus rapide. Il n'y songea même pas; et faisant de l'état qu'il avait choisi d'abord l'emploi de toute sa vie, il y borna ses devoirs, son ambition et sa fortune. C'est assez dire que, hors du Palais, il n'a pas d'histoire; car si le public s'occupe quelquefois de nos procès, il ne s'inquiète guère de nos plaidoiries. Grands ou petits, tous tant que nous sommes, nous avons beau parler, plaider, user nos robes sur la barre.... Nous avons beau nous appeler l'un l'autre : Mon éloquent ami, mon savant confrère, — où, faute de mieux, mon vénéré maître; — rien n'y fait!... — Si nous n'avons pas, tout de suite, mis la politique dans nos affaires; si nous n'avons ni parti qui nous pousse ni journal qui nous prône; si nous n'avons pas été députés pendant quelques mois ou ministres pendant quelques heures, et si nous n'avons pas attaché notre nom à quelque grande loi libérale qui expulse quelqu'un ou qui confisque quelque chose, — nous n'aurons jamais connu la vraie gloire.... Il faudra nous contenter d'être célèbres chez nous, éloquents entre nous, grands orateurs à huis clos, — et grands hommes en famille.

S'il arrive que le nom d'un de nous soit répété pendant huit jours par le Tout-Paris des théâtres et de la presse, c'est quand il est attaché à quelqu'une de ces aventures qu'un scandale bienvenu ou le nom d'un plaideur fameux recommande à la curiosité du public ou livre aux passions de la foule.

Sans les chercher et sans grand tapage, Péronne eut parfois de ces bonnes fortunes. Il s'en tira de façon à faire voir que des épreuves plus difficiles n'auraient pas déconcerté son éloquence. Pour ne lui en point dérober la gloire, il faut rappeler quelques affaires de séparation de corps où, se mesurant aux plus grands avocats de cette époque, il se montra presque leur égal; une, entre autres, où, après avoir soutenu, pendant quatre audiences, sans se laisser étourdir, les enchantements et les enlacements redoutables de Jules Favre, il plaida victorieusement, en deux heures, avec sa parole rapide et solide, une cause que son terrible adversaire avait mis quatre jours à ne point gagner.

Une autre fois, ce fut Alexandre Dumas qui lui tomba sous la main; il ne recula pas devant une tâche qui pouvait paraître téméraire; et tout en ménageant, comme il le devait faire, la juste renommée du grand conteur, le petit avocat se haussa jusqu'à lui pour lui faire entendre, avec beaucoup d'adresse et de bonne grâce, d'assez dures vérités. Les gens de mon âge se rappellent bien cette histoire qui amusa, pendant quelques jours, les oisifs des salons et des boulevards.

C'était en 1867. Une jeune Américaine, admirablement belle, gymnaste intrépide et charmante, émerveillait chaque soir les cirques de Paris par des exercices effrayants où elle déployait, — dans des reliefs superbes, — toutes les séductions qu'un art audacieux peut ajouter aux splendeurs d'une incomparable beauté.

Quoique son talent ne touchât que d'assez loin à la littérature, la jeune artiste s'était fait présenter au bon

Dumas, qui se prêtait volontiers à ces sortes de patronages. Il avait encouragé les débuts de l'aimable acrobate; il s'était épris pour elle d'une affection protectrice; et bientôt, on voyait à l'étalage de toutes les librairies mondaines un groupe ingénu où le bon géant, tenant sur ses genoux sa jeune amie, penchait sur elle, avec un sourire patriarcal, sa grosse tête puissante, joviale et crépue....

Dumas, à cette époque, n'était plus jeune depuis longtemps; des amis soucieux de sa dignité lui représentèrent que la pose et le costume très abrégé de cette jolie personne pouvait prêter à un malentendu fâcheux; que, quant à lui, cette familiarité foraine n'ajouterait rien à sa gloire; et qu'il ferait bien d'engager ou de contraindre le photographe aventureux à faire rentrer dans son atelier cette œuvre d'art trop intime.

Dumas fut, dit-on, très étonné de ces scrupules; mais, comme les amis insistaient, et comme, de son côté, le photographe tenait bon, soutenant qu'il avait opéré sur commande, il fallut bien se résigner à lui faire un procès.

Duverdy plaidait pour Alexandre Dumas, qui était, de longue date, le client de son beau-père[1] et un ami de la maison; Péronne, pour le malencontreux portraitiste. Tous deux rivalisèrent d'habileté; l'un, avec sa bonhomie narquoise et sa simplicité dangereuse, l'autre avec sa verve limousine, sa malice élégante, et ses échappées littéraires qui étaient là, on en conviendra, bien à leur place. Péronne gagna d'abord son procès; mais, devant la Cour, il lui fallut compter avec notre grave ami Oscar de Vallée, qui représentait au naturel la morale et la société,

1. Paillard de Villeneuve.

menacées par ce petit scandale; — depuis ce temps-là, la morale et la société en ont bien vu d'autres!...

L'austère magistrat n'abaissa qu'à demi son très grand talent jusqu'à cette querelle malséante; et, à voix basse, en quelques phrases solennelles tombées lentement de ses lèvres éloquentes, — enveloppant les plaideurs et le procès dans ce grand geste dédaigneux qui lui était familier, comme s'il écartait du prétoire des visiteurs importuns, — il opina que personne, dans cette sotte affaire, ne méritait d'arrêter les regards de la Justice.

La Cour était bien de cet avis. Elle le laissa entendre dans son arrêt, et, sauf les dépens, qui furent payés en fin de compte par l'infortuné photographe, il n'y eut, à vrai dire, dans tout cela, ni vainqueur ni vaincu. Les plaideurs en furent tous les deux pour leur courte honte; et, comme il arrive quelquefois en de pareilles rencontres, les avocats, seuls, sortirent avec honneur de cette pitoyable aventure.

Mais cette affaire, et d'autres encore que je pourrais rappeler, n'ont été que des accidents, des hasards heureux dans une carrière si sagement remplie.

Quant aux procès criminels, Péronne n'en avait ni le goût ni l'habitude. Sans se dérober à la défense des accusés, qui est le plus sacré de nos devoirs, il n'avait de complaisances chroniques ni pour le vitriol passionnel, ni pour l'amour à coups de couteau.... Si, par hasard, il se présentait aux guichets de Mazas ou de la Conciergerie, les gardiens lui demandaient son nom; — et l'on n'a jamais compté les journées d'une session d'assises par les dates de ses plaidoiries....

Il était moins l'avocat bruyant des grands jours que l'avocat utile de tous les jours; le défenseur dévoué des plaideurs qu'il jugeait honnêtes et des causes qu'il croyait justes; mettant au service du droit la probité de son caractère et de son talent, la sûreté de son savoir, le charme et la clarté de sa parole. Peut-être est-ce là, à vrai dire, toute « l'éloquence judiciaire », ou ce que l'on appelait ainsi dans nos vieux traités de rhétorique. C'est du moins ce que pense et ce que nous a fait savoir un jour, avec quelque hauteur, un critique éminent dont je n'ai ni la hardiesse ni le loisir de discuter ici les arrêts[1].

Quoi qu'il en soit, c'est par ces qualités aimables et solides que notre cher camarade s'est fait parmi nous une si grande place. Entouré d'une clientèle importante et fidèle, membre du Conseil de l'Ordre pendant plusieurs années, aimé de beaucoup, respecté de tous, notre profession lui a donné tout ce que les plus exigeants en peuvent attendre. Si d'autres y trouvent quelque chose de plus, ils le doivent souvent au hasard autant qu'à leur mérite; et j'en connais qui, dans le retour qu'ils font sur eux-mêmes, pensent quelquefois : « Pourquoi donc moi et non pas d'autres?... » Mais, comme le fait observer Brid'Oison : « On ne dit ces choses-là qu'à soi-même... »

J'ai parlé des honneurs bien mérités que, sans les chercher, Péronne a trouvés sur sa route. J'allais oublier le plus flatteur peut-être, au gré de bien des gens; le plus singulier du moins et le plus rare; qui a manqué, je crois, aux plus illustres même d'entre nous.

Saviez-vous que la renommée de cet avocat si peu sou-

1. M. F. Brunetière.

cieux des grandeurs eût franchi les frontières de France, et que le souverain d'une Puissance amie lui eût conféré une des charges les plus considérables de sa couronne? Saviez-vous que, tout en plaidant à Paris et tout en restant bien Français, notre confrère eût été nommé, par lettres patentes, Président de la Cour suprême de Monaco?...

Ce que sont précisément ces fonctions, je ne peux pas trop vous le dire; et j'imagine que, dans ce pays enchanté, où un ciel toujours bleu sourit à des mortels toujours heureux; où les citoyens ne paient ni impôts, ni taxes, ni patentes qui puissent aigrir leur humeur, les procès doivent être assez rares. Quoi qu'il en soit, je suis bien sûr que, dans ce coin de terre où le hasard règne en maître et où la roue de Fortune décide du sort de tant de gens, les juges, du moins, ne jouent pas « aux dez » leurs arrêts, comme cela se faisait ailleurs, au temps de Panurge... Sans cela, notre honnête confrère n'y eût certainement pas aventuré sa conscience.

Que Péronne ait été un homme d'esprit, un homme de goût, un orateur habile et disert, un causeur original et très piquant, c'est ce que n'ignore aucun de ceux qui ont pu le connaître et l'entendre; mais, ce que savent très peu de gens, ce que j'avais bien pressenti quelquefois, ce que j'ose affirmer maintenant, c'est que ce lettré délicat et fin était, à ses heures, un écrivain — je dis un écrivain véritable.

En 1849, un journal de province avait publié, sous le pseudonyme de David Ozy, des « Lettres Parisiennes », où l'auteur donnait son avis sur les débats parlementaires

et sur les orateurs qui, dans ce temps-là, occupaient l'attention du public.

De cette correspondance, adressée au *Progrès de la Corrèze*, et qui paraît avoir duré plusieurs mois, il est resté seulement cinq ou six lettres dépareillées, où des idées originales et hardies, des portraits pleins de finesse et d'éclat, laissent entrevoir, encore aujourd'hui, dans ce lointain, un esprit qui osait penser et un honnête homme qui savait écrire.

Puis, le temps avait passé. Un jour, David Ozy s'était tu, sans que personne au monde, — croyez-le bien, — se fût inquiété de son silence ; et les « Lettres Parisiennes », et *le Progrès de la Corrèze* avaient été vite emportés dans cette jonchée de feuilles mortes où s'éparpillent en une heure ces écrits d'un jour. Même à Brive, personne, depuis bien longtemps, n'y songeait plus, lorsque, tout à coup, au bout de trente années, une autre secousse littéraire vint réveiller la petite ville endormie.

C'était encore des « Lettres de Paris »; cette fois, c'était *le Corrézien* qui les publiait, et c'était bien « Un Limousin » qui tenait la plume. Mais, dès les premières lignes, sous la verdeur du parler natal, il était aisé de reconnaître un esprit habitué à d'autres horizons que les coteaux de la Corrèze; que n'étonnaient ni les agitations de la politique, ni les violences des partis; et qui, pour défendre ses idées, avait appris ailleurs une langue vigoureuse et savante, dont la presse parisienne elle-même aurait pu envier la puissance.

C'était en 1880, au moment où commençait, contre la liberté de l'enseignement, c'est-à-dire contre la liberté de

penser et de croire, cette guerre formidable qui, depuis plus de vingt ans, bouleverse la France, — et que les plus jeunes d'entre vous ne verront pas finir... — Péronne était chrétien et catholique; il se jeta dans la mêlée avec l'ardeur de sa nature et la ferveur de sa foi. De cette polémique véhémente, je ne peux rien citer ici; nous avons assez de nos haines d'aujourd'hui sans y ajouter les haines d'autrefois; et dans cette assemblée fraternelle où les sentiments de chacun doivent se confondre, pour une heure, dans la liberté de tous, je n'ai à juger les opinions ni les croyances de personne. Je dis seulement que, dans cette lutte qu'il soutint pendant quatre années au milieu de tant d'autres travaux, ce champion tenace a montré une verve, une vigueur et un talent d'écrire auxquels il n'a manqué, pour conquérir la renommée, qu'un plus vaste théâtre et un savoir-faire plus habile. Me raille qui voudra! mais, en lisant ces pages où la brusquerie matoise d'un paysan un peu trop lettré se mêle aux emportements d'une âme vraiment émue, j'ai pensé quelquefois à Paul-Louis Courier; plus souvent encore à Louis Veuillot. C'est dire ce qu'à mon sens il y faut admirer, et ce que, dans quelques endroits, on y peut reprendre.

Ce qu'il a mis dans ses écrits de circonstance et dans cette littérature de rencontre, nous le trouvions chaque jour dans ses causeries, avec plus de bonne humeur et moins d'âpreté, avec plus d'abandon et de bonhomie, avec une verve plus naturelle et plus familière. Jamais homme n'a exprimé plus librement, avec plus de franchise et de bravoure, ses idées sur tout et sur tous, ses

engouements littéraires, ses antipathies politiques et ses indignations religieuses.

C'était parfois un mot mordant, trivial comme à dessein; souvent une rudesse un peu crue, et, si l'occasion s'y prêtait, le mot gaulois là où le mot français aurait suffi. Tout cela relevé, égayé par cette pointe d'accent indigène où l'on sentait le voisinage sonore et comme la contagion aimable de la langue d'oc.

Par je ne sais quelle distraction de la Providence, sa physionomie, très originale et qui était bien à lui, lui donnait cependant un certain air de famille qui l'aurait pu gêner, dont ses amis s'amusaient quelquefois, et dont sa bonne humeur s'accommodait sans aucun effort. A voir ses sourcils mobiles, ses beaux yeux pétillants d'esprit, railleurs et tendres tour à tour, sa lèvre en avant, son sourire blotti dans une ride moqueuse, — ce chrétien fervent avait plutôt l'air d'un Épicurien que d'un Apôtre. Assis fièrement au banc d'œuvre de sa paroisse, ce petit marguillier ressemblait de loin à Voltaire...

Mais ce que j'aurais voulu vous faire lire avec moi, ce sont les lettres admirables qu'il écrivait à ses amis, à ses enfants; à son frère surtout, ce grand frère à qui, seul, il pouvait tout dire, dont les souvenirs remontaient avec les siens jusqu'aux premières joies et jusqu'aux premières douleurs de leur enfance... Appuyés l'un sur l'autre, la main dans la main, le cœur dans le cœur, le visage éclairé du même sourire, les yeux voilés des mêmes larmes, ils avaient traversé du même pas les bons et les mauvais jours de la vie. Après de longs efforts, au moment où, pour tous deux, le succès était venu, lorsque le temps

leur avait rendu moins amers ces chagrins qui n'épargnent pas les plus heureux, un jour, il y a plus de trente ans, en pleine vie, en plein bonheur, Henri Péronne mourut... Pour celui qui restait, ce fut une surprise terrible et une inconsolable douleur.

Longtemps après, un autre coup le devait atteindre, et frapper à un autre endroit ce cœur meurtri où la blessure d'autrefois saignait encore... En perdant la compagne fidèle des belles années de sa vie, l'honnête matrone de son honnête foyer, la mère de ses trois braves fils, l'aïeul vénérée de ces dix-sept petits-enfants qui étaient la joie et l'orgueil de leur maison, cet homme longtemps heureux achevait de payer à la Providence la rançon de tous ses bonheurs.

Il y a de cela dix ans. Las des affaires, détaché du monde, exempt de ces ambitions tardives dont les plus sages ne savent pas toujours se défendre, il ne lui restait plus qu'à jouir en paix des biens que Dieu avait laissés à sa vieillesse. Là encore, il avait de quoi occuper son cœur.

D'année en année, il avait vu se former autour de lui des alliances charmantes dont la fécondité biblique rajeunissait ses vieux jours. Jamais patriarche plus respecté ne fut entouré d'une tribu plus nombreuse et plus tendrement unie.

C'est dans un coin verdoyant de la Limagne, dans son beau domaine de Bourgeade, que, chaque automne, il rassemblait sa famille tout entière. C'est là, — me disait-il souvent, — qu'il fallait le voir, attendant les carrioles et les pataches auvergnates qui, de la gare voisine, lui ame-

naient par carrossées ses voyageurs; les grands, les petits; ceux qui venaient pour la première fois; ceux que l'on ne voyait pas encore et dont on marquait la place pour l'année prochaine... Et avec quelle joie il nous racontait cette invasion turbulente, ces grosses tablées campagnardes qu'il présidait gaiement, et le tapage de tout ce petit monde ivre de vie qui emplissait la vieille maison de ses clameurs! C'est là qu'il était encore heureux de vivre et que, sans doute, il aurait voulu mourir.

A Paris, plus allait le temps, plus il cherchait à se reprendre aux souvenirs et aux amitiés d'autrefois. Assez souvent il venait me voir, — un peu pour moi, beaucoup aussi parce qu'il était sûr de trouver à notre foyer fraternel un vieux lettré, tout frotté comme lui de grec et de latin, plein, comme lui, d'une ardeur juvénile pour ces études qui, à travers tant d'années, leur étaient restées chères. Et c'était pour moi un grand charme, une amusante leçon, d'entendre ces deux bons humanistes discuter sur un mot, disputer sur un vers d'Horace, et se saluer, au départ, de quelque hémistiche Virgilien que nous entendions notre visiteur achever tout seul derrière la porte et scander à demi-voix jusqu'au bas de l'escalier.

Peu à peu, ses visites devinrent plus rares; puis, sur quelques bruits alarmants, ses amis inquiets se pressèrent à sa porte. Vous savez le reste; c'est notre histoire à tous, celle d'hier comme celle de demain...

L'année dernière, un jour du mois de mai, nous étions réunis devant cette maison tendue de noir où notre ami venait de mourir, entouré de tous les siens, soutenu par cette foi calme et sûre que, pendant toute sa vie, jamais

l'ombre d'un doute n'avait effleurée; et en suivant cette famille en deuil, nous entendions murmurer autour de nous : « Quel grand malheur! quel brave cœur! Quel charmant esprit! Quel ami sûr et fidèle!... »

A ces louanges, si simples et si vraies, qu'ai-je pu ajouter aujourd'hui? Que notre cher Péronne a été un avocat excellent? Qu'importent des plaidoiries que vous n'avez point entendues?... Un écrivain d'un rare mérite? Qu'importent des écrits qu'aucun de vous ne lira jamais?... Et il fallait pourtant que cela fût dit, non pour lui, mais pour nous : — pour marquer la place que son nom doit tenir dans l'histoire de ce grand Barreau dont chacun de nous écrit, tour à tour, ici quelques pages. Il le fallait aussi pour l'honneur de cette génération déjà oubliée à laquelle nous appartenions tous les deux, dont je reste parmi vous un des derniers témoins, et dont je viens de vous parler pour la dernière fois.

DEUXIÈME PARTIE

DISCOURS DE M. ROUSSE

A L'OUVERTURE DES CONFERENCES DU STAGE

(1871)

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. ROUSSE

BATONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS

A l'ouverture de la Conférence le 2 décembre 1871 [1].

Mes chers confrères,

Lorsque vous m'avez élu Bâtonnier pour la seconde fois, j'ai pris devant vous un engagement que je viens remplir aujourd'hui. J'ai dit que je ferais l'histoire du Barreau de Paris pendant la guerre et pendant la Commune. Ce sont de tristes souvenirs; mais nous y trouverons des enseignements qu'il faut entendre, et des leçons dont il faut savoir profiter.

Quand on est frappé comme nous le sommes, il est puéril de s'en prendre à la Fortune, ou d'accuser un seul homme de tant de maux. Il n'y a que les peuples asservis sans retour qui aient le droit de tout rejeter sur un maître; et une nation qui tomberait par la faute d'un seul homme mériterait de ne se relever jamais.

1. Cet écrit serait sans doute mieux à sa place dans un recueil de discours qui paraîtra peut-être un jour, mais il rappelle une date et des événements si importants dans l'histoire du barreau, que je ne pouvais pas l'omettre ici.

Nos fautes sont à nous; ayons l'orgueil de les reconnaître. Tous, d'une commune ardeur, nous avons mis la main à notre ruine, et la déraison de presque tous a rendu possible ce que la folie d'un homme avait préparé.

Parmi tant de coupables, il faut que le Barreau prenne sa place, et que, donnant un exemple nécessaire, il ne laisse à personne le droit de lui signaler ses erreurs.

En parcourant la légende de cette année funeste, j'ai trouvé parmi vous des dévouements glorieux, de généreux sacrifices, d'héroïques vertus, et des souvenirs dont vous avez le droit d'être fiers. Mais des murs de ce palais, de ces ruines qui nous environnent et que n'a point faites le temps, j'ai entendu s'élever contre vous des voix accusatrices, des reproches amers qui s'adressaient à vous comme au pays tout entier. Si je ne les rappelais ici, le récit que je veux faire ne serait ni sincère ni utile; et ce n'est pas le temps des vains discours. Nous nous sommes assez loués nous-mêmes. Il faut, aujourd'hui, nous connaître et nous juger. Il faut montrer à cette jeunesse qui nous entoure les écueils de la route où elle veut marcher; il faut aussi que, se considérant à son tour, elle songe moins aux éloges qui lui sont dus qu'aux devoirs qu'elle a parfois oubliés.

Pourquoi ne pas le dire? On parle mal des avocats, aujourd'hui. Après les avoir flattés sans mesure, on les accuse sans justice. On les chargerait volontiers de toutes les fautes de ce pays, et après les avoir conviés à la politique avec un aveugle engouement, bien des gens demandent maintenant ce qu'ils y sont venus faire, et ce qu'on

attend pour les en bannir à jamais. Ce sont là des caprices dont les démocraties sont coutumières ; des traits de dépit puéril par lesquels, dans leurs mauvais jours, elles aiment à se distraire des coups de la Fortune. Mais, quoi qu'on en puisse penser, chez les peuples libres ou qui le veulent devenir, c'est-à-dire partout où les procès des citoyens et les affaires de l'État se discutent publiquement, les avocats ont, dans les conseils de la nation, une place aussi légitime qu'inévitable. S'ils se refusaient à la politique, il faudrait faire violence à leur modestie pour les y contraindre... Il ne paraît pas qu'en France, depuis soixante ans, on ait dû en venir à cette extrémité.

Sous le gouvernement des Bourbons, les événements, les institutions et les mœurs offraient au Barreau bien des tentations à la fois ; mais les avocats ne s'y laissèrent aller qu'avec prudence, et avec une timidité dont il est permis de s'étonner aujourd'hui. C'est au Palais plus qu'à la tribune qu'ils cherchaient alors la considération et la renommée.

Les conspirations militaires des premières années, les procès de presse qui vinrent ensuite, leur donnèrent des clients illustres et des occasions faciles de popularité. Mais, là encore, le Barreau fit preuve d'une discrétion méritoire. C'étaient les plus habiles et les plus renommés qui les représentaient dans ces luttes brillantes. Si quelques jeunes gens y ont trouvé d'heureux débuts, leur talent justifiait assez leur audace, et sous leurs ardeurs juvéniles, dans les emportements de leur précoce éloquence, on sentait assez les qualités qui devaient donner bientôt à leur nom une célébrité légitime.

La Révolution de 1830 mit l'ambition du Barreau à une épreuve redoutable. Sous un gouvernement libéral, qui faisait à la parole une si large place, les avocats ne manquèrent pas à la politique, et je n'ai pas à faire ici leur histoire. Tous n'y réussirent pas également; mais presque tous y furent à leur place; et l'un d'eux, au milieu des luttes les plus ardentes, en face des adversaires les plus illustres, est resté, de l'aveu de tous, le plus grand orateur de notre temps [1].

Mais bientôt, aux bruits de la tribune, au mouvement de cette société tourmentée, l'esprit et la discipline du Barreau commencèrent à se corrompre. Au Palais, la politique, peu à peu, prenait le pas sur les affaires. Elle était partout; elle envahissait les couloirs et les audiences; et rarement elle laissait la parole aux plus expérimentés et aux plus sages.

On vit alors s'élever des derniers rangs, parmi les plus inconnus et les plus jeunes, une agitation présomptueuse, une cohue d'ambitions impatientes qui ne cherchaient dans notre état que le moyen et l'occasion de parvenir. On vit pénétrer ici, au sein de notre jeunesse, les plus mauvaises pratiques des gouvernements populaires: la recherche des honneurs et des emplois, les sollicitations et les brigues. Les dignités du stage furent assiégées par des adolescents hardis et par des politiques du premier âge qui voyaient là le commencement de leur fortune; et bientôt, le mal empirant, avant de confier aux anciens le gouvernement de notre petite République, on leur demanda

1. Berryer.

compte de leurs opinions et de leurs croyances. On voulut savoir ce qu'ils pensaient des affaires de l'Europe, au lieu d'écouter comment, à l'audience, ils plaidaient les procès de leurs clients. Ce fut là pour nous un grand mal, et le principe de beaucoup d'autres maux. Il ne fit qu'augmenter sans cesse, et, vers les derniers temps du règne [1], il était devenu intolérable.

Il y a de cela plus de vingt ans; et, comme il arrive quand on vieillit, il me semble que c'était hier. C'était là-bas, dans cette salle étroite et sombre, que, tout le jour, se menaient à grand bruit les affaires de la France et du monde. Rien n'était curieux comme cet essaim de robes noires se pressant autour des orateurs pour se donner, à distance, le spectacle et les émotions de la tribune. On débattait, à vide, des plans de campagne et des projets de constitution. On agitait les nouvelles de la journée et les événements de la saison. C'était, là comme ailleurs, ce mélange prodigieux de déraison et de bon sens qui sera l'éternel désespoir et la ressource éternelle de ce pays. Je ne crois pas que nulle part, en France, il se soit dit sérieusement plus de folies. Mais nulle part, à coup sûr, il ne s'est dépensé plus d'esprit inutile.

Parfois, dans ce coin jaseur, on voyait se révéler des vocations imprévues; des avocats ignorés y obtenaient des succès éclatants. Ils avaient, dans ce demi-jour, de la verve, des traits justes, du talent, et quelquefois de l'éloquence. Ils prodiguaient dans leurs causeries toutes les épargnes de leurs discours. C'était la décadence et comme l'ombre alourdie d'un art charmant et tout français, — la

1. Le règne de Louis-Philippe.

conversation tombée en roture. — Il n'est pas jusqu'au nom familier de ce petit cénacle qui ne semblât une raillerie de la parole contre elle-même. Il a survécu à tous nos désastres, et, par une dernière ironie, les flammes qui n'ont pas respecté la salle du Conseil ont laissé debout la salle de la *parlotte* [1].

Quant à nos anciens et à nos maîtres, lorsqu'en quittant le palais après une journée de labeur, ils s'attardaient de ce côté, les uns levaient les bras au ciel, comme le bon Desboudets; d'autres écoutaient un instant sans rien dire; — Dupin avec sa moue moqueuse et puissante; Paillet avec son air de bonhomie trompeuse; Marie avec le sourire soucieux d'un républicain inquiet de la République. — Puis ils sortaient en secouant la tête, et en échangeant entre eux, d'un air de compassion paternelle, des paroles... que je n'ai jamais pu bien entendre.

En 1848 le Barreau se trouva mêlé plus activement à la politique; et l'on vit paraître, à un degré inconnu jusque-là, mais qui devait être plus tard dépassé, l'un des abus les plus fâcheux qui nous puissent compromettre aux yeux du public : j'entends l'irruption des avocats dans les honneurs et dans les emplois.

La France, depuis soixante ans, a vu naître et mourir trop de gouvernements pour que les révolutions n'aient pas chez nous leur jurisprudence. Lorsqu'arrive un pouvoir nouveau, il est juste qu'il appelle autour de lui ses amis, et que les adversaires qu'il a vaincus ne s'attardent pas trop à le servir. En 1848, comme toujours, il s'est rencontré des hommes qui, faisant à leur cause le sacri-

1. Elle a disparu aujourd'hui, 1902.

fice de leurs intérêts, ont renoncé, pour lui rester fidèle, aux bénéfices légitimes de leur état; rien n'est plus digne de respect, et le Barreau a donné, de ce côté, de beaux exemples.

Mais la conscience publique se défie de ces dévouements soudains, et elle ne veut pas en être la dupe. Elle ne veut pas que, le soir d'une révolution, la politique devienne tout à coup la ressource de ceux qui n'en ont point d'autre; qu'on la prenne comme le pis-aller d'une jeunesse impuissante ou comme l'expédient désespéré de quelque crise pécuniaire, et qu'on s'essaie à gouverner son pays quand on ne peut plus gouverner sa vie. C'est là, cependant, ce qui s'est rencontré au Palais plus qu'il ne l'aurait fallu; et l'on a pu croire quelquefois que, là comme ailleurs, les patriotes de la veille n'étaient que les fonctionnaires du lendemain.

La malignité publique s'amuse de ces travestissements rapides; les honnêtes gens s'en affligent. Ils s'étonnent que, fût-on avocat, on puisse savoir si à propos tant de choses; qu'on soit prêt, en si peu de temps, pour des fortunes si diverses, et que l'étude seule du droit enseigne tant de moyens différents de parvenir.

A l'époque dont je parle, les emplois publics n'étaient pas le seul attrait contre lequel le Barreau eût à se défendre. Il y avait alors, il y a encore pour les avocats une visée plus haute et une tentation plus dangereuse; c'est de figurer parmi les représentants du pays, de siéger dans les assemblées et de parler à la tribune. Pour plusieurs c'est une ambition légitime. Pour beaucoup

d'autres, ce n'est qu'une prétention téméraire; et les moyens qu'ils emploient pour la satisfaire s'accordent rarement avec les devoirs de leur état.

Le procédé le plus commun, et qui a souvent réussi, c'est de chercher, dans des procès politiques, le gage d'une candidature populaire.

Quand je parle des procès politiques, il ne s'agit pas de ces grandes causes où la conviction du citoyen soutient, passionne et enflamme le talent de l'avocat. C'est là un des plus nobles emplois de la parole.

Il ne s'agit pas non plus de ces occasions tragiques où, la force empruntant le masque de la justice, l'avocat vient réclamer sa place auprès des victimes; c'est le plus sacré de nos devoirs, et je ne sache pas que, dans aucun temps, nous l'ayons jamais déserté.

Je parle de ces défenses intéressées que l'on recherche pour brusquer la fortune, et pour assurer à son nom la célébrité rapide que tiennent dans leurs mains les partis. A ces coups d'éclat, on devient aisément un personnage; et ce que n'ont pas donné à d'autres dix années de travail, de patience et de talent, on l'emporte d'assaut en quelques minutes, pour avoir parlé fort plus que pour avoir parlé juste. On devient dans un instant un grand orateur, non parce qu'on a bien plaidé sa cause, mais parce qu'on l'a plaidée; non parce qu'on est éloquent, savant ou honnête, mais parce qu'on est républicain, royaliste ou libre penseur. La défense est alors le moindre souci du défenseur, et sert parfois de prétexte aux familiarités les plus fâcheuses; mais le client absous ou condamné, l'avocat a gagné sa cause. L'accusé lui fournit

la moitié du succès, et l'esprit de parti se charge du reste.

La Révolution de 1848 introduisit au Palais une puissance nouvelle qui acheva d'altérer nos traditions et nos mœurs. Je veux parler de la presse.

Jusqu'alors, la littérature courante de la maison se bornait aux honnêtes cahiers de Sirey, et à ces journaux qui, rédigés par des mains habiles, faisant à la curiosité du public toute la part qu'il lui faut faire, nous entretiennent sérieusement, chaque matin, de nos affaires et de nos devoirs.

Mais cette publicité discrète ne suffisait plus à l'importance que recherchaient plusieurs d'entre nous, et à cette passion futile de tout savoir et de tout redire, qui est la maladie mortelle de notre pays et de notre temps.

Pour les oisifs, la justice devint, comme tout le reste, un spectacle, dont il fallut connaître non seulement la scène et les personnages, mais surtout les dessous, les coulisses et les machines. On fit de nous des artistes, et notre vanité y gagna tout ce que notre orgueil y devait perdre.

On parla de nos débuts et de nos rentrées, de nos succès et de nos chutes ; et, dans les journaux qui paraissent chaque soir, — comme dans ceux qui, la veille, sont datés du lendemain, — le Palais eut sa page, entre les courses et les théâtres, assez loin après la Bourse et un peu avant les annonces.

On vit paraître en même temps des notices, des biographies, des portraits judiciaires, où figuraient, auprès des avocats célèbres, ceux qui aspiraient à le devenir, avec les qualités et les défauts de chacun d'eux, les détails

de sa vie domestique, les étapes de ses voyages, ses bons mots familiers, et jusqu'aux traits de son visage. La salle des Pas-Perdus eut sa chronique; et, comme le grand roi, le Palais eut ses Dangeau.

Messieurs, la presse est une puissance qui sait jusqu'où vont ses droits, et qui ne souffre guère qu'on lui enseigne ses devoirs; mais elle ne donne, à elle seule, ni la célébrité ni la gloire, pas même la renommée véritable. Elle crée seulement des dehors brillants qui, d'assez loin, leur ressemblent, et dont la vanité du commun des âmes s'accommode. Il faut, pour ne s'y point tromper, une délicatesse d'esprit et de cœur qui n'est pas le fait de tout le monde. Plusieurs d'entre nous se sont laissé prendre à ces louanges banales ou à ces critiques bienvenues qui jettent chaque matin leur nom au public, et qui ne sont que la petite monnaie de la renommée. Ils en sont venus à désirer avec ardeur ces jouissances futiles, puis à les rechercher par des empressements suspects et des avances intéressées; et l'on a vu des avocats oublier dans les bureaux d'un journal cette fière indépendance qu'ils se vantaient de n'avoir jamais abaissée devant un autre pouvoir.

Ainsi, le Barreau perdait peu à peu, avec la simplicité de ses anciennes mœurs, la conscience du rôle qui lui appartient et des services qu'il doit au pays. Distrait de ses devoirs par les ardeurs de la politique et par les illusions de la vanité, l'intérêt de la justice et le respect de la loi n'étaient plus son unique souci.

Je ne crois blesser aucune convenance, et je ne com-

promets personne aujourd'hui, en disant que les avocats virent arriver l'Empire sans engouement. Entre eux et lui, dès le premier jour, il y eut une mutuelle défiance, et comme une antipathie de famille. Il les a toujours tenus pour des adversaires. Il les a traités quelquefois comme des ennemis. Mais tout en combattant l'Empire sans relâche, parfois avec plus de violence que de sagesse, les avocats, comme la nation tout entière, ont subi son influence, et reçu, comme elle, son empreinte.

En excitant sans prévoyance et sans mesure la soif de l'argent, le goût du luxe, la passion des fortunes rapides; en accumulant dans Paris ces travaux fameux dont les ruines mesurent aujourd'hui la stérile grandeur, ce gouvernement a fait naître un ordre d'intérêts et d'affaires que le Palais avait à peine connu jusque-là. Vous savez ce que les *expropriations* ont donné au Barreau, et ce qu'elles lui ont coûté. Les abus auxquels vous songez avec moi sont trop récents pour que je les rappelle longuement. Mais ils sont trop graves, ils nous ont été trop funestes pour que je paraisse les oublier et pour que je veuille les absoudre. Il n'est pas une de nos traditions qui n'ait subi là quelque atteinte. Des habitudes équivoques, des familiarités suspectes, une âpreté de procédés et d'exigences que nous ne connaissions pas, ont remplacé, trop souvent, dans ces affaires faciles, l'antique bonne foi, le dédain superbe de l'argent, le respect excessif de soi-même, toutes ces nobles chimères qui relèvent et ennoblissent la vie; qui ne sont pas le devoir, mais le luxe des âmes bien nées, et qui s'appellent — l'honneur.

Les travers et les fautes que je vous signale avec

quelque rigueur ne sont pas ceux du Barreau seulement : ce sont les fautes et les travers de notre pays et de notre temps. La passion des emplois et de la richesse, l'intempérance politique, l'amour de la popularité, l'enivrement de soi-même, n'est-ce pas ce que nous avons vu partout depuis tant d'années? N'est-ce pas ce qui a préparé notre ruine? Et si plusieurs d'entre nous ont paru plus attentifs au progrès rapide de leur fortune qu'au soin de leur dignité, n'est-ce pas pour s'être laissé gagner par ce courant presque irrésistible de mauvaises doctrines et de mauvaises mœurs qui emportait, avec nous, le pays tout entier à sa perte?

Un jour, cependant, on put croire tous ces dangers conjurés : de grands changements s'étaient faits dans les conseils du souverain; et une grande espérance avait pénétré dans bien des cœurs. Autour d'un jeune ministre[1], on vit accourir en foule, même de nos rangs, de jeunes politiques qui, jusque-là, n'avaient voulu engager au prince ni leur nom, ni leur talent, ni leur avenir. On vit sortir aussi de leur retraite, comme des témoins bienveillants et comme les parrains de cette renaissance tardive, ces grands vieillards oubliés, dont les noms consolent seuls aujourd'hui notre orgueil, et dont la sagesse sera peut-être la dernière ressource de nos malheurs.

Mais ces illusions furent vite dissipées. Bientôt vinrent, de toutes parts, les fautes sans excuse, les folies sans nom et les malheurs sans exempl

1. M. Em Ollivier

Messieurs, c'est un triste consulat que le mien. Il ne restera célèbre que par le souvenir de nos défaites, de notre honte et de nos misères. Il a commencé en même temps que cette guerre funeste. Le jour où vous m'avez appelé à cette place, toute notre jeunesse partait pour la frontière; et mes premières paroles, je m'en accuse, ont été comme un défi imprudent à la fortune. C'étaient des adieux pleins d'espoir à ceux qui nous quittaient. C'étaient, à travers bien des alarmes, des pressentiments orgueilleux que, comme tant d'autres, la volonté de Dieu devait, dès le lendemain, démentir.

Depuis cette époque, nous avons connu toutes les douleurs; il n'en est aucune qui ait égalé les angoisses de ces premiers jours. Rappelez-vous ces surprises; ces nouvelles sinistres qui traversaient la ville, toujours précédées par des bruits menteurs de victoires; ces éclats de joie suivis d'un morne silence; ces défaites se pressant, se poussant l'une l'autre; puis, tout à coup, ces bulletins éperdus où une main fatale semblait redemander au hasard tout ce qu'elle lui avait follement confié; la sédition mêlant les rangs d'une armée en déroute à la cohue d'une multitude en débauche; et une révolution enfin rompant, d'un seul coup, le dernier lien qui retenait tout un peuple au-dessus de l'abîme. Voilà ce que vous avez vu. Voilà, jeunes gens, ce que vous ne devez oublier jamais.

Je n'ai point à juger ici ceux d'entre nous que ces événements ont emportés au pouvoir. Dans la poussière et dans le bruit de ces grandes chutes, les contemporains voient mal d'ordinaire. Ils jugent au hasard, au gré de

leurs passions ou de leurs douleurs. Ici, d'ailleurs, ni l'éloge ni le blâme ne serait vraiment à sa place.

Mais ceux que nous cherchions, que nous suivions dans cette tourmente, c'étaient ces jeunes gens qui nous avaient quittés la veille, et qui sans ambition, sans illusions, presque sans espérance, allaient se jeter au plus fort du péril et combattre pour la patrie.

Des campements tumultueux de Châlons et de Saint-Maur, chaque jour nous apportait des nouvelles qui, sans dissiper nos alarmes, relevaient au moins notre cœur et consolaient notre fierté.

Là, dès les premiers jours, au milieu de cet immense chaos, on voyait se former, dans nos jeunes milices, de petits groupes de cœurs vaillants qui cherchaient à se reconnaître et à se compter. On comprit alors, une fois de plus, ce que vaut, dans ces grands désastres, la conformité des idées, des sentiments et des croyances; ce que peuvent faire, pour fortifier les âmes, les exemples de la famille, les enseignements du foyer; ces vieilles idées de Dieu, de patrie, de devoir et d'honneur, si dédaignées aujourd'hui : toutes ces saintes crédulités de l'enfance qui deviennent plus tard la foi de l'homme et la vertu du citoyen. Il se trouva que les enivrements du libertinage, les bravades des carrefours, les promenades et les drapeaux, les fanfares et les chansons, que ces parodies du patriotisme et ces enfantillages grossiers de la guerre ne faisaient ni les patriotes, ni les soldats; et que ceux-là seuls pouvaient compter dans les rangs, qui avaient appris, ailleurs, à aimer leur pays et à le défendre.

Dès les premiers jours, la jeunesse du Palais marqua sa place parmi les plus patients et les plus braves.

C'étaient nos novices et nos recrues, nos confrères de la veille, nos stagiaires, les clercs de la vieille basoche, ces enfants d'honnêtes familles et de médiocre fortune, que les hasards de la vie allaient bientôt séparer, mais qui tous, en passant ici, dans ces murs pleins des spectacles et des leçons de notre histoire, y avaient appris, sous une loi commune, les préceptes du devoir et du droit, le travail, le respect, la fraternité véritable, toutes ces belles disciplines de l'intelligence et de l'âme qui lient l'homme à l'homme, et qui sont le seul fondement solide des États.

La guerre les trouva prêts, — non pas enthousiastes, mais résignés et résolus. Les travaux les plus grossiers ne rebutaient pas leur patience. Les souffrances les plus imprévues n'effrayaient pas leur courage.

Les uns s'en allèrent au loin, dans leurs provinces, grossir ces levées hâtives que la dictature demandait à la liberté, que menaient des chefs vaillants et habiles, mais que la cupidité meurtrière de quelques hommes livrait d'avance à d'inévitables défaites. Ils allaient se mêler à ces multitudes sans armes, sans vêtements et sans pain qui, par cet effroyable hiver, encombraient les fondrières de Conlie, ou qui se traînaient des marais de la Sologne aux neiges lamentables du Jura.

Les autres, — c'était le plus grand nombre, — sont venus s'enfermer dans Paris ; et pendant ces quatre mois mortels, nous les avons vus, tantôt campés dans les mai-

sons abandonnées de Belleville, de Boulogne et de Neuilly; tantôt, la veille d'une bataille, passant par les rues au son des clairons et des tambours, dans ces marches bruyantes qui allaient porter au loin la nouvelle de quelque — mystérieux — coup de main ; tantôt, le soir, dans ces lugubres retraites qui, après tout un jour de combats, les ramenaient tristement, lentement, errant sans chefs, sans ordres et comme au hasard, à travers les champs dévastés de Charlebourg ou de Drancy.

Chaque jour aussi l'on en rencontrait quelques-uns, trempés de pluie, souillés de boue, transis de froid, maigris par la fatigue et par la fièvre, noircis par la bise des nuits de décembre, rentrant au logis paternel pour y trouver quelques heures de sommeil et de repos.

Il fallait voir alors ces mères... s'emparant de leur enfant, réchauffant ses mains glacées, lavant ses pieds meurtris, le couchant dans ce lit toujours prêt, puis l'endormant avec des caresses et le veillant d'un œil jaloux, comme si c'était encore le nouveau-né d'autrefois. Alors tout s'oubliait : les fautes et les chagrins, les infidélités de l'adolescence, les longues attentes à la porte de cette chambre abandonnée; les luttes inégales de la tendresse maternelle contre tous les ennemis de la vingtième année. Leur fils était à elles seules maintenant; il leur appartenait par la souffrance; et, en regardant ce grand enfant endormi, les pauvres femmes ne pensaient pas que dans un instant il allait s'éveiller, s'échapper de leurs bras et partir encore.

Il en est cependant parmi vous qui ont voulu connaître de plus près encore la vie du soldat et entrer plus avant

dans la familiarité de la guerre. Les veilles bourgeoises sur le rempart ne suffisaient pas à leur zèle. La turbulence de la garde mobile décourageait leur ardeur. C'est dans l'armée, sous ces uniformes si populaires autrefois, qu'ils sont allés chercher des compagnons plus sûrs, des exemples plus utiles, et de moins bruyantes vertus.

Des avant-postes et des grand'gardes, chaque jour, nous entendions venir des noms amis, entourés de justes louanges. Ici, c'étaient des magistrats d'hier, simples soldats aujourd'hui, que des traits répétés de valeur signalaient à l'admiration de leurs chefs.

Là-bas, disait-on, à Villiers, autour du drapeau des zouaves, quatre jeunes gens, quatre frères d'armes inséparables se sont tenus tout le jour; calmes, intrépides, dédaigneux du danger. Ils ont, dans le régiment, leur histoire et leur légende. Il n'y a pas un coup de main où ils ne demandent leur place. On les appelle « les avocats ». Trois de ces vieux soldats sont des stagiaires. Un d'eux porte un nom qui nous est deux fois cher. Il a écrit, d'une main émue, simplement, avec grandeur et avec modestie, le récit des combats dont il a été le témoin.

Un autre, un enfant, Raoul Lacour, sortait à peine des bancs de l'école. C'était un voyageur passionné, un écrivain heureux, un poète, qui se croyait un philosophe. Entouré de toutes les joies de la jeunesse et de toutes les promesses de l'avenir, la tête pleine de projets, le cœur plein d'espérance, il est tombé sur le champ de bataille, dans un jour de victoire, loin de son père qui, — trois mois après, — comme tant d'autres, apprenait, au fond d'une province, la mort glorieuse de son enfant.

Ce qu'ont fait ceux de qui je parle, beaucoup d'autres l'ont fait comme eux; et, à ces grands souvenirs, il y a parmi ceux qui m'écoutent bien des jeunes cœurs qui peuvent battre d'un juste orgueil. Les uns ont reçu la récompense de leur courage; les autres l'attendent encore; et il en est, je le sais, qui s'étonnent de ne l'avoir pas déjà obtenue. Jeunes gens, si vous voulez être des hommes, et si vous voulez que ce peuple soit encore une nation, il faut pourtant vous endurcir à ces légères disgrâces. Les distinctions qui se donnent au nom du pays ont leur valeur; et, à les dédaigner comme des hochets, il y a autant de vanité qu'à les solliciter comme des faveurs. Mais, dans cette noblesse roturière dont notre démocratie est si jalouse, soyez donc, vous-mêmes, vos chanceliers et vos juges d'armes! Avant de blâmer et de vous plaindre, regardez bien autour de vous. Ce n'est pas tout d'avoir des grades, des médailles et des croix. Il faudrait encore, quand on les a, ne jamais rencontrer des gens qui les méritent mieux que vous.... Croyez-moi, c'est plus gênant qu'on ne le pense.

Au milieu de cette horrible guerre, et parmi tant de beaux exemples que le Barreau a donnés, savez-vous quel est celui qui m'a le plus frappé? Le voici.

Un de nous porte un beau nom, inscrit avec honneur parmi ceux de vos anciens bâtonniers. Je ne veux pas dire son âge; mais ma vieille amitié ne peut pas oublier que, tous les deux, nous étions jeunes en même temps. Tout le monde l'aime. Il a un esprit original et charmant, un cœur d'or, et une modestie rétive qui, lorsqu'on sait tout ce qu'il vaut, ressemble presque à de l'orgueil. Par

tempérament, par goût et par tradition, il a gardé, un peu au delà des jeunes années, les robustes habitudes de la jeunesse.

Un jour, après nos premiers revers, je le rencontre au Palais. Il était triste, mais aussi calme que je l'étais peu : « Tu sais, me dit-il, si cela continue, j'y vais ! — Où ? — Je vais m'engager; mais ne le dis pas; je trouve déjà bien assez d'obstacles ». Je lui tendis la main en souriant, croyant que c'était une boutade de patriotisme et une chaleur de jeunesse qui passerait.... Le lendemain, il s'enrôlait dans un régiment de la garde. Pendant tout le siège, il est resté aux avant-postes, dans les tranchées, partout où il y avait un danger; plus brave que les plus braves; tranquille, parlant peu, supportant, sans qu'il parût les sentir, le froid, la fatigue et la faim; ayant sans cesse devant les yeux l'image de la France vaincue et la haine de l'étranger. La guerre finie, il est revenu parmi nous. Je ne crois pas qu'il ait parlé à personne de sa campagne. Je n'ai vu son nom cité nulle part. Ce vieux chevalier n'a pas voulu passer capitaine, et ce soldat obstiné a refusé dix fois d'être caporal[1].

Pour moi, quand je songe aux prétentions arrogantes de tant de gens, aux louanges surfaites que l'on donne à beaucoup d'autres, à cette furie de parler et de paraître qui nous a perdus, je ne vois rien de plus grand que ce dévouement taciturne qu'aucune illusion n'entraîne, qu'aucune ambition ne soutient, qu'aucun devoir ne commande,

1. Ernest Boinvilliers, mort quelques années après la guerre.

et qu'anime seul, au milieu de nos défaites sans espoir, l'amour silencieux de la patrie.

Pendant qu'on se battait hors des remparts, le Palais n'était pas abandonné. Ce n'était pas un désert, mais une solitude. Dans les longues galeries on voyait, çà et là, quelques fantômes drapés de noir portant des ombres de dossiers; c'étaient comme les revenants de la Justice. On ouvrait, pour les fermer aussitôt, les portes des audiences. Quelquefois, pourtant, on plaidait, devant des bancs sans public et dans des salles sans feu. Au bout d'un instant, l'avocat était aussi étonné de parler que les juges paraissaient surpris de l'entendre. Des deux côtés on pensait à autre chose !... et, comme il faisait grand froid, les plaidoiries ne duraient guère.

Chaque semaine, par respect pour la coutume, pour ne pas laisser prescrire les traditions de notre ordre, vos anciens s'assemblaient dans cette salle que nous ne reverrons plus, et où viennent de périr pour nous tant de souvenirs. Nous avions l'air de ces vieillards de l'Iliade qui se réunissaient aux portes de Troie pour apprendre les bruits de la bataille et se raconter le combat de Patrocle et d'Hector.

Chacun apportait ses nouvelles. L'un venait de conduire jusque hors des murs le bataillon où était son fils; et le pauvre père, pour se raffermir, marquait le pas d'un air belliqueux, comme s'il était encore dans le rang[1].

L'autre arrivait tard, le front soucieux. Il venait de panser son enfant, blessé cruellement dès le premier jour, et sauvé par un miracle[2]. Celui-ci descendait de l'am-

1. M. Dufaure.
2. Victor Lefranc.

bulance où il venait d'assister un mourant. — Celui-là était radieux. Il avait reçu la veille, du bout de la France, par un pigeon, trois lignes que sa fille avait elle-même écrites. Le billet avait un mois de date. Mais qu'importe? On n'avait pas la joie difficile [1]....

Au milieu de tant d'émotions, le Conseil avait des semblants d'affaires qui trompaient son oisiveté. Les chefs de la défense lui ont fait un grand honneur. Ils l'ont invité à choisir parmi vous des juges militaires chargés de rétablir dans les bataillons la discipline troublée par de scandaleux méfaits; et dans ces fonctions pénibles, le Barreau a pu rendre encore au pays des services qui n'étaient ni sans importance ni sans dangers.

Tout à l'heure, Messieurs, j'ai dit un mot que je n'aurais eu garde d'oublier : l'ambulance. — Pour qui ne pouvait pas combattre, c'était là, en effet, l'œuvre civique la plus pressante, et le Palais ne devait pas y demeurer étranger.

C'est dans l'ancienne salle des assises, dans ce grand prétoire abandonné, où jadis nous nous pressions pour entendre Chaix d'Est-Ange, Bethmont et Berryer, que, pendant près de cinq mois, les blessés et les malades ont trouvé l'hospitalité qui leur était due. C'est là que, jour et nuit, à travers tous les dégoûts, au milieu des spectacles hideux et des sanglantes immondices de la guerre, — médecins, religieuses, femmes du monde, maîtres et serviteurs, riches et pauvres, tous égaux devant le devoir, — ont lutté, à l'envi, de dévouement et de zèle.

Jamais la fraternité tant de fois vantée de la magistra-

1. Nicolet.

ture et du Barreau ne s'était montrée plus familière, plus intime et plus féconde.

Pourquoi, dans ce récit où je ne veux nommer aucun de vous, pourquoi ne nommerais-je pas du moins quelques-uns des hommes qui nous soutenaient par leur exemple? Et si je le fais, qui donc suspecterait ici la liberté de mon témoignage? Comment parler de l'ambulance du Palais, sans rappeler, en nommant M. le premier président Gilardin, celui qui en était l'âme et la vie? Comment oublier la simplicité austère et tendre avec laquelle, bravant ses propres souffrances, oubliant jusqu'à ses angoisses paternelles, il faisait à ces pauvres soldats les honneurs de notre maison?

Et le président Berthelin, si tranquillement actif, si naturellement dévoué? Et cet administrateur sans rival, Egée, l'industrieux économe de nos vivres qui renaissaient comme par miracle sous sa main?

Et Millet, cet interne réfractaire devenu avoué, que je vois encore, aux visites du matin, avec son tablier d'hôpital, étonnant nos docteurs eux-mêmes par son impassible dextérité?

Les jours de bataille, l'ambulance *sortait*, comme on disait alors. Et, pour avoir sa place dans ces expéditions, il fallait se lever matin, prendre bien son temps, et quelquefois user d'adresse. On allait, au bruit du canon, par le vent et dans la neige, recueillir les blessés dans les champs, le long des chemins, à Champigny, au Bourget, à Suresnes. Partout c'était le premier Président qui marchait en avant, comme à l'audience, mais en tenue de guerre, — *in procinctu*, — en grandes guêtres, la croix

rouge au bras, portant le brancard, allant toujours, avec une bravoure naïve, droit devant lui : « Baissez-vous donc, monsieur », lui disait, à Champigny, un de nos médecins militaires....

A l'ambulance du Palais, on rencontrait aussi deux magistrats, très différents l'un de l'autre, que la mort allait frapper tous les deux, et que, malgré tant de traits qui les séparent, j'unis ici dans un commun souvenir.

Le procureur général Paul Fabre avait été, avec son éminent collègue M. le président Laborie, un des créateurs de cette pieuse entreprise. Gravement atteint par la maladie, il n'avait pas voulu reculer devant les émotions et les fatigues. La dernière fois que je l'ai vu, c'était un matin du mois de décembre, dans les plaines de Drancy, par un horrible froid; enveloppé dans des fourrures qui le défendaient mal de la bise; souffrant et pâle, mais calme; et conservant, au milieu de tant de douleurs, ce sourire discret où se reflétaient la bonne grâce d'une intelligence facile et la jeunesse d'une belle âme dont les violences de ces tristes temps n'avaient point altéré la sérénité.

Le président Bonjean était un vieillard tumultueux, d'un esprit alerte, original et bienveillant; très familier; conteur infatigable; savant comme on ne l'est plus; brave comme on ne l'est guère, par tempérament et à son insu; patriote ardent, qui semblait né pour les temps de troubles. En le voyant, je songeais toujours à nos vieux parlementaires du temps de la Ligue. Il me rappelait Brisson pour l'esprit et le vaste savoir, Duranti et de Harlay pour le courage. Dans ces jours funestes, il n'avait qu'une pensée, qu'une passion : la France.... Cet otage apparte-

nait de droit à la Commune. Il est tombé sous les coups des assassins en héros, comme un de ces stoïciens de Rome qui mouraient chrétiens sous Tibère. Les lettres qu'il a écrites dans sa prison resteront comme un des plus illustres témoignages de la conscience humaine au milieu de ces jours d'épouvante. L'antiquité n'a pas vu de plus grande mort...

Malgré tant de sacrifices et tant de vertus inutiles, Paris ouvrit enfin ses portes. Lorsqu'arriva cette sombre délivrance, il y eut un moment où tout sembla s'arrêter et se taire. La douleur, la crainte, l'espoir, la haine même, tout disparut dans un élan de curiosité passionnée qui emportait au loin ces âmes captives. Des lettres! Qui ne se rappelle ces premières lettres s'échappant enfin de la dure main du vainqueur! Les bruits du monde venant enfin jusqu'à nous! Ces joies et ces douleurs inconnues que pendant cinq mois le temps avait lentement amassées, et qui fondaient sur nous tout à coup! Les nouvelles de l'enfant, du frère, des amis que des obstacles invincibles avaient retenus loin de nous!

Puis les coups de foudre! Les funérailles tardives qui suivaient la mort de si loin! Les surprises cruelles qu'ici même la Providence infligeait aux meilleurs d'entre nous!

A l'un, on apprenait que depuis quatre mois tout entiers son père était mort, tué à quatre-vingt-quatre ans, dans sa maison, au pied du lit de sa fille. Et avec cette famille en deuil, nous pleurions le magistrat éminent, le patriarche vénéré, auquel la guerre avait envié sa verte vieillesse[1].

1. M. Lévesque, président honoraire du tribunal de Soissons.

Un autre[1] avait cinq enfants, là-bas, loin de lui, à Orléans. Enfin, après tant de jours d'angoisse, voici une lettre où il baise la trace de leurs petites mains. Mais au bas de la page, trois seulement ont écrit leurs noms. Et les autres?... Ils sont morts... morts tous les deux, il y a plus d'un mois, chassés le long des chemins par des soldats allemands; tués par le froid, par la fatigue et par la terreur, en fuyant avec leur mère sur un champ de bataille; tous deux succombant presque ensemble, à quelques jours d'intervalle et se suivant dans la mort comme ils se suivaient dans la vie!..

Mais je m'attarde à ces souvenirs de la guerre, et la guerre est finie, sans que la défaite elle-même amène la fin de nos malheurs. Une honte nouvelle allait effacer d'un seul coup la honte de tous nos revers.

Je n'ai pas à faire l'histoire de la Commune, et de la sédition d'où elle est sortie. Je n'ai pas à montrer l'origine de l'entreprise, les occasions qui l'ont servie, les complicités qui l'ont aidée, les défaillances qui lui ont livré le pouvoir. Ce que Paris a vu et a souffert, non, je n'ai pas le courage de l'écrire, et rien ne m'en impose le devoir. Mais il faut qu'à travers ces souvenirs lamentables je suive mon dessein, et que j'accomplisse ma tâche jusqu'au bout.

Messieurs, je me suis montré assez dur envers nous-mêmes pour avoir le droit de parler de nous librement. Le Barreau est sorti pur de cette révolution avortée, à laquelle il n'a donné que des victimes. C'est à peine s'il a

1. M. Housset, avocat à la Cour de cassation.

prêté à ce drame honteux quelques infimes comparses. C'est la Presse qui a eu presque tout l'honneur de ce roman monstrueux né dans les tavernes et les cavernes littéraires de la démagogie. Les écrivains honnêtes ont eu cette douleur, les lettres françaises ont subi cette injure, de compter des écrivains et des artistes parmi les plus fameux des meurtriers et des incendiaires de la Commune[1].

Soyons modestes cependant : les registres du stage ont alors, pour la première fois, donné un garde des sceaux à la France; et, pour illustrer ses débuts, ce jeune homme décréta deux nouveautés que le despotisme et la barbarie avaient connues plusieurs siècles avant lui : les cours martiales et le régime des otages.

Ces institutions libérales allaient donner au Barreau de grands embarras. Pour les juridictions civiles qu'on avait créées en même temps, rien de plus simple. A nos yeux, elles n'existaient pas. A ceux qui se contentaient de ce président et de ces juges, nous ne devions rien. Libre à eux de débattre eux-mêmes leurs intérêts, ou de les faire défendre par les citoyens officieux de la maison. Des avocats et des plaidoiries n'auraient rien ajouté à la sécurité des parties. D'ailleurs, pendant sa courte existence, ce parlement muet a compté plus de juges que de plaideurs.

Mais la justice criminelle!... Les cours martiales!... Les jurys d'accusation!... Quoi? Un accusé va paraître devant ces juges, un otage devant ces bourreaux, et, dans

1. Voir, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juillet 1871, le bel article de M. Caro : *La Fin de la Bohême.*

ces antres de justice, il ne trouvera pas un visage ami, un défenseur ou un témoin! Devant cette force aveugle qui va frapper, pas une main ne se lèvera pour attester le droit et la justice! Et nous, serviteurs de la justice et du droit; nous qui, à travers les flatteries et les railleries du monde, mettons dans ces vieux noms tout notre orgueil, nous qui leur avons dû souvent les honneurs d'une popularité sans péril, nous serions restés muets devant le danger! C'eût été la première fois, et vous n'avez pas fait à notre histoire cette injure.

Le soir même où la cour martiale ouvrit ses portes, sans être appelés, sans être attendus, plusieurs d'entre vous étaient là. Une curiosité inquiète les avait amenés. Mais à la vue de ces malheureux qu'on venait de tirer de leurs cachots et qu'on jugeait en quelques minutes, sans citation, sans délais, sans témoignages, sans défense, avec des railleries et des injures, ils ne purent se taire, et, se montrant à la barre, ils réclamèrent résolûment, au nom du droit outragé. Devant cet obstacle imprévu, la procédure expéditive de la Commune s'arrêta... pendant tout un jour.

C'était là, de la part de nos confrères, une imprudence généreuse qu'aucun de vous ne songe à blâmer, mais qui devait nous faire réfléchir.

Si ces juridictions sauvages devaient durer, les avocats ne pouvaient pas, cependant, en devenir les auxiliaires, prêter leur parole aux banalités d'une défense inutile, et, violant toutes les lois auxquelles ils ont juré d'obéir, légitimer par leur présence ces parodies sanguinaires de la justice. On n'accuse pas des otages; il est puéril de les

défendre, et il faut que les hommes qui les tuent ne puissent pas dire qu'ils les ont jugés.

Nous nous sommes réunis, et nous avons décidé que, devant les tribunaux de la Commune, de quelque nom qu'elle les voulût appeler, il ne pouvait y avoir ni avocats, ni Barreau; mais que partout où un malheureux nous appelait, l'homme, le citoyen ne relevant que de lui-même, et sachant parler, devait aller à son secours. Nous avons déposé, pour ne les point laisser avilir, les insignes de notre état, cet antique costume qui, dans nos traditions, représente la liberté de parler et de défendre. Mais, de ces traditions respectées, nous avons gardé les enseignements que nos devanciers nous ont transmis, et que, s'il plaît à Dieu, nous laisserons à ceux qui viennent après nous : la pitié pour le malheur, la haine de toutes les tyrannies, et le mépris de toutes les violences.

Ces résolutions allaient être bientôt mises à l'épreuve; et, par une fatale rencontre, c'est à un membre du Barreau que l'un de nous devait aller, d'abord, offrir ses conseils, et les efforts d'un dévouement inutile.

Gustave Chaudey fut un de ces hommes qui semblent nés pour servir de victimes aux révolutions. Très jeune, dans son pays, en Franche-Comté, il avait connu son compatriote Proudhon, et cet actif penseur lui avait fait sentir le poids de sa lourde familiarité. Je ne sais si Chaudey suivait le maître jusqu'au bout de tous ses sophismes; mais son esprit sincère n'était ni assez léger ni assez profond pour se mêler sans danger aux jeux de cette grande intelligence railleuse. C'est l'écueil ordinaire

de ces communautés inégales, où l'un des deux conserve rarement toute sa liberté.

De cette intimité redoutable, Chaudey avait gardé l'empreinte, la marque de Proudhon, le pli de sa pensée, un mouvement d'esprit sans repos vers un but incertain, et comme un sourd mécontentement politique, avec une vue assez confuse des changements qui l'auraient pu satisfaire. Ses amitiés, ses souvenirs, le penchant de toute sa vie le poussaient malgré lui vers des gens dont les violences stupides irritaient sa raison et déconcertaient sa candeur. A chaque instant il s'éloignait d'eux avec dégoût. Mais il les avait vus d'assez près pour les bien connaître, les gêner souvent, leur devenir suspect, et se faire surveiller. La France connaît depuis longtemps ces esprits hardis et timides qui s'arrêtent au milieu des révolutions, et que les révolutions écrasent sans pitié. Les plus honnêtes et les plus illustres se sont appelés les Girondins. Les autres ne laissent pas de trace dans l'histoire...

Chaudey n'était plus un jeune homme lorsqu'il est venu parmi nous. Il avait beaucoup vécu loin de Paris, au Barreau, dans la Presse, dans l'exil, dans le cercle étroit d'un parti, dans l'emphase naïve des polémiques de province. Mais par son mérite et par sa franchise, il s'était fait ici, sans trop d'efforts, une place honorable. Sa personne et sa parole n'avaient rien de banal. Ses grands traits rustiques, empreints d'une bienveillance un peu solennelle, respiraient la bonté, le courage et la bonne foi. Son discours avait une familiarité robuste et des trivialités heureuses qui, devant un grand public, donnaient à cet orateur incomplet ses heures de popularité.

Pendant le siège, Chaudey avait été élu maire d'un arrondissement, puis adjoint au maire de Paris. Ce fut la cause de sa perte. Il était à l'Hôtel de Ville le 22 janvier, lorsqu'il fallut repousser par la force un de ces assauts où s'essayaient les bandes de la Commune. Plus tard, lorsqu'elle eut triomphé, il soutint dans un journal des opinions qui déplurent, j'ignore pourquoi, au nouveau pouvoir. Vous savez le reste ; dénoncé, arrêté, détenu pendant près d'un mois à Mazas, transféré ensuite à Sainte-Pélagie, un soir il fut arraché de sa chambre par un des chefs de la Commune, — son ami, — qui le fit massacrer sous ses yeux. Partout où l'on prononcera le nom de Chaudey, il faut que le nom de Raoul Rigault l'accompagne et demeure attaché à jamais au souvenir de cet assassinat.

Rien ne put sauver le pauvre Chaudey, ni les démarches du confrère dont il avait accepté le vain secours, ni l'intrépidité d'un ami fidèle qui, dix fois, a risqué pour lui sa liberté et sa vie[1], ni le dévouement de sa jeune femme qui, pour arriver jusqu'à lui, a bravé tour à tour les insultes et les balles.

Chaudey a supporté sa captivité avec constance; il est mort avec courage. L'enfant qu'il a laissé nous appartient; et j'ai pris en votre nom, sur la tombe de son père, un engagement auquel nous ne manquerons pas.

L'arrestation de Chaudey fut une des premières violences de la Commune, et le signal de beaucoup d'autres. Quinze jours après l'avènement de ces hommes, les prisons étaient pleines, et Paris asservi voyait renaître la

1. M. Cernuschi.

sombre légende dont nos pères avaient si souvent effrayé notre enfance : les dénonciations publiques, les délations de voisinage, les visites domiciliaires, les réquisitions à main armée; les églises envahies, les sépultures violées; des bandes sordides faisant dans nos rues et dans nos maisons la police et la loi; une milice en débauche, maîtresse absolue de la fortune, de la liberté et de la vie des citoyens; — enfin, cet excès de honte que nos pères, du moins, n'avaient pas connu : — l'étranger maître des faubourgs, spectateur de notre ignominie, et pactisant avec cette *Terreur* dégénérée qui, dans ses avances obséquieuses, oubliait devant lui jusqu'au souvenir de nos défaites et reniait jusqu'au nom de la patrie.

Parmi tant de victimes, la Commune avait ses préférences. C'est contre le clergé catholique qu'elle avait d'abord tourné sa haine et déchaîné les fureurs populaires.

Dès le premier jour, dénoncé par son titre seul, sans que rien dans sa vie pût faire présager ce sinistre caprice, l'archevêque de Paris [1] était promis, comme otage, au bon plaisir du peuple et à la sûreté de la sédition.

En même temps, le clergé de Paris presque tout entier fut voué au même sort.

L'archevêque, le curé de la Madeleine [2], des religieux, des prêtres sans nombre furent emprisonnés au hasard, sans motif, sans choix, souvent sans mandat, quelquefois sur le signe d'un voisin ou d'un passant. « Combien avez-vous arrêté de prêtres, demandait l'un de nous, deux jours avant les massacres, au plus redouté des hommes de la

1. Mgr Darboy.
2. L'abbé Deguerry.

Commune? — Je n'en sais rien, répondait Raoul Rigault; mais pas assez. Si l'on m'écoutait, ils *y seraient tous*!! »

En présence de ces attentats, de ces menaces, de ce jury trié par la Commune et surveillé par son procureur, de ces geôles où l'assassinat allait tenir ses grands jours et rendre ses arrêts, les avocats cherchèrent à faire leur devoir.

Pour voir les prisonniers ordinaires, il ne fallait qu'un peu de persévérance. Il fallait traverser les tribus armées qui campaient dans les couloirs de la *sûreté*, escalader des groupes de femmes et d'enfants endormis, et, au milieu des tonneaux, des brocs et des bouteilles, pénétrer jusqu'à quelque fonctionnaire important.

Mais pour voir les prêtres, on se heurtait à des résistances presque invincibles et l'on pouvait courir quelques dangers.

Malgré ces obstacles, plusieurs de ces saints prêtres, avant de mourir, ont pu voir un visage ami, serrer une main dévouée, entendre des paroles d'encouragement et d'espoir, et recevoir, d'une bouche profane, ces consolations que tant de fois ils avaient portées aux âmes voisines de la mort. La veille de sa chute, la Commune avait résolu de les faire juger, et de toutes parts des citoyens courageux s'offraient pour les défendre[1]. Hélas? ils ne devaient avoir ni juges ni défenseurs; mais il leur est resté parmi vous un témoin pour attester leur courage, la sérénité de leurs derniers entretiens, l'émotion avec

1. Parmi les hommes étrangers au Barreau, qui devaient concourir avec lui à la défense des otages, il faut citer au premier rang M. Ploux et M. de Pressensé.

laquelle, s'oubliant eux-mêmes, ils parlaient des douleurs de la patrie; et pour dire que, près de paraître devant Dieu, ils élevaient vers lui leur pensée et le priaient pour leurs bourreaux...

Messieurs, en massacrant ces victimes, la Commune n'avait pas accompli toutes ses menaces; elle n'était pas au bout de tous ses crimes. Longtemps à l'avance, elle avait annoncé la mort des otages; on ne l'avait pas crue. Elle avait annoncé qu'elle brûlerait Paris; on ne l'avait pas crue encore. Vous savez comment elle a tenu sa parole. Dans cette dure sentence, le Palais était justement condamné. Ce n'était pas seulement, dans le passé, la demeure de nos anciens rois, le siège de l'unité nationale, un des foyers les plus brillants de la civilisation et du génie de la France. Au cours du temps, ce vieux Palais était devenu, pour Paris, le centre de la vie civile et l'asile inviolable où le droit de chacun trouvait sa charte, ses preuves et ses sûretés. Dans ses réduits obscurs, dans ses greffes poudreux, il cachait un trésor : les parchemins, les blasons et les archives de cette société maudite que l'on s'était promis d'anéantir sans retour. Il fallait que tout périt : les contrats, les jugements, les titres d'hérédité, ces lois volontaires qui nous gouvernent et qui nous lient; tout, jusqu'à nos noms, jusqu'à nos antiquités domestiques, jusqu'à ces actes sacrés que les générations se transmettent l'une à l'autre, comme le seul témoignage durable de leur passage d'un jour sur cette terre.

La salle des Pas-Perdus, que l'Europe entière connaissait, est tombée dans cet immense brasier, couvrant de ses décombres la place où fut la Table de marbre, et où

se pressaient les plus anciens souvenirs de notre histoire. Vous avez eu là l'effrayant chef-d'œuvre que le génie du mal a su faire : ces voûtes déchirées, ouvertes sur le ciel; ces fers gigantesques tordus dans la fournaise; les dalles soulevées par l'incendie et se heurtant en tumulte; les statues mutilées; les murailles dorées par les flammes, comme sont dorés par le soleil de la Grèce les marbres du Parthénon; ces colonnes rugueuses, rongées et ciselées par le feu, comme des arbres qu'a broutés la dent des troupeaux.... Et seul intact au fond de la scène, éclairé par un brusque rayon de lumière, ce bas-relief étrange : la Justice impassible, l'immuable Thémis tenant la balance, appuyée sur le glaive, et regardant les coupables. — Mais déjà cette vision s'est évanouie; l'apparition vengeresse est rentrée dans l'ombre; et ces ruines même ont péri..... *Etiam periere ruinæ!*

Messieurs, dans ce grand désastre, nous n'avons point été épargnés. Vous voyez ce qui reste de notre antique héritage. La salle du Conseil s'est effondrée dans les flammes. Les bustes de Paillet et de Marie, qui semblaient présider encore aux délibérations de vos anciens, ne sont plus que des débris informes; 16 000 volumes de notre bibliothèque sont brûlés, les deux tiers de nos richesses! nos livres d'étude, les compagnons, les maîtres de nos jeunes années! Si tout n'a pas péri, vous le devez au courage du gardien fidèle auquel ce dépôt précieux était depuis longtemps confié[1]. Et si une partie de nos pertes peut être un jour réparée, vous le devrez à la générosité

1. Nicolas Boucher.

de ces amis du Barreau qui viennent à nous, de toutes parts, les mains pleines de largesses. Qu'ils reçoivent ici, tous ensemble, le témoignage de notre profonde reconnaissance!

La Sainte-Chapelle, restée seule debout dans un cercle de feu, a recueilli, comme un lieu d'asile, les épaves de notre ruine. C'est là que, pendant l'incendie, nos livres étaient jetés pêle-mêle. C'est là qu'un jour vous auriez pu voir... un de vos anciens emportant dans ses bras le buste classique de Gerbier; trébuchant à travers les escaliers, les poutres et les cordages; et déposant enfin son fardeau sacré loin du danger, au fond du sanctuaire. Le moment ne prêtait guère aux réminiscences poétiques. Mais comme c'est un rêveur, il m'a conté qu'à chaque pas, il songeait, sans pouvoir s'en défendre, au pieux Énée emportant sur ses épaules, dans la nuit fatale d'Ilion, le vieil Anchise et ses dieux domestiques.

Maintenant, Messieurs, nous voici réunis dans nos ruines, cherchant nos livres détruits, nos souvenirs brisés, nos traditions chancelantes, nos amis dispersés; nous cherchant nous-mêmes au fond de cet abîme de maux. Reprenons d'abord au passé tout ce qu'il peut nous rendre. Redemandons à la mort ceux d'entre nous qu'elle a frappés, et, pour un instant, faisons-les revivre.

Quels qu'aient été leur mérite, leurs vertus ou leur grandeur; quels que soient les rangs que la destinée leur ait assignés ici-bas, il en est auxquels appartient aujourd'hui, sans partage, la première place dans notre deuil et dans nos cœurs. Je nomme, avant tous les autres, ceux

qui sont tombés pendant la guerre en combattant pour leur pays :

Gaston de Romance, officier dans la garde mobile, tué à la citadelle de Laon, le 9 septembre 1870;

Gustave Hanaire, officier dans la garde mobile, tué à la défense de Dijon, le 30 octobre;

Émile Langle, soldat dans la garde mobile, mort au mois de décembre, à l'armée de la Loire;

Raoul Lacour, soldat au 3e régiment de zouaves, tué à la bataille de Villiers, le 2 décembre;

Hippolyte de Boisset, soldat à la 2e légion du Rhône, tué au combat d'Héricourt, le 16 janvier 1871;

Marie-Joseph Duponchel, soldat au 4e régiment de zouaves, tué à Montretout, le 19 janvier;

Léon Guillard, garde au 116e bataillon de marche, tué à Buzenval, le 19 janvier;

Jacques Pinon, sergent-major au 38e régiment, tué à Buzenval, le 19 janvier.

Legoaslier d'Argence, lieutenant dans la garde mobile du Calvados, mort à Mézidon, au mois de janvier 1871.

Au nom du Barreau de Paris, au nom de tous les Barreaux de France, je salue avec respect ces jeunes morts et je leur adresse un dernier adieu. Ils sont morts pour la patrie. Leur mémoire s'offenserait d'une autre louange.

Tout en frappant ainsi les plus vaillants et les plus jeunes, la mort poursuivait loin des combats sa tâche accoutumée; et à son jour, à son heure, sans oublier personne, elle allait chercher, dans leurs retraites tranquilles, ceux dont l'heure et le jour étaient venus. Nous

avons vu disparaître tour à tour des vieillards modestes qui semblaient être les survivants d'un autre âge : M. Estienne, notre doyen; MM. Pelletier, Wentz, Maugras, Bonjour; Gautier-Lachapelle, qui a tenu au Palais une place distinguée; Nagel, cette ombre discrète de Paillet; Tanc, un homme de cœur, que l'adversité a usé, mais qu'elle n'a jamais vaincu.

Puis des confrères plus jeunes, mêlés de plus près à nos générations : Mabire, Grillet; Léon Moullin, un curieux, un chercheur, un nomade intelligent qui n'a jamais fait que nous quitter, mais qui pensait à nous au bout du monde; Alexis de Pomereu; Édouard Caumartin, si brillant, si aimé, si aimable, dont le nom réveille pour nous les souvenirs lointains de notre jeunesse. Ce pauvre Meunier, que, lui aussi, les années semblaient oublier; un esprit juste, un brave cœur, un avocat excellent, tranquille, qui tenait pour ce qu'ils valent les honneurs et les affaires, et qui laissait aller la vie avec une si honnête et si charmante nonchalance; Delasalle, qui allait passer au premier rang; un des hommes les mieux nés pour le Barreau; sérieux, ardent, habile, avec une volonté qui s'acharnait; sachant le droit, les affaires et le monde; un avocat presque accompli, et qui avait à peine quarante ans. Lanne, enlevé, au seuil même de la jeunesse, par un accident terrible. Chevreau; Rodrigues, que les hasards de la vie avaient éloigné de nous et nous avaient ramené tour à tour; qui est mort au moment où il allait reprendre ici le rang que déjà lui avait assuré son mérite. — Et Salvetat! Cet esprit charmant, cette nature élégante, énergique et frêle! Lui aussi, nous avait quittés; mais il ne devait pas revenir!

En deux années, est-ce assez de deuils? Et combien de fois faudra-t-il reprendre ces tables de mort qui se rouvrent d'elles-mêmes sous ma main?

La Cour et le Tribunal ont perdu deux magistrats qui ne leur appartenaient pas tout entiers. C'est au Barreau que M. Mollot avait conquis sa paisible renommée. Il a siégé longtemps au Conseil, et, pareil aux cénobites d'autrefois, qui écrivaient l'histoire de leur couvent, il a recueilli dans des ouvrages qui resteront populaires toutes les traditions de notre ordre. Jusque dans ses dernières années, le vieux Conseiller ne voulait être pour nous qu'un avocat. L'amour et le mal du pays le ramenaient sans cesse dans cette salle où nos livres eux-mêmes paraissaient le reconnaître. Là il se sentait heureux; son large sourire semblait s'épanouir encore; toutes les mains serraient la sienne, et, en entendant ce nom si familier à leurs études, les jeunes gens levaient brusquement la tête. Ils regardaient passer Mollot avec une curiosité respectueuse, comme un des ancêtres du stage; comme s'ils voyaient passer l'ombre de Boucher-d'Argis, ou M. de Riparfonds en personne[1].

M. Dupuich est arrivé assez tard au Barreau de Paris, mais nous l'avons aimé tout de suite comme un ami, et bientôt nous l'écoutions comme un maître. Il était si bon! Il plaidait si bien! avec simplicité, avec énergie, avec droiture. Il n'y a pas eu au Palais un meilleur avocat, et nulle part il n'y a eu un plus honnête homme. Son talent, sa méthode, sa connaissance parfaite du droit rappelaient

1. Un des fondateurs de notre bibliothèque.

Liouville; un Liouville apaisé, moins rude et moins possédé par les affaires. Comme lui, Dupuich nous a laissé un fils excellent et ces deux noms dignement portés continueront parmi nous de nobles traditions de famille.

Enfin, il y a quelques jours à peine, la science du droit et l'École de Paris ont fait une grande perte que le Barreau a ressentie très vivement : M. Pellat est mort après une longue carrière, laissant dans la science un nom respecté, et dans la mémoire de ses élèves reconnaissants des souvenirs que le temps ne peut effacer.

C'est la tradition et l'honneur du barreau, de recueillir, à travers les révolutions, les vaincus de tous les partis et les naufragés de toutes les tempêtes; les morts comme les vivants ont droit à cette libérale hospitalité. M. Delangle n'est pas mort durant mon bâtonnat. Mais il nous a trop longtemps appartenu; son talent a jeté sur notre profession trop d'éclat pour que le Barreau ne fût pas en droit de me reprocher un silence contre lequel protesteraient, d'ailleurs, les souvenirs reconnaissants de ma jeunesse. M. Baroche est mort il y a quelques mois, à l'heure où son fils tombait glorieusement sous les murs de Paris, en donnant à cette journée sinistre du Bourget une héroïque légende. — M. Baroche avait lutté longtemps pour conquérir au Palais la place qui lui était due; mais, par une juste revanche, ses derniers pas vers la renommée furent rapides. A peine arrivait-il au second rang, qu'on le vit paraître au premier; et, jeune encore, il était devenu le chef de ce Barreau, lorsque la révolution de 1848 fit de lui un homme politique. Il ne me convient de suivre aucun de nous dans ces aventures périlleuses; c'est aux portes du

Palais que je m'arrête avec vous, pour dire adieu à ceux qui nous quittent et pour tendre la main à ceux qui reviennent. Mais nous devons honorer ici tous ceux qui, à travers les violences des partis, au milieu des entraînements et des amertumes du pouvoir, gardent la mémoire d'une profession qui nous est chère, et de cette demeure studieuse où ils ont vécu avec nous. Personne n'était resté plus fidèle que M. Baroche à ces souvenirs du passé. Personne, en s'éloignant d'ici, n'était resté plus près de nous, avec plus de bienveillance et de cordialité. Personne n'oubliait plus vite, pour nous rendre un bon office, des ressentiments qui souvent n'auraient pas été sans excuse. Sa porte était ouverte à toute heure aux chefs de notre ordre comme aux plus obscurs d'entre nous. Et quoique, le jour de leur mort, ni M. Baroche, ni M. Delangle ne fussent inscrits sur notre tableau, le Barreau de Paris serait bien ingrat, celui qui parle à cette place serait bien coupable, si les noms de vos anciens bâtonniers ne trouvaient pas, dans cet appel funèbre, la place d'honneur qui leur appartient.

Messieurs, voilà bien des noms amis que vos respects et vos regrets accompagnent; il en est un pourtant que vous attendez encore, et auquel, en vous rappelant tous les autres, je n'ai pas cessé de penser avec vous. Le souvenir de M. Marie se mêle, malgré nous, à tous ces souvenirs. Il les domine sans les effacer, et il n'est pas un de vous qui n'ait en ce moment devant les yeux son image.

M. Marie a été un des grands avocats de notre temps. D'autres ont eu au Palais un emploi plus actif; il n'aimait ni le tumulte des audiences ni la précipitation des causes

vulgaires; et il a toujours eu la terreur plus que la passion de plaider. Mais il apportait dans les débats judiciaires comme dans les orages politiques une large intelligence, une philosophie grave, une noblesse naturelle, qui donnaient à sa parole une autorité partout respectée, et à son sujet, quel qu'il fût, une singulière grandeur.

Avec des opinions et des idées qui sont restées longtemps jeunes, c'était un homme de l'ancien régime et un avocat de l'ancien temps. A voir sa haute taille, son geste énergique, cette tête antique, fine et dégagée, ce regard plein de jeunesse, ce visage imberbe fouillé par l'âge et par l'étude; ces traits austères; à entendre cette voix émue, fatiguée, solennelle; à suivre les plis de sa robe obéissant avec harmonie à l'action de l'orateur, il semblait que ce fût un vieux Romain des beaux temps de Rome, — un sénateur et non un tribun, — envoyé par les dieux pour nous faire aimer la République.

Ce républicain était l'ami le plus fidèle de Berryer. Pendant quarante ans, ils ont vécu l'un près de l'autre, dans la même maison; et la simplicité de cette illustre demeure faisait honte au luxe insensé qu'affichaient tant de petites gens.

M. Marie avait le goût de tous les arts honnêtes qui charment la vie. Il aimait la poésie, cette autre éloquence; les tableaux et les statues, comme Cicéron; la musique surtout avec passion, avec l'enthousiasme d'un artiste et la docilité d'un heureux père. Dans ces dernières années, quand il valait la peine de vivre, — c'était un plaisir, les jours de repos, de rencontrer ce grand vieillard et cette jeune femme marchant d'un pas léger, souriant tous les

deux, tous les deux fiers l'un de l'autre, allant à leur fête accoutumée, et se hâtant comme s'ils avaient peur de faire attendre Beethoven et Mozart.

Dans quelques jours, Marie revivra devant vous tout entier. Vous entendrez l'histoire de sa vie si pure, racontée, comme il convient à sa mémoire, par un de ces jeunes gens qu'il a tant aimés, et auxquels il aurait, dans ces jours d'épreuves, donné de si haut de si sages leçons.

C'est lui, Messieurs, qui aurait su vous encourager et vous instruire. C'est lui qui aurait pu vous montrer, par son exemple, ce que c'est que la conscience, le patriotisme et le devoir.

C'est lui qui vous aurait dit qu'au-dessus de nos ambitions et de nos honneurs d'un jour, il y a un grand témoin vers lequel il faut relever sans cesse nos intelligences et nos cœurs; qu'au milieu des agitations vulgaires de la vie, il faut avoir au dedans de vous une idée, une croyance, — une lumière secrète qui éclaire et féconde tous vos travaux.

Il vous aurait enseigné que l'amour de la patrie n'est ni la superstition d'une secte, ni le mot d'ordre d'un parti, ni le lieu commun d'une école, mais la loi même de notre race et l'amour qui donne la vie à tous les autres. Il vous aurait montré, mieux que personne, l'ingratitude des partis politiques et les désillusions amères qui suivent les courtes joies de la popularité; mais, à travers nos folies et nos malheurs, il vous aurait dit qu'il ne faut ni désespérer de l'avenir, ni vous décourager de la France, et qu'après l'avoir bien servie pendant la guerre, il faut comprendre avec elle la leçon et les humiliations de la paix.

Non ! nos ennemis ne sont ni meilleurs que nous ni plus purs. Cette corruption dont leurs lourdes railleries nous accusent, elle est dans leur sang comme dans le nôtre. Leurs vices nous ont pénétrés avant que leurs armes nous aient envahis ; et il est plus d'un crime qui, sans leur exemple, n'aurait pas déshonoré notre histoire ; mais il nous ont vaincus avec trois mots dont ils ont fait vingt victoires : l'ordre, la patience et le respect.

L'ordre ; la patience ; le respect ; voilà ce qu'il vous faut apprendre ici. Notre société tout entière est sortie du devoir ; il faut qu'elle y retourne. Chacun dans ce pays a quitté sa place ; il faut que chacun la reprenne. Les mots de notre vieille langue ont perdu leur sens ; il faut qu'ils le retrouvent. A peine sait-on, dans le chaos de barbarismes et de sophismes où nous sommes perdus, ce qui s'appelle le bien et ce qui s'appelle le mal ; tous les vices prennent le nom de toutes les vertus ; devant ces ruines qui fument encore, on demande ce que c'est que le crime, et il n'est pas jusqu'au meurtrier qui ne prétende juger la justice. Il est temps que cela cesse ; que nous parlions enfin le français d'autrefois, et que nous disions avec notre grand ancêtre Pithou, qui, lui aussi, vivait dans des jours de démence : « Or ça, je n'y sçais point tant de détours ; je suis de ceux qui appellent pain ce qui est pain, et vin ce qui est vin... »

Nous sommes des impatients ; il faut que nous sachions attendre. Il faut que la jeunesse attende l'âge d'homme pour prendre la robe virile, et qu'elle sache ce que c'est que la République avant de s'enhardir à la gouverner.

Nous sommes des insoumis ; le besoin de parler et la

fureur de reprendre rendent le commandement impossible. Il n'est pas un nom illustre qui n'ait été avili par nos sarcasmes, pas un homme utile que nos railleries n'aient mis hors d'usage en quelques jours ; et le sûr moyen d'obtenir la popularité, c'est de dénigrer avec furie tout ce qui devrait être populaire. Jeunes gens, il faut que vous appreniez le respect : le respect de l'âge, du talent, des services rendus au pays ; mais, avant tout, le respect de la loi, sans lequel vous n'aurez ni monarchie ni république, mais des dictateurs ; — jusqu'à ce que vous demandiez un despote...

Voilà ce que tout le passé vous enseigne, et ce que tant de révolutions ont écrit sur les ruines de ce Palais. Voilà ce que Marie vous aurait su faire entendre, et ce que je suis bien hardi de vous dire à sa place. — Mais ne pensez pas à celui qui vous a parlé, ni s'il a bien dit, ni s'il a mal dit.... Qu'importe ? — Voyez si, dans ce discours tel qu'il est, vous pouvez trouver des sujets de réflexion profitables. N'y cherchez rien de nouveau ; nous savons où nous ont conduits les nouveautés et les aventures. Quand on a vu jusqu'où mènent les routes par où l'on s'égare, le plus sûr est de revenir au grand chemin, aux traditions, aux lieux communs et aux proverbes. C'est là qu'en toute occasion je m'efforcerai de vous ramener. J'aurais dû peut-être, aujourd'hui, ne vous parler que de nos affaires, de notre état et de vos études. Mais, dans les temps où nous vivons, il n'est pas inutile de vous montrer que, pour devenir de bons avocats, il faut être d'abord des hommes et des citoyens.

TROISIÈME PARTIE

LES MANIEURS D'ARGENT

PAR O. DE VALLÉE.

1857

LE PARLEMENT DE TOULOUSE

PAR LE VICOMTE DE BASTARD D'ESTANG

1858

LE DROIT NOBILIAIRE FRANÇAIS

PAR ALFRED LEVESQUE

1870

LES

MANIEURS D'ARGENT

L'année dernière, M. de Vallée a publié un livre[1] plein d'intérêt sur l'éloquence judiciaire au XVIIe siècle et sur la vie d'Antoine Lemaistre. On pouvait dire de cette étude remarquable, malgré ses défauts, ce que M. de Vallée disait lui-même avec justesse de l'époque troublée et puissante où il avait pris son sujet : « Il y a de la grandeur dans l'air. »

Ce qui avait de la grandeur, dans ce XVIIe siècle en sa jeunesse, c'étaient moins encore les événements que les caractères. En toutes choses, le but de la vie était placé très loin et très haut. Jamais la gloire humaine n'avait fait tourner plus de têtes ; mais jamais aussi l'homme, dans ses succès ou dans ses revers, n'avait paru plus au-dessus de la fortune. S'il y avait des ambitions ardentes, il y avait des abdications généreuses et des renoncements héroïques.

1. Les *Manieurs d'argent*, études historiques et morales (1720-1857), par M. Oscar de Vallée, avocat général à la Cour impériale de Paris, 3e édit., chez Lévy frères.

Tout le monde connaît, aujourd'hui mieux que jamais, ces hommes à l'âme tendre, ces femmes au cœur viril, qui, dans la poursuite des plaisirs ou de la gloire, s'arrêtaient tout à coup, se détournaient comme s'ils s'étaient trompés de route, et s'en allaient chercher dans la retraite l'idéale grandeur que le monde n'avait pas su leur donner. Il semblait que ces âmes fortement trempées, après s'être essayées pendant un temps dans la mêlée des affaires humaines, retrouvaient leur droit chemin et leur pente en revenant à la solitude et à Dieu.

Parmi ces illustres dédaigneux, et un peu au second plan, Antoine Lemaistre était un des plus dignes sujets d'étude. Avocat à vingt et un ans, célèbre tout de suite, entouré de toutes les séductions de la vogue et des enivrements de la vraie renommée, tout à coup, à vingt-neuf ans, dans le plein éclat de sa jeunesse triomphante, il tourne le dos à l'éloquence, à la fortune, à la gloire, — et même au mariage. — Saisi d'une contagion de famille, il va d'un pas résolu s'enfermer pour toujours à Port-Royal, dans cette thébaïde de grandes âmes bourgeoises que peuplait déjà la forte race des Arnault, que la mère Angélique animait de sa foi intraitable, où Pascal venait affermir sa croyance, et où devait grandir Racine enfant.

En étudiant Lemaistre, M. de Vallée s'est trouvé naturellement mêlé à cette société originale et vigoureuse. Il a vécu avec ces savants hommes de Port-Royal, austères comme des stoïciens, tenaces comme des moines, tout prêts à mourir grandement pour de petites causes, et à se faire martyriser pour des *formules* sous le regard irrité du grand roi. Il a vu de près cette haute bourgeoisie d'où

sortait Lemaistre, intelligente, remuante, guerroyante et politique, où les pères se reposaient de la Ligue, tandis que les enfants grandissaient pour la Fronde, mais où le vent même des troubles civils entretenait comme une flamme vive de désintéressement, d'enthousiasme et de chevalerie roturière.

En quittant le XVIIe siècle et Port-Royal, M. de Vallée s'est mis à regarder ses contemporains et son pays : c'était pour nous une rude épreuve. Nous avons beau faire, chez nous le vent n'est pas à l'héroïsme, et les événements sont bien plus grandes que les caractères. M. de Vallée, même en s'y prêtant, aurait eu de la peine à sentir dans l'air cette grandeur morale qui le touche si fort : il aurait trouvé très peu de ces âmes hautaines et droites, qui savent prendre et quitter la fortune avec simplicité; très peu de ces consciences intrépides qui arrêtent au passage, pour les juger librement, les succès et les puissances de ce monde. En toutes choses il se fait un courant; chacun le suit, et Dieu sait où il mène. Chaque époque a son idée fixe et sa passion maîtresse qui domine tout : c'est tour à tour la politique, la guerre, la religion, la liberté, quelquefois la servitude. Notre passion, dit hardiment M. de Vallée, c'est l'amour de l'argent. Nous avons encore, par intervalles, bien des retours généreux et des distractions glorieuses; mais, au fond, c'est l'argent qui nous retient ou qui nous ramène : non pas l'argent laborieux, conquête et prix des longs efforts; notre cupidité n'est pas celle de ces peuples robustes qui, par le travail, les dangers ou les aventures lointaines du commerce, savent donner à l'avarice nationale un air si puissant

et une si fière tournure, qu'il la faut malgré soi respecter : — c'est une avidité à la fois paresseuse et fiévreuse, que rien n'assainit, que rien ne relève, qui tourne sur elle-même dans les efforts d'une adresse impuissante ou suspecte, et qui demande au hasard presque seul ses émotions périlleuses et chétives. — La richesse pour but, l'agiotage pour moyen, les manieurs d'argent pour guides et pour maîtres, voilà, s'il faut en croire M. de Vallée, nos malheurs et nos ennemis : il les dénonce avec un talent plein de vigueur.

« J'ai trouvé, dit-il, dans les traditions de la magistrature, des enseignements et des exemples ». C'est vrai. Ce n'est pas la première fois que notre pays passe par ces dangers de l'argent, et ce n'est pas la première fois qu'un magistrat se fait écrivain pour les signaler. En 1720, Law était au faîte de la puissance : le Régent avait remis dans ses mains la liquidation accablante du grand siècle; il portait le fardeau avec une effroyable aisance. Soit que son audace l'aveuglât sur les dangers, soit que sa sagacité écossaise lui eût dit que dans les affaires désespérées on peut impunément tout oser, il sembla ne voir dans les désastres de la France qu'un vaste sujet d'expériences financières, avec une occasion de fortune et une chance de gloire. Nous sommes au temps des réhabilitations, et celle de Law est aujourd'hui dans bien des bouches : mais il est au moins permis de faire remarquer que les seuls souvenirs populaires qui soient restés de son entreprise, c'est l'effronterie des moyens, l'extravagance de l'engouement, et une ruine immense qui a eu toute la mauvaise grâce d'une déconvenue. Ce dernier trait tout seul devrait

donner à penser; car, dans notre pays surtout, c'est beaucoup d'avoir à la fois contre soi l'insuccès et le ridicule.

De quelque façon qu'on le juge, Law a eu le malheur de nous faire courir une des aventures les plus absurdes de notre histoire. La furie française, en se jetant sur la spéculation et sur l'argent, devait nécessairement donner au monde une pitoyable comédie. Ce qui prête quelquefois à l'avarice je ne sais quel air imposant, c'est qu'elle se montre mystérieuse et maîtresse d'elle-même; qu'elle calcule froidement ses chances, jouit en silence de ses profits, et subit ses revers avec un semblant de fermeté. Mais la cupidité qui se mêle à des ardeurs de sang juvéniles, qui se jette sur des amorces dorées avec des joies d'enfant, qui jouit avec une insolence turbulente, et qui s'arrache les cheveux quand viennent les revers; ce n'est qu'un spectacle honteux et risible; c'est justement celui que la France a donné sous le règne de Law, et c'est là, sans compter le reste, ce dont elle lui doit garder une éternelle rancune.

Ce que nous ne devons pas oublier non plus, — et M. de Vallée avait, plus que personne, le droit de le rappeler, — c'est qu'au plus fort des triomphes du *système*, quand Law, maître à la fois du pouvoir et de l'opinion, était nommé du même coup contrôleur général des finances et marguillier de Saint-Roch; quand des duchesses faisaient émeute à sa porte pour baiser le bout de ses manchettes, et quand les bourgeois de Paris encadraient dans leur salle haute, comme des dieux domestiques, les images peu vêtues des sauvages du Mississipi, — le Par-

lement seul, gardant son sang-froid, protesta jusqu'à la disgrâce et jusqu'à l'exil, et que le seul écrit libre qui s'éleva du sein de cette corruption publique fut signé par le chancelier d'Aguesseau.

C'est ce *Mémoire sur le commerce des actions*, — ce grand « réquisitoire contre l'agiotage », dont M. de Vallée a fait le fond et le texte de son livre. Jamais curiosité historique n'a été mise en lumière avec plus d'à-propos. Il faut voir avec quelle brusque bonhomie d'Aguesseau entre dans son sujet : il est à son château de Fresnes, relégué, à quelques lieues de Paris, dans un de ces exils supportables de l'ancien régime qui n'étaient souvent pour les sages que des occasions profitables de recueillement. Il est las d'entendre la fanfare des charlatans, le bourdonnement des enrichis, ce jargon nouveau tout chargé de folles convoitises et de millions effrontés, le frôlement de ces papiers de finances qui volent de mains en mains avec un bruit inquiétant de feuilles sèches; mais ce qui le tourmente surtout, c'est de voir des gens honnêtes et sensés d'habitude prêter les mains à ces folies. Alors il se recueille, il prend sa raison à deux mains, et il veut, une fois pour toutes, avoir le cœur net de ces nouveautés :

« J'entends agiter si souvent le célèbre problème de la justice et de l'injustice du commerce des actions de la Compagnie des Indes, que je succombe enfin à la tentation de l'approfondir autant qu'il m'est possible. Je ne veux qu'examiner en jurisconsulte et en magistrat quelles peuvent être les règles de la justice sur une matière si singulière et si peu connue jusqu'ici.... »

La Compagnie des Indes se serait bien passée de cette

fantaisie de d'Aguesseau; car il n'y a rien de terrible pour les causes douteuses comme ces grands esprits tranquilles et justes, quand, ayant bien assuré leur point de départ et leur but, ils se mettent à raisonner tout droit devant eux, ne suivant que leur conscience et la vérité. Ils ont en eux une règle sûre à laquelle ils mesurent tout, qui nivelle sans pitié les subtilités et les équivoques. L'intérêt privé n'a pas de retraites, l'égoïsme n'a pas de faux-fuyants, les morales de convention n'ont pas de malentendus qui puissent dérouter ces lumineuses raisons : la calme clarté pénètre partout. D'Aguesseau reconnaît bien que le commerce a ses nécessités et ses libertés, mais à condition qu'elles ne prévaudront pas contre les règles éternelles de la justice. Vendre plus cher qu'on n'achète, c'est le commerce lui-même; cela ne veut pas dire qu'on puisse acheter à vil prix pour revendre hors de prix. Vendre une chance est une chose; vendre une chimère en est une autre. En ces matières, entre ce qui est honnête et ce qui ne l'est pas, ce n'est ni une formule ni un chiffre qui marquent la limite : la mesure infaillible est dans la conscience.

Un financier habile écrivait dernièrement que jamais personne n'avait pu lui donner une définition raisonnable de l'agiotage. C'est que sans doute il n'avait pas lu ces lignes de d'Aguesseau :

« L'agiotage signifie cette espèce de commerce de papier, qui ne consiste que dans l'industrie et dans le savoir-faire de celui qui l'exerce; par le moyen duquel il trouve le secret de faire tellement baisser ou hausser le prix du papier, soit en vendant ou en achetant lui-même,

qu'il puisse acheter à bon marché et revendre cher... Il ne vend que pour acheter, il n'achète que pour vendre; il trahit aujourd'hui l'intérêt commun des vendeurs, il trahira demain l'intérêt commun des acheteurs; il se fait un intérêt à part et comme une balance de commerce qui n'est que pour lui, qui monte et qui descend à son gré; il tend un piège aux hommes, soit qu'il vende ou qu'il achète... »

Et d'Aguesseau ne veut pas croire que cet art de tendre des pièges soit un art permis, ni surtout qu'on doive honorer dans une société bien réglée; et il invoque, sans fausse honte, les égards, la tolérance, la charité, qui, même dans les affaires d'argent, doivent détendre et assouplir les rapports des hommes entre eux... *Caritas humani generis*, comme disait un païen.

Après avoir proscrit l'agiotage dans son principe, d'Aguesseau le poursuit dans ses conséquences sociales. Il montre le scandale des fortunes faites en un jour par un coup d'adresse ou de hasard, le luxe bâtard qui les dévore, le dégoût du travail que fait naître l'exemple de l'oisiveté enrichie, les désertions qui déjà commençaient à faire le vide dans les professions laborieuses, l'abaissement chronique des caractères et de la pensée : puis, résumant d'un mot son écrit, il finit par cette boutade contre les richesses insolentes qui n'avaient pu tenter sa grande âme : « C'est un bien qui n'appartient à personne, et qui, par conséquent, doit être rendu au public dans la personne des pauvres.... » Cette conclusion violente sent un peu la *chambre de justice*, et il ne la faut prendre sûrement que comme une réminiscence de quelque réquisitoire attardé; mais, enfin, voilà où en était d'Aguesseau.

Je laisse à penser la stupéfaction profonde que cette morale d'il y a cent ans doit jeter aujourd'hui dans bien des esprits. Je parlais tout à l'heure de curiosité historique : à coup sûr, le chariot d'un roi chevelu s'arrêtant avec ses bœufs devant les tourniquets de la Bourse[1] ne semblerait pas plus comique à bien des gens que ce bon chancelier venant réclamer pour le commerce des primes une juste cause, et conseillant d'avance la modération dans les reports, au nom de la charité universelle. Une chose seulement pourrait embarrasser un peu les habiles; c'est que ce moraliste arriéré s'est montré, au bout du compte, un observateur plein de finesse, qui, presque seul, a senti venir la catastrophe du *système* au plus fort de son triomphe, et que, sous ce magistrat routinier, il s'est trouvé un capitaliste avisé, qui a laissé couler tout le Mississipi sans avoir rien aventuré dans le naufrage.

Tout en donnant l'analyse excellente et complète du mémoire de d'Aguesseau, M. de Vallée ne l'accepte pas sans réserves. Cette grande morale si saine, si chrétienne et si humaine lui semble par instants un peu farouche : c'est comme le jansénisme de la raison. Mais il ne faut pas oublier que l'écrit de d'Aguesseau était un écrit de circonstance, et comme la gageure du bon sens d'un seul contre la folie de tous; aussi le chancelier avait-il mis sa raison sur le pied de guerre. Quand tout fléchissait autour de lui, ce n'était pas le moment de rien céder : une seule brèche aux principes, et le flot passait. Au milieu de ce

1. Pendant les dernières années du second Empire, on avait établi, au bas des marches de la Bourse, des *tourniquets* que l'on ne pouvait franchir sans payer un droit d'entrée ou sans montrer un permis.

vent insensé, qui faisait trébucher les plus fermes, il se cramponnait aux grosses branches pour ne pas être emporté. De là quelque raideur peut-être, et cette pointe d'exagération que la polémique donne aux esprits le plus naturellement maîtres d'eux-mêmes.

En accouplant, à la première page de son livre, ces deux dates, 1720-1857, M. de Vallée a-t-il cherché, de parti pris, dans les folies de nos pères, des allusions aux mœurs de notre temps? Je l'ignore; mais en lisant cette histoire, qu'il a si bien et si vivement retracée, les rapprochements sautent si vite aux yeux, les leçons se présentent avec un si cruel à propos, qu'il aurait fallu trop de distraction pour les méconnaître et trop de discrétion pour les taire. Entre les deux époques, il y a des différences très sensibles, et l'auteur les signale en dix endroits; mais ce ne sont, suivant lui, que des variétés héréditaires du même mal, l'amour de l'argent, le culte de la chance et l'idolâtrie du succès. Il signale le danger, il nous adjure de ne pas le laisser grandir, et il indique les moyens de défense qu'il entrevoit.

Le livre de M. de Vallée a eu le plus désirable de tous les succès : il a été connu par des attaques avant de l'être par des éloges. Notre société est comme les malades qui n'aiment pas qu'on les dérange pour les guérir; elle s'en va tout doucement au jour le jour, avec ses petites habitudes malsaines, ses petites infirmités et ses petites iniquités, vers un lendemain qu'elle ignore et qu'elle serait bien fâchée de connaître : l'heure présente suffit à peine à son oisive activité. Épier le matin d'où vient le vent pour y tourner sa chance, prêter l'oreille à tous les bruits,

interroger tous les augures, entendre et parler tout le jour une langue monstrueuse et mutilée, faite de barbarismes et de gros sous, régler les battements de son cœur sur les clameurs officielles de la *corbeille* ou sur les chuchotements tolérés de la *coulisse*, n'avoir qu'une peur : perdre, qu'une espérance : gagner; tendre et briser dans ces émotions vulgaires tous les ressorts de son âme faire son compte en rentrant chez soi, arbitrer ses pertes, s'endormir à la hausse, rêver la baisse, et recommencer le lendemain.... — qui oserait dire que, dans ces dernières années, ce n'a pas été la seule affaire et le train de vie du plus grand nombre? — Mais si quelque fâcheux essaye de faire comprendre que ce n'est pas là vivre; que tout le bonheur n'est pas dans l'argent, tout le mérite dans la richesse, toute la morale dans le bien-joué, toute la littérature dans la cote des cours; que la vie a des horizons plus larges, l'âme des passions plus relevées, la société d'autres buts à poursuivre, et que, s'il y a une hiérarchie dans les vices, l'amour de l'argent est le dernier et le plus insensé de tous, — on écoute avec étonnement, puis on sourit avec dédain, et l'on passe en disant : « Que voulez-vous? c'est un Spartiate!.. » Spartiate! c'est le grand mot et la raison dernière. — Si, du moins, ne voulant pas être des Spartiates, nous avions su rester des Athéniens!... — On a donc appelé M. de Vallée Spartiate.

On lui a fait une bien autre querelle. Depuis d'Aguesseau et son Mémoire, le monde a marché : l'homme a engagé avec la nature des luttes dont la seule pensée aurait épouvanté nos pères; il soulève la matière, il la pétrit en masses gigantesques, il la fait voler, il la fait

parler, il lui prête sa pensée, qu'elle emporte en un clin d'œil au bout du monde. Mais, pour faire jouer ces formidables ressorts, on n'a pas encore trouvé un levier nouveau : c'est toujours l'argent, le vieil argent qui paye tout dans ce monde, les vices, les vertus, la science, le génie, le progrès; c'est l'argent qui transporte les montagnes ou qui les abaisse; c'est l'argent qu'il faut rajeunir par le crédit, féconder par la circulation, multiplier par l'association, séduire par l'espoir des gros bénéfices. Si ces travaux grandioses et coûteux sont la vocation providentielle, la loi et le génie de notre siècle, pourquoi donc les arrêter en intimidant les capitaux qui doivent leur donner la vie? Pourquoi discréditer, par des attaques imprudentes ou par des allusions téméraires, les financiers qui *se dévouent* à ces grands efforts de la civilisation? — Je ne veux pas ôter à M. de Vallée le plaisir de répondre lui-même à ces critiques peu réfléchies ou peu sincères; il le fait en des termes excellents dans leur modération.

« Sans doute, il s'est fait de grandes choses dans ce siècle et dans ces derniers temps : sans doute nous avons nos succès comme les autres âges. A côté des merveilles intellectuelles dont se forme en partie la gloire de Louis XIV, nous pouvons placer les merveilles de notre industrie et les transformations inouïes que nous avons fait subir à la matière. J'en suis tout aussi fier qu'un autre et tout aussi heureux. Mais veut-on dire que tout cela ne se serait pas fait sans l'agiotage et sans l'improbité? J'avais cru jusqu'ici que ces grands travaux, et pour ainsi dire ces grands exploits matériels de notre temps, pouvaient s'accomplir sans cette vile escorte. Était-ce une

illusion? Je connais cependant des entreprises considérables où l'argent a couru avec cette empressement qu'excite toujours l'espoir des bénéfices. La valeur de l'entreprise, la probité de sa direction, les succès bien amenés, ont créé de rapides fortunes et singulièrement accru le capital engagé. Celles-là, je pourrais les nommer, et je les nommerais, si par cette élection je n'en signalais pas d'autres au jugement contraire.... »

Tout ce que veut donc M. de Vallée, c'est que la loyauté dans la spéculation remplace le mensonge dans l'agiotage; qu'une entreprise qui s'annonce sous le masque de l'utilité publique ne soit pas seulement le prétexte d'un coup de fortune pour quelques-uns; qu'une affaire lancée à grand bruit, partout prônée, vendue au poids de l'or par les habiles qui l'ont montée, ne s'affaisse pas tout à coup sous leur propre main, comme un piège dont ils tiennent la corde et qui s'abat, quand il en est temps, sur la cupidité du public. Il veut que cette foule crédule et avide d'espérances sache bien où vont ses pauvres épargnes; que des entreprises où elle s'ébauche, elle connaisse autre chose que le nom, estropié par des courtiers faméliques; qu'elle soit enfin l'armée de l'industrie, si tel est son plaisir, mais qu'elle ne soit pas la chair à canon des recruteurs de commandites.

Quant aux immunités que réclameraient les « manieurs d'argent » au nom de leur *dévouement* à la civilisation, M. de Vallée a bien fait de n'en tenir aucun compte. Si la chance ou l'habileté millionnaire d'un joueur prend dans nos dictionnaires le nom de dévouement, comment nommera-t-on la probité du pauvre, l'honneur du soldat, la foi

qui meurt pour une idée, le talent qui reste obscur pour rester honnête, l'amitié qui se sacrifie, l'amour sans espoir qui ne veut pas oublier, — toutes ces chimères immortelles qui sont l'héroïsme coûteux et le capital sans dividendes des âmes généreuses? Que restera-t-il aux *Spartiates?...*

On a dit publiquement, dans un langage superbe qui montrerait au besoin tont l'à-propos du livre dont je parle, que la raison d'État elle-même commandait de respecter les financiers, et que « Louis XIV avait *défendu* à Molière de les mettre en scène pour ne pas ébranler le crédit public... » Quelle étonnante histoire! Si Molière n'a pas joué les traitants, c'est qu'il est mort à temps pour leur repos, et que leur tour, sans doute, n'était pas encore venu dans l'ordre de ses justices; mais on aurait pu se souvenir que La Bruyère était sous-précepteur du duc de Bourgogne quand il écrivait le chapitre des *Biens de fortune*, et que Louis XIV n'était pas mort quand Lesage a fait jouer *Turcaret.*

On a pu voir, au langage de ceux qui l'ont attaqué, — et plus encore au silence qui l'a pendant un temps accueilli, — que l'ouvrage de M. de Vallée n'est pas seulement un ouvrage ingénieux et plein d'un rare talent, mais un acte de vrai courage. C'est une rébellion contre une royauté jalouse, contre une religion qui a d'innombrables fidèles, quelques fanatiques, et qui, pour sa propre gloire, devait avoir à la fin des hérésies : *Oportet hæreses esse...* Il était difficile, avec plus de conviction et de modération, dans un cadre mieux trouvé, de donner à notre époque une plus sage leçon. — Je ne sais si je dois

dire une plus utile leçon; car je ne crois pas qu'aucun écrit puisse, en cette matière, amener de bien sérieux repentirs. La crainte de perdre peut seule guérir de la passion de gagner, et il est triste de penser qu'un mois de baisse à la Bourse, avec le contre-coup de quelque grande *exécution*, fera plus de conversions que les plus éloquents discours.

Le livre de M. de Vallée n'en est pas moins une protestation courageuse et qui honore notre époque. Son succès permet aux caractères de se compter et de se reconnaître. Personne ne dit que l'argent n'a pas de place dans le monde; on dit que l'argent n'est pas à sa place; que la richesse gagnée par l'agiotage n'a droit qu'aux respects qui se peuvent acheter; qu'un peuple qui a toujours un pied sur la roue de la Fortune devient bientôt vénal et banal comme elle, et qu'une société qui, ne laissant pas une large part aux émotions du cœur, aux mouvements libres de l'esprit, aux plaisirs purs de l'art, se laisse envahir tout entière par l'amour inconsidéré de la richesse, est une société toute prête à étouffer d'imprévoyance et d'inanition. Le roi Midas, d'aventureuse mémoire, avait obtenu des Dieux que tout ce qu'il toucherait se changeât en or. Il faillit mourir de faim. Qui sait si l'ingénieuse et railleuse antiquité n'a pas caché sous cette fable une sage leçon d'économie politique?

La lecture d'un beau livre serait trop humiliante si l'orgueil et l'esprit de contradiction propre au lecteur n'y trouvait pas toujours quelque chose à reprendre. Je fais donc mes réserves vis-à-vis de M. de Vallée : il a bien fait les siennes vis-à-vis de d'Aguesseau! Les *Manieurs*

d'argent, c'est un titre piquant qui a fait fortune. A mon sens, il est plus spirituel qu'il n'est juste. Le mot est de La Bruyère, dit M. de Vallée, qui tient à sa trouvaille. C'est vrai, et le mot est même charmant; mais voilà justement le danger de désigner des choses d'aujourd'hui avec des noms d'autrefois; il est rare que l'application n'en soit pas plus ou moins faussée par la différence des temps et des mœurs. Que M. de Vallée y regarde de plus près; il verra que dans la langue saisissante de La Bruyère « le manieur d'argent, cet ours qu'on ne saurait apprivoiser, » ne ressemble en rien aux banquiers hasardeux et bien-disants de nos commandites équivoques. C'était le type pris sur le vif de ces fermiers, sous-fermiers, commis de gabelles, collecteurs, gardes-portes et rats de cave qui pullulaient dans le fouillis d'une comptabilité obérée qui traitaient et trafiquaient de l'impôt à tous les degrés, usuraient l'État et pressuraient le peuple de toutes mains pour bénéficier sur le marché, et allaient s'asseoir, engraissés de la famine publique, dans ces *bureaux d'anthropophages* dont parle Saint-Simon. C'est une race qui a disparu dans la régularité des budgets modernes : nous payons beaucoup, mais nous payons avec symétrie.

Voici une autre querelle qui mènerait plus loin et que j'aimerais à soutenir :

« Je ne crois pas chercher un rapprochement arbitraire, dit M. de Vallée, en rattachant à la matière corrompue que je viens de remuer la philosophie sensualiste du dix-huitième siècle... Elle est venue et elle a grandi dans des désordres assez généraux et assez puissants pour vouloir

et pour obtenir des encouragements et une doctrine. C'est bien là son berceau... »

Je n'en crois rien. De tous les luxes, le luxe d'une doctrine est à peu près le seul que l'agiotage enrichi ne puisse pas se permettre. On commande un pamphlet ou un mémoire, on ne commande pas un système, une théorie morale assez sérieuse pour durer et pour faire école. En y regardant bien, on trouverait, je crois, à l'honneur de l'esprit humain, que les philosophies remontent plus souvent qu'elles ne descendent les courants des passions contemporaines. Non, la philosophie sensualiste n'est pas née dans la domesticité d'un financier : elle a été la réaction naturelle de notre génie mobile et prompt aux extrêmes, contre la discipline universelle du grand règne de Louis XIV; c'était une des formes de l'émancipation, une des crevasses sociales par où l'esprit de nouveauté se faisait jour de toutes parts.

Quant aux remèdes et aux moyens de défense que propose M. de Vallée, peut-être ne sont-ils pas assez nettement indiqués. On sent un peu là l'embarras d'un médecin habile devant un mal incurable : il fait des prescriptions pour l'honneur de la science et pour rassurer la famille. Il faut, dit l'honnête et spirituel écrivain, isoler les manieurs d'argent, former une « aristocratie des honnêtes gens et une noblesse » inaccesssible aux mauvais riches. Soit; mais si M. de Vallée veut parler de cette association naturelle et spontanée qui unit entre eux les gens bien nés par la conformité des goûts et des mœurs et par un commun respect de soi-même, cette aristocratie existe depuis longtemps sans règlement, sans chartes et

sans blason : c'est la bonne société, qui ferme ses portes à la mauvaise.

Encore un mot et une chicane de pure forme. Le livre de M. de Vallée en est à la troisième édition. Quand va venir la quatrième, il y a une chose qu'à sa place je supprimerais sans pitié : ce sont les sommaires qu'il a mis en tête des chapitres. Je n'aime pas, dans un ouvrage aussi sérieux, ces programmes, ces *menus* trop bien rédigés, dont le moindre tort est d'ôter au lecteur le plaisir des surprises, quand ils ne lui préparent pas quelque mécompte.

Enfin, j'aurais bien à noter, au milieu de pages éloquentes et d'un excellent mouvement, quelques traits d'une gravité un peu étudiée, quelques périodes trop tendues dont il faudrait rompre et assouplir la mesure, quelques souvenirs cadencés de la phrase oratoire, la pire des phrases quand on écrit, — à laquelle ces pauvres avocats n'échappent jamais, et les magistrats... rarement. — Mais il y a des livres qui naissent heureux; ils font réfléchir, ils font douter, ils vous mènent, par le charme sérieux qu'on y trouve, bien plus loin qu'on ne voulait aller; et quand on en a dit tout le bien qu'il en faut dire, on s'aperçoit que le temps et l'espace vous manquent pour les critiquer.

Novembre 1857.

LE

PARLEMENT DE TOULOUSE[1]

Où sont-ils ces esprits chagrins qui nous accusent d'indifférence et de paresse? Dernièrement encore, à cette place[2], ne disait-on pas que l'amour de l'argent abaissait tous les caractères, humiliait tous les cœurs et détournait tous les talents des entreprises désintéressées de l'esprit?... Mais, au même instant, comme pour démentir ces fausses nouvelles, un écrivain original et patient achevait en silence une œuvre méditée de longue main, pensée librement, écrite fièrement, ne relevant que d'elle-même, et attestant, jusque dans ses défauts, une hauteur de sentiments singulière. M. le conseiller de Bastard vient de publier un ouvrage considérable sur les Parlements. Ce n'est pas l'*Histoire des Parlements* qu'il a entendu écrire. L'histoire des Parlements, c'est l'histoire de France tout entière, ou bien c'est un court pamphlet, comme celui que Voltaire a écrit du bout de sa

1. *Les Parlements de France*, par M. le vicomte de Bastard d'Estang, conseiller à la Cour impériale de Paris, 2 vol., chez Didier.
2. *Gazette des Tribunaux*.

plume, en quelques pages rapides, passionnées et tranchantes. M. de Bastard a voulu nous montrer ce qu'était autrefois un Parlement, la place que ces grands corps tenaient dans l'ancienne société française; leur constitution puissante; ce mécanisme envahissant qui touchait à tout par d'inévitables atteintes, qui ramenait tout à lui par d'irrésistibles ressorts qui faillit tout niveler sous une pression séculaire, et qui se rompit quand, ayant brisé tous les obstacles, il eut perdu les freins qui le modéraient.

M. de Bastard pouvait, mieux que personne, accomplir un tel travail. Par des souvenirs et des traditions dont il a le droit d'être fier, l'histoire du Parlement de Toulouse est pour lui une histoire de famille. C'est ce grand Parlement qu'il a étudié dans ses origines, dans ses mœurs, dans la vie de ses hommes illustres et dans ses principales aventures. Avec une précision pieuse, avec une exactitude de détails admirable, il a fait revivre ce vieux corps judiciaire. En lisant son livre, c'est bien le Parlement qu'on voit se lever devant soi, avec ses traditions vénérées, ses usages immuables, ses costumes magnifiques, l'appareil pompeux de ses solennités, et cette majesté que le temps ajoute à toutes les grandeurs. Peu à peu, on se sent pénétré de cette religion populaire qui, pendant si longtemps, a salué en lui l'image ou le préjugé de nos libertés. On se prend d'une affection filiale pour ce pouvoir sorti de la mêlée confuse de nos premiers âges, grandi avec la nation, associé à toutes nos fortunes publiques, confident des douleurs secrètes de tous nos

foyers. Hélas! il y a dans cette histoire de bien tristes pages. Souvent on sent courir sur ces assemblées égarées l'esprit de faction, de vanité turbulente et de domination brouillonne, qui a fini par les décréditer et par les perdre. Mais on a beau s'en défendre, ce qui nous ramène toujours vers ce vieux Parlement, et ce qui nous force à lui tout pardonner, c'est que de toutes nos institutions, ç'a été vraiment la plus française. Tout notre sang, tous nos traits, toutes nos vertus y trouvent, avec nos défauts incurables, notre mobilité héréditaire, notre orgueil prompt à s'enfler, nos défaillances soudaines, nos engouements de servitude et nos furies de liberté. Le Parlement, c'est notre vive image; c'est le témoin, le compagnon et le complice de notre histoire. Il n'a pas tué la monarchie, comme on l'a trop dit; il est mort avec elle, victime des mêmes fautes et du même destin que cette grande société vieillie; et quand M. de Bastard nous montre ces parlementaires intrépides, tombant à leur tour et à leur rang dans la ruine commune en murmurant l'antique formule de leurs arrêts, on se sent ému d'une pitié respectueuse, dont le souvenir de beaucoup d'erreurs ne peut affaiblir l'amertume.

On sait assez qu'à Toulouse, plus que partout ailleurs, depuis les curiales et les scabins jusqu'aux consuls et aux capitouls, l'organisation romaine s'est perpétuée à travers les siècles dans des traditions invincibles. Mais peu à peu, à côté des institutions municipales de la vieille cité, s'étaient élevées des juridictions nées au souffle de la conquête, le viguier, le sénéchal, le juge mage, le juge d'appeaux, le châtelain, le bailli; — tout un peuple de

petits magistrats de campagne et de faubourgs qui, s'étageant dans une hiérarchie confuse au milieu des populations féodales, les rattachaient tant bien que mal et les soumettaient de proche en proche, par le droit d'appel, au comte et au suzerain. Le droit d'appel, — voilà l'idée nouvelle et simple que le monde ancien n'avait connue que tard et avait appliquée sans méthode, mais qui, désormais, imposée par la conquête, servie par tous les hasards, secondée par la politique et par l'instinct héréditaire de nos rois, portait en elle l'unité nationale de la France. C'est elle qui, dès le règne de saint Louis, sous l'emblème mystérieux de la main de justice, avait consacré dans l'esprit des peuples l'image d'un pouvoir lointain et suprême, qui jugeait souverainement toutes les querelles, écoutait toutes les plaintes et redressait tous les griefs. Ainsi, dans ces âges livrés à la force, peu à peu se mêlait au prestige grandissant de la royauté l'idée populaire d'un droit unique et tout-puissant, protecteur de toutes les faiblesses et vengeur de toutes les violences.

Je n'ai pas à dire par quel lent travail le droit d'appel, nivelant jour par jour les justices à tourelles et à créneaux qui morcelaient le sol, s'est enfin concentré dans les seuls conseils de la justice royale; comment s'est dénoué sous la main du temps l'écheveau mêlé des juridictions féodales; comment la guerre, les croisades, les distractions violentes, l'ignorance et la paresse providentielles de la noblesse d'épée, ont laissé tomber la justice dans les mains patientes des clercs et des légistes; comment enfin les progrès de la prudente et laborieuse bourgeoisie ont amené la formation de ces assemblées permanentes,

instituées pour écouter les griefs de tous et tenant du roi seul le droit de les juger; mais je regrette que M. de Bastard n'ait pas indiqué plus complètement cette transition si curieuse.

C'est vers la fin du xve siècle qu'il saisit les Parlements dans le plein éclat de leur robuste jeunesse : dès lors, on comprend tout ce qu'ils seront un jour. L'indépendance et l'esprit de domination, telle était la loi nécessaire de ces grands corps, où la science et la pureté des mœurs donnaient seules accès, dans des temps d'ignorance et de violence; que l'élection libre recrutait seule, dans des temps de dépendance universelle; et qui jugeaient souverainement au nom du roi, lorsque, de toutes parts, s'écroulaient sous la haine publique les justices désordonnées et tyranniques de la féodalité. La supériorité par les lumières, la liberté par l'élection, la souveraineté par les arrêts, que fallait-il de plus pour consacrer à jamais, dans une institution humaine, la conscience et l'orgueil d'une force sans contrôle et sans limites? Plus tard, la royauté besoigneuse des Valois et la politique avisée de Henri IV eurent beau porter, par la vénalité des offices, une violente atteinte à la constitution primitive : dans les pouvoirs comme dans les nations, l'instinct de la liberté survit à la ruine de ses privilèges. Des examens, des présentations illusoires conservèrent longtemps l'image de l'élection abolie; les Parlementaires achetèrent des charges à leurs enfants, et en payant la Paulette, ils purent encore se choisir chèrement, mais librement, des collègues et des successeurs. Ainsi grandit, sur les débris de la féodalité, une aristocratie savante,

intelligente, née du peuple, nécessaire au pays, tenant dans ses mains les intérêts et les droits de tous, et pouvant se faire sans trop d'efforts l'illusion d'un privilège héréditaire dans l'exercice de la justice souveraine.

Mais ce qui assurait surtout la force et la popularité des Parlements, c'est que leur fortune avait été, pendant trois siècles, la fortune de la classe moyenne tout entière. Depuis la révolution communale, la bourgeoisie des villes poursuivait d'âge en âge, avec cette ténacité silencieuse qui est la force des petits, son lent et irrésistible avènement. Pas une occasion, pas un hasard ne lui échappait : partout où elle voyait un échelon pour se hausser, elle y mettait le pied, et elle montait. Les petits honneurs municipaux avaient été sa première conquête; elle s'était ensuite glissée sur les bancs délaissés des justices seigneuriales. Enfin les offices parlementaires devinrent le but présomptueux et la dernière visée de son ambition. Le Parlement, c'est la noblesse de la roture affranchie. C'est dans l'échoppe de l'artisan du moyen âge, dans le comptoir enfumé du marchand, dans le parloir studieux du légiste, que plus d'un président galant et gourmé de la Régence aurait dû chercher les titres de sa race et saluer de loin ses ancêtres.

C'est cette institution si curieuse et si mal connue que M. de Bastard a étudiée avec une patience infatigable et avec une émotion respectueuse. Il en montre toutes les forces, il en compte tous les privilèges. Il explique cette hiérarchie puissante qui tenait tout uni sous des règles immuables. Mais il fait mieux encore : il fait revivre vraiment et agir devant nous le grand Parlement qu'il a

pris pour modèle. Nous voici à Toulouse, au milieu du XVIe siècle : il fait petit jour; l'horloge du Palais sonne le dernier coup de six heures. Dans la salle des Pas-Perdus arrivent un à un les procureurs, avec leurs robes de laine noire, leurs sacs sous le bras et leur lanterne à la main. Ils entrent dans leurs bancs de chêne adossés aux piliers. Ils plantent leur bougie dans l'anneau de fer et ils étalent leurs dossiers sur les buffets lustrés par le frottement de leurs lourdes manches, tout en devisant avec de jeunes avocats qui vont débuter, à l'audience de sept heures, dans un procès de voisinage. Bientôt paraissent par groupes de graves personnages, drapés dans des manteaux fourrés et le mortier sur la tête : ce sont des conseillers qui viennent d'entendre dans la chapelle du Palais la messe matinale de chaque jour. A sept heures, l'audience est ouverte : petite audience, petites causes, petits avocats, dont l'éloquence écourtée est comme le réveille-matin de la justice. En même temps commence l'audience des enquêtes, — audience silencieuse où la plaidoirie semble inutile. Là, on n'entend que le bruit régulier de l'horloge accompagnant la voix du commissaire qui rapporte son procès. C'est par la Chambre des Enquêtes que les jeunes conseillers commencent leur apprentissage. Le public y est admis, il n'a garde d'en troubler la proverbiale solitude. « C'est un arrêt solitaire de la Chambre des Enquêtes, » disait cet ancien avocat toulousain en plaidant devant la Grand'Chambre scandalisée...

Plus loin, dans une salle basse, au pied de quelques marches, des magistrats entrent en silence, et la porte se referme après eux. Où vont-ils? M. de Bastard le sait

et va vous le dire : Ce sont les conseillers de service qui *descendent à la Tournelle*. Ils y vont par roulement, et ils n'y demeurent que trois mois, parce que « l'accoutumance à faire mourir et condamner les hommes altère la douceur naturelle du juge et le rend cruel et inhumain »... Dure accoutumance, en effet, que la pratique de ces procédures criminelles, où longuement, silencieusement, à huis clos, sur des procès-verbaux secrets dressés par un seul juge, sans que les magistrats pussent entendre et voir les témoins, souvent même sans que l'accusé parût devant eux, un homme pouvait être soumis à la torture et condamné à d'affreux supplices !.. — Il y a là un long chapitre plein de terreur, car ce n'est pas la polémique d'un publiciste aveuglé par sa passion; c'est le rapport d'un historien qui, de ses mains impartiales, a touché et manié dans le greffe, où le temps achève de les détruire, « ces procédures monumentales, dans lesquelles s'usaient la patience du juge, la mémoire des témoins et la vie des accusés »... M. de Bastard ne nous veut rien cacher, ni la question *préalable*, ni ces ateliers d'anatomie judiciaire où le juge tendait par la douleur toutes les fibres d'un corps humain, et où le chirurgien, le doigt sur le cœur du patient, comptant des pauses savantes, retenait tour à tour et rendait la main au bourreau. Ici étaient les brodequins et le chevalet; là, l'estrapade avec ses boucles rouillées et ses courroies raides de sang. Voici la corne de bœuf qui versait des pintes d'eau froide dans la gorge du patient, jusqu'à ce qu'il ressemblât, comme dit gaiement un vieux procès-verbal de torture, « à un cétacée rendant l'eau par toutes les ouvertures de son corps » !..

Quant aux peines, en voici le catalogue abrégé : « Le carcan, le pilori, le fouet, la marque, le poing coupé, la langue percée, la pendaison, le col coupé, la roue, le feu, l'eau bouillante, — mis dans un sac et noyé, enterré vivant, écartelé à quatre chevaux... » Est-ce tout, grand Dieu! et ne croit-on pas rêver? Est-il vrai que cent ans à peine, — un peu plus que la vie d'un homme, — nous séparent de cette justice, et que jusqu'au siècle dernier, au sein de la civilisation la plus fière d'elle-même, des magistrats pleins de lumières et de douceur faisaient tranquillement un service réglé dans ces cavernes? Mais alors, qui donc peut dire que des choses qui s'accomplissent chaque jour sous nos yeux, qui nous paraissent simples et justes, ne soulèveront pas chez nos petits-fils autant de stupéfaction et d'horreur? M. de Bastard a beau affirmer que la Tournelle ne se trompait guère et que les voix s'y prenaient « à une majorité raisonnable » ; il a beau soutenir, — et prouver pièces en main, — que Calas a été justement roué vif, et qu'il y faut regarder de près avant d'acquitter les clients de Voltaire; tout cela ne me rassure pas, et je m'enfuis de la Tournelle, l'imagination souillée de fantômes, l'esprit humilié et le cœur rempli d'épouvante.

Mais, grâce à Dieu, voici le jour : nous sommes dans la Grand'Chambre. « C'était le sanctuaire même de la justice. A elle seule appartenait, dans toute sa plénitude, l'autorité parlementaire. On y arrivait à son rang, et quand on était le plus ancien de sa chambre... » Là aussi, par une réminiscence confuse des vieilles traditions mérovingiennes, les ducs et pairs prenaient séance quand il s'agissait de juger leurs égaux. Ils étaient, au sein de

ce corps roturier, la représentation altière et comme la réclamation vivante du droit de justice tombé des mains de la noblesse. On peut voir dans des pages arrogantes de Saint-Simon quelle était l'âpreté de cette impuissante rancune.

« C'est à la Grand'Chambre, dit M. de Bastard, que se portaient les affaires les plus intéressantes, discutées par les avocats en renom. C'était une grande école de philosophie, d'histoire et de législation. »

Dans notre société monotone et bien ordonnée, où l'égalité donne aux procès eux-mêmes cette ressemblance banale et cet air de famille répandu sur toutes nos mœurs, nous pouvons à peine concevoir la variété que jetait dans les querelles privées la différence des rangs et des origines. Ce n'était pas assez que les hommes fussent séparés en classes et en corporations; que la naissance eût créé des privilèges de race et des servitudes héréditaires; que le patriotisme étroit de la cité ou du métier eût formé mille tribus jalouses, barricadées dans les chartres des municipes, des maîtrises et des jurandes. Des hommes, la diversité était descendue aux choses mêmes. Ils avaient asservi le sol à toutes les chimères de leurs distinctions juridiques; ils avaient morcelé sous mille noms divers jusqu'à la poussière où ils devaient tous rentrer un jour; et dans le sein de la terre commune où l'égalité germait avec les moissons, il y avait le sillon noble et le sillon roturier, la glèbe féodale et la glèbe du franc-alleu, le pâturage de la commune et celui du prieuré, — tous gouvernés par des droits différents et des lois contraires, dont les Parlements tenaient les fils embrouillés, et dont la

Grand'Chambre seule consacrait la tradition et le sens par ses arrêts.

C'est la Grand'Chambre qui peu à peu, à la longue, a fixé les règles sur lesquelles repose aujourd'hui l'état des hommes et des familles. C'est elle qui, en *disant le droit*, marquait les bornes de tous les pouvoirs et arrêtait toutes les tyrannies. Questions de légitimité, de bâtardise, d'hérédité féodale ou roturière, rivalités de corporations, conflits de privilèges, luttes contre la puissance paternelle, révoltes contre l'autorité conjugale, querelles d'église ou séditions de couvents, c'est vers ce centre et vers ce foyer de justice nationale qu'un courant invincible emportait toutes les affaires, tous les intérêts et toutes les souffrances de cette grande société en désordre, qui cherchait dans le droit sa règle et son guide. La Grand'Chambre et la Tournelle, — le droit de juger et le droit de punir, — n'était-ce pas presque tout le pouvoir ensemble remis aux mains des Parlements?

Mais, pour tout achever, autour d'eux, au-dessous d'eux, ils avaient une famille nombreuse, une tribu intéressée à leur gloire, en recevant les premiers rayons et les renvoyant de toutes parts. Avocats, procureurs, notaires, greffiers, huissiers, officiers de robe longue et de robe courte, commis de toute classe et de tous degrés, il y avait là un peuple actif et intelligent qui plongeait au cœur de la nation d'innombrables et fortes racines, et qui de proche en proche, par l'influence du talent, par la propagande de l'esprit de corps, par le jeu des relations privées, par les ricochets de toutes les importances secondaires et de toutes les vanités subalternes, transmettait et

prolongeait jusqu'aux derniers rangs le reflet et le respect de la grandeur parlementaire. Le Parlement était plus qu'un pouvoir, — c'était une société.

Avec la puissance qui se fait obéir, il avait l'éclat qui frappe les esprits; non point cet éclat théâtral qui n'est que la vanité des pouvoirs éphémères, mais ce prestige tranquille qui est comme la splendeur de la force. Quand la magnificence des costumes n'est qu'une fantaisie de la mode ou un déguisement somptueux, elle n'imprime pas le respect : pour qu'elle serve à la politique, il faut qu'elle représente de grands souvenirs. Par une étrange rencontre, cette assemblée, sortie du peuple, offrait dans ses cérémonies et dans ses vêtements l'antique image de la noblesse et comme l'effigie de la royauté. Les seigneurs féodaux, en laissant les légistes s'asseoir sur les bancs de leurs justices, leur avaient permis d'y ramasser la simare et le chaperon des chevaliers; et en même temps les rois, pour accréditer cette maxime, que toute justice venait du trône, avaient donné au Parlement leurs palais pour demeures; pour sièges, les fleurs de lys de France; pour insignes, le manteau d'hermine et le mortier de saint Louis.

« Le lendemain de la Saint-Martin d'hiver, dit M. de Bastard, le jour de la rentrée était annoncé par la cloche de la tour du Palais, sonnant à grande volée : le Parlement se rendait en corps, et en grand costume, à la messe du Saint-Esprit qu'on appelait aussi la messe rouge, pontificalement célébrée par un des évêques du ressort. Les avocats et les procureurs mettaient leur soutane de laine noire à grandes manches, ornées de chape-

rons à fourrure blanche. Venaient ensuite les secrétaires du roi et autres officiers de chancellerie. Puis, les huissiers du Parlement en robes bleu de ciel : le premier huissier, couvert de sa robe rouge, de son bonnet de drap d'or fourré d'hermine, orné d'une *rose de perle*. Les conseillers clercs et laïques, les gens du roi, l'archevêque de Toulouse, les évêques de Carcassonne, de Vabres et de Rieux, tous conseillers d'honneur, dans leurs habits pontificaux; les deux chevaliers d'honneur l'épée au côté, en habit de velours noir, veste d'or, chapeau à plumes blanches; les neuf présidents à mortier, vêtus de leurs épitoges d'hermine, de leurs manteaux fourrés de menu vair relevés sur le côté gauche et soutenus par trois lames d'or... Enfin, le premier président, avec son mortier de velours à trois galons d'or, et son manteau écarlate doublé d'hermine blanche rayée ou mouchetée... »

Pour avoir quelque idée du culte national dont les Parlements étaient l'objet, il faut lire le récit de ces fêtes touchantes, encore en pleine vigueur à la fin du XVIe siècle, dans lesquelles les princes et les pairs avaient coutume .

« Au mois de may, d'offrir des roses, bouquets de fleurs, chapeaux et couronnes de fleurs aux Parlements... Au jour indiqué, on mettait des jonchées par toutes les chambres Après la messe, on donnait à déjeuner aux conseillers, aux gens du roi, aux greffiers et aux huissiers. Pendant le déjeuner les *hautbois jouaient*; ils précédaient ensuite ceux qui portaient les fleurs... »

Mais c'était bien autre chose quand, à Toulouse, un premier président venait prendre possession de sa charge :

« Les bataillons volontaires de la bourgeoisie toulousaine, sous les ordres d'un capitoul, se rendaient à cheval à l'extrémité du gardiage, où une voiture à six chevaux attendait le premier président. A son arrivée, il était harangué par la députation de l'hôtel de ville : il répondait et montait dans la voiture; le cortège se mettait en marche ; à la porte de la ville, le premier président trouvait la compagnie du guet, avec quatre capitouls qui le haranguaient de nouveau. Il était ainsi reconduit jusqu'en son hôtel, où un troisième compliment lui était adressé... »

C'était beaucoup de compliments, de hautbois et de capitouls! mais qu'on se figure l'effet de ces solennités sur un peuple ardent, dont le Parlement était l'orgueil, la gloire et la superstition héréditaires.

De pareils tableaux abondent dans le livre de M. de Bastard ; mais à ces peintures brillantes je préfère ce simple récit. Le jour de la rentrée, au sortir de la messe rouge, on se rendait dans la salle du plaidoyer :

« Le premier président occupait l'angle gauche de la salle... Tous les assistants à genoux et découverts, le premier président, dans la même attitude, prenait les *Juratoires :* on appelait ainsi un tableau représentant Jésus-Christ en croix, le livre des Évangiles, ou le Missel ouvert au *Te igitur*. Il les passait au doyen des présidents à mortier, entre les mains duquel il jurait de garder et de faire garder les ordonnances. Il se relevait, se couvrait, reprenait les Juratoires des mains du président, qui prêtait serment à son tour, et ensuite les autres présidents. Après eux, les conseillers, les gens du roi, greffiers, huissiers

au Parlement juraient tous de garder les ordonnances. Et lorsque les membres du Parlement restés tous à genoux, se relevaient, le premier président ôtait son bonnet... »

Je ne sais pourquoi j'ai relu souvent cette page; il me semblait voir un de ces tableaux de Ph. de Champaigne, où de graves personnages agenouillés devant leur prie-dieu vous suivent d'un regard tranquille étendant leurs belles mains sur le missel.

Quand on a vu l'origine des Parlements, leur constitution primitive, leurs progrès, l'étendue de leur juridiction et leur popularité, il serait trop puéril de s'étonner qu'un tel pouvoir se trouve mêlé sans cesse à nos révolutions. Quand même le sentiment de son importance et l'ambition ne l'auraient pas poussé dans les aventures politiques, la force des choses, des occasions inévitables, un irrésistible destin l'y auraient jeté malgré lui. Les Parlements avaient été les auxiliaires fidèles de la royauté contre la noblesse. Plus tard, ils avaient vu à leurs pieds la duchesse de Guise faisant entendre la protestation suprême et comme les derniers tressaillements de la féodalité vaincue. Enfin, c'est vers eux que se tournait la bourgeoisie pour leur demander contre le fisc, son éternel ennemi, des arrêts et des défenses qui, au fond, étaient des actes d'autorité contre l'autorité du souverain. Ce ne sont donc pas les Parlements qui ont envahi la politique : elle allait à eux, elle les entourait, les sollicitait, les abordait de toutes parts. Mais ce n'est pas tout. Quand Dieu veut donner à un homme ou à des hommes une part de sa puissance dans le monde, il permet que pendant un temps tout profite à leur grandeur, l'ignorance et les préjugés du peuple

comme les passions et les combinaisons des politiques. Ainsi, tandis qu'une tradition confuse, trompée par une grossière ressemblance de noms, croyait entrevoir encore, dans le Parlement roturier du XVIe siècle, le Parlement des chefs de la nation, qui s'assemblait à cheval autour des rois franks, la royauté avait voulu donner à ses édits la sanction et la forme des arrêts, afin qu'ils fussent aux yeux du peuple comme les oracles mêmes de la justice. C'était une prévoyance pleine de dangers. « Suivant les formes juridiques dont le Parlement ne se départait jamais, dit Augustin Thierry, l'enregistrement de chaque loi nouvelle avait lieu par suite d'un arrêt; or, nul arrêt n'était rendu sans délibération. De ce fait résulta peu à peu le droit d'examen, de critique, d'amendement, de protestation et même de veto par le refus d'enregistrer. »

M. de Bastard, je l'ai dit, n'a pas voulu faire l'histoire politique des Parlements. Il s'est borné à en raconter les derniers épisodes pendant le cours du XVIIIe siècle, c'est-à-dire leur lutte contre les Jésuites, leur opposition aux édits de finances de 1756 — et la révolution Maupeou.

Dans ce pays prédestiné à l'unité, c'est l'honneur des classes moyennes d'avoir, avant la royauté elle-même et avec plus de fermeté qu'elle, voulu et défendu l'indépendance de la couronne. Ç'a été le premier cri des communes affranchies, dès qu'elles ont pu former un vœu public en dehors du cercle de leurs intérêts et de leurs droits municipaux. Vainement Boniface VIII avait compté sur le peuple de France pour assurer sa suprématie temporelle sur le royaume. Chez ces populations

ferventes du moyen âge, l'instinct du patriotisme naissant étouffait déjà les terreurs de la foi; et c'est sous les voûtes mêmes de Notre-Dame de Paris qu'en 1302, du sein du *commun peuple* assemblé, s'était élevée vers le trône cette énergique et simple prière : « A vous nostre sire Philippe, par la grâce de Dieu roy de France, requiert et supplie vostre peuple, que vous gardiez la souveraine franchise de votre royaume, qui est telle que vous ne recognoissiez de vostre temporel souverain en terre, fors que Dieu! » Telle fut, dès qu'il put parler, la profession de foi du tiers état. Comme les autres instincts, comme les autres croyances de la bourgeoisie, cette pensée politique était entrée de bonne heure dans les Parlements; elle y prit racine; elle devint pour eux comme une idée fixe et un point d'honneur dont ils se firent les champions avec une âpre vigilance. Les faiblesses, les défaillances des princes eux-mêmes ne firent que redoubler la rigueur de cette tutelle jalouse; et près de trois siècles après, lorsque Henri III vint présenter au Parlement de Paris une bulle d'excommunication contre l'héritier futur du trône, le Parlement répondit par de magnifiques remontrances : « Nous ne trouvons point, disait-il, par nos registres ni par toute l'antiquité, que les princes de France aient jamais été sujets de la justice du pape ni que les sujets aient pris connaissance de la religion de leurs princes[1]. » Qu'est-ce autre chose que la requête de 1302, avec l'accent plus résolu que lui donne la certitude du droit et l'autorité de la tradition?

1. Thierry, *Histoire du Tiers État.*

Cependant, au milieu du XVIe siècle, au plus fort de la tourmente religieuse, une société s'était formée, avec une vigueur d'organisation singulière et des constitutions empreintes de génie. Ce n'était pas une de ces communautés silencieuses où, dans ces temps de troubles, le découragement et la fatigue jetaient les esprits rêveurs, les cœurs mystiques et les âmes tendres : c'était une milice alerte, active, prête pour la guerre, mettant au service de la foi catholique tous les expédients de la prudence humaine, toutes les ressources d'une politique achevée, un zèle dont le but sanctifiait les excès, une audace qui comptait pour rien les dangers, et une patience qui usait les obstacles. C'est à Rome, au pied même du saint-siège, que la Société de Jésus avait planté son drapeau. C'est de là qu'elle appelait, sans distinction de patrie, des adeptes de toutes nations, et qu'elle disciplinait une armée où l'on se reconnaissait moins à l'accent de la langue natale et à l'amour de la même terre, qu'aux ardeurs de la même foi et aux signes du même symbole. La Société avait promptement grandi : à peine née, elle s'était répandue par toute l'Europe, offrant aux esprits, dans l'obéissance et dans la religion, cette image nécessaire de l'unité que ne présentaient presque nulle part des institutions incertaines, des gouvernements disputés, des cités déchirées par les partis, des royaumes livrés aux misères de la guerre et aux jeux sanglants de la politique. Je n'ai pas à tenter ici cette grande histoire des jésuites, faite tant de fois, avec des passions si diverses, et que de nos jours seulement, on a pu écrire avec sang-froid.

Aujourd'hui, les dangers sont ailleurs, la politique des

jésuites ne fait plus peur à personne; et nous pouvons admirer de grands talents et de grandes vertus sans qu'il en coûte rien à notre prudence; mais soyons justes : au XVIe siècle, après tant d'efforts et tant de luttes pour fonder une monarchie indépendante et toute française, comment la nation se serait-elle vue sans défiance envahir par une autre nation qui avait à Rome son siège, son gouvernement et sa loi; qui de Rome seule recevait des commandements toujours obéis; qui se proclamait hautement la milice du saint-siège, et qui, par la parole, par l'enseignement et par les écrits, comme par les conseils les plus secrets et les plus intimes influences, propageait sous mille formes, au milieu de nos sanglantes discordes, la thèse détestée de la suprématie temporelle du pape? — Comment la brusque franchise de nos pères aurait-elle subi sans révoltes une puissance mystérieuse qui, par ses affiliations laïques, avait dans chaque famille des témoins, près de chaque pouvoir des confidents, des yeux vigilants dans tous les conseils et des oreilles ouvertes dans tous les secrets? — Comment leur esprit prompt et droit pouvait-il se reconnaître dans cette casuistique raffinée qui semblait la gageure de la raison contre elle-même, — et dans cette morale tourmentée, compliquée de distinctions et de restrictions, de pieuses subtilités et d'embûches savantes, où la conscience éperdue trébuchait à chaque pas? « Je suis de ceux qui appellent pain ce qui est pain, et vin ce qui est vin », s'écrie Pasquier plaidant contre les jésuites, — et ce cri du bon sens était l'explosion du génie français tout entier.

A force d'aiguiser leur doctrine, les jésuites l'avaient rendue insaisissable à la raison expéditive d'un peuple impatient, qui trouvait bien plus court de la calomnier que de la comprendre; à force de couvrir leur politique, ils l'avaient rendue suspecte de tous les méfaits, et la Société, jeune encore, eut au moins cet affreux malheur de voir son nom mêlé juridiquement aux noms exécrés de Chatel et de Ravaillac. Plus tard, elle eut cette disgrâce, que son ascendant politique marque justement, dans le règne de Louis XIV, la date de la décadence et des revers. Que la révocation de l'édit de Nantes ait été un coup d'État ou un cas de conscience, il est juste que la mémoire du père La Chaize demeure attachée à ce souvenir, comme le nom du père Letellier aux rigueurs du despotisme ombrageux dans lequel s'éteignit la vieillesse du grand roi. Les jésuites n'avaient pas fait alors tout le mal, mais ils y avaient eu la main, et, dans les mauvais jours, la douleur publique a besoin de trouver des hommes sur lesquels elle puisse faire tomber, sans trop d'injustice, une part des torts de la fortune.

C'est dans la bourgeoisie surtout et dans les Parlements que cette impopularité des jésuites avait son siège et comme son foyer; mais là, l'antipathie nationale se compliquait de tout ce que l'esprit de parti, l'esprit de corps et l'esprit de secte peuvent donner d'amertume à des ressentiments longtemps contenus. Le nom de Port-Royal a porté malheur aux jésuites. C'est au seuil de cette retraite éloquente qu'ils avaient rencontré Pascal. Plus tard, ils eurent beau détruire la maison fatale et faire passer la charrue sur ses décombres; c'est des pierres et des ronces

de cette solitude qu'est sorti le cri vengeur, signal de leur ruine. Aujourd'hui que de toutes parts on parle si bien du XVIIe siècle, on connaît les liens de parenté, les amitiés graves et tendres, les affinités religieuses, le commerce philosophique, les correspondances littéraires, toutes les conformités de goût, d'intelligence et de foi qui attachaient aux solitaires de Port-Royal la plupart des familles parlementaires et de la haute bourgeoisie de Paris. Quand vint l'heure des épreuves, et que de la plus vaine des querelles théologiques sortit la plus mesquine et la plus maladroite des persécutions; quand, à l'instigation des jésuites, en haine de Jansénius, de la grâce efficace et de la prédestination gratuite des saints, les bâtiments de Port-Royal des Champs furent rasés, ses religieuses chassées et ses sépultures dispersées, le Parlement, réduit à l'impuissance par une longue habitude d'obéir, dut ajourner sa colère. Mais dès que la mort de Louis XIV lui eut rendu le pouvoir du même coup que la liberté, il commença contre la Société une longue guerre où, malgré d'immenses fautes, d'inexprimables ridicules et des coups de justice extravagants, il eut quelquefois de son côté la raison, et presque toujours l'opinion. Qui ne sait l'effroyable confusion que jeta en France, pendant cinquante ans, la constitution *Unigenitus*? Dans l'histoire des folies humaines, celle-là est une des plus surprenantes et des plus lamentables. Mais, après tout, les questions religieuses ont pour l'homme un si pressant intérêt et une si terrible grandeur, que tout ce qui emprunte leur nom remue jusque dans leurs fondements les sociétés qui se vantent le plus de leur indifférence. Pour avoir le côté plaisant et

la comédie de cette époque, il faut lire les pages où Voltaire raconte les miracles du diacre Pâris et les convulsions de l'église Saint-Médard, les mandements de Mgr de Baumont brûlés par le Parlement, les arrêts du Parlement cassés par le Grand Conseil, la Sorbonne décrétée, la Grand'Chambre exilée, les sacrements administrés par autorité de justice, les prônes du curé Boutord « qui voulait tremper ses mains dans le sang d'un président à mortier », et l'aventure de sœur Perpétue qui s'entêtait à communier malgré son évêque; — mais, pour connaître le fond sérieux et politique de ces événements, il faut lire les chapitres où, avec une patience et un discernement remarquables, M. de Bastard a réuni les documents les plus curieux de cette histoire.

Cependant, à la longue, cette folie finit par effrayer tous les gens sensés. On voyait que dans ce conflit de tous les pouvoirs, les ressorts de l'État se fatiguaient et fléchissaient; que, dans cette universelle confusion, les idées de règle et d'autorité s'embrouillaient dans tous les esprits. Comme il arrive toujours dans les disputes violentes quand elles durent, on donna tort à tout le monde, et les deux partis se firent également mépriser : mais le Parlement était soutenu par tout son passé, par des souvenirs populaires et par des préjugés chers au pays, tandis que ses adversaires ne trouvaient d'appui solide nulle part. Attaqués à outrance par l'opinion qui les détestait, et par l'esprit philosophique qui trouvait son compte à leur ruine, les jésuites étaient mal défendus par la cour qui les craignait sans les aimer. Leur jour était venu : il ne manquait plus à leur malheur que ce petit accident

infaillible qui se rencontre toujours sous les pas de ceux qui doivent tomber; il ne se fit pas attendre. Il y a des heures où l'on ne peut même plus avoir de l'esprit et du bon sens impunément. Un mot piquant et juste du père Sacy alluma chez Mme de Pompadour une haine de femme.

« Une intrigue de cour prépara la chute des jésuites, dit M. de Bastard,un scandale public l'acheva : l'éclat de la banqueroute du père Lavalette, spéculateur à la Martinique, la faute que fit son général de l'abandonner à la Justice, l'arrêt de la Grand'Chambre du Parlement de Paris du 8 mai 1761, qui déclara tous les jésuites solidaires et les condamna à payer 1 502 266 livres de lettres de change, et 50 000 livres de dommages-intérêts ; la production publique et le dépôt au greffe de leurs règles et de leur constitution, jusque-là dérobées à la connaissance du vulgaire, tel fut le commencement de la catastrophe. »

Le Parlement de Paris avait donné l'exemple : tous les autres Parlements le suivirent. Partout la faveur publique changeait en héros les magistrats chargés des poursuites, et l'on sait de quelle popularité surfaite furent entourés les noms de Joly de Fleury, Chauvelin, Montclar et Lachalotais.

Le Parlement de Toulouse, lui aussi, eut son procès de Jésuites, plus orageux et plus long que tous les autres. Là, le catholicisme fervent du Midi se heurtait aux vieilles rancunes des guerres de religion et aux souvenirs plus récents des dragonnades. Les familles se partagèrent, le Parlement se divisa, un violent conflit souleva une partie des chambres contre le premier Président François de

Bastard. Les mille incidents de cette lutte intestine sont racontés dans le livre dont je parle avec une érudition de détails facile à comprendre, avec une impartialité méritoire, mais aussi avec cette ardeur héréditaire et cet accent de famille qui prêtent à des événements d'il y a cent ans l'intérêt et le mouvement de la vie. A Toulouse comme ailleurs, la passion et la politique l'emportèrent sur l'exacte justice, et, le 26 février 1763, malgré les adjurations prophétiques du premier Président, le Parlement rendit un arrêt solennel qui proscrivait de son ressort la Société de Jésus. Là comme ailleurs, « la joie, dit Voltaire, fut aussi universelle que la haine. Les jésuites étaient regardés comme fort habiles, fort riches, heureux dans toutes leurs entreprises, et ennemis de la nation. Ils n'étaient rien de tout cela; mais ils avaient violemment abusé de leur crédit quand ils en avaient eu. On se souvenait de leurs persécutions, et eux-mêmes avouèrent que le public les lapidait avec les pierres de Port-Royal, qu'ils avaient détruit sous Louis XIV.... »

La guerre contre les jésuites n'était pas alors la seule affaire du Parlement : il soutenait contre le trône lui-même une lutte qui ne devait plus finir qu'avec la monarchie; lutte insensée mais inévitable, que la fortune de Louis XIV avait ajournée pendant soixante ans, mais que le temps devait faire sûrement renaître. Il est triste de commencer au XVIIIe siècle l'histoire politique du Parlement : c'est l'histoire de la vieillesse et des fautes. Dans les pouvoirs comme chez les hommes qui ont longtemps vécu, les qualités, les défauts, les vertus même, tout change, s'altère et s'amoindrit : l'ardeur, la constance et

l'orgueil deviennent impatience, entêtement et vanité; le courage, quand il survit, paraît souvent hors de saison, et les œuvres de la force font place aux avortements de la violence. Tel fut le sort du Parlement après la mort de Louis XIV. « Le Régent, qui avait voulu se rendre agréable au peuple, avait semblé d'abord respecter cette image de la liberté publique, et, comme s'il avait pensé à relever de terre le temple et l'idole, il avait voulu qu'on les regardât comme l'appui de la monarchie et le fondement de toute autorité légitime[1]. » Mais aussitôt qu'il put s'en passer, le régent trouva bien gênant ce pouvoir, dont le silence était devenu pour la cour une habitude commode. Le privilège dont le Parlement se montrait le plus jaloux était justement le plus importun à ceux qui gouvernent : sorti du peuple, il se considérait, par droit de naissance, comme le gardien de l'épargne publique, le surveillant des finances et le censeur naturel de l'impôt. Il faut avouer que ce rôle lui avait été rarement contesté, et que si les souverains avaient souvent brisé ses résistances, ils n'avaient presque jamais récusé son droit d'examen et de contrôle.

Quand Law fut arrivé au comble de la faveur, on sait quel fut le premier écueil de sa fortune. Ni les menaces ni les rigueurs, ni l'engouement public ne purent désarmer l'opposition prévoyante de Parlement de Paris : il remonta jusqu'à Pontoise le courant de Mississipi; et quand il partit pour ce grand exil, on le regarda s'éloigner avec dédain. Mais bientôt la catastrophe du *système*, en prê-

1. Montesquieu, *Lettres persanes*.

tant à sa résistance un air prophétique, réveilla pour un temps sa popularité et sembla retremper la tradition de son antique sagesse.

Cependant la pénurie des finances allait croissant; les désordres de la cour, le gaspillage capricieux des favorites, les passions du souverain, rajeunies par des inconstances ruineuses, augmentaient le mal sans mesure. De longues guerres y mirent le comble. Il fallut de l'argent pour payer la gloire de Fontenoi comme la honte de Rosbach; des édits onéreux et nécessaires imposèrent à la nation les derniers sacrifices. Les Parlements coalisés marchandèrent d'abord, puis refusèrent l'enregistrement. Il n'y avait plus là, pour leur forcer la main, la bonhomie tranchante et délibérée de Henri IV ou l'orgueil cavalier de Louis XIV adolescent. La cour avait d'ailleurs trop besoin de popularité pour casser brutalement un pouvoir encore populaire. Elle chercha dans les formes anciennes les moyens de réduire cette magistrature formaliste; alors tout empira, et sans éviter la violence, on perdit le profit qu'elle donne souvent. La lutte se prolongea pendant sept ans. Le Parlement de Toulouse ,qui s'y était jeté l'un des premiers, se distingua par la ténacité de sa résistance.

Il faut lire tout entière, dans le livre de M. Bastard, l'histoire de cette révolution de province. C'est un tableau plein d'intérêt, d'émotion et d'enseignements : d'un côté le duc de Fitz-James, gouverneur du Languedoc, envoyé par le roi pour imposer l'enregistrement, *de son expresse volonté*; de l'autre, le Parlement sur le pied de guerre,

décidé à ne rien entendre; et, entre les deux partis, le premier Président François de Bastard jouant le rôle sacrifié de conciliateur, inclinant vers la cour par sagesse, ramené vers le Parlement par le point d'honneur de sa charge, suspect aux uns, haï des autres, ayant l'âme trop haute pour se tirer d'affaire par une désertion, et forcé d'attendre sur son siège le sort inévitable que les révolutions réservent aux modérés et aux sages. Chacun combattit avec ses armes : le gouverneur avec la force, le Parlement avec la forme; le duc Fitz-James en dictant l'édit au greffier dans la solitude de la Grand' Chambre, en mettant les conseillers aux arrêts et en faisant de leurs sièges fleurdelysés un lit de camp pour les lieutenants de *royal vaisseau*; le Parlement en se retirant du Palais, en délibérant en secret des arrêts souverains, en faisant pendant la nuit des défenses de lever l'impôt, en décrétant le duc de prise de corps, et en expédiant, pour exécuter cette sentence impuissante, ses huissiers malencontreux, qui vinrent heurter leurs robes noires et leur plumitif effarouché contre les mousquetons du gouverneur. C'est le signe assuré des révolutions, lorsque, dans un conflit des pouvoirs publics, chaque parti paraît à peu près dans son droit, et que, comme l'a dit un homme de notre temps, on peut se demander vraiment « où est le devoir ». C'est un peu ce qui se passait alors à Toulouse; mais, au fond, on sent bien que le Parlement manquait à la fois de sagesse, de patriotisme et de politique. L'égoïsme parlementaire avait remplacé l'amour du pays, et, dans toutes ces levées de mortiers, il s'agissait bien plus de l'orgueil d'un corps que de l'intérêt du peuple.

Ce n'étaient plus ces grands souffles d'indépendance qu'on voit passer sur les vieux Parlements bourgeois de nos guerres civiles; ce n'étaient que des bouffées de vanité folle qui gonflaient les robes factieuses de la *cohue des Enquêtes*.

Mais ce qui rendait surtout cette lutte redoutable, c'est qu'elle était concertée. D'un bout à l'autre du royaume, les Parlements s'envoyaient des adresses de condoléance, des félicitations séditieuses et des encouragements à persévérer. Dans leur langage nouveau, chacun d'eux formait *une classe* d'une grande confédération solidaire; et c'est là que, pour la première fois, on vit paraître ces grands mots d'*unité*, d'*indivisibilité* que la Révolution allait reprendre bientôt pour son compte. Cette étonnante anarchie devait cesser. La Cour crut les Parlements assez décrédités par les scandales de leur résistance pour qu'elle pût sans crainte les briser. Un homme hardi se chargea de cet immense coup de main, et la révolution Maupeou commença. Le Parlement de Paris fut le premier frappé. Supprimé en janvier 1770 et remplacé provisoirement par une commission du Conseil d'État, il fut constitué trois mois après sur des bases nouvelles. Les Parlements de province furent à leur tour détruits et transformés, sans que nulle part l'opinion parût s'émouvoir. Ces querelles bruyantes, d'où n'était sorti pour la nation aucun allégement, ne leur avaient laissé que du mépris; et, n'attendant plus rien de personne, ce peuple moqueur se mit à rire de tout le monde. Tout y prêtait : la rage des parlementaires congédiés, qui ne voulaient rien oublier; la gaucherie des nouveaux venus auxquels il fallait tout

apprendre, — et l'égalité d'âme de quelques anciens magistrats qui, disparus un moment dans le commun naufrage, se retrouvaient assis dans les nouveaux conseils, avec cette égoïste sérénité des hommes qui ont vieilli dans les emplois. Alors éclata en pamphlets, en vaudevilles et en chansons, cette furie de gaîté qui marque en France tous les grands malheurs; mais les ennemis de la réforme furent les plus nombreux et les plus bruyants. Les salons, les ruelles et les carrefours retentirent de refrains qui ne sont guère plus spirituels ni moins atroces que les chansons de la Ligue, les mazarinades et la carmagnole, et dans lesquelles on demandait *la tête du chancelier* sur tous les airs à boire de la saison. Telle est notre ignorance qu'aujourd'hui encore c'est par ces vaudevilles monstrueux que nous pensons connaître cette histoire et que nous prétendons la juger. Mais M. de Bastard forcera tous les esprits sincères à y regarder de plus près. Dans des pages convaincues et courageuses, avec un esprit libre de préjugés, il se déclare le défenseur du chancelier qui, après tout, a jeté les fondements de l'organisation judiciaire actuelle de la France.

« Ce qui lui manqua, dit-il, ce fut d'avoir eu pour collègues des hommes que la France estimât, unis entre eux et se respectant eux-mêmes; de n'avoir pu lutter contre les intrigues de la cour qu'en se rapprochant de Mme du Barry dont il était réduit à se rendre le familier; de n'avoir pu séparer ses plans de réforme des édits enfantés par l'abbé Terray; et plus encore, de n'avoir pu réunir la famille royale qui entraîna le jeune monarque à détruire l'œuvre par laquelle son aïeul avait terminé sa carrière.

Sans cet acte d'inqualifiable faiblesse, la réforme du chancelier aurait réussi, et sa mémoire aurait été vengée des injures qu'on lui prodigua pendant sa vie.... »

Mais déjà, parmi ses contemporains, le chancelier avait trouvé des partisans qui pouvaient lui faire prendre en patience bien des chansons; c'étaient Voltaire et Turgot. Aujourd'hui que toutes ces passions sont mortes et que l'histoire fait taire les pamphlets, sans dire avec Voltaire que Maupeou fut « un autre Lhospital », il est permis d'assurer que c'était un esprit pénétrant et juste, avec beaucoup de résolution et de sang-froid.

Les Parlements Meaupou durèrent quatre ans, sans que la nation parût les prendre bien au sérieux. Le premier acte politique de Louis XVI fut de les supprimer, au moment où l'habitude et la nécessité allaient peut-être les affermir. On sait quel fut le court réveil des Parlements. Rétablis dans leur apparat, mais non dans leur prestige, ils subirent le vertige commun qui poussait tout vers l'abîme : toutes les révoltes rencontrèrent en eux des complices, toutes les réformes des ennemis. Suspendus par le roi, la Révolution les trouva en vacances : « Qu'ils y restent, dit Mirabeau, pour n'en plus sortir. Il n'y aura pas de rentrée, et il passeront de l'agonie à la mort »..... Telle fut la courte sentence des Parlements : un décret de l'Assemblée nationale fit le reste.

Mais leur mort, du moins, fut digne d'eux. En 1794, une protestation du Parlement de Paris, découverte chez le président de Rosambo, excita la fureur de Fouquier-Tinville. Le 1er floréal an II, le jour de Pâques, dans notre vieux Palais de Justice, dans la Chambre de Saint-Louis,

où le Tribunal révolutionnaire siégeait, comparurent vingt-cinq accusés, dix-sept membres du Parlement de Paris, six du Parlement de Toulouse. La protestation fut le prétexte de ce sanglant procès :

« En entendant la lecture de cet écrit qui contenait la condamnation de ses malheureux collègues, le président de Rosambo, se tournant de leur côté, leur demanda pardon de les avoir nommés : « Je vous rends grâce, « monsieur, lui répondit M. de Saron, *et je vous remercie « de la confiance dont vous m'avez honoré et que je me « serais efforcé de mériter en ne cessant de vous prendre « pour guide* ». Tous les accusés adhérèrent à cette parole sublime, et pour toute réponse, quand on demanda au premier d'entre eux ce qu'il voulait faire de la protestation : « *La remettre avant de mourir au plus ancien con- « seiller de la Chambre* ». Et tous ajoutèrent cette phrase si connue dans les délibérations parlementaires : « *Et moi « de même. — Et moi de même* », aussi simplement qu'ils l'auraient fait sur le banc de la Grand'Chambre.... »

Tous furent exécutés le lendemain. Ce fut la première *fournée* des parlementaires. Bien d'autres suivirent celle-là. « J'ai vu, dit un témoin, quarante-cinq magistrats du Parlement de Paris et trente-trois du Parlement de Toulouse aller à la mort du même air qu'ils marchaient autrefois dans les cérémonies publiques. »

Ainsi tombèrent les Parlements de France : que d'autres comptent leurs fautes, je ne me souviens en ce moment que de leur grandeur.

Si j'ai su donner quelque idée du livre de M. de Bas-

tard, on peut voir que les recherches, les documents, les détails, les récits émouvants et les anecdotes curieuses y sont jetés à pleines mains. Dans cette profusion généreuse, l'ordre, la méthode et les vues d'ensemble manquent souvent; l'intérêt et le mouvement presque jamais. L'auteur a, sur tout ce qu'il raconte des idées nettes et fermes, qu'il présente de front et dont la discussion mènerait loin. A vingt endroits, j'ai meurtri les marges de coups de crayons impatients; mais il est trop tard pour disputer. Il y a seulement un trait général que je voudrais signaler, et que je ne saurai peut-être pas faire comprendre : Les races de magistrature ont, comme les races de guerre, des vertus, des défauts, des traditions et des préjugés qui courent d'âge en âge avec leur sang et qui les font partout reconnaître : M. de Bastard a l'accent parlementaire; il ne s'en défend pas, et il parle avec quelque affectation peut-être la vieille langue maternelle. J'ai dit que l'histoire du Parlement de Toulouse était pour lui une histoire de famille : beaucoup de gens prétendent qu'il s'en est trop souvenu, que son livre est trop hanté par les fantômes de ses pères, et que c'est comme un de ces vieux châteaux où *il revient* des aïeux. Rien n'est plus doux que de mêler aux travaux de l'esprit le culte secret, les passions et même les chimères de son cœur; mais ce grand charme a ses dangers. Le lecteur est ombrageux et il veut qu'ont soit tout à lui : peu lui importent les ancêtres; ces ombres domestiques l'importunent, et leur gloire même l'inquiète. Il craint qu'en racontant les aventures publiques où ont figuré tant d'aïeux, la piété filiale de leur descendant ne s'attarde dans ces

reconnaissances illustres, et que l'épopée de la famille ne fasse quelque tort à l'histoire du Parlement.... Mais voilà que je fais comme le lecteur! Heureux, après tout, les écrivains qui peuvent s'attirer de si futiles querelles! Heureux ceux qui, par le talent et par le cœur, peuvent faire revivre ce qui n'est plus, retrouver dans le passé de chers souvenirs, et consacrer à des mémoires bien-aimées des ouvrages durables et dignes d'elles!

Avril 1858.

LE

DROIT NOBILIAIRE FRANÇAIS[1]

Il manque à notre littérature politique un livre utile, dont M. Levesque a fait un chapitre, et que, mieux que personne, il saurait écrire. C'est l'histoire des malentendus sans nombre qu'ont laissés dans nos mœurs, dans notre langue et dans nos lois, les aventures changeantes de notre pays. Cet ouvrage nouveau pourrait s'appeler « le livre des équivoques », et *le Droit nobiliaire français au XIXe siècle* y trouverait naturellement sa place.

Pourquoi ne pas le dire? Notre histoire tout entière est traversée par une tradition obstinée qui, même de nos jours, pèse encore sur beaucoup d'esprits. C'est la légende de deux races d'hommes différentes, vivant sans se mêler sur le même sol : l'une libre et guerrière, continuant sur la Gaule conquise la domination des Romains; l'autre esclave et fille d'esclaves, née sur la terre, et pour la terre, s'élevant peu à peu, au sein des Communes affranchies,

1. *Le droit nobiliaire français au XIXe siècle*, par Alfred Levesque; avocat à la Cour impériale de Paris, 1 vol. in-8, chez Henri Plon.

jusqu'à ces arts serviles que dédaignait la main de ses maîtres, mais gardant toujours, à travers le temps, la marque et la tache de sa naissance. On a beau s'en distraire ou s'en défendre, s'il y a chez nous une noblesse, c'est dans cette vieille tradition mêlée de vérités et d'erreurs qu'il faut chercher son origine.

La puissance du noble s'appuyait sur deux bases solides : le titre, c'est-à-dire le signe du commandement; la terre, c'est-à-dire le prix de la conquête. Le titre attaché au domaine; le service militaire rivé au fief : la noblesse, d'abord, est là tout entière. C'était en eux seuls, dans leurs chartes de famille, dans leurs livres terriers et dans le témoignage de leurs antiquités domestiques que les nobles puisaient le sentiment et l'orgueil de leur indépendante grandeur.

Mais, à la longue, cette notion primitive de la noblesse se complique et s'obscurcit. Le temps éteint peu à peu ces souvenirs lointains. La bourgeoisie, à mesure qu'elle s'élève et qu'elle s'éclaire, combat plus vivement la tradition de la conquête, le préjugé du sang germain, ces vieilles fables mérovingiennes qui humilient son passé. Enfin, la royauté s'efforce d'énerver, en lui faisant perdre la mémoire ou l'illusion de son origine, cette féodalité gênante dont l'hommage ne rassure plus sa politique et ne suffit plus à sa fortune.

La langue, par une connivence nécessaire, devient la complice de la politique et des mœurs. Dès le XVIe siècle, la noblesse n'est plus seulement l'état civil, la façon d'être de l'homme qui tient de sa race et de sa terre ses droits et son pouvoir. C'est une illustration mêlée qui, sans

doute, emprunte encore au temps quelque chose de son prestige, mais dont le roi est l'arbitre et le dispensateur, qu'il fait commencer où il veut, dont il mesure à son gré l'importance, et à laquelle, sous son bon plaisir, quels que soient leur aïeux, tous ses sujets peuvent prétendre. Les titres nobiliaires sont dans ses mains comme une monnaie d'État qui paie, suivant le temps, les services utiles au pays ou les complaisances agréables au prince.

Ce n'est pas tout. Nobles anciens ou nouveaux, l'exemption de l'impôt était leur commun privilège; et de toutes les façons de se distinguer du vulgaire, celle-là, sans doute, était la plus utile et la plus sûre. Mais pour l'obtenir il fallait payer finance. Il fallait acquitter d'avance, d'un seul coup, la rançon de ces subsides auxquels on allait se soustraire avec toute sa race. Et comme la prévoyance n'a pas toujours été une vertu royale dans ce pays; comme les besoins ou les caprices de l'heure présente l'emportaient souvent sur les visées de l'avenir, souvent, sous la main d'un prince à court d'argent, la noblesse devenait un expédient de finance et la providence banale du fisc aux abois. « C'était, dit M. Levesque, un moyen si commode de battre monnaie, que le pouvoir imposait quelquefois la noblesse à des riches qui s'en défendaient vainement. »

Échanger l'impôt contre une taxe une fois payée, troquer cette grosse rente comme un mince capital, c'était, pour l'État, manger son blé en herbe, et les économistes de nos jours y trouveraient beaucoup à reprendre. Mais la dynastie besogneuse des Valois n'y regardait pas de si près. D'ailleurs, il se rencontrait des princes mieux avisés

qui, après avoir conféré la noblesse pour toucher la taxe, la révoquaient plus tard, pour ne pas faire tort de l'impôt à leurs successeurs. C'était un moyen comme un autre de tenir les budgets en équilibre.

Ainsi faussée de toutes mains et menacée de toutes parts, la noblesse, dès cette époque, n'était plus que l'ombre d'elle-même. Mais, trahis par la royauté, débordés par la bourgeoisie, envahis par des alliances suspectes, et sentant avec effroi couler jusque dans leurs veines des torrents de vile roture, les vrais nobles, de sang et de race, luttent pied à pied contre la foule qui les assiège. Ils se comptent, se serrent et se défendent entre eux; ils multiplient autour d'eux les barrières.

Tandis que leur prodigieux mépris tient à distance la cohue des gentillâtres et des anoblis, ils prennent le temps seul à témoin de l'antiquité de leur origine. Renfermés dans leurs chartes, dans leurs généalogies et dans le mystère de leurs impénétrables blasons, ils s'efforcent d'enfoncer plus avant dans l'histoire les fondements de leurs maisons et les racines de leur lignage. Et ainsi, au sein de cette multitude confuse qui se décore d'un même nom, l'on voit se former des classes et des castes différentes, plus séparées entre elles par leurs rivalités et par leurs dédains, qu'elles ne le sont du reste de la nation par leurs privilèges.

Mais les nobles n'étaient pas de force à débrouiller seuls ce chaos. Il y fallait des esprits plus déliés que les leurs et des mains plus habiles. Là, comme ailleurs, les légistes se mirent à l'œuvre et tentèrent de fonder sur ce terrain mouvant la règle, l'ordre et le droit. Ils portèrent

dans cette entreprise, sinon des vues hardies et profondes, du moins leurs méthodes pénétrantes et leur merveilleuse clarté. Au lieu de demander compte à la noblesse de son origine et de ses privilèges, ils réunirent de toutes pièces les traditions, les usages, les règlements confus qui les consacraient. De leurs travaux naquit une science étroite et ardue qui prit son rang au niveau de la science véritable; un *droit* de vanités et de privilèges qui eut ses docteurs, ses scholiastes et ses juges. Dans les *librairies* des couvents et des écoles, les formidables in-folios du droit nobiliaire vinrent se ranger à côté des monuments immortels des vieilles lois romaines et de leurs grands commentateurs. C'est des mains de la roture que sortit la législation de la noblesse.

Si l'on veut se faire une idée de l'étonnante anarchie qui, malgré tant d'efforts, régnait dans cette science confuse, il faut lire le chapitre où M. Levesque essaye d'éclaircir et de discipliner ces ténèbres. Noblesse de race, noblesse d'inféodation, noblesse par lettres..., il en décrit patiemment dix espèces; et, avec la candeur charmante d'un savant, il s'excuse de ne pouvoir, en conscience, en trouver davantage. « Laroque, dit-il, a été jusqu'à vingt. » Y compris, sans doute, la noblesse utérine, celle de la maison de Sottenville où, comme chacun sait, le ventre anoblit....

Aux plus belles époques des lettres et de l'esprit français, dans la seconde moitié du XVIe siècle et pendant le XVIIe siècle tout entier, les philosophes, les moralistes, les poètes, les penseurs, passent, eux aussi, devant cette grande institution de la noblesse, sans paraître touchés de

l'iniquité sociale qu'elle couvre de son nom. Ils semblent avoir oublié ou n'avoir jamais connu les fabliaux vengeurs que, pendant le moyen âge, l'oppression féodale arrachait à la haine du peuple. Ils voient bien l'abus qu'un noble peut faire de sa puissance, ou le ridicule que son orgueil lui peut donner; mais la noblesse elle-même, l'inégalité politique et civile qu'elle consacre, ce système d'exceptions, d'exemptions et de privilèges fondés sur les droits chimériques du sang ou sur la faveur du prince, à peine les plus hardis y touchent-ils d'une main timide.

Ils se bornent à faire dans les mœurs ce que les juristes ont fait dans les lois, c'est-à-dire à écarter des rangs de la noblesse les parasites et les intrus. C'est à peine si dans quelques passages ambigus de Montaigne, dans quelques-unes des inventions prodigieuses de Rabelais, ou, très loin de là, dans certaines profondeurs de Pascal, on trouve quelque allusion voilée à l'idée même ou au préjugé politique de la noblesse. Mais quant aux écrivains du grand siècle, ces pénétrants et clairs génies ne paraissent même pas y songer. Molière fait la police bien plus que la satire du monde nobiliaire; il rend ridicules ses marquis, comme il fait Tartuffe odieux, parce que si l'un compromet le ciel, les autres discréditent la cour. Georges Dandin, M. Jourdain, M. de Sottenville, M. de la Souche ne sont pas des nobles ridicules; ce sont de sots bourgeois et de faux nobles, qui veulent jouer au grand seigneur, et dont le juste châtiment donne aux roturiers du parterre la comédie de la roture.

Boileau adresse au marquis de Dangeau une amplifica-

tion formidable sur « la postérité d'Alfane et de Bayard ». Mais, dès les premiers vers, il prend ses sûretés :

La noblesse, Dangeau, n'est pas une chimère,
Quand, sous l'étroite loi d'une vertu sévère,
Un homme issu d'un sang *fécond en demi-dieux*
Sait suivre, comme toi, les pas de ses aïeux!

Les demi-dieux faisaient passer bien des choses, même d'assez mauvais vers, et l'aimable Dangeau put lire, au jeu du roi, ce lourd badinage, sans que les hardiesses symétriques du poète et les transports de « sa muse en fureur » lui aient fait perdre un quartier de sa pension.

La Bruyère, ce spectateur taciturne des vanités de son temps, raille durement les *Sannions* et les *Crispins*; il s'amuse à les entendre vanter « leurs arbres généalogiques, leurs écussons chargés de seize quartiers, leurs châteaux à tourelles, à créneaux, à mâchicoulis », dire en toute rencontre : « ma race, ma branche, mon nom et mes armes ». Sa haine contre les parvenus, « qui n'ont point de grands-pères et qui ensevelissent leurs noms sous un meilleur », n'a d'égale que le mépris de Saint-Simon pour « ces champignons de fortune » qui poussent dans une nuit à la cour. Mais La Bruyère est plein de respect pour la vraie noblesse, et s'il maltraite les Crispins et les Sannions, c'est pour mettre à l'abri de leurs entreprises insolentes « les princes lorrains, les Rohans, les Chatillons, les Foix et les Montmorencys »...

Je ne vois même pas que ce petit cercle *d'esprits chimériques*[1] qui, vers le déclin du grand roi, s'était groupé

1. Louis XIV désignait ainsi Fénelon.

autour du duc de Bourgogne, ait conçu le moindre doute sur l'origine et sur les droits de la noblesse. On sait que le duc de Beauvilliers était l'ami, le confident politique de Saint-Simon, c'est tout dire. Et quant à Fénelon : « Mettez au premier rang, dit Mentor, ceux qui ont une noblesse plus ancienne et plus éclatante. Ceux qui auront le mérite et l'autorité des emplois seront assez contents de se voir après ces anciennes et illustres familles. La distinction la moins exposée à l'envie est celle qui vient d'une longue suite d'aïeux ».... Et pour donner plus de poids à ces conseils innocents, Fénelon les met dans la bouche de Minerve elle-même! Voilà ce que c'était qu'un coup d'État dans le royaume d'Idoménée!

On le voit, ce qui inquiète ou irrite tous ces beaux génies, ce n'est pas du tout la noblesse, c'est la contrefaçon et la singerie de la noblesse. Mais pour eux le vrai noble, qui vient de haut et de loin, qui fait ses preuves et justifie ses quartiers, semble toujours un être à part, dont la supériorité ne se discute pas plus que ses privilèges, et reste, comme eux, au rang des maximes d'État et des lois de nature.

Il faut aller bien avant dans le XVIIIe siècle, par delà Montesquieu et Voltaire, pour voir éclater, enfin, une révolte sérieuse contre ces vieilles croyances.

J'ai dit qu'à travers toutes les vicissitudes de l'histoire et toutes les équivoques de la politique, la tradition de la différence des races était le fond même du droit nobiliaire. Dans les premiers temps de la Régence, presque au même moment, avec les mêmes passions, avec des talents de même race, dans des travaux ignorés de leur vivant et dont

la postérité devait avoir la surprise, deux nobles écrivaient, séparément et, je crois, sans se connaître, les confessions de la noblesse. Par leur sincérité dangereuse, ces deux enfants terribles de la féodalité allaient réveiller, après tant de siècles, le redoutable problème de nos origines. Tandis que, au jour le jour, dans ses mémoires merveilleux, le duc de Saint-Simon prodiguait ses invectives de génie à la vile et servile roture, à ces traitants et à ces marchands *bombardés nobles* de la veille, le comte de Boulainvilliers faisait de la théorie des deux races la base même de ses études historiques, et lançait à la fois contre le peuple et contre la royauté ses paradoxes hautains :

« Depuis six cents ans, dit-il, les *roturiers esclaves*, d'abord affranchis, puis anoblis par les rois, ont usurpé les emplois et les dignités de l'État, tandis que la noblesse, *héritière des privilèges de la conquête*, les perdait un à un, et allait se dégradant de siècle en siècle. »

Plus tard, Dubos, Mably, Mlle de Lézardière, débattirent ce système altier en tâchant de l'accommoder aux goûts et aux passions de la bourgeoisie. Mais au seuil de la Révolution, Sieyès le releva comme un défi, et l'on connaît la réponse qu'il a faite au nom du tiers état insurgé :

« En vérité, si l'on tient à distinguer naissance et naissance, celle qu'on tire des Gaulois et des Romains vaut au moins autant que celle qui viendrait des Sicambres, des Welches et autres sauvages sortis des marais de l'ancienne Germanie. — Oui, dira-t-on, mais la conquête a dérangé tous les rapports, et la noblesse a passé du côté des conquérants. — Eh bien ! il faut la faire repasser de

l'autre côté. Le tiers redeviendra noble en devenant conquérant à son tour!... »

Voilà désormais la question nettement posée des deux côtés. On sait comment l'Assemblée constituante la trancha. Noblesse, titres, privilèges, d'un seul coup elle abattit le vieil arbre tout entier. Bientôt après, les excès de la Révolution, j'ose dire ses crimes, et les héroïques infortunes de la noblesse française vinrent donner à celle-ci, dans le monde entier, le prestige d'une tragique popularité. Mais sa chute ne laissa dans le cœur de la nation qu'un souvenir douloureux et religieux ; ce fut une légende de plus qui prit sa place, après tant d'autres, parmi les aventures lugubres de notre histoire; et, sauf quelques rêveurs, nul ne songeait que, sur ce sol durement nivelé, pût jamais reparaître aucun vestige de cette antique institution, ainsi coupée dans ses racines. On se trompait. Dix années à peine s'écoulèrent entre le vote qui fit tomber les titres nobiliaires et le décret impérial qui les fit renaître.

Lorsque Napoléon voulut « entourer son trône de l'éclat qui convenait à sa dignité », il ne demanda pas à sont génie une invention politique nouvelle. Il crut n'avoir qu'à reprendre, en les rajeunissant un peu, les décors brillants dont l'ancienne monarchie avait rehaussé sa splendeur. Dans la hiérarchie pompeuse qui semblait être, à ses yeux, l'idéal de la Société moderne, la pensée d'une classe supérieure de sujets s'étageant symétriquement sur les marches du trône, entre le souverain et le peuple, devait avoir naturellement sa place. Il est permis de croire que ce grand esprit méthodique envisa-

geait avec complaisance l'auréole régulière de ducs, de comtes et de barons, dont les rayons reflétaient jadis, à distance, l'astre solitaire du grand roi.

Il y avait là un entourage qui flattait sa toute-puissance; et dans la pensée de ce conquérant, pleine des images et des fêtes de la guerre, la noblesse relevée figurait assez bien l'état-major de la couronne. « Il n'est pas vrai, dit M. Levesque, que Napoléon ait voulu jeter les bases d'une noblesse héréditaire. Il n'a jamais rien prétendu de semblable.... On ne rencontre pas le nom de noblesse dans les actes législatifs du premier empire. Il n'y est jamais question d'autre chose que des titres impériaux... » C'est là, de la part du clairvoyant écrivain, une illusion singulière. Napoléon était trop habile sans doute et trop jaloux de son pouvoir, pour relever la noblesse féodale avec ses privilèges politiques, et pour préparer à sa dynastie les dangers que les efforts de Louis XI, de Henri IV et de Richelieu avaient si laborieusement conjurés. Mais, sauf les privilèges, que manquait-il à cette renaissance dangereuse pour froisser tous les instincts et toutes les passions de ce pays? A une démocratie envieuse et folle des honneurs, on donnait l'insupportable spectacle des honneurs transmis par droit d'héritage, et des rangs fixés par droit de naissance. Les *titres impériaux*, c'était précisément ces vieux titres de ducs, de comtes, de barons qui, dans la mémoire du peuple, perpétuaient, depuis des siècles, la sourde tradition de la conquête. Avec eux, on voyait reparaître les armoiries, les devises, les cimiers, les dragons et les chimères, toutes ces fantaisies bizarres et barbares du blason, dont les figures mystérieuses étaient

restées dans la superstition populaire comme l'image même de la noblesse. On voyait enfin l'empereur, après chaque campagne, distribuer à ses généraux des domaines, des revenus, des noms arrachés aux territoires conquis, et faire remonter ainsi le droit nobiliaire jusqu'à ses plus violentes origines. Comment ne pas s'y méprendre? Comment croire que ces enluminures glorieuses de la chevalerie avaient perdu tout à coup leur sens séculaire? Comment être assurés que les nobles nouveaux, décorés des mêmes titres que les anciens, n'auraient pas un jour les mêmes prétentions que leurs devanciers?

Est-il vrai d'ailleurs, comme le croit M. Levesque, que ces titres impériaux ne fussent que l'apparence et la *vaine écorce* de la noblesse? Et les substitutions? Et les majorats? Et le droit d'aînesse? Et le privilège des mâles?... N'étaient-ce pas là autant de réalités violentes qui pénétraient jusqu'au fond de la vie civile et jusqu'au cœur des familles, détruisant entre les enfants l'égalité des partages, entre les citoyens l'égalité des contrats; créant à la paresse ou à l'improbité des fils de famille des réserves inviolables et des immunités scandaleuses; constituant, en un mot, la contravention la plus choquante que le législateur du Code pût faire à son œuvre? Les honneurs et les biens substitués à perpétuité dans certaines familles, un ordre de succession au-dessus du droit commun, des lignées légalement illustres pour toujours et désignées au respect public par des distinctions héréditaires... ce n'était pas là, sans doute, l'ancienne noblesse tout entière, mais c'en était, au moins, un grand reste; c'était tout ce que la France pouvait en supporter désormais; c'était surtout

beaucoup plus qu'il n'en fallait pour continuer au sein du pays la longue équivoque de l'inégalité sociale fondée sur la différence du sang et sur la seule vertu de la naissance.

Peu importe donc que, « dans les actes législatifs de l'Empire, on ne rencontre pas le mot de noblesse »; si le mot n'est pas dans la langue officielle, il est dans la langue vulgaire, dans la conscience publique et dans l'histoire elle-même, où la *noblesse impériale* a sa place aujourd'hui, comme elle l'avait alors sur les champs de bataille et dans les conseils du souverain.

En 1814, les auteurs de la Charte ne s'y sont pas trompés. Quand ils ont dit que la noblesse ancienne reprenait ses titres et que la « *noblesse nouvelle* » gardait les siens, ils ont donné aux dignitaires de l'Empire leur vrai nom, et je ne saurais admettre la critique de M. Levesque sur ce point. Si la Charte, comme il le fait remarquer avec justesse, a eu le tort ensuite de parler de privilèges, c'était une erreur excusable. Entre le passé et le présent, la méprise était si facile! Un vieux pays comme le nôtre ne se débarrasse pas aisément de ses habitudes, et, en France, pendant longtemps encore, toutes les fois qu'on écrira le mot *noblesse*, le mot *privilège* viendra tout seul au bout de la plume.

D'ailleurs, avec l'antique maison de Bourbon, il fallait s'attendre à voir reparaître beaucoup d'idées, beaucoup de souvenirs que la France avait depuis longtemps oubliés; et dans cette vieille monarchie qui voulait, disait-elle, « renouer la chaîne des temps », comment la noblesse n'aurait-elle pas tenté de reprendre sa place!

Pendant vingt ans, les émigrés avaient, pour la plupart,

vécu dans des États où, sous des formes très diverses, la noblesse avait conservé tout son prestige. Les uns avaient vu l'Angleterre gouvernée par une aristocratie puissante, mêlée à toutes les affaires d'un grand peuple, soutenue par les mœurs nationales, par des richesses immenses, par de grands talents politiques, par de grands bonheurs militaires, et poursuivant, l'or ou les armes à la main, la guerre infatigable où venait de succomber le génie de Napoléon.

D'autres avaient vieilli à Berlin, à Vienne, dans les petites cours d'Allemagne peuplées de ducs, de barons, de chapitres nobles, de comtes-évêques, et où l'on voyait encore des margraves! Au fond de ces chancelleries auliques dans lesquelles se conservaient les chartes et les rites de la féodalité, ils avaient trouvé, non la religion, mais la dévotion et la superstition de la noblesse. Enfin, ils avaient vu la Révolution française étouffée sous le poids de cette vieille panoplie germanique, l'oriflamme de Bouvines et de Fontenoy remplacer les guidons de Fleurus et de Marengo. A vrai dire, c'étaient les peuples seuls qui avaient remporté cette victoire; c'était le souffle de l'indépendance et l'espoir de la liberté qui avaient soulevé dans les universités et dans les tavernes les multitudes roturières de Leipzig, de Dresde et de Waterloo. Mais des yeux peu clairvoyants pouvaient s'y méprendre et considérer la défaite de la France comme le triomphe de l'ancien monde sur le monde nouveau.

Il ne faut ni s'étonner ni s'irriter des prétentions surannées que le retour des Bourbons fit éclore, et des dédains que les émigrés firent paraître, soit envers les gens de

« pleine et parfaite roture », soit envers ceux que Napoléon avait essayé d'anoblir.

C'est en vain que la Charte tenta une conciliation habile, et qu'en confondant ensemble l'ancienne et la nouvelle noblesse, elle voulut faire partager aux descendants des croisés la popularité des soldats d'Austerlitz et de Moscou. Les vieux nobles rejetèrent avec hauteur cette mésalliance, et une fois encore, du fond de l'histoire, on vit s'élever entre la royauté et la bourgeoisie l'antique fantôme de la féodalité.

De cette apparition éphémère, il n'est resté que quelques figures plaisantes, quelques types populaires mêlés, pour les hommes de mon âge, au souvenir des chansons et des caricatures de notre enfance. L'épée de cour, l'habit à la française, les ailes de pigeon des *ultras* et des *voltigeurs de Louis XIV* ne rappelaient que de loin la framée des chefs francs, le heaume et la cotte d'armes des barons du moyen âge. Mais il y avait dans ces parodies féodales un fond assez sérieux pour que le gouvernement en ait pris ombrage ; et, quant à la bourgeoisie, on peut voir dans la littérature courante de cette époque comment elle accueillait ces revenants. Madame de Prétintailles et le marquis de Carabas ne sont que des chansons, et Béranger n'était pas un grand politique. Mais c'était un témoin très attentif et très fin des choses de son temps. Il voyait clair, entendait bien et chantait juste. Personne ne ressentait mieux que lui ce qui agaçait la fibre gauloise et ne l'exprimait avec une gaieté plus amère :

Voyez ce vieux marquis
Nous traiter *en peuple conquis*...

Voilà pour le peuple. Et quant au roi :

> Mais s'il ne me rend
> Les droits de mon rang,
> Avec moi, corbleu!
> Il verra beau jeu...

C'est Saint-Simon et Boulainvilliers mis en petite musique; c'est la réplique de Sieyès ajustée aux timbres du Caveau. Mais l'air n'y fait rien, et, sous ces refrains gaulois, répétés avec transport par la bourgeoisie, on sentait courir encore la vieille haine des deux races, réveillée par d'imprudentes entreprises.

Ai-je besoin de dire que la noblesse tout entière n'était pas complice de ces folies? Elle comptait alors dans ses rangs un grand nombre d'esprits éclairés, très au courant des idées modernes et dévoués sincèrement à les servir; des hommes qui, dans ces temps difficiles, firent preuve d'un courage, d'une droiture, d'une clairvoyance admirables, et dont les talents supérieurs ont laissé dans ce pays d'impérissables souvenirs. Mais on juge rarement les partis sur ce qu'ils ont de meilleur. Ils se livrent surtout par leurs excès et par leurs travers, et c'est par là qu'ils restent dans la mémoire des contemporains.

Quoi qu'il en soit, la noblesse donna au gouvernement des Bourbons beaucoup d'embarras et bien des soucis. Elle le compromit moins encore par les concessions qu'il lui dut faire que par les souvenirs dangereux qu'elle portait avec elle. Ces grands noms de la féodalité, ces antiques familles dont le trône était entouré, cette cour pompeuse où revivaient les titres, les usages, le cérémonial de l'ancienne monarchie, excitèrent l'inquiétude du

pays, tombé tout entier en roture. Servis par d'inexplicables maladresses, les partis prêtèrent au pouvoir, de ce côté, des arrière-pensées qu'il n'eut sans doute jamais. Bien qu'il ne laissât reprendre à la noblesse aucun de ses anciens privilèges, on put croire qu'il voulait les lui rendre tous; et quand vinrent les grands malheurs, quand la dynastie succomba sous une révolution, on compta au premier rang de ses fautes ce qui n'était que le tort presque inévitable de sa destinée.

Ce n'était pas de ce côté que devait pencher et tomber la royauté de 1830. Son origine, ses intérêts évidents, le bon sens et les goûts personnels du prince la préservaient assez de ce danger. D'ailleurs, pendant longtemps, la vieille noblesse, par sa froideur et par ses dédains affectés, lui épargna des avances inutiles. Des souvenirs fidèles et des engagements inviolables, qui semblaient attachés à de certains noms, éloignaient de la dynastie nouvelle un grand nombre de familles illustres. Et si, dans la suite, plusieurs d'entre elles se rallièrent autour d'un roi — qui était, après tout, d'assez bonne maison, — ces rapprochements de pure convenance demeurèrent sans importance politique aux yeux du pays.

Vers son déclin, s'il faut tout dire, cette royauté citoyenne fut bien prise de quelques velléités nobiliaires. Elle fit, je crois, quelques ducs, plusieurs comtes et une douzaine de barons. Mais ce n'étaient là, pour la plupart, que des concessions commandées par des exigences parlementaires ou par les bienséances de la diplomatie; et le vieux roi, qui connaissait mieux qu'homme de France son droit nobiliaire, savait au juste ce que valaient ces

bâtons flottants de la politique. En abolissant les majorats, le gouvernement porta d'ailleurs, à la noblesse, le coup le plus sensible qui la pût atteindre, et, jusqu'au jour où la bourgeoisie se donna la surprise de le renverser, ce règne bourgeois garda fidèlement la physionomie roturière qui convenait à son origine.

Pendant dix-huit ans, le parti républicain avait trouvé dans les rangs de l'ancienne noblesse beaucoup plus d'alliés que d'ennemis, et la Révolution de Février lui aurait peut-être dû, en conscience, quelques égards. Cependant, comme on ne peut pas faire des barricades en pure perte, et comme le nom seul de la République lui imposait quelques impolitesses héréditaires vis-à-vis des *aristocrates*, le gouvernement nouveau se crut obligé d'abolir les titres de noblesse. Pendant trois mois au moins, les ducs, les comtes et les barons de toute provenance durent, par décret, se marier et mourir sans phrases, sans titres, avec leurs noms *de dessous*, comme des vilains. Les contrats de mariage et les inventaires y perdirent quelque chose de leur lustre, et ce fut un grand crève-cœur pour les notaires; mais il dura peu. — « Avec votre Riquetti, disait Mirabeau, vous avez désorienté l'Europe pendant trois jours! » Cette fois l'Europe ne fut pas désorientée pour si peu. L'habitude et les mœurs, plus fortes que les décrets, eurent vite raison de cette boutade démocratique. La vanité française, qui prend partout ses avantages, fut même sur le point d'inventer alors une noblesse nouvelle, l'aristocratie des républicains de naissance et des petits-neveux de la Convention qui, après avoir flétri publiquement « les hochets de la vanité », tenta de supplanter

dans le nobiliaire français les descendants des Preux et les arrière-petits-fils des Croisés. C'était l'Almanach de Gotha de la République. Il n'eut qu'une saison, et le gros de la nation se contenta d'en rire.

L'avènement du second empire devait réveiller à l'endroit de la noblesse les espérances ou les craintes que le premier avait fait naître. On pouvait prévoir que le nouveau souverain, qui allait évangélisant le monde au nom des idées napoléoniennes, relèverait, avec tout le reste, ces titres nobiliaires dont le chef de sa race avait environné sa couronne. Bientôt, en effet, on put lire dans un décret impérial que la noblesse était « *une des institutions de l'État.* » Bientôt aussi, dans les cérémonies publiques, on vit, comme autrefois, le cortège des grands officiers, des grands veneurs, des grands écuyers, des chambellans, et des préfets du palais, illuminer, par la magnificence de leurs costumes, les fonds unis et ternes de la démocratie. Les armoiries et les blasons paraissaient être le complément naturel de cette restauration fastueuse. On s'attendait à des barons, à des comtes, — presque à des marquis, — et plus d'une fois la malice publique anoblit en bloc les amis les plus dévoués du régime nouveau. Cependant le second empire fut, en ce point, plus sobre qu'on ne l'aurait pu croire. Après avoir caressé de leur ombre plus d'une tête bourgeoise, les couronnes ducales descendirent seulement sur quelques fronts voisins du trône; ce fut affaire de famille et d'intimité. Peu à peu, à petit bruit, la ville et la cour se peuplèrent bien d'un certain nombre de nobles qui, la veille, s'étaient endormis dans la roture. Mais, quoi qu'en eût dit le décret, c'étaient

là des accidents plutôt qu'une « institution ». Sauf quelques titres qui consacrèrent de grands services militaires et des gloires chères au pays, personne ne prit fort au sérieux ces distinctions vides que la vanité, la mode, ou des ambitions subalternes dérobaient à la main distraite du souverain.

Les choses en étaient là lorsque parut la loi du 28 mai 1858, qui punit de peines correctionnelles « quiconque, *sans droit*, et en vue de s'attribuer une distinction honorifique, aura publiquement *pris un titre* (de noblesse), changé, altéré ou *modifié* le nom que lui assignent les actes de l'état civil ».

A mon sens, le premier tort de cette loi était d'être une loi inutile. Elle procédait, avec beaucoup d'autres, de ce besoin, j'ai presque dit de cette manie de répression universelle qui a marqué les premières années du second Empire. On voulait tout prévoir, tout atteindre, et rétrécir toutes les mailles de nos lois pénales, afin que rien ne pût leur échapper. Mais pour qui connaît la sagacité de nos juges, c'était là un soin superflu. J'ose dire que, lorsque l'on assiste à leurs audiences, ce qui frappe davantage, ce n'est pas l'impuissance de la justice et la crainte de l'impunité. Notre législation pénale est pleine de nuances, et nos magistrats excellent à les saisir....

Si donc la loi de 1858 a voulu punir les entreprises des fripons sur la crédulité des sots, c'était un soin chimérique : le Code pénal et l'intelligence du juge suffisaient à cette tâche. Mais si la nouvelle loi a voulu, comme tout l'indique, créer un délit spécial, et protéger, avec les titres nobiliaires, ce qu'à tort ou à raison l'on appelle la

noblesse, alors c'est plus qu'une loi inutile, c'est une loi dangereuse et qui porte avec elle d'inextricables embarras.

« Ceux qui prennent des titres sans droit, » dites-vous?... — Mais alors quel est *le droit* en cette matière? S'il y a de vrais nobles et de faux nobles, à quelles enseignes, à quelles marques légales les peut-on reconnaître? Où commence, où finit la noblesse? Les titres sont-ils des signes nobiliaires? Ceux qui les donnent savent-ils ce qu'ils font? Ceux qui les portent savent-ils ce qu'ils ont? Telles sont, d'abord, les questions qu'il faut résoudre, et qu'avec une érudition profonde M. Levesque s'est efforcé d'éclaircir. Vainement le législateur les veut écarter, en disant que « la loi n'a pas entendu confier aux tribunaux de justice répressive le soin de procéder à une revision générale de tous les titres de noblesse ». Soit. Mais il ne s'agit pas de faire un recensement général de la noblesse, il s'agit au moins, pour chaque affaire, de constater le droit, de vérifier le titre contesté. Si vous ne confiez pas ce soin aux tribunaux correctionnels, il faudra bien que les tribunaux civils en restent chargés, et qu'importe la compétence, si la difficulté ne change pas?

Vainement aussi, pour résoudre ces insolubles problèmes du droit nobiliaire, le législateur donne au juge quelques indications obligeantes, et le renvoie négligemment aux « usages de l'ancienne monarchie ». M. Levesque démontre que « rien n'est plus vague et plus flottant que les usages de l'ancienne monarchie, que c'est un chaos d'incertitudes et de contradictions... ». Et c'est justement pour débrouiller ce chaos qu'il a entrepris son ouvrage.

Enfin, si l'on veut se faire une idée juste des embarras

et des dangers qu'entraîne avec elle une mauvaise loi, il faut lire les commentaires officiels qui accompagnent celle-ci. A peine est-elle faite, qu'il faut l'envelopper de précautions, de restrictions, de circulaires et de post-scriptum minutieux ; lui mettre des lisières et des sourdines ; la garantir contre l'ardeur indiscrète et contre l'inexpérience héraldique de ceux qui la doivent appliquer. Prenez bien garde, dit-on aux parquets ; ce n'est pas une loi comme une autre. Pas de zèle ! Ne choquez pas inutilement des sentiments respectables ; ménagez des situations délicates ; sachez, suivant l'occasion, parler ou vous taire ; agissez à propos, arrêtez-vous juste à point... ou plutôt, non : « N'intentez aucune poursuite sans avoir reçu des instructions spéciales... ». En d'autres termes : Ayez de la fermeté, de la prudence, la main légère, beaucoup d'esprit, infiniment de tact... et, pour plus de sûreté, avant de rien faire, demandez au ministre ce que le magistrat doit penser !...

M. Prévost-Paradol, dit M. Levesque, appelle ces sortes de lois des *lois facultatives*. J'ajoute que Montaigne les aurait appelées des lois *pour l'ami*, comme il appelle certains jugements. Et, quant à notre auteur : « Voilà, dit-il avec beaucoup de bon sens, voilà le malheur des lois qui ne sont pas un produit naturel de l'état social au sein duquel elles sont nées... »

La loi dont je parle a encore un autre malheur, c'est de laisser croire au pays qu'il existe en France une noblesse, j'entends une institution protégée par une législation faite pour elle seule, et par un droit qui n'est pas le droit commun. Les esprits éclairés savent bien qu'il n'en est

rien; que les titres ne sont pas la noblesse, et qu'il n'y a plus aujourd'hui de privilège ni dans nos mœurs ni dans nos lois. Mais tout le monde n'a pas lu Laroque, Tiraqueau, le père Ménestrier, le rapport de M. Dumiral, ou, — ce qui vaudrait mieux que tout le reste, — le livre excellent de M. Levesque; et faire des lois comme celle-ci, c'est, à mon avis, entretenir dans le commun des esprits un de ces malentendus fâcheux dont je parlais en commençant cette étude.

Sans doute, exploitant l'idée ou le préjugé de la noblesse, il s'est formé, au cours du temps, une société bâtarde, parée de titres frelatés, dont les prétentions et la sottise incommodent parfois les honnêtes gens ; une espèce de demi-monde suspect, apparenté de Jodelet et de Mascarille, où foisonnent encore les Dorante et les Florimond, les Dorimène et les Julie, les chevaliers besogneux et les comtesses galantes de nos anciennes comédies. Tous ces petits personnages à faux titres et à faux poids s'agitent dans un demi-jour convenu où l'on n'envisage personne de trop près, et dont la politesse et l'indifférence de nos mœurs s'accommodent. Mais que faire? Tant que ces noblesses véreuses ne tournent pas décidément à l'escroquerie, elles ne relèvent d'aucun code. Elles tombent dans ce fonds commun de sottises et de travers que toute vieille société porte avec elle, où ni les gouvernements ni les lois n'ont rien à reprendre. C'est au monde à faire lui-même la police de ses vanités; et, en France, il faut bien laisser quelque chose au ridicule.

M. Levesque est désormais le grand justicier de ces abus ; et, pour faire cette police dont je parle, son livre est main-

tenant un guide nécessaire. A voir passer et repasser autour de lui ce monde interlope et ces blasons de comédie, il a été pris du désir bourgeois de faire une trouée vigoureuse dans ce petit chaos prétentieux où la sottise et la vanité se ménagent à la longue d'impénétrables retraites.

A entendre ce jargon héraldique qui court aujourd'hui les salons de la roture, il a senti l'impatience d'un musicien qui entend chanter faux de toutes parts, ou d'un lettré qui écoute depuis quelque temps des solécismes. Il a voulu rendre aux choses leur vrai son, et aux mots leur vrai sens. La loi de 1858 l'a enfin poussé à bout, et, en voulant faire le commentaire de cette loi malheureuse, il en a fait, comme on devait s'y attendre, la critique la plus cruelle et la plus sensée.

Ce n'est pas tout d'écrire dans des documents officiels ces grands mots de noblesse, droit nobiliaire, titres impériaux, usages anciens de la monarchie; encore faut-il, quand on en parle, savoir clairement ce que l'on veut dire. Et, pour le savoir, M. Levesque s'enferme hardiment dans le labyrinthe du droit féodal; il secoue l'écheveau embrouillé des lois nobiliaires; il cherche le bout du fil, il le tient, il ne le quitte plus; il explique ce que c'étaient que les blasons, les armoiries, les timbres et les quartiers; comment la noblesse s'acquiert, comment elle se transmet, comment elle se perd. Il fouille le vestiaire poudreux de la féodalité pour retrouver la forme du lambel et du tortil. Il tire de leur poussière les in-folios oubliés de Balde et d'Alciat. Puis, quand il s'est mis sur les bras cet effroyable bagage, il le jette devant nos législateurs et

nos juges, en disant aux uns : « Pour faire votre loi, voilà ce qu'il fallait savoir » ; et aux autres : « Pour l'appliquer, voilà ce que vous devez apprendre. Lisez et instruisez-vous : *Erudimini...* »

Au reste, il arrive souvent qu'en dehors de la loi de 1858, les tribunaux aient à juger des questions nées du droit nobiliaire. Dans ces dernières années, des distractions de chancellerie et des compétitions illustres ont soulevé de graves procès dont le Palais conservera la mémoire. M. Levesque les examine à son tour et fait sur le vif l'application des principes. Ces dissertations sont des modèles. Celle qu'il donne sur l'affaire de la famille de Montmorency contre le duc de Talleyrand-Périgord est, à mon sens, un chef-d'œuvre de discussion juridique et suffirait à la réputation d'un écrivain et d'un avocat.

Malgré le vent qui nous pousse et les courants qui nous entraînent, ces sortes de questions se présenteront encore devant les tribunaux ; elles y reviendront aussi longtemps que le culte du passé, les souvenirs de la famille, les délicatesses de l'honneur dont, grâce à Dieu, cette vieille nation ne s'est pas encore affranchie, auront à se défendre contre les entreprises de la fraude et les surprises de la vanité. Noble ou vilain, il n'est indifférent à personne de laisser usurper le nom de son père.

Chaque fois qu'un procès de ce genre s'élèvera désormais, les avocats et les juges ne pourront se passer du livre de M. Levesque. C'est là qu'ils iront chercher leur éloquence et leur science, le fond de leurs plaidoiries et la substance de leurs arrêts.

Les curieux et les lettrés y trouveront encore une bonne

fortune assez rare, des recherches savantes faites par un homme de goût et par un écrivain délicat. Tous ceux qui connaissent M. Levesque savent quels ont été les succès littéraires de sa jeunesse, quelle est la finesse de son esprit et l'élégance de sa plume. C'est un plaisir de voir passer, dans un ouvrage d'érudition sévère et de science touffue, à travers le chaos des lois féodales, du blason et de la chevalerie, ces traits de malice et d'éloquence qui l'éclairent et qui l'animent. On dirait ces coups de lumière imprévus qui tombent sur de vieilles armures dans le cabinet d'un antiquaire.

Le succès se fera peut-être un peu attendre, comme s'est fait attendre cette humble étude que les distractions impérieuses des affaires ont pendant si longtemps ajournée. Le sujet et le titre de l'ouvrage n'ont rien pour séduire le gros des lecteurs. Pour entreprendre ce voyage, il faut un intérêt, une occasion, ou l'avis des gens qui en sont revenus. J'en arrive, et j'invite les esprits studieux à s'y engager après moi. Je les attends au retour.

Je finis par une critique, pour me dédommager de toutes ces louanges. M. Levesque a été trop modeste et un peu timide. Il est évident qu'il ne voulait, d'abord, qu'expliquer la loi de 1858. C'est peu à peu et comme malgré lui que le sujet s'est agrandi sous sa main. De là, par endroits, des tâtonnements dont il se dégage avec peine. Je voudrais que, rassuré désormais sur lui-même, il élargît encore son horizon ; qu'il fît sur la noblesse, sur ses grandeurs et sa décadence, ainsi que sur les renaissances qu'elle peut rêver, cette étude complète que j'ai tenté d'indiquer, et qu'il écrirait en maître.

« Ce travail, dit M. Levesque en commençant son ouvrage, n'est pas un traité de la noblesse.... Je ne puis avoir, ajoute-t-il ailleurs, ni l'ambition, ni le droit de me faire législateur; c'est assez d'avoir essayé d'être légiste.... » Non, ce n'est pas assez. Quand on a son talent, il faut avoir aussi toutes les ambitions honnêtes de l'esprit. « Noblesse oblige... » L'auteur du *Droit nobiliaire* sait mieux que personne ce que cela veut dire.

Janvier 1870.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

NOTICES ET BIOGRAPHIES

Chaix d'Est-Ange..... 3
Charles Sapey..... 51
Alfred Levesque..... 95
Boinvilliers..... 111
Benoit Da..... 139
Édouard Thureau..... 153
Prosper Péronne..... 181

DEUXIÈME PARTIE

Discours de M. Rousse à l'ouverture des conférences du stage (1871). 207

TROISIÈME PARTIE

Les Manieurs d'argent..... 255
Le Parlement de Toulouse..... 273
Le droit nobiliaire français..... 307

1233-02. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 2-03.

Bibliothèques
Université d'Ottawa
Echéance

Libraries
University of Ottawa
Date Due

12 OCT. 1991
23 OCT. 1991
23 OCT. 199

a39003 000124866b

CE K 0000
.R68A9 1903
COO ROUSSE, EDMO AVOCATS ET M
ACC# 1160172

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 06 05 22 13 0